



RAPPORT ANNUEL 2019





50 G\$

en capitalisation
boursière



11,6 %

Ratio des fonds propres de
première catégorie sous forme
d'actions ordinaires selon Bâle III



10

millions
de clients

Qui sommes-nous?

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 50 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 11,6 %.

Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et de Marchés des capitaux, nos 45 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre raison d'être

La CIBC a comme raison d'être de vous aider à réaliser vos ambitions.

Notre stratégie

À la CIBC, nous bâtissons une banque axée sur les relations pour un monde moderne qui offre une expérience client et un rendement pour les actionnaires exceptionnels en mettant l'accent sur quatre axes prioritaires :

1. Offrir une proposition de valeur moderne de services bancaires relationnels à nos clients.
2. Diversifier la croissance de nos bénéfices.
3. Optimiser notre efficacité opérationnelle.
4. Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

Création de valeur pour nos actionnaires

À la CIBC, nous nous engageons à générer une croissance durable des bénéfices pour nos actionnaires et à bâtir une banque axée sur les relations pour nos clients. Nous continuons de recenser des initiatives en vue de libérer des ressources qui nous permettront de réinvestir dans nos activités afin d'accélérer la croissance des produits et de réduire nos coûts structurels de base. Nous y parviendrons en nous focalisant sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.

Table des matières

	Rendement de 2019 en bref	94	États financiers consolidés
ii	Message du président et chef de la direction	108	Notes des états financiers consolidés
iv	Équipe de la haute direction	191	Revue trimestrielle
vii	Message du président du conseil	193	Revue statistique des dix dernières années
viii	Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires	196	Glossaire
1	Rapport de gestion	202	Renseignements destinés aux actionnaires

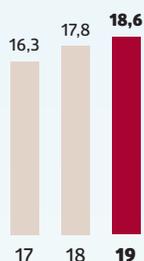
Rendement de 2019 en bref

En 2019, en tant que Banque animée par une raison d'être, nous avons fait la promotion de notre stratégie focalisée sur les clients et généré un solide rendement pour nos actionnaires.

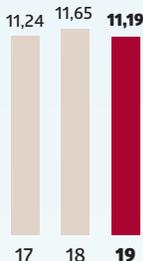
Points saillants financiers

Pour les exercices clos le 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2019
Résultats financiers		
Produits	17,8	18,6
Dotation à la provision pour pertes sur créances	0,9	1,3
Charges	10,3	10,9
Résultat net	5,3/5,5	5,1/5,4
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité comme présenté/ajusté ¹	57,5/55,6	58,3/55,5
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires	16,6/17,4	14,5/15,4
Marge d'intérêts nette	1,68	1,65
Rendement total pour les actionnaires	4,7	4,2
Renseignements sur les actions ordinaires		
Résultat par action comme présenté/ajusté ¹	11,65/12,21	11,19/11,92
Capitalisation boursière	50,3	50,0
Dividendes (%)		
Rendement des actions	4,7	5,0
Ratio de versement de dividendes comme présenté/ajusté ¹	45,5/43,4	49,9/46,9
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires personnels et aux PME, région du Canada	2,5	2,3
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1,3	1,3
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	0,6	0,7
Marchés des capitaux	1,1	0,9

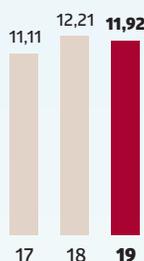
Produits comme présentés
(en milliards de dollars)



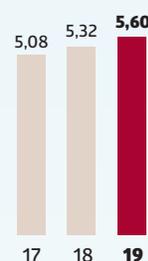
Résultat par action
comme présenté (\$))



Résultat par
action ajusté¹ (\$))



Dividende
(\$/action)



Expérience client

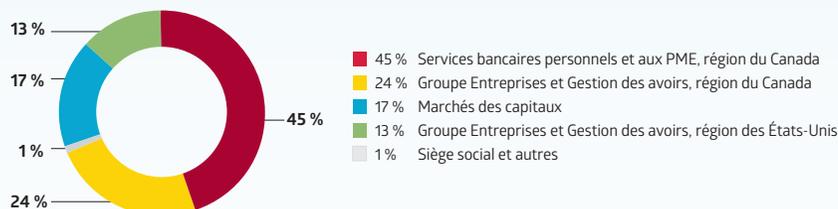
Indice de l'expérience client par score net de recommandation CIBC²



60,9
2019

Composition des activités

En % du résultat net ajusté¹



¹ Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

² L'indice est fondé sur les scores nets de recommandation internes de l'ensemble des unités d'exploitation stratégique de la CIBC.

Tableau de bord financier

	Cible	Résultats comme présentés de 2019	Résultats ajustés de 2019 ¹
Croissance du résultat par action	Croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %	11,19 \$, en baisse de 4 % par rapport à celui de 2018	11,92 \$, en baisse de 2 % par rapport à celui de 2018
Rendement des capitaux propres (RCP)	Plus de 15 %	14,5 %	15,4 %
Coefficient d'efficacité	Taux annualisé de 52 % en 2022 ²	58,3 %, en hausse de 80 points de base par rapport à celui de 2018	55,5 %, une amélioration de 10 points de base par rapport à celui de 2018
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	Solide réserve par rapport aux exigences minimales réglementaires	11,6 %	
Ratio de versement de dividendes	De 40 % à 50 %	49,9 %	46,9 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser le rendement de l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de cinq exercices	CIBC – 38,4 % Indice des banques – 51,3 %	

¹ Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

² Objectif à moyen terme pour le cycle.

Grille de pointage pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

	Réalisations de 2019	Objectif	
ENVIRONNEMENT	Finance responsable	• 17 % de l'objectif en matière de finance durable sur 10 ans a été atteint ³	• 150 G\$ en soutien aux activités de finance environnementale et durable sur 10 ans (2018–2027)
	Changement climatique	• 7 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ⁴	• Réduction de 10 % des émissions de GES générées par nos activités sur cinq ans (2019–2023)
SOCIÉTÉ	Expérience client	• Indice de l'expérience client par score net de recommandation CIBC de 60,9	• Amélioration continue d'un exercice à l'autre
	Mobilisation des employés	• Score de mobilisation de 89 % à la CIBC, ou 109,9 % de la norme mondiale prévalant dans le secteur des services financiers, soit plus que notre objectif	• 109 % de la norme mondiale prévalant dans le secteur des services financiers
	Inclusion et diversité	• 32 % de femmes dans un poste de cadre supérieur au sein du conseil d'administration	• Au moins 35 % à 40 % de femmes occupant un poste de cadre supérieur approuvé par le conseil d'administration d'ici la fin de 2022 (à l'échelle mondiale)
	Investissement communautaire	• Investissements de 78 M\$ dans des organismes communautaires partout au Canada et aux États-Unis, dont 57 M\$ en contributions de l'entreprise et 21 M\$ provenant de dons et de collectes de fonds des employés	• Contributions de l'entreprise et dons des employés totalisant 350 M\$ sur cinq ans (2019–2023)
GOVERNANCE	Gouvernance	• 47 % de femmes au sein du conseil d'administration de la CIBC • 100 % des administrateurs externes au sein de notre conseil d'administration sont indépendants	• Au moins 30 % de femmes au sein du conseil d'administration de la CIBC • Une large majorité d'administrateurs indépendants
	Éthique des affaires	• 100 % des employés ont suivi la formation relative à l'éthique concernant notre Code de conduite	• Taux d'achèvement de 100 %

³ Ce pourcentage tient compte des résultats combinés de 2018 et de 2019 et constitue une estimation puisque la taxonomie définitive est encore en cours d'élaboration.

⁴ Ce pourcentage tient uniquement compte des activités immobilières au Canada de la CIBC (émissions de GES des catégories 1 et 2 non ajustées pour exclure l'incidence des conditions météorologiques ou d'autres facteurs) et est fondé sur des données non certifiées. Des données certifiées par des tiers seront publiées dans le Rapport sur la durabilité CIBC 2019 en mars 2020.

T1

- L'acquisition de The PrivateBank est devenue relative.
- La CIBC a confirmé sa participation au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada.

T2

- La CIBC a lancé le service Virement de fonds mondial CIBC^{MC} pour les entreprises.
- La CIBC a lancé une offre bancaire complète destinée aux médecins.

T3

- La CIBC a annoncé qu'elle procédera à l'acquisition de Cleary Gull, une firme de services bancaires d'investissement basée aux États-Unis.
- La CIBC a lancé les Services bancaires intelligents CIBC^{MC} pour PME et le Compte Intelli CIBC Plus.

T4

- Gestion privée de patrimoine CIBC^{MD} a procédé à l'acquisition de Lowenhaupt Global Advisors.
- La CIBC a annoncé son engagement à consacrer 150 G\$ aux activités de finance durable.



2019

RAPPORT ANNUEL 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès considérables pour ce qui est de bâtir une banque solide axée sur les relations pour un monde moderne, tandis que nous avons continué de libérer tout le potentiel de notre équipe étroitement connectée afin de mieux servir notre clientèle.

La CIBC a dégagé un solide résultat ajusté de 5,4 G\$, grâce à la poursuite de nos efforts visant à transformer notre Banque de manière à augmenter la mobilisation de la clientèle et à renforcer notre culture. À la fin de l'exercice, notre coefficient d'efficacité ajusté s'établissait à 55,5 %, et nous avons affiché un rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires de 15,4 %, contribuant ainsi à un accroissement de la valeur pour les actionnaires dans une conjoncture de marché difficile. Notre résultat dilué par action comme présenté et ajusté a reculé respectivement de 4 % et 2 %. Malgré notre excellent rendement pour l'exercice, nos résultats financiers ne reflètent pas tout le potentiel de notre Banque.

Nous avons enregistré ces résultats dans un environnement marqué par d'importants changements. En raison de l'évolution des perspectives économiques à l'échelle mondiale, les entreprises et les particuliers ont besoin plus que jamais de conseils à long terme judicieux. Parallèlement, la technologie est en train de transformer toutes les facettes de la société et tous les secteurs d'activité, y compris celui des services bancaires. Les banques doivent composer adéquatement avec ces tendances afin de générer une croissance pour les actionnaires et de répondre aux besoins en pleine évolution des clients.

À une époque marquée par des changements de plus en plus rapides, il est essentiel d'avoir une raison d'être commune. Depuis sa création il y a 152 ans, chaque fois que les clients et les collectivités ont eu besoin d'elle dans des périodes de grands bouleversements, la CIBC a accompli un travail remarquable parce qu'elle était animée par une raison d'être clairement définie, soit d'aider ses clients à réaliser leurs ambitions.

En tant que Banque, nous sommes là pour servir nos clients. Ce constat oriente toutes nos réflexions et notre stratégie et constitue la condition essentielle pour que la CIBC devienne une banque de premier plan dans un monde moderne. C'est ainsi que nous avons ciblé nos investissements en 2019, les évaluant par rapport à nos priorités stratégiques, soit offrir une proposition de valeur de services bancaires relationnels modernes à nos clients, diversifier la croissance de nos bénéfices, optimiser notre efficacité opérationnelle et maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

Une équipe connectée constitue un facteur de différenciation pour nous, et la CIBC investit dans sa culture et ses capacités afin de tirer parti de l'avantage dont nous jouissons à cet égard. Pour maintenir des relations à long terme avec nos clients, tant les particuliers que les entreprises, nous devons prendre en considération l'ensemble de leurs besoins financiers et offrir des solutions intégrées en mettant à contribution toutes nos unités d'exploitation.

Pour cela, nous devons pouvoir compter sur les bonnes personnes et les compétences, la culture, les outils et les technologies nécessaires pour bien servir nos clients, que ceux-ci soient des étudiants ou des entreprises en démarrage, des agriculteurs ou des familles, des PME ou des sociétés ou des administrations d'envergure mondiale, et simplifier la façon dont ils font affaire avec notre Banque.

Nous devons également renforcer notre engagement à bâtir un avenir durable en continuant de mettre l'accent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance de notre entreprise. Nous sommes déterminés à œuvrer auprès de toutes les parties prenantes pour jouer un rôle dans la promotion de ces axes prioritaires.

Investir dans les relations pour un monde moderne

En 2019, nous avons continué d'investir dans nos employés et nos activités pour nous assurer d'être en position de répondre aux besoins de nos clients qui interagissent de plus en plus avec nous des deux côtés de la frontière. L'étroite intercommunication de Marchés des capitaux, de Groupe Entreprises, de Gestion des avoirs et de Services bancaires personnels et PME permet d'accroître l'étendue des services et les possibilités de croissance, tant pour notre clientèle que pour notre Banque.

« En 2019, nous avons continué d'investir dans nos employés et nos activités pour nous assurer d'être en position de répondre aux besoins de nos clients qui interagissent de plus en plus avec nous des deux côtés de la frontière. »

Victor G. Dodig,
Président et chef de la direction



ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



Victor G. Dodig
Président et
chef de la direction



Shawn Beber
Premier vice-président à la direction, avocat général
et expansion de l'entreprise



Michael G. Capatides
Premier vice-président à la direction et chef de
groupe, région des États-Unis, et président et chef de
la direction, CIBC Bank USA



Harry Culham
Premier vice-président à la direction et chef de
groupe, Marchés des capitaux



Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente à la direction et
chef de la gestion du risque



Jon Hountalas
Premier vice-président à la direction et chef de
groupe, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs,
région du Canada



Deepak Khandelwal
Premier vice-président à la direction et
chef de l'expérience client



Christina Kramer
Première vice-présidente à la direction et chef de
groupe, Services bancaires personnels et PME,
région du Canada



Hratch Panossian
Premier vice-président à la direction et
chef des services financiers
*Avant le 1^{er} novembre 2019, ce poste était occupé
par Kevin Glass.*



Kevin Patterson
Premier vice-président à la direction et chef de
groupe, Technologie et opérations



Sandy Sharman
Première vice-présidente à la direction et chef des
Ressources humaines et des Communications

Aux États-Unis, nous avons continué de renforcer nos capacités avec l'acquisition de Cleary Gull, une firme de services bancaires d'investissement du Midwest des États-Unis. Cette acquisition renforce notre présence dans le segment des services-conseils en Banque d'investissement en améliorant nos capacités de servir les sociétés fermées du marché intermédiaire et elle soutient nos objectifs de diversification et de croissance. Nous avons également continué d'accroître la présence de notre Groupe Entreprises dans de nouveaux marchés, et la CIBC est maintenant présente dans 25 villes des États-Unis. Nous adoptons une approche relationnelle axée sur une intervention active des deux côtés de la frontière et dans l'ensemble des secteurs d'activité afin d'offrir des services bancaires au secteur privé des États-Unis.

Pour les clients des Services bancaires personnels, nous investissons dans le renforcement de notre position de chef de file reconnu pour faciliter l'utilisation des canaux numériques dans le cadre des opérations bancaires courantes et pour ouvrir des possibilités qui étaient encore inimaginables il y a quelques années. Par exemple, nos clients peuvent maintenant envoyer de l'argent dans le monde entier, sans frais initiaux, à partir de leur appareil mobile.

Nous continuons de transformer nos centres bancaires afin de pouvoir avoir avec nos clients des conversations essentielles axées sur les conseils, pour discuter de sujets comme l'achat d'une nouvelle maison ou les études postsecondaires d'un enfant. Ce sont des moments de vérité pour nous tous, et nous voulons être là pour aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Avec plus de 200 centres bancaires exerçant désormais leurs activités selon notre modèle transformé, nous renforçons la capacité de nos responsables locaux à travailler de concert pour répondre aux besoins des clients des collectivités dans lesquelles ils vivent et travaillent.

Les relations sont au cœur de notre stratégie, et l'équipe étroitement connectée et focalisée sur la clientèle de Marchés des capitaux stimule la croissance en restant proche de nos clients pendant cette période de volatilité sur les marchés. Nous sommes conscients que les objectifs à long terme de nos clients ne changent pas malgré les fluctuations des marchés à court terme, et notre équipe continue d'offrir des conseils et des solutions novatrices pour répondre à leurs besoins.



8,8 G\$

Produits, Services bancaires
personnels et PME, région du Canada



4,0 G\$

Produits, Groupe Entreprises et
Gestion des avoirs, région du Canada

Moderniser notre Banque pour l'avenir

L'établissement de bonnes relations avec les clients repose en partie sur notre capacité à simplifier la façon de faire affaire avec notre Banque.

Cette capacité dépend de nos employés, mais aussi des plateformes et des technologies que nous employons pour transformer notre Banque en fonction de nos clients. Cette année, nous avons réalisé des investissements stratégiques pour rehausser l'expérience client, moderniser et protéger notre Banque et renforcer notre secteur. Par exemple, outre notre leadership en matière de services bancaires mobiles et en direct, nous sommes devenus, avec le lancement du programme MonTempo CIBC^{MC}, la première grande banque canadienne à offrir des plans de versements pour les achats de plus de 250 \$ effectués avec une carte de crédit, aidant ainsi nos clients à mieux gérer leurs liquidités. De plus, nous avons procédé au lancement de Services bancaires intelligents CIBC^{MC} pour PME, une toute nouvelle plateforme de services bancaires qui intègre des fonctions clés, comme la paie et les comptes fournisseurs ainsi que les opérations bancaires, dans le but d'aider les PME à exercer leurs activités et à faire croître leur entreprise. Nous avons également investi dans des outils de placement à la fine pointe du secteur, tels les portefeuilles Solutions de placement Intelli CIBC, qui aident nos clients à faire face aux conditions changeantes des marchés.

Afin de protéger nos clients et de préparer notre secteur pour l'avenir des services bancaires, nous avons également réalisé des investissements essentiels dans des initiatives visant à moderniser l'industrie canadienne des paiements, à lutter contre le blanchiment d'argent et à renforcer davantage notre cybersécurité.

Nos employés sont notre actif le plus précieux

Bien que la technologie contribue à notre transformation, ce sont nos employés qui jouent un rôle central pour aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nous avons effectué plusieurs investissements importants au cours de la dernière année pour aider nos employés à se surpasser, ce qui comprend des améliorations dans notre façon de gérer le rendement et de diriger notre équipe.

Nous sommes en voie de moderniser les moyens que nous prenons pour promouvoir notre culture focalisée sur le client, notamment par la migration continue vers des technologies infonuagiques, comme Workday, une plateforme de ressources humaines unifiée assurant une plus grande harmonisation au sein de notre équipe grâce à des outils, des données et des fonctions analytiques améliorés qui accroissent le rendement.



2,0 G\$

Produits, Groupe Entreprises
et Gestion des avoirs, région
des États-Unis



2,9 G\$

Produits, Marchés
des capitaux

Notre raison d'être est l'« étoile polaire » qui guide notre équipe tandis que nous nous consacrons à répondre aux besoins de nos clients dans un monde en pleine évolution.

Nous investissons dès aujourd'hui dans nos leaders pour bâtir la Banque de demain grâce à un processus permanent de perfectionnement du leadership qui est ancré dans notre raison d'être et axé sur les réalités des différents échelons de la hiérarchie de la CIBC. L'Institut de leadership de la CIBC, qui se compose de trois facultés distinctes, met l'accent sur l'établissement d'une corrélation nette entre l'efficacité du leadership et le rendement de l'entreprise afin d'accélérer l'exécution de notre stratégie.

Nous sommes également là pour aider les membres de notre équipe à réaliser leurs ambitions en plaçant leurs objectifs au centre de nos priorités, en leur donnant les moyens d'exceller au quotidien, en reconnaissant leurs réalisations et en favorisant leur bien-être. Cette année, à l'occasion de notre Journée de reconnaissance envers les employés, nous avons annoncé à tous les membres de notre équipe que nous leur accorderons individuellement une journée par année pour leur permettre de se consacrer à la réalisation de leurs ambitions.

Dans le cadre de notre stratégie globale d'expérience sur le lieu de travail, nous plaçons les clients au cœur de toutes nos activités et nous établissons une nouvelle norme de collaboration en vue d'offrir le meilleur de notre Banque aux membres de l'équipe et aux clients. Cette stratégie accorde la priorité au bien-être de nos employés et leur procure les outils et l'espace dont ils ont besoin pour se surpasser. La pierre angulaire de notre stratégie est la Place de la Banque CIBC, notre nouveau siège mondial qui, après son inauguration l'an prochain, permettra d'améliorer la communication et la collaboration entre les membres de notre équipe au service de nos clients.

Chacune de ces améliorations vise à faire en sorte que la CIBC continue d'attirer non seulement les personnes les plus compétentes et les plus douées, mais également celles qui sont animées par le même engagement envers les clients. Nous sommes fiers de faire constamment partie des employeurs de choix. Pour la huitième année et la septième année de suite, nous avons été reconnus respectivement comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada et l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens. Notre milieu de travail inclusif et diversifié représente un atout de taille pour mettre en valeur le potentiel et la force de notre équipe. L'an dernier, Equileap nous a classés au deuxième rang des entreprises canadiennes et au 57^e rang des 100 entreprises mondiales incluses dans son classement et son rapport sur la parité hommes-femmes pour 2019. Notre engagement indéfectible à promouvoir la parité au sein des équipes de direction nous a également valu de faire partie de l'indice Bloomberg sur l'égalité des sexes.

Une fois de plus cette année, notre équipe a exercé une influence positive au sein des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Des milliers de membres de l'équipe CIBC ont participé la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer pour contribuer à un avenir sans cancer du sein. Nous avons également pu apporter davantage à l'occasion de la Journée du miracle CIBC et aussi grâce à notre initiative Un pour tous, qui permet aux membres de notre équipe d'appuyer des causes qui comptent dans leur collectivité.

Faire croître notre entreprise en 2020 et au-delà

Notre raison d'être est l'« étoile polaire » qui guide notre équipe tandis que nous nous consacrons à répondre aux besoins de nos clients dans un monde en pleine évolution. Au sein d'une même équipe étroitement connectée, nous continuerons d'aider nos clients des deux côtés de la frontière à réaliser leurs ambitions, tout en leur permettant de faire affaire avec nous plus facilement. Nous poursuivons la modernisation de notre Banque pour qu'elle reflète la façon dont nos clients perçoivent la CIBC aujourd'hui, c'est-à-dire une banque dynamique et centrée sur le client qui s'efforce de générer une valeur durable pour toutes ses parties prenantes.

Je suis fier de tout ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant et notre avenir m'enthousiasme. Au nom de notre équipe de direction, merci à tous les membres de notre équipe pour leur engagement envers notre clientèle, merci à nos clients qui nous permettent de les aider à réaliser leurs ambitions et merci à nos actionnaires qui nous accordent leur confiance tandis que nous bâtissons une banque axée sur les relations pour un monde moderne.



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Créer une valeur durable pour nos parties prenantes

À la CIBC, nous sommes conscients du rôle important que nous jouons en aidant et en incitant nos clients, nos actionnaires, nos employés et nos collectivités à faire la promotion de la durabilité à long terme.

En 2019, les dirigeants de la Banque ont bénéficié de la surveillance et des conseils stratégiques de nos administrateurs, de sorte que la CIBC a généré une valeur solide et des résultats élevés pour ses parties prenantes. Nous continuons d'investir dans la croissance à long terme, tout en bâtissant une banque axée sur les relations pour un monde moderne.

À la CIBC, nous croyons que le bassin de talents solide et diversifié dont nous disposons à tous les niveaux de notre organisation est le facteur déterminant de nos réalisations actuelles et de nos progrès futurs. Je suis heureux d'annoncer que notre conseil d'administration est composé à 47 % de femmes, soit plus que notre objectif en matière de mixité. En 2019, nous avons annoncé plusieurs nominations au sein de la haute direction qui mettent en évidence l'importance que nous accordons au capital humain et à la planification de la relève et qui nous permettent de tirer parti des compétences de nos dirigeants, tout en nous focalisant davantage sur notre clientèle. Le renforcement de la diversité est également demeuré au centre de nos préoccupations. Les membres du conseil et de la haute direction collaborent étroitement à la planification de la relève afin de faire progresser notre organisation animée par une raison d'être et d'accélérer notre croissance.

Pour créer de la valeur, nous devons également contribuer à relever les défis environnementaux, y compris le changement climatique. Le conseil et la direction se consacrent activement à cet enjeu très important. Cette année, la CIBC s'est engagée à consacrer 150 G\$ à des activités de finance environnementale et durable d'ici 2027, soulignant ainsi la détermination de la Banque à favoriser la croissance durable et à faire du Canada et de l'Amérique du Nord des chefs de file mondiaux de la responsabilité environnementale.

L'engagement de la CIBC à renforcer nos collectivités est aussi au cœur de nos priorités. Cette année, le succès de notre initiative mondiale en matière d'investissement communautaire, Un pour tous, inspirée par la passion de donner en retour de tous les membres de l'équipe CIBC, nous a permis d'avoir un plus grand retentissement. Un pour tous a investi 78 M\$ dans les collectivités au cours de l'année, et nous prévoyons réaliser des investissements de 350 M\$ d'ici 2024.

En conclusion, j'aimerais remercier notre chef de la direction, Victor Dodig, ainsi que les membres de l'équipe de la haute direction pour le leadership dont ils ont fait preuve dans la gestion responsable de nos activités en 2019 afin de générer une valeur à long terme pour nos parties prenantes. Au nom du conseil d'administration, je tiens à également remercier tous les membres de l'équipe CIBC pour leur engagement collectif envers notre raison d'être qui est d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions.



L'Honorable John P. Manley
Président du conseil



En 2012, le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires, mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralités	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			71–72
	3	Principaux risques et nouveaux risques	46		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	30, 32, 70, 72	162	9, 16
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	41, 42		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	40, 43, 44		
	7	Risques découlant des activités commerciales	45, 49		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	35, 46, 53, 59, 66, 68, 76		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	28	162	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	30		8–11
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	32		12
	12	Gestion et planification des fonds propres	34	162	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	31, 49		4
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	29, 31		4
	15	Risque de crédit par portefeuille important	51–57		27–36
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	31		4, 5
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	45, 53, 65, 75		68–69
Liquidités	18	Actifs liquides	68		
Financement	19	Actifs grevés	69		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	72		
	21	Stratégie et sources de financement	71		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	63		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	63–67		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	63–67		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	35, 66		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	54–61	136–142, 184	6–7, 65–68
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	51, 59, 79	111, 112	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	59	137	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	51, 55	152–153	68, 37 ²
	30	Atténuation du risque de crédit	51, 56	152–153	20, 53–54, 68
Autres risques	31	Autres risques	74–77		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	74	177	

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 198.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 4 décembre 2019. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 196 à 201 du présent Rapport annuel.

<p>2 Vue d'ensemble</p> <p>2 Stratégie de la CIBC</p> <p>2 Performance par rapport aux objectifs</p> <p>4 Points saillants financiers</p> <p>5 Conjoncture de l'économie et du marché</p> <p>5 Revue de l'exercice 2019</p> <p>5 Perspectives pour l'année 2020</p> <p>5 Événements importants</p>	<p>6 Vue d'ensemble du rendement financier</p> <p>6 Revue des résultats financiers de 2019</p> <p>6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette</p> <p>7 Produits autres que d'intérêts</p> <p>7 Activités de négociation (BIE)</p> <p>8 Dotation à la provision pour pertes sur créances</p> <p>8 Charges autres que d'intérêts</p> <p>9 Impôts et taxes</p> <p>9 Change</p> <p>10 Revue des résultats du quatrième trimestre</p> <p>10 Analyse des tendances trimestrielles</p> <p>11 Rétrospective du rendement financier de 2018</p> <p>13 Mesures non conformes aux PCGR</p>	<p>15 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique</p> <p>17 Services bancaires personnels et PME, région du Canada</p> <p>19 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada</p> <p>21 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis</p> <p>23 Marchés des capitaux</p> <p>26 Siège social et autres</p> <p>27 Situation financière</p> <p>27 Revue du bilan consolidé résumé</p> <p>28 Gestion des fonds propres</p> <p>38 Arrangements hors bilan</p>	<p>40 Gestion du risque</p> <p>78 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle</p> <p>78 Méthodes comptables critiques et estimations</p> <p>83 Faits nouveaux en matière de comptabilité</p> <p>84 Autres faits nouveaux en matière de réglementation</p> <p>85 Transactions entre parties liées</p> <p>85 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires</p> <p>85 Contrôles et procédures</p> <p>86 Information financière annuelle supplémentaire</p>
--	--	---	---

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2020 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2020 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2020 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à l'inconduite, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises; le risque que les synergies et les avantages attendus d'une acquisition ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 50 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 11,6 % au 31 octobre 2019. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos quelque 45 000 employés sont engagés à offrir à nos clients une expérience bancaire adaptée au monde moderne, à stimuler la croissance des bénéfices de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

Nous bâtissons une banque axée sur les relations dans un monde moderne. Afin d'atteindre nos objectifs stratégiques consistant à offrir une expérience client et un rendement total pour les actionnaires exceptionnels, nous mettons l'accent sur quatre axes prioritaires :

- Offrir une proposition de valeur moderne de services bancaires relationnels à nos clients.
- Diversifier la croissance de nos bénéfices.
- Optimiser notre efficacité opérationnelle.
- Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

Performance par rapport aux objectifs

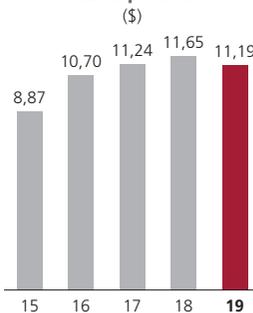
Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties prenantes externes. Ces mesures sont classées en cinq catégories clés – croissance du résultat, coefficient d'efficacité, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), valeur pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat¹

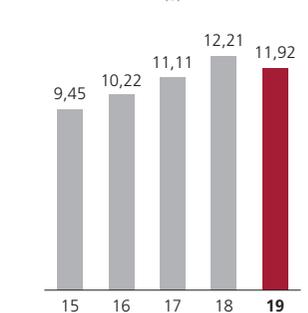
Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. Nous visons une croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2019, dans une conjoncture de marché difficile, le résultat dilué par action comme présenté et ajusté¹ a diminué respectivement de 4 % et 2 %.

À plus long terme, nous maintenons notre objectif de générer une croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 % tout au long du cycle.

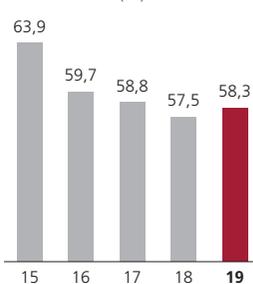
Résultat dilué par action comme présenté



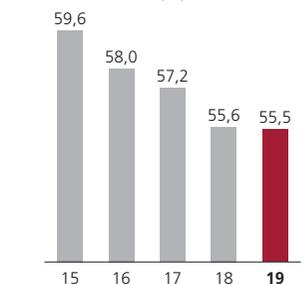
Résultat dilué par action ajusté¹ (\$)



Coefficient d'efficacité comme présenté



Coefficient d'efficacité ajusté¹



Coefficient d'efficacité¹

Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos ressources afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2019, le coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté¹ de la CIBC s'est établi respectivement à 58,3 % et 55,5 %, contre 57,5 % et 55,6 % en 2018.

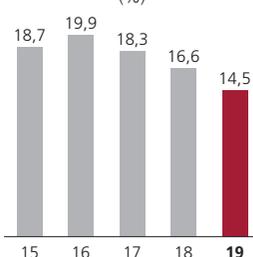
La CIBC s'est fixé comme objectif à moyen terme d'atteindre un coefficient d'efficacité annualisé de 52 % d'ici 2022.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires¹

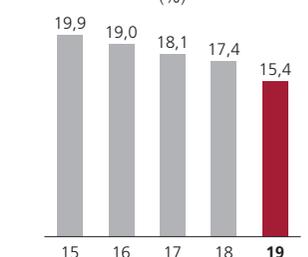
Le RCP est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires. En 2019, la CIBC a enregistré un RCP comme présenté et ajusté¹ respectivement de 14,5 % et 15,4 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP solide d'au moins 15 % tout au long du cycle.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹



1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Valeur pour les actionnaires

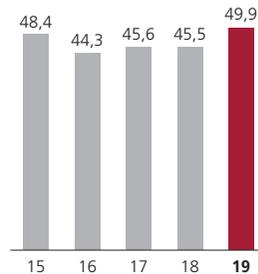
Au chapitre de la valeur pour les actionnaires, nous avons deux objectifs :

1. Ratio de versement de dividendes

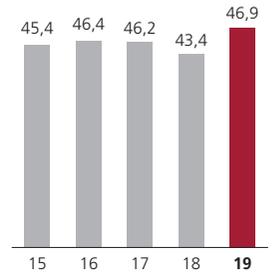
Pendant nombre d'années, nous avons régulièrement enregistré des ratios de versement de dividendes ajustés se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2019, notre ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté¹ s'est établi respectivement à 49,9 % et 46,9 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 %.

Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



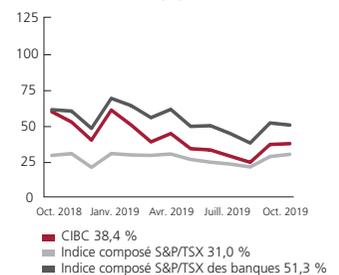
Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)



2. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2019, le rendement total pour les actionnaires a été de 38,4 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques de 51,3 % au cours de la même période.

Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



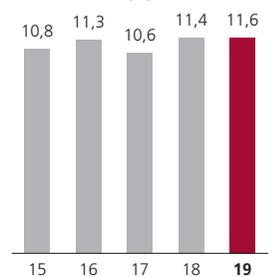
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides ratios de fonds propres qui sont nettement supérieurs aux ratios réglementaires cibles.

Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui sont de détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, d'investir dans nos activités essentielles, de croître au moyen d'acquisitions et de redistribuer du capital à nos actionnaires. À la fin de 2019, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 11,6 %, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible actuellement fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité et de la stabilité du bilan.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (%)



Expérience client

Nous poursuivons nos efforts solides et soutenus à l'égard de l'expérience client. Dans le cadre de notre cheminement pour devenir une banque fondée sur les objectifs, nous avons parfait notre indice de l'expérience client interne en 2019 afin d'améliorer la transparence et l'exactitude de notre programme de mesure de l'expérience client. L'indice a été renommé l'indice de l'expérience client par score net de recommandation CIBC (ECSNR CIBC) et reflète la pondération équilibrée de neuf scores nets de recommandation internes de l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégique. Au 31 octobre 2019, l'indice ECSNR CIBC atteignait 60,9. Notre objectif est l'amélioration continue d'une année à l'autre.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019	2018	2017	2016	2015
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$
Produits autres que d'intérêts	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941
Total des produits	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829	1 051	771
Charges autres que d'intérêts	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861
Résultat avant impôt sur le résultat	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224
Impôt sur le résultat	1 348	1 422	1 162	718	634
Résultat net	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25	17	19	20	14
Porteurs d'actions privilégiées	111	89	52	38	45
Porteurs d'actions ordinaires	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	55,5 %	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,29 %	0,26 %	0,25 %	0,31 %	0,27 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	15,4 %	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %
Marge d'intérêts nette	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %
Rendement de l'actif moyen	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,89 %	0,99 %	0,97 %	0,96 %	0,91 %
Rendement total pour les actionnaires	4,19 %	4,70 %	18,30 %	5,19 %	1,96 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	20,8 %	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	20,6 %	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$
– résultat dilué comme présenté	11,19	11,65	11,24	10,70	8,87
– résultat dilué ajusté ¹	11,92	12,21	11,11	10,22	9,45
– dividendes	5,60	5,32	5,08	4,75	4,30
– valeur comptable	79,87	73,83	66,55	56,59	51,25
Cours de l'action (\$)					
– haut	116,19	124,59	119,86	104,46	107,16
– bas	98,20	110,11	97,76	83,33	86,00
– clôture	112,31	113,68	113,56	100,50	100,28
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base ³	444 324	443 082	412 636 ⁴	395 389	397 213
– moyen pondéré dilué	445 457	444 627	413 563 ⁴	395 919	397 832
– fin de la période ³	445 342	442 826	439 313 ⁴	397 070	397 291
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	50 016 \$	50 341 \$	49 888 \$	39 906 \$	39 840 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,0 %	4,7 %	4,5 %	4,7 %	4,3 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	46,9 %	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %
Cours/valeur comptable	1,41	1,54	1,71	1,78	1,96
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	138 669 \$	119 355 \$	107 571 \$	101 588 \$	93 619 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	398 108	381 661	365 558	319 781	290 981
Total de l'actif	651 604	597 099	565 264	501 357	463 309
Dépôts	485 712	461 015	439 706	395 647	366 657
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	35 569	32 693	29 238	22 472	20 360
Actif moyen	639 716	598 441	542 365	509 140	455 324
Actif productif d'intérêts moyen	572 677	536 059	485 837	445 134	395 616
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	34 467	31 184	25 393	21 275	18 857
Biens administrés ^{5, 6}	2 425 651	2 303 962	2 192 947	2 041 887	1 846 142
Biens sous gestion ⁶	252 007	225 379	221 571	183 715	170 465
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars) ⁷					
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	239 863 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	216 144 \$	203 321 \$	168 996 \$	156 107 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	216 303	203 321	169 322	156 401
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	216 462	203 321	169 601	156 652
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %
Ratio de liquidité à court terme ⁸	125 %	128 %	120 %	124 %	119 %
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	45 157	44 220	44 928	43 213	44 201

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. En 2019, par suite de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) est calculée conformément à l'IFRS 9. Les montants de 2017 et des périodes précédentes ont été calculés conformément à l'IAS 39.

3) Compte non tenu de néant actions subalternes au 31 octobre 2019 (60 764 en 2018).

4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

5) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une contrepartie à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 923,2 G\$ au 31 octobre 2019 (1 834,0 G\$ en 2018).

6) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

7) Depuis le début de 2019, les ratios sont calculés au même niveau d'APR. Avant 2019, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. Les différents facteurs scalaires qui ont été appliqués aux REC comprenaient le calcul de l'APR applicable à chacune des trois catégories de fonds propres. L'APR au 31 octobre 2017 comprenait un ajustement relatif au plancher de fonds propres.

8) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2019

La CIBC a mené ses activités dans un contexte économique en perte de vitesse au Canada et aux États-Unis en 2019. Au Canada, la faiblesse des taux de chômage a favorisé la qualité du crédit des ménages, mais le rendement du crédit est revenu à la normale après avoir atteint des niveaux très élevés au cours de l'exercice précédent. Tant le crédit à la consommation que le crédit hypothécaire ont connu un ralentissement de la croissance par rapport à leur progression antérieure et ont affiché une modeste reprise dans la deuxième moitié de l'année alors que les taux hypothécaires ont diminué et que l'activité dans le secteur de l'habitation a rebondi. La qualité du crédit des sociétés est demeurée vigoureuse dans l'ensemble, malgré la progression moins rapide des profits, mais a subi les contrecoups d'un ralentissement dans certains secteurs et régions. Une baisse des dépenses d'investissement des entreprises a engendré un ralentissement de la croissance des activités de financement qui s'est manifesté par une montée plus lente des émissions d'obligations et des titres de participation tandis que la croissance des prêts aux entreprises est demeurée saine. L'économie américaine a affiché une croissance à un rythme plus lent, en raison de l'essoufflement de l'incidence des mesures de relance budgétaire qui avaient été prises précédemment et de la croissance des incertitudes commerciales. À l'inverse, le marché de l'emploi est demeuré très vigoureux, l'économie de consommation ayant été favorisée par une progression des revenus et des baisses de taux d'intérêt dans la deuxième moitié de l'année. La croissance des prêts est demeurée stable, tandis que les titres de participation ont regagné du terrain et que l'allègement des taux d'intérêt a contrebalancé des revenus à la baisse.

Perspectives pour l'année 2020

Un contexte de ralentissement mondial devrait occasionner une autre légère modération de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel au Canada qui devrait se situer un peu en deçà de 1,5 %. Les risques sur le plan des échanges commerciaux et la faiblesse des dépenses d'investissement pourraient inciter la Banque du Canada à baisser les taux d'intérêt de 25 points de base même s'ils sont déjà à des niveaux bas, déclenchant potentiellement un affaiblissement du dollar canadien au cours de l'année 2020. Bien que le taux de chômage puisse vraisemblablement dépasser la barre des 6 % en 2020, il est encore prévu qu'il demeure dans un creux historique. La construction résidentielle devrait rester assez stable, soutenue par des taux hypothécaires plus faibles, tandis qu'une croissance seulement modeste des dépenses d'investissement des entreprises est attendue jusqu'à ce que les incertitudes mondiales se dissipent. Les prix du pétrole brut à l'échelle mondiale semblent rester stables et, tandis que la production au Canada devrait graduellement se remettre de contraintes antérieures, une augmentation des dépenses d'investissement dans le secteur de l'énergie dépend probablement de l'évolution de la capacité des pipelines.

L'économie américaine devrait ralentir pour se situer à une croissance du PIB réel d'environ 1,7 % en 2020, étant donné que les incertitudes relatives au commerce et à la croissance mondiale devraient freiner les dépenses d'investissement des entreprises et l'embauche. Malgré cela, la conjoncture des marchés du travail devrait demeurer tendue en regard des normes historiques. La Réserve fédérale américaine devrait maintenir ses taux tout au long de 2020.

L'escalade des tensions commerciales entre la Chine et à la fois les États-Unis et le Canada ainsi que la menace d'une récession en Europe constituent des risques de révision à la baisse de nos perspectives pour les États-Unis et le Canada, mais ces risques pourraient être contrebalancés par de plus importantes réductions de taux d'intérêt que celles actuellement prévues.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation devrait demeurer faible, la croissance modérée du prix des maisons et le resserrement réglementaire survenu en 2018 freinant la demande.

La faiblesse des taux d'intérêt et la croissance modérée des résultats des entreprises devraient favoriser les activités de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les émissions d'obligations d'État devraient augmenter pour financer des déficits fédéraux plus importants, une incidence qui pourrait être compensée par la réduction des déficits de certaines provinces. La faiblesse du taux de chômage et la hausse modérée des bénéfices devraient faire en sorte que la qualité du crédit reste saine. Gestion des avoirs devrait pouvoir tabler sur la croissance soutenue des économies des épargnants, mais la croissance économique modeste pourrait limiter l'incidence positive de la hausse du cours des actions sur les biens sous gestion.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les produits de Groupe Entreprises font face à un ralentissement de la croissance dans la région du Midwest qui est fortement axée sur le secteur de la fabrication, mais profiteraient de toute amélioration de l'incertitude commerciale qui freine actuellement les plans de dépenses d'investissement, tandis que des taux d'intérêt plus faibles devraient être propices à la croissance des activités de prêts aux entreprises. De son côté, Gestion des avoirs a profité de l'augmentation des économies après impôt des épargnants, même si le contexte moins favorable à de nouvelles hausses du cours des actions risque de freiner la croissance des biens sous gestion.

Événements importants

Vente de FirstCaribbean International Bank Limited

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de notre participation donnant le contrôle dans FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) à GNB Financial Group Limited (GNB). Aux termes de l'entente, GNB se porte acquéreur de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean détenues par la CIBC pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, sous réserve d'ajustements de clôture reflétant certaines modifications apportées à la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean avant la clôture. La contrepartie totale est composée d'environ 200 M\$ US en espèces et d'un financement garanti consenti par la CIBC pour la partie restante. La CIBC fournira également un financement garanti pour faciliter l'achat d'actions déposées par des actionnaires minoritaires de CIBC FirstCaribbean aux termes de l'offre publique d'achat comme l'exigent les lois régionales sur les valeurs mobilières. Nous prévoyons conserver une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean après la clôture. La transaction est soumise aux approbations réglementaires et devrait se conclure en 2020.

Par suite de l'évaluation découlant de la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019, présentée à titre d'élément d'importance. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 8 des états financiers consolidés.

Acquisition de Cleary Gull

Le 9 septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Cleary Gull Inc. (Cleary Gull), firme de services bancaires d'investissement basée à Milwaukee et spécialisée dans les fusions et acquisitions du marché intermédiaire, le placement de capitaux privés et les services consultatifs en gestion de dettes à l'échelle des États-Unis. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 16 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans ceux de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux.

Acquisition de Lowenhaupt Global Advisors

Le 1^{er} septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA), société de services consultatifs en gestion de patrimoine dont les bureaux sont situés à St-Louis et à New York et qui offre des conseils indépendants en matière de transfert de patrimoine familial, de fiscalité, de répartition d'actifs dans les portefeuilles de placement et de structuration d'entreprise. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 14 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Mise en forme définitive de l'entente avec Air Canada

À la suite de la conclusion par Air Canada de l'acquisition des activités de fidélisation d'Aéroparc auprès d'Aimia Inc. le 10 janvier 2019, nous offrirons des cartes de crédit en vertu du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, dont le lancement est prévu en 2020. Ce programme permettra aux titulaires de cartes de crédit CIBC Aéroparc de transférer leurs milles Aéroparc au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada.

Afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pour une période de dix ans, nous avons payé à Air Canada la somme de 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, qui a été comptabilisée en charges au cours du premier trimestre de 2019. Nous avons présenté ce paiement, de même que les coûts de transaction connexes, comme un élément d'importance lié au premier trimestre de 2019. De plus, nous avons versé une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, au premier trimestre de 2019 en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué aux futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan sur une période de dix ans.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2019. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégique est présentée aux pages 16 à 25. Se reporter à la page 11 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2018.

Revue des résultats financiers de 2019

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 5 121 M\$, en regard de 5 284 M\$ en 2018.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 5 444 M\$, contre 5 541 M\$ en 2018.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 11,19 \$, contre 11,65 \$ en 2018.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 11,92 \$, par rapport à 12,21 \$ en 2018.

2019

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 227 M\$ (167 M\$ après impôt) au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 135 M\$ (135 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- un montant de 109 M\$ (82 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (7 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des produits d'intérêts de 67 M\$ (49 M\$ après impôt) au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat (Siège social et autres);
- un montant de 45 M\$ (incidence nette positive après impôt de 33 M\$) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration², associé à l'acquisition de The PrivateBank, de Geneva Advisors et de Wellington Financial (résultat de 25 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 8 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une augmentation de 28 M\$ (21 M\$ après impôt) au titre des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 101 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 488 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 64 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 323 M\$.

2018

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 115 M\$ (85 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (9 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes supplémentaires de 89 M\$ (65 M\$ après impôt et participation minoritaire) sur les titres de créances et les prêts de CIBC FirstCaribbean comptabilisées au quatrième trimestre à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade (Siège social et autres);
- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 (Siège social et autres);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 16 M\$ (14 M\$ après impôt), nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition², liés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (résultat de 38 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 52 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 2 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 28 M\$, des charges autres que d'intérêts de 194 M\$ et de l'impôt sur le résultat de 37 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 257 M\$ et le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de 252 M\$.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et à l'acquisition de Wellington Financial.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Actif productif d'intérêts moyen	572 677 \$	536 059 \$	485 837 \$
Produits nets d'intérêts	10 551	10 065	8 977
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,84 %	1,88 %	1,85 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 486 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de l'élargissement des marges de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation, ainsi que du resserrement des marges dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Ils comprenaient également pour l'exercice considéré des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'élément d'importance.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de quatre points de base, compte tenu surtout d'un changement dans la composition de l'actif productif d'intérêts moyen, en partie neutralisé par une amélioration des marges dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	475 \$	420 \$	452 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	908	877	843
Commissions sur crédit	958	851	744
Honoraires d'administration de cartes	458	510	463
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 305	1 247	1 034
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 595	1 624	1 573
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	430	431	427
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	313	357	349
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (pertes) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017) ³	761	603	227
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017)	34	(35)	143
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	304	310	252
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ¹	92	121	101
Divers	427	453	695
	8 060 \$	7 769 \$	7 303 \$

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Comprennent une perte de 54 M\$ (produits de 46 M\$ en 2018 et produits de 1 M\$ en 2017) lié aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 291 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2018.

La *rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation* ont augmenté de 55 M\$, ou 13 %, en raison surtout de l'accroissement des activités de services-conseils, des émissions des titres de créance et des produits de syndication de prêts, en partie contrebalancés par la diminution des produits tirés des émissions de titres de participation.

Les *frais sur les dépôts et les paiements* ont augmenté de 31 M\$ ou 4 %, en raison surtout d'une baisse des coûts d'acquisition et de la hausse des honoraires de Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 107 M\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Les *honoraires d'administration de cartes* ont diminué de 52 M\$, ou 10 %, en raison surtout des changements dans la présentation découlant de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 (se reporter à la note 1 pour plus de précisions) avec une variation correspondante du poste Divers des charges autres que d'intérêts (se reporter à la section Charges autres que d'intérêts ci-après).

Les *honoraires de gestion de placements et de garde* ont augmenté de 58 M\$, ou 5 %, en raison principalement de l'augmentation des biens sous gestion dans nos activités de gestion des avoirs.

Les *commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières* ont baissé de 44 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la baisse du volume de transactions enregistrée au titre de nos services de courtage et de détail.

Les *profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net* ont grimpé de 158 M\$, ou 26 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation, contrebalancée en partie par la baisse des produits de trésorerie. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

Les *profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net* ont augmenté de 69 M\$, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	633 \$	856 \$	1 143 \$
Produits autres que d'intérêts	815	557	226
	1 448 \$	1 413 \$	1 369 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	300 \$	246 \$	276 \$
Change	585	573	524
Titres de participation	386	452	401
Marchandises	117	94	111
Divers	60	48	57
	1 448 \$	1 413 \$	1 369 \$

- 1) Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 177 M\$ (278 M\$ en 2018 et 298 M\$ en 2017) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique pour plus de renseignements.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits de négociation ont augmenté de 35 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2018, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et sur marchandises et des opérations de change, en partie contrebalancée par la diminution des produits de négociation tirés des opérations sur titres de participation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
	Selon l'IFRS 9	Selon l'IFRS 9	Selon l'IAS 39
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	809 \$	760 \$	760 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	159	15	16
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	68	67	37
Marchés des capitaux	90	8	(4)
Siège social et autres	21	102	20
	1 147	952	829
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	87	(19)	6
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	4	(10)	s. o.
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	5	12	47
Marchés des capitaux	63	(38)	s. o.
Siège social et autres	(20)	(27)	(53)
	139	(82)	–
	1 286 \$	870 \$	829 \$

1) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

s. o. Sans objet.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 416 M\$, ou 48 %, par rapport à celle de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 221 M\$, car les résultats de l'exercice précédent comprenaient une baisse de la provision, du fait des perspectives économiques qui s'étaient améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017, tandis que les résultats de l'exercice considéré comprenaient une augmentation de la provision, reflétant l'incidence de certains changements défavorables à nos perspectives économiques, ainsi que des migrations de crédit défavorables dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 195 M\$, en raison de la hausse de la dotation à la provision, notamment en raison d'une dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, l'augmentation de la dotation à la provision dans les secteurs des services publics et du pétrole et du gaz dans Marchés des capitaux et de la hausse de la dotation à la provision et des radiations dans le portefeuille des prêts personnels de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, neutralisées en partie par une dotation à la provision moins importante dans CIBC Caribbean, inscrite pour Siège social et autres, du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégique, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	3 081 \$	2 934 \$	2 738 \$
Rémunération liée au rendement	1 873	1 966	1 745
Avantages du personnel	772	765	715
	5 726	5 665	5 198
Frais d'occupation	892	875	822
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 874	1 742	1 630
Communications	303	315	317
Publicité et expansion des affaires	359	327	282
Honoraires	226	226	229
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	110	103	96
Divers	1 366	1 005	997
	10 856 \$	10 258 \$	9 571 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 598 M\$ ou 6 % par rapport à celles de 2018.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 61 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la hausse des salaires en partie attribuable à l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancée par une baisse de la rémunération liée au rendement.

Les *charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* ont augmenté de 132 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les *autres charges* ont augmenté de 361 M\$, ou 36 %, étant donné que les résultats de l'exercice considéré comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, une dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes présentées à titre d'éléments d'importance, le tout neutralisé en partie par la diminution des charges attribuable aux changements dans la présentation découlant de l'adoption de l'IFRS 15 (se reporter à la section Produits autres que d'intérêt présentée précédemment).

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Impôt sur le résultat	1 348 \$	1 422 \$	1 162 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	418	354	390
Charges sociales	271	271	242
Impôts et taxes sur le capital	76	68	61
Impôt foncier et taxes d'affaires	72	77	72
Total des impôts et taxes indirects	837	770	765
Total des impôts et taxes	2 185 \$	2 192 \$	1 927 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	20,8 %	21,2 %	19,8 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	29,9 %	29,3 %	29,0 %

1) Certains montants sont soit payés, soit payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a diminué de 7 M\$ en regard celle de 2018.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 74 M\$ pour s'établir à 1 348 M\$ par rapport à celle de 2018. Cela s'explique surtout par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, et par la baisse du résultat à l'exercice considéré, en partie contrebalancés par une diminution du résultat exonéré d'impôt et par la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible fiscalement. L'exercice considéré comportait également un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ découlant du règlement lié à Enron mentionné ci-dessous, largement contrebalancé par une réévaluation de 28 M\$ de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications du taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au premier trimestre de 2019.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 67 M\$, en raison surtout des taxes de vente applicables au paiement effectué à Air Canada afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC au cours du premier trimestre de 2018. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. En décembre 2018 et 2019, l'Internal Revenue Service a publié le projet de règlement et sa version définitive pour mettre en œuvre certains aspects de la réforme fiscale américaine y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ce règlement sur ses activités aux États-Unis.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement dans l'affaire Enron en 2005 et la déduction des frais juridiques connexes (les « frais liés à Enron »). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (l'« entente ») permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte de la partie des frais liés à Enron que nous prévoyons déduire aux États-Unis, mais qui n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service, et du remboursement d'intérêts imposable que nous comptons obtenir de l'ARC au moment où celle-ci établira de nouvelles cotisations pour les déclarations de revenus de certains exercices antérieurs, conformément à l'entente. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Le budget fédéral canadien de 2015, adopté le 1^{er} novembre 2015, comprenait de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques », qui ont éliminé, dans certaines circonstances, la possibilité pour les sociétés canadiennes de se prévaloir d'une déduction pour dividendes intersociétés. Des règles transitoires s'appliquaient entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. Les nouvelles règles ont entraîné une hausse du taux d'imposition effectif puisque la déductibilité aux fins de l'impôt de certains dividendes reçus de sociétés canadiennes est réduite. Le budget fédéral canadien de 2018, déposé le 27 février 2018, a étendu la non-déductibilité des dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes aux dividendes reçus dans le cadre d'opérations de rachat d'actions.

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 527 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2013 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En mai 2019, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 273 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2014. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019 vs. 2018	2018 vs. 2017	2017 vs. 2016
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	124 \$	(55)\$	(36)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	7	(2)	(1)
Charges autres que d'intérêts	66	(30)	(20)
Impôt sur le résultat	5	(3)	(1)
Résultat net	46	(20)	(14)
Incidence sur le résultat par action :			
de base	0,10 \$	(0,05)\$	(0,03)\$
dilué	0,10	(0,05)	(0,03)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	3,2 %	(1,5)%	(1,3)%

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le

	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 225 \$	2 239 \$	2 128 \$	2 166 \$	2 201 \$	2 176 \$	2 090 \$	2 138 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 028	1 023	1 003	992	986	988	937	954
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	503	509	475	479	457	448	429	432
Marchés des capitaux ¹	735	746	751	705	649	752	710	801
Siège social et autres ¹	281	215	185	223	159	183	210	134
Total des produits	4 772 \$	4 732 \$	4 542 \$	4 565 \$	4 452 \$	4 547 \$	4 376 \$	4 459 \$
Produits nets d'intérêts	2 801 \$	2 694 \$	2 460 \$	2 596 \$	2 539 \$	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$
Produits autres que d'intérêts	1 971	2 038	2 082	1 969	1 913	1 970	1 900	1 986
Total des produits	4 772	4 732	4 542	4 565	4 452	4 547	4 376	4 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	402	291	255	338	264	241	212	153
Charges autres que d'intérêts	2 838	2 670	2 588	2 760	2 591	2 572	2 517	2 578
Résultat avant impôt sur le résultat	1 532	1 771	1 699	1 467	1 597	1 734	1 647	1 728
Impôt sur le résultat	339	373	351	285	329	365	328	400
Résultat net	1 193 \$	1 398 \$	1 348 \$	1 182 \$	1 268 \$	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	6 \$	7 \$	4 \$	2 \$	4 \$	6 \$	5 \$
Actionnaires	1 185	1 392	1 341	1 178	1 266	1 365	1 313	1 323
Résultat par action – de base	2,59 \$	3,07 \$	2,96 \$	2,61 \$	2,81 \$	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$
– dilué	2,58	3,06	2,95	2,60	2,80	3,01	2,89	2,95

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2018

Le résultat net pour le trimestre a été de 1 193 M\$, en baisse de 75 M\$, ou 6 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2018.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 262 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la croissance des volumes, des produits d'intérêts au titre du règlement prévu de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'éléments d'importance, et de la hausse des produits de négociation, en partie contrebalancés par le resserrement des marges dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 58 M\$, ou 3 %, étant donné que les résultats du quatrième trimestre de 2018 incluaient des pertes sur titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre considéré présentaient également une augmentation des commissions sur crédit, contrebalancée en grande partie par une diminution des produits de trésorerie et des honoraires d'administration de cartes.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 138 M\$, ou 52 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 67 M\$, sous l'effet d'un changement défavorable à nos perspectives économiques et à une migration de crédit défavorable dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 71 M\$, en raison de la dotation à la provision d'un montant pour dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de l'augmentation de la dotation à la provision dans le secteur du pétrole et du gaz dans Marchés des capitaux et de la hausse de la dotation à la provision et des radiations au sein du portefeuille des prêts personnels dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, en partie neutralisées par une dotation à la provision moins importante dans CIBC FirstCaribbean, compte tenu du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade présentées à titre d'élément d'importance.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 247 M\$, ou 10 %, essentiellement en raison de la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans First Caribbean, présentée à titre d'élément d'importance, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a progressé de 10 M\$, ou 3 %, malgré la baisse du résultat, et ce, en raison principalement de la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC First Caribbean, laquelle n'est pas déductible fiscalement.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2019

Le résultat net du trimestre a reculé de 205 M\$, ou 15 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 107 M\$, ou 4 %, ce qui est attribuable surtout aux produits d'intérêts au titre du règlement prévu de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'éléments d'importance, et de la croissance des volumes.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 67 M\$, ou 3 %, du fait essentiellement de la diminution des produits de trésorerie, de la baisse des produits de négociation et de la baisse de la rémunération de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires d'administration de cartes.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 111 M\$, ou 38 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 53 M\$, en raison d'un changement défavorable à nos perspectives économiques et de migrations de crédit défavorables dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 58 M\$, en raison de la dotation à la provision d'un montant pour une dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et de l'augmentation de la dotation à la provision et des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, neutralisées en partie par une dotation à la provision moins importante dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 168 M\$, ou 6 %, ce qui reflète principalement la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 34 M\$, ou 9 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au cours de la période.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a été avantagé par la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et par l'augmentation soutenue des biens administrés et des biens sous gestion, en raison de l'appréciation des marchés au cours de la période. Les hausses de taux d'intérêt au cours de 2018 ont contribué à l'amélioration des marges au cours de la période considérée.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de la forte croissance des volumes des prêts et des dépôts. Les réductions de taux d'intérêt au cours du deuxième semestre de 2019 ont donné lieu à un resserrement des marges, les frais sur les dépôts ayant été inférieurs aux produits tirés du portefeuille de prêts essentiellement indexés sur le taux LIBOR. Le troisième trimestre de 2019 a profité d'un niveau élevé de recouvrement d'intérêts.

La conjoncture des marchés et les activités dans le portefeuille de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Les résultats du premier trimestre de 2018 faisaient état de produits tirés de la négociation de dérivés sur actions plus élevés, le montant lié à la composante produits de la BIE étant compensé dans Siège social et autres.

Siège social et autres a inscrit des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat au quatrième trimestre de 2019.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution des perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une baisse de la provision sur les prêts productifs, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées au cours de ce trimestre. Les résultats du deuxième et du quatrième trimestres de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'incidence de certains changements dans nos perspectives économiques, et d'une mise à jour des paramètres du modèle.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats des quatre trimestres de 2019 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans le portefeuille de services bancaires commerciaux au Canada. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 incluaient également une dépréciation liée à la fraude.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2018 et ceux du troisième trimestre de 2019 comprenaient des dotations à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux aux États-Unis.

Pour Marchés des capitaux, les résultats de la première moitié de 2018 présentaient une diminution de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles et des meilleures perspectives dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats du premier trimestre de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'incidence d'une plus grande incertitude dans nos perspectives économiques, ainsi que de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux. Les résultats du troisième trimestre de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur prêts productifs dans le secteur du pétrole et du gaz, à la lumière des attentes quant à des pertes potentiellement plus élevées découlant des prix du gaz naturel à la baisse, ainsi que de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats de quatrième trimestre de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'incidence d'un changement défavorable à nos perspectives économiques, ainsi que des migrations de crédit défavorables au sein du portefeuille de prêts productifs.

Pour Siège social et autres, les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2018 comprenaient des dotations à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importantes dans CIBC FirstCaribbean découlant de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du premier trimestre de 2019 comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 présentaient une dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine. L'incidence favorable de la réforme fiscale américaine sur le taux d'impôt effectif aux États-Unis a profité à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis à compter du premier trimestre de 2018. Les résultats du premier trimestre de 2019 comportaient un recouvrement d'impôt net découlant du règlement lié à Enron, en grande partie contrebalancé par une réévaluation de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications des taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au cours de ce trimestre.

Rétrospective du rendement financier de 2018

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2018	Produits nets d'intérêts	6 167 \$	1 120 \$	1 236 \$	1 413 \$	129 \$	10 065 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 438	2 745	530	1 499	557	7 769
	Total des produits	8 605	3 865	1 766	2 912	686	17 834
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870
	Charges autres que d'intérêts	4 395	2 068	1 023	1 492	1 280	10 258
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 469	1 792	664	1 450	(669)	6 706
	Impôt sur le résultat	922	485	99	381	(465)	1 422
	Résultat net (perte nette)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
	Actionnaires	2 547	1 307	565	1 069	(221)	5 267
2017	Produits nets d'intérêts	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 620	2 606	331	1 176	570	7 303
	Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829
	Charges autres que d'intérêts	4 348	2 021	534	1 373	1 295	9 571
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880
	Impôt sur le résultat	838	415	55	364	(510)	1 162
	Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	19 \$	19 \$
	Actionnaires	2 420	1 138	203	1 090	(152)	4 699

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017.

Vue d'ensemble

Le résultat net de 2018 s'est établi à 5 284 M\$, en regard de 4 718 M\$ en 2017. La hausse de 566 M\$ du résultat net était attribuable à l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 088 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2017, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un exercice complet, de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada, ainsi que de la hausse des produits de trésorerie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 466 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2017. Les résultats de CIBC Bank USA ont été inclus par suite de son acquisition le 23 juin 2017. La hausse des produits autres que d'intérêts découle principalement d'une augmentation des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde, des commissions sur crédit et des produits tirés des fonds communs de placement, et d'une hausse des produits tirés des activités de négociation, contrebalancés en partie par la diminution des produits tirés des autres activités, étant donné que les résultats de 2017 comprenaient un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 41 M\$, ou 5 %, par rapport à celle de 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 123 M\$, en raison surtout de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans CIBC FirstCaribbean et dans le portefeuille de services bancaires commerciaux aux États-Unis. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante dans CIBC FirstCaribbean comprenait des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a reculé de 82 M\$ par rapport à celle de 2017, du fait des perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et du transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 687 M\$, ou 7 %, par rapport à celles de 2017, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA pour un exercice complet et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a grimpé de 260 M\$, par rapport à celle de 2017, en raison surtout de la hausse du résultat et des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont progressé de 233 M\$, ou 3 % par rapport à ceux de 2017, par suite surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancés par le profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux en 2017, présenté à titre d'élément d'importance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont progressé de 275 M\$, ou 8 %, par rapport à ceux de 2017. Les produits de Groupe Entreprises ont monté du fait surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des commissions par suite de la diminution des émissions de titres de participation et de la baisse du volume des transactions.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 890 M\$, ou 102 %, par rapport à ceux de 2017, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour un exercice complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 89 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2017. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial ont augmenté surtout en raison de la hausse des produits tirés des activités de négociation de dérivés de change, et de dérivés sur actions et des activités de financement dans les marchés mondiaux, en partie contrebalancée par le recul des produits tirés des activités de négociation de taux d'intérêt et de dérivés sur marchandises. Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont progressé, ce qui s'explique surtout par la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils, contrebalancée en partie par le recul des profits du portefeuille de placement et la diminution des produits tirés des activités de souscription de titres de participation et de titres de créance.

Siège social et autres

Les produits ont augmenté de 67 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2017, du fait surtout de la hausse des produits de trésorerie, contrebalancée en partie par des pertes comptabilisées sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres. Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire. Le rapprochement du résultat net applicable aux actionnaires et du profit économique est présenté avec les informations sectorielles.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

		2019	2018	2017	2016	2015
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	4 985 \$	5 178 \$	4 647 \$	4 237 \$	3 531 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		323	257	(53)	(191)	232
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		–	(5)	–	–	(2)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	5 308 \$	5 430 \$	4 594 \$	4 046 \$	3 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	445 457	444 627	413 563	395 919	397 832
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	11,19 \$	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$	8,87 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	11,92	12,21	11,11	10,22	9,45
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté	D	18 611 \$	17 834 \$	16 280 \$	15 035 \$	13 856 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(101)	(2)	(305)	(505)	(40)
BIE		179	280	300	474	482
Total des produits ajusté (BIE) ²	E	18 689 \$	18 112 \$	16 275 \$	15 004 \$	14 298 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	10 856 \$	10 258 \$	9 571 \$	8 971 \$	8 861 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(488)	(194)	(259)	(262)	(338)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	10 368 \$	10 064 \$	9 312 \$	8 709 \$	8 523 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	55,5 %	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	2 488 \$	2 356 \$	2 121 \$	1 879 \$	1 708 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	46,9 %	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I	15,4 %	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	6 469 \$	6 706 \$	5 880 \$	5 013 \$	4 224 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		387	220	(29)	(94)	298
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	6 856 \$	6 926 \$	5 851 \$	4 919 \$	4 522 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	1 348 \$	1 422 \$	1 162 \$	718 \$	634 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		64	(37)	24	97	66
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	1 412 \$	1 385 \$	1 186 \$	815 \$	700 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	20,8 %	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	20,6 %	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre							
2019	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 291 \$	1 301 \$	683 \$	937 \$	(91)\$	5 121 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	174	1	40	–	108	323
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)²	2 465 \$	1 302 \$	723 \$	937 \$	17 \$	5 444 \$
2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	9	1	27	–	220	257
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 556 \$	1 308 \$	592 \$	1 069 \$	16 \$	5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(170)	1	19	–	97	(53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$	4 665 \$
2016	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(25)	2	6	28	(202)	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 135 \$	993 \$	93 \$	1 020 \$	(137)\$	4 104 \$
2015	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 026 \$	921 \$	104 \$	847 \$	(308)\$	3 590 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(28)	2	7	8	243	232
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	1 998 \$	923 \$	111 \$	855 \$	(65)\$	3 822 \$

1) Réflète l'incidence des éléments d'importance décrits ci-après et dans la section Revue des résultats financiers de 2019.
2) Mesure non conforme aux PCGR.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2017

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 104 M\$ (73 M\$ après impôt) ainsi que des ajustements selon la méthode de l'acquisition¹ relativement à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (3 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 70 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- des honoraires et des charges de 98 M\$ (71 M\$ après impôt) liés au lancement de Financière Simplicii et à l'abandon connexe de Services financiers Le Choix du Président (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une augmentation de 45 M\$ (33 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires au troisième trimestre (Siège social et autres);
- un montant de 41 M\$ (28 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (4 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 7 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une diminution de 18 M\$ (13 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée au quatrième trimestre dans Siège social et autres².

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 305 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 17 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 259 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 24 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont augmenté le résultat net de 53 M\$.

2016

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), net des coûts de transaction connexes (Siège social et autres);
- des charges de restructuration de 134 M\$ (98 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une augmentation de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres²;
- une augmentation de 77 M\$ (56 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un profit de 53 M\$ (47 M\$ après impôt), net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes, à la vente d'un centre de traitement (Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 40 M\$ (30 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un montant de 30 M\$ (22 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (5 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 6 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un recouvrement d'impôt de 30 M\$ découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de transfert (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un recouvrement d'impôt de 15 M\$ découlant d'un changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI (Siège social et autres);
- un profit de 3 M\$ (2 M\$ après impôt) lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 505 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 149 M\$, une montée des charges autres que d'intérêts de 262 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 97 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 191 M\$.

2015

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- un profit de 46 M\$ (34 M\$ après impôt) découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 42 M\$ (33 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 7 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 29 M\$ (21 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- un profit de 23 M\$ (13 M\$ après impôt) lié à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 40 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 338 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 66 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 232 M\$.

- 1) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de la fusion, et les intérêts courus au titre de l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.
- 2) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui étaient tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives avant l'adoption de l'IFRS 9.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie et opérations, Gestion du risque, Culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans le traitement des paiements internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir une banque moderne axée sur les relations avec les consommateurs et les PME afin d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions en focalisant sur trois priorités stratégiques :

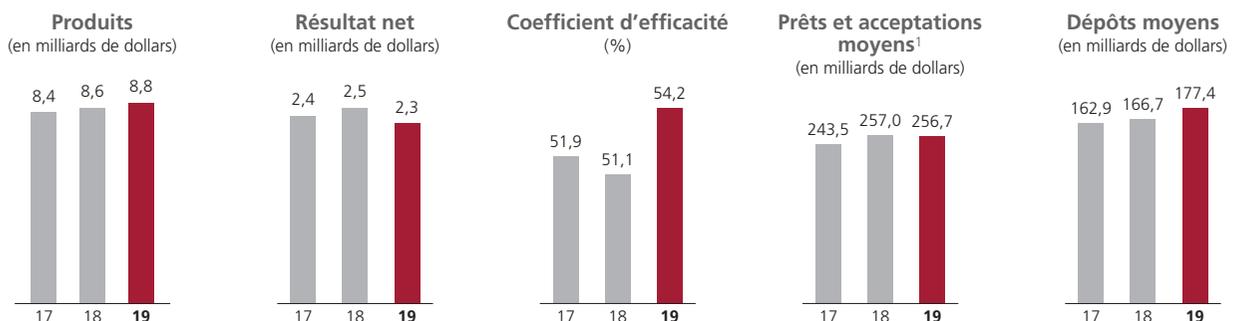
- établir des relations gagnantes
- offrir les meilleures solutions sur le marché
- simplifier la façon de faire affaire avec la Banque

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès importants en regard de notre stratégie.

Établir des relations gagnantes	Offrir les meilleures solutions sur le marché	Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la cinquième année consécutive, la CIBC a été classée la meilleure dans le bulletin de rendement du magazine <i>Investment Executive</i> sur les banques, classement confirmé par nos conseillers du Service Impérial CIBC. • Nous avons encore davantage mis l'accent sur la prestation de solutions et conseils exceptionnels en augmentant le nombre et la qualité des plans financiers et des plans de retraite, en renforçant le processus d'agrément de nos conseillers et en faisant participer plus de 25 000 clients à des séminaires de formation financière et à des événements de formation à l'échelle nationale. Au nombre des sujets abordés : les femmes et la gestion du patrimoine, la planification de la retraite et la planification des flux de trésorerie. • Nous avons présenté de nouveaux conseillers PME spécialisés dans certains de nos principaux marchés pour offrir un soutien au secteur des entreprises clientes qui ne cesse de croître. Nous avons accru, au fil de l'année, le nombre de conseillers PME en Ontario et prévoyons en faire autant dans l'Ouest du Canada en 2020. • Nous avons transformé notre réseau de centres bancaires en un modèle communautaire pour nous rapprocher de nos clients et des collectivités dans lesquelles nous menons nos activités, tout en nous appuyant sur le leadership régional pour que nos clients puissent profiter de l'étendue et de la profondeur de notre expertise. • Nous avons repensé plus de 200 centres bancaires urbains au Canada dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle de transformation de notre réseau visant à préparer la CIBC pour l'avenir des services bancaires en mettant clairement l'accent sur les conseils et les relations avec les clients et en nous appuyant sur des capacités numériques novatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé au lancement de Services bancaires intelligents CIBC pour PME, une toute nouvelle plateforme de services bancaires au Canada conçue pour aider les PME à gérer leurs opérations bancaires, leur comptabilité et leur paie au même endroit. • Nous avons procédé au lancement de la trousse Service complet pour médecins et d'un forfait destiné aux étudiants en médecine et en dentisterie dans le but d'offrir le meilleur de notre Banque à nos clients à différentes étapes de leur carrière. • Nous avons étendu les services de Virement de fonds mondial CIBC de sorte que les entreprises clientes puissent dorénavant transférer sans frais des fonds dans plus de 75 pays à un taux de change privilégié. • Nous avons procédé au lancement de MonTempo qui permet aux clients titulaires d'une carte de crédit CIBC de convertir leurs achats importants en plans de versements, ce qui leur permet d'échelonner leurs paiements sur une durée fixe à un taux d'intérêt annuel moins élevé. La CIBC est la première grande banque canadienne à proposer cette solution. • Nous avons procédé au lancement de Magasinage avec des points, une nouvelle fonctionnalité de notre carte de crédit Aventura qui permet aux clients de régler leurs achats directement avec leurs points bonis, ce qui leur procure plus de souplesse et une façon supplémentaire d'utiliser leurs points autrement que pour obtenir des primes voyages. • Nous avons procédé au lancement du Compte Intelli CIBC Plus, une solution de services bancaires quotidiens tout-en-un exceptionnelle qui offre les avantages suivants : opérations illimitées, protection de découvert, retraits sans frais aux guichets automatiques bancaires autres que ceux de la CIBC dans le monde entier et rabais sur les frais annuels d'une carte de crédit CIBC haut de gamme. • Nous avons élargi la gamme de produits bancaires de Financière Simplii en procédant au lancement de la carte Simplii Financial Visa avec remise en argent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la sixième année consécutive, Services bancaires mobiles CIBC a obtenu la meilleure note générale selon un rapport de Forrester. • La CIBC a ravi le premier rang de l'Évaluation scorCard sur les services bancaires mobiles canadiens 2019 de Survivor en offrant la meilleure expérience bancaire mobile dans son ensemble sur le marché des services bancaires numériques. • La CIBC s'est classée au premier rang pour la satisfaction de la clientèle envers les applications mobiles de carte de crédit selon une étude de J.D. Power. • La CIBC a été nommée meilleure banque numérique pour les consommateurs au Canada par le magazine <i>Global Finance</i>, qui a également classé ses services bancaires mobiles, son application de services bancaires mobiles et la conception de son site Web parmi les meilleurs au pays. • Plus de 1 000 centres bancaires de la CIBC peuvent maintenant tirer parti de la signature électronique pour faire gagner du temps à nos clients et leur offrir une expérience bancaire radicalement simple lorsqu'ils se rendent dans un de nos centres. • Les clients ont maintenant accès à des renseignements détaillés sur leurs opérations à partir de notre site Web et de leur application mobile, notamment une carte montrant le nom du marchand et où a été fait un achat, ainsi que les détails de l'opération, une première parmi les grandes banques canadiennes. • Nous avons continué d'investir dans la technologie et l'innovation pour simplifier la tâche à nos clients : numérisation des documents pour leur faire gagner du temps; système de demande de prêts hypothécaires simplifié assorti d'un processus plus rapide; processus centralisé quant aux procurations et aux successions. Le tout pour être en mesure d'offrir les meilleures solutions de la CIBC à nos clients.

Revue financière de 2019



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

Nos priorités en 2020

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle en mettant clairement l'accent sur l'établissement de relations et la prestation de conseils, dans le but d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nos priorités en 2020 sont :

- établir des relations gagnantes en ayant des conversations plus poussées fondées sur les besoins, notamment en matière de planification financière;
- offrir les meilleures solutions sur le marché qui proposent aux clients une grande valeur et des avantages, qui sont conviviales et qui offrent une gamme de produits plus spécialisée;
- faciliter la façon de faire affaire avec la Banque en améliorant considérablement les processus et en aidant les clients à faire l'expérience de services bancaires radicalement simples.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits	8 758 \$	8 605 \$	8 372 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	809	760	760
Prêts productifs ²	87	(19)	6
Dotation à la provision pour pertes sur créances	896	741	766
Charges autres que d'intérêts	4 745	4 395	4 348
Résultat avant impôt sur le résultat	3 117	3 469	3 258
Impôt sur le résultat	826	922	838
Résultat net	2 291 \$	2 547 \$	2 420 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 291 \$	2 547 \$	2 420 \$
Coefficient d'efficacité	54,2 %	51,1 %	51,9 %
Rendement des capitaux propres ³	62,4 %	67,2 %	64,3 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(359)\$	(372)\$	(367)\$
Profit économique ³ (a+b)	1 932 \$	2 175 \$	2 053 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	259,1 \$	259,1 \$	246,3 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	256,7 \$	257,0 \$	243,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	177,4 \$	166,7 \$	162,9 \$
Équivalents temps plein	13 431	14 086	14 709

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 256 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2018, ce qui est principalement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts, le résultat net de l'exercice considéré comprenant un paiement effectué à Air Canada afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, présenté à titre d'élément d'importance, et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 153 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par une baisse des honoraires.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 155 M\$, ou 21 %, par rapport à celle de 2018. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs attribuable à l'incidence de certains changements défavorables à nos perspectives économiques et à la migration du crédit défavorable dans certains portefeuilles. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs, du fait de l'amélioration des perspectives économiques depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des mises à jour des paramètres du modèle. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en raison de radiations plus élevées et d'une augmentation de la provision attribuable à la hausse des soldes des prêts douteux dans le portefeuille des prêts personnels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 350 M\$, ou 8 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la charge susmentionnée et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 96 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2018, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a été comparable à celui de 2018.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

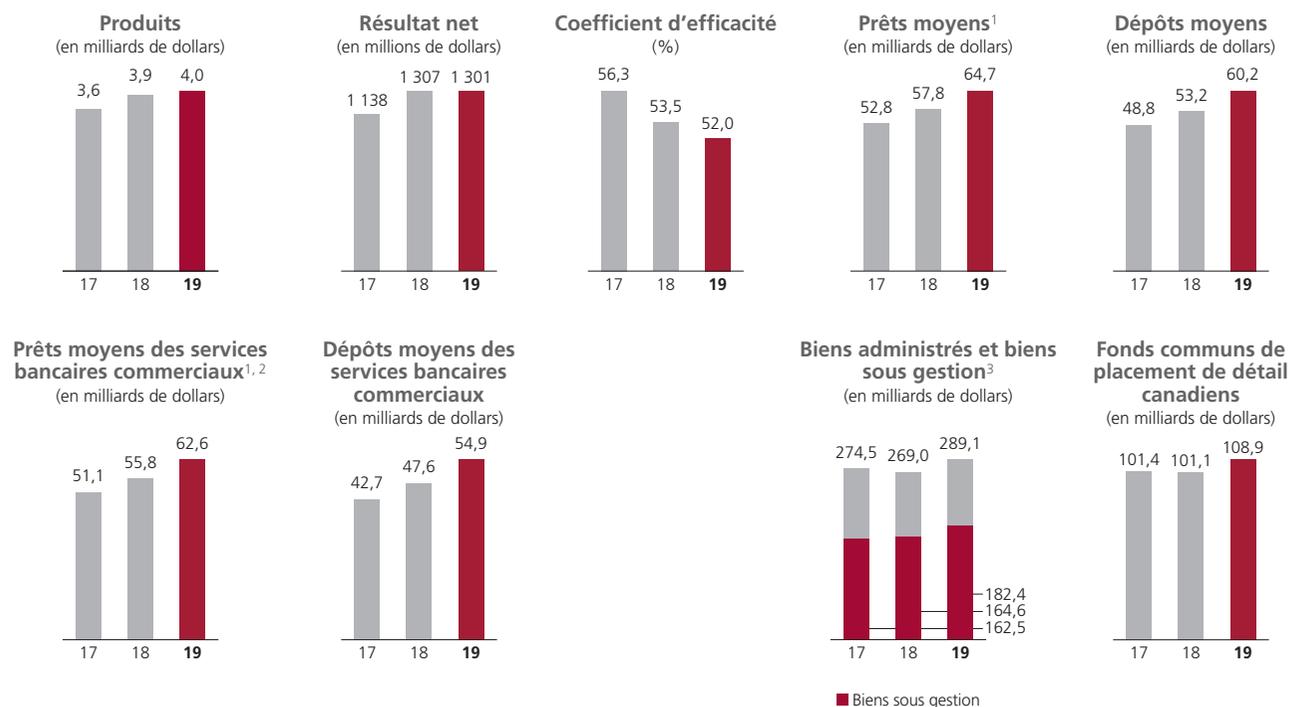
- étendre nos services bancaires commerciaux
- accroître la souplesse et l'efficacité en matière de gestion des avoirs
- approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès importants en regard de notre stratégie.

Étendre nos services bancaires commerciaux	Accroître la souplesse et l'efficacité en matière de gestion des avoirs	Approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque
<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons agrandi l'équipe de nos services bancaires commerciaux en recrutant du personnel pour répondre aux besoins particuliers de notre clientèle diversifiée. • Nous avons continué à répondre aux demandes des clients des deux côtés de la frontière en nous appuyant sur les recommandations transfrontalières de clients de CIBC Bank USA. • Nous avons ouvert de nouveaux bureaux de Services financiers Innovation CIBC dans des centres nord-américains en forte croissance afin d'étendre notre offre de services aux clients du secteur des technologies et de l'innovation partout en Amérique du Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé au lancement des Solutions de placement Intelli CIBC, des portefeuilles tout-en-un qui combinent des stratégies de placement actives et passives pour offrir la valeur et l'expertise que nos clients recherchent. • Nous avons maintenu nos efforts visant à apporter de la valeur à nos clients en relevant les occasions de simplifier notre gamme de produits et d'optimiser les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons accru le nombre de recommandations faites grâce au partenariat dans le but d'approfondir les relations avec la clientèle à l'échelle de la CIBC et de répondre encore mieux aux besoins de nos clients. • Nous avons rehaussé les compétences et les capacités de notre équipe en matière de planification financière.

Revue financière de 2019



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
 2) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.
 3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2020

Afin de poursuivre sur notre lancée pour l'ensemble du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuerons de nous consacrer à aider nos clients à réaliser leurs ambitions en :

- établissant et approfondissant les relations avec notre clientèle grâce à une approche axée sur les solutions offrant des services complets, notamment des services bancaires commerciaux et privés ainsi que des services de gestion des avoirs;
- continuant d'investir dans la planification financière pour renforcer notre position de chef de file des conseils financiers;
- simplifiant et optimisant nos activités afin de les harmoniser à l'évolution de la dynamique de marché et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle;
- augmentant notre personnel pour saisir les occasions stratégiques qui se présentent dans le Groupe Entreprises.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits			
Groupe Entreprises	1 651 \$	1 488 \$	1 324 \$
Gestion des avoirs	2 395	2 377	2 266
Total des produits	4 046	3 865	3 590
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	159	15	16
Prêts productifs ²	4	(10)	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	163	5	16
Charges autres que d'intérêts	2 106	2 068	2 021
Résultat avant impôt sur le résultat	1 777	1 792	1 553
Impôt sur le résultat	476	485	415
Résultat net	1 301 \$	1 307 \$	1 138 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 301 \$	1 307 \$	1 138 \$
Coefficient d'efficacité	52,0 %	53,5 %	56,3 %
Rendement des capitaux propres³	36,8 %	39,8 %	37,6 %
Charge au titre du capital économique³ (b)	(345)\$	(322)\$	(295)\$
Profit économique³ (a+b)	956 \$	985 \$	843 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	62,6 \$	55,7 \$	50,8 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	64,7 \$	57,8 \$	52,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	60,2 \$	53,2 \$	48,8 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	289,1 \$	269,0 \$	274,5 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	182,4 \$	164,6 \$	162,5 \$
Équivalents temps plein	5 048	4 999	5 081

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s.o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 6 M\$ par rapport à celui de 2018, en raison essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 181 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 163 M\$, ou 11 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de la progression des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 18 M\$, ou 1 %, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde, sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des commissions et des produits tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 158 M\$ par rapport à celle de 2018, en raison principalement de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans le portefeuille de services bancaires commerciaux au Canada, y compris une dépréciation liée à la fraude au quatrième trimestre.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 38 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de l'augmentation des salaires du personnel, en partie contrebalancées par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 9 M\$, ou 2 %, par rapport à celui de 2018, en raison surtout de la diminution du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 6,9 G\$, ou 12 %, en regard de celui de 2018, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 20,1 G\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2018, du fait principalement de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir la banque de prédilection en matière de services bancaires aux entreprises et de gestion des avoirs pour nos principaux segments de clientèle et de marché en mettant l'accent sur l'établissement de relations solides et profitables et en tirant parti de la gamme complète de produits et services de la CIBC à l'échelle de sa plateforme nord-américaine. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

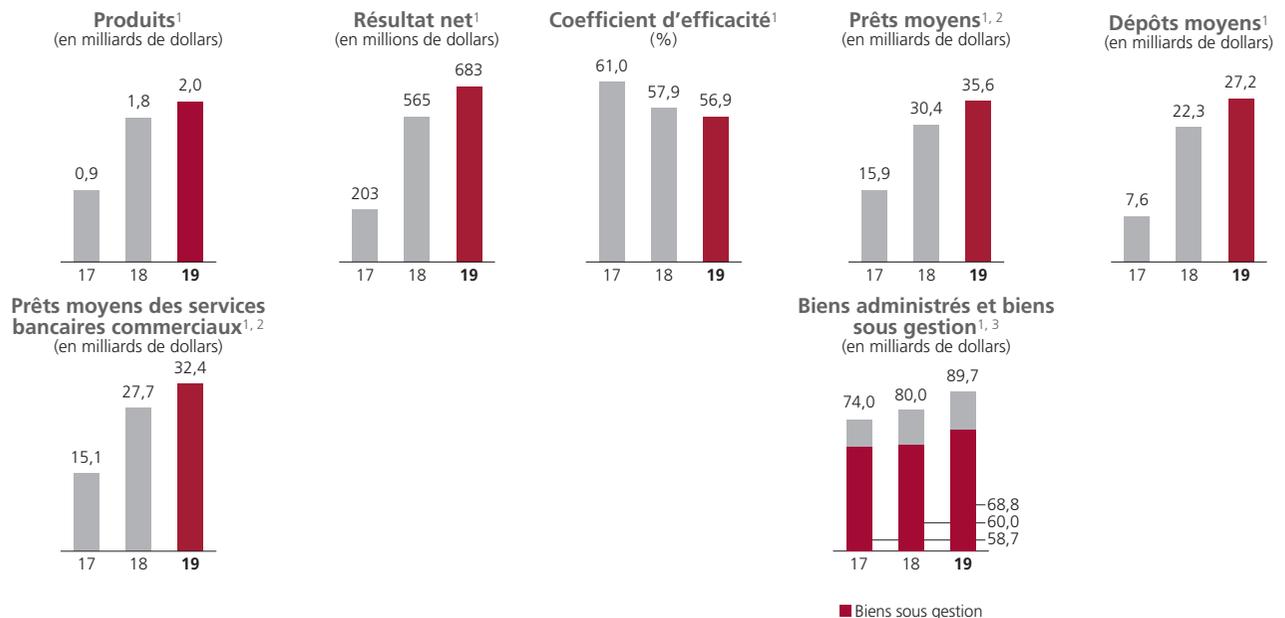
- croître en interne en établissant de nouvelles relations avec la clientèle et en approfondissant les relations actuelles, ainsi qu'en pénétrant de façon ciblée de nouveaux marchés et en offrant de nouveaux services spécialisés;
- continuer de bâtir une plateforme d'exploitation solide aux États-Unis en investissant judicieusement dans notre croissance;
- maintenir un contrôle du risque grâce à une évaluation ciblée des nouvelles occasions, de la diversification du portefeuille et de la qualité des sources de financement.

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès considérables en regard de notre stratégie.

Croître en interne en établissant de nouvelles relations avec la clientèle et en approfondissant les relations actuelles, ainsi qu'en pénétrant de façon ciblée de nouveaux marchés et en offrant de nouveaux services spécialisés	Continuer de bâtir une plateforme d'exploitation solide aux États-Unis en investissant judicieusement dans notre croissance	Maintenir un contrôle du risque grâce à une évaluation ciblée des nouvelles occasions, de la diversification du portefeuille et de la qualité des sources de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons connu une croissance solide des produits qui reflète le rendement robuste de nos activités et nos efforts soutenus visant à établir des relations étroites et profitables avec les clients. • Nous avons généré une croissance robuste des prêts et des dépôts, alors que nous continuons à tirer parti des occasions de recommandations pour en faire encore plus pour notre clientèle à l'échelle de l'Amérique du Nord. • Nous avons généré une croissance solide des biens sous gestion et des biens administrés grâce à une acquisition et à nos efforts constants au chapitre de l'expansion de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons géré les dépenses tout en investissant judicieusement dans notre croissance, et avons affiché un coefficient d'efficacité de 56,9 % en 2019. • Nous avons accru nos capacités de gestion privée de patrimoine en procédant à l'acquisition de LGA, société de gestion de fortune de premier plan ayant des bureaux à St. Louis et à New York. • Nous avons amélioré nos processus de service à la clientèle, afin de simplifier leur façon de faire affaire avec nous. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, qui est demeurée stable en 2019. • Nous avons continué d'accroître les dépôts avec CIBC Agility, une plateforme en ligne de comptes d'épargne et de certificats de dépôt destinée aux clients américains qui nous permet d'assurer une certaine diversification de nos dépôts.

Revue financière de 2019



1) Les données prennent en compte les résultats de CIBC Bank USA à compter de son acquisition le 23 juin 2017.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe. Les prêts moyens des services bancaires commerciaux sont présentés avant les ajustements selon la méthode d'acquisition.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2020

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nous y parviendrons en :

- établissant de nouvelles relations avec la clientèle de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs par l'intermédiaire de nos bureaux situés stratégiquement aux États-Unis et de nos groupes spécialisés à l'échelle nationale, tout en maintenant l'accent sur la qualité de l'actif ainsi que sur la diversification du portefeuille de prêts et de dépôts;
- approfondissant les relations avec les clients actuels au moyen des capacités transfrontalières et intersectorielles;
- investissant judicieusement dans la croissance de notre entreprise, tout en gérant les dépenses.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits			
Groupe Entreprises	1 349 \$	1 197 \$	532 \$
Gestion des avoirs	611	563	324
Divers	6	6	20
Total des produits ^{2, 3}	1 966	1 766	876
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁴	68	67	37
Prêts productifs ⁴	5	12	47
Dotation à la provision pour pertes sur créances	73	79	84
Charges autres que d'intérêts	1 119	1 023	534
Résultat avant impôt sur le résultat	774	664	258
Impôt sur le résultat ²	91	99	55
Résultat net	683 \$	565 \$	203 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	683 \$	565 \$	203 \$
Coefficient d'efficacité	56,9 %	57,9 %	61,0 %
Rendement des capitaux propres ⁵	9,1 %	8,1 %	7,5 %
Charge au titre du capital économique ⁵ (b)	(713)\$	(664)\$	(256)\$
Profit économique ⁵ (a+b)	(30)\$	(99)\$	(53)\$
Actif moyen (en milliards de dollars)	48,7 \$	42,0 \$	19,9 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	35,6 \$	30,4 \$	15,9 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	27,2 \$	22,3 \$	7,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	89,7 \$	80,0 \$	74,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	68,8 \$	60,0 \$	58,7 \$
Équivalents temps plein	2 113	1 947	1 753

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ (2 M\$ en 2018 et 2 M\$ en 2017). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Comprendait un montant de 35 M\$ au titre de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2017 (55 M\$ en 2018; 45 M\$ en 2017, dont une tranche de 31 M\$ était présentée à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017).

4) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs autres que ceux de CIBC Bank USA était comptabilisée dans Siège social et autres.

5) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 118 M\$, ou 21 %, par rapport à celui de 2018, en raison essentiellement d'une hausse des produits, en partie contrebalancée par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont grimpé de 200 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont progressé de 152 M\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancées par le resserrement des marges et un recul des produits découlant de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 48 M\$, ou 9 %, du fait essentiellement de la croissance des volumes et de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion, ainsi que de l'incidence de l'écart de change, contrebalancées en partie par le resserrement des marges.

Les produits *Divers* ont été comparables à ceux de 2018. Les produits Divers tiennent principalement compte des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 6 M\$, ou 8 %, par rapport à celle de 2018. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs reflétant l'incidence défavorable des changements à nos perspectives économiques et de la migration défavorable du crédit dans le portefeuille de prêts productifs. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient également une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs découlant de la migration défavorable du crédit dans le portefeuille de prêts productifs, contrebalancée en partie par l'amélioration de nos perspectives économiques depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 96 M\$, ou 9 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de l'augmentation des salaires du personnel et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancées par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 8 M\$, ou 8 %, comparativement à celui de 2018, la hausse des produits de l'exercice considéré ayant été plus que contrebalancée par la baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 6,7 G\$, ou 16 %, en regard de celui de 2018, en raison essentiellement de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 9,7 G\$, ou 12 %, comparativement à ceux de 2018, en raison surtout de l'incidence des taux de change, des ventes nettes et de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de devenir le chef de file des produits des marchés des capitaux pour nos principaux clients au Canada et la principale banque axée sur les relations de clients clés à l'échelle mondiale en étant les meilleurs de notre catégorie en ce qui concerne les renseignements, les conseils et l'exécution. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour atteindre notre objectif, nos trois principales priorités stratégiques sont :

- être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients.

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès importants en regard de notre stratégie :

Être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos principaux clients	Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales	Augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients
<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons aidé nos clients en investissant dans nos talents, en continuant de développer notre technologie exclusive, en renforçant notre expertise en matière de structuration et de conseils et en tirant parti de notre expérience du marché. • Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, de la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, des services consultatifs et de la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change. • Nous avons solidifié notre plateforme en élargissant le champ de nos recherches et en offrant des conseils et des solutions spécialisés, alignés sur les tendances macroéconomiques qui ont une incidence sur l'économie mondiale et sur nos clients, y compris l'énergie renouvelable, les capitaux privés, la technologie et l'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé à l'acquisition de Cleary Gull, firme de services bancaires d'investissement basée à Milwaukee et spécialisée dans les fusions et acquisitions sur le marché intermédiaire, le placement de capitaux privés et les services consultatifs en gestion de dettes à l'échelle des États-Unis. • Nous avons élargi nos Services de premier ordre aux États-Unis, centrés sur les besoins des gestionnaires d'actifs non traditionnels aux États-Unis et des autres clients transfrontaliers et sur l'élargissement de notre plateforme de croissance nord-américaine. • Nous avons annoncé notre engagement à consacrer 150 G\$ aux activités de finance environnementale et durable d'ici 2027, soulignant ainsi la détermination de la Banque à favoriser la croissance durable et à faire du Canada et de l'Amérique du Nord des chefs de file mondiaux de la responsabilité environnementale et du développement durable. • Nous avons annoncé que nous ferons bénéficier les clients européens des capacités d'exécution, de l'expertise des analystes et de la recherche sur les actions canadiennes de premier plan de la CIBC dans le cadre d'un partenariat avec Kepler Cheuvreux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons éliminé les frais de transfert facturés aux entreprises pour l'envoi de fonds à l'étranger avec le service Virement de fonds mondial de la CIBC, facilitant et accélérant ainsi les échanges commerciaux dans plus de 75 pays du monde entier. • Nous avons procédé au lancement de Tarification multidevises, une solution de change de premier ordre pour les sociétés canadiennes qui effectuent des transactions en ligne avec des titulaires de cartes de crédit du monde entier. • Nous avons agrandi notre équipe américaine des services de Banque d'investissement à Chicago, renforçant ainsi les partenariats avec Groupe Entreprises dans le but de proposer notre gamme de solutions pour les entreprises et les marchés des capitaux aux sociétés du marché intermédiaire. • Nous avons agrandi nos équipes axées sur la clientèle et renforcé nos capacités en matière de produits afin d'offrir notre éventail de solutions de gestion des avoirs et pour les marchés des capitaux aux PME, aux gestionnaires de grandes fortunes, aux clients à valeur nette très élevée, aux fondations et aux fonds de dotation.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

- conseiller financier de la Société aurifère Barrick pour la création avec Newmont Mining Corporation au Nevada de ce qui représente l'une des plus importantes coentreprises du secteur minier. La CIBC a également agi à titre de conseiller financier de Randgold Resources dans le cadre de sa fusion avec la Société aurifère Barrick;
- conseiller financier, co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre de la vente de la participation de 10,01 % de SNC-Lavalin dans l'autoroute 407 à une caisse de retraite canadienne, pour un montant maximal de 3,25 G\$, et du refinancement des facilités de crédit connexes;
- conseiller financier exclusif de Kilmer Infrastructure et de HMSHost dans le cadre de la vente de leur participation respective dans les Centres de Service ONRoute à un consortium d'investisseurs en infrastructure dirigé par Arjun Infrastructure Partners et Fengate Asset Management. La CIBC a également agi à titre de syndicataire chef de file et de seul preneur ferme pour Arjun et Fengate dans le cadre de l'acquisition;
- conseiller financier exclusif et syndicataire chef de file unique d'ENMAX Corporation dans le cadre de son acquisition, pour un montant d'environ 1,3 G\$ US, des activités d'Emera Inc. dans le Maine ainsi que des facilités de crédit connexes. C'était la première fois que la CIBC offrait des services-conseils à une entreprise de services publics canadienne procédant à l'acquisition d'actifs aux États-Unis;
- conseiller financier et seul responsable des registres, agent administratif et syndicataire chef de file de Northland Power dans le cadre de son acquisition d'une participation de 99,2 % dans Empresa de Energía de Boyacá (EBSA) pour un montant d'environ 1,05 G\$, un placement de reçus de souscription de 347 M\$ et une facilité de crédit-relais de 1,1 G\$. La CIBC a également agi à titre de seul responsable des registres dans le cadre d'un placement secondaire de 863 M\$ en actions ordinaires de Northland Power pour le compte de Northland Power Holdings Inc.;
- conseiller financier exclusif de Corporation TC Énergie dans le cadre de la vente de sa participation dans trois centrales alimentées au gaz naturel en Ontario à Ontario Power Generation pour un montant d'environ 2,87 G\$, ce qui en fait la plus importante vente d'actifs de production d'énergie au Canada. La CIBC a également agi à titre de seul responsable des registres dans le cadre d'une émission de 1 G\$ de débetures billets à moyen terme pour le compte de TransCanada Pipelines Limited;

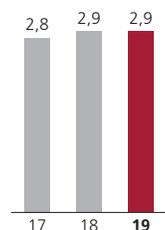
- conseiller financier de WestJet dans le cadre de son acquisition par ONEX Corporation pour un montant d'environ 5 G\$;
- conseiller financier de Starlight Investments dans le cadre de la vente de Starlight U.S. Multi-Family (No. 5) Core Fund à Tricon Capital Group, pour un montant de 1,4 G\$ US;
- co-mandataire principal, syndicaire chef de file mandaté et fournisseur du swap dans le cadre d'un refinancement d'entreprise de 2,5 G\$ AU pour le port de Melbourne.

Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

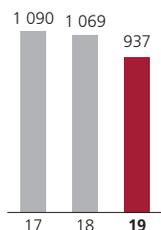
- Émetteur canadien de billets structurés de l'année – mtn-i Americas Structured Note Awards (2019)
- Le groupe Services de premier ordre de la CIBC a été nommé meilleur courtier de premier ordre canadien par *Alternative IQ* (2019)
- Analyste offrant le plus de valeur pour la recherche de taux : Marchés des capitaux CIBC selon *Greenwich Associates*, *Canadian Fixed Income Investors* (2019)
- Chef de file de la négociation d'actions canadiennes – 1^{er} rang pour le volume, la valeur et le nombre d'opérations, Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto, de 2009 à ce jour
- Banque d'investissement, réseau mondial – 2^e rang dans la catégorie Émission d'obligations de sociétés canadiennes selon le classement de Bloomberg (2019)
- M&A Atlas Awards Americas (2019)
 - Représentant, banque d'investissement spécialisée de l'année aux États-Unis : Ronald D. Miller, CIBC Cleary Gull
 - Transaction de l'année en matière de fusion-acquisition sur les marchés intermédiaires dans le secteur Télécommunications, médias et technologie aux États-Unis, entre Allen Technologies, Inc., une société de portefeuille de Greyrock Capital Group, et Periscope Equity, LLC (2019)
 - Transaction de l'année en matière de fusion-acquisition sur les marchés intermédiaires dans le secteur de l'industrie aux États-Unis, entre Roll-Rite Holdings Group LLC, une société de portefeuille de Capital Partners et de Argosy Private Equity, et Safe Fleet Holdings, LLC, une société de portefeuille de Oak Hill Capital Partners (2019)

Revue financière de 2019

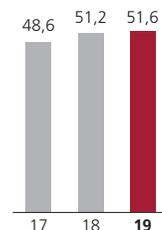
Produits
(en milliards de dollars)



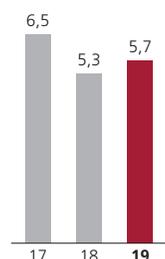
Résultat net
(en millions de dollars)



Coefficient d'efficacité
(%)



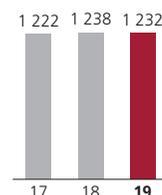
Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Marchés CIBC, réseau mondial
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement
(en millions de dollars)



Nos priorités en 2020

Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la Banque pour aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nous y parviendrons en :

- maintenant notre approche focalisée sur les zones desservies au Canada;
- faisant croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifiant nos efforts en matière de liens, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 705 \$	1 674 \$	1 601 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ²	1 232	1 238	1 222
Total des produits ³	2 937	2 912	2 823
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁴	90	8	(4)
Prêts productifs ⁴	63	(38)	s. o.
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	153	(30)	(4)
Charges autres que d'intérêts	1 516	1 492	1 373
Résultat avant impôt sur le résultat	1 268	1 450	1 454
Impôt sur le résultat ³	331	381	364
Résultat net	937 \$	1 069 \$	1 090 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	937 \$	1 069 \$	1 090 \$
Coefficient d'efficacité	51,6 %	51,2 %	48,6 %
Rendement des capitaux propres ⁵	31,7 %	39,4 %	35,5 %
Charge au titre du capital économique ⁵ (b)	(288)\$	(266)\$	(299)\$
Profit économique ⁵ (a+b)	649 \$	803 \$	791 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	184,6 \$	166,2 \$	156,4 \$
Équivalents temps plein	1 449	1 396	1 314

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au premier trimestre de 2019. Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement comprennent le secteur Divers.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 177 M\$ (278 M\$ en 2018 et 298 M\$ en 2017). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

4) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

5) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 132 M\$, ou 12 %, en regard de celui de 2018, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont augmenté de 25 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial* ont augmenté de 31 M\$, ou 2 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de taux d'intérêt, de nos activités de financement dans les marchés mondiaux et de nos activités de négociation de titres de participation et de marchandises, contrebalancée en grande partie par la baisse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont baissé de 6 M\$, en raison surtout de la baisse des profits du portefeuille de placement, du ralentissement des activités de souscription de titres de participation et de la baisse des produits tirés de nos activités en voie de liquidation, en partie contrebalancée par la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 153 M\$ par rapport à une reprise de la provision pour pertes sur créances de 30 M\$ en 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison d'une hausse dans le secteur du pétrole et du gaz sous l'effet d'une migration du crédit défavorable et de révisions à la baisse des prix du pétrole attendus. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté principalement en raison de la dotation à la provision plus élevée dans les secteurs des services publics et du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 24 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et l'augmentation des salaires du personnel, contrebalancées en partie par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a baissé de 50 M\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2018, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

La hausse de 18,4 G\$, ou 11 %, de l'actif moyen en regard de celui de 2018 s'explique essentiellement par une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et par une hausse des soldes des prêts.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie et opérations, Gestion du risque, Culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits			
Services bancaires internationaux	803 \$	663 \$	723 \$
Divers	101	23	(104)
Total des produits ²	904	686	619
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	21	102	20
Prêts productifs ³	(20)	(27)	(53)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1	75	(33)
Charges autres que d'intérêts	1 370	1 280	1 295
Perte avant impôt sur le résultat	(467)	(669)	(643)
Impôt sur le résultat ²	(376)	(465)	(510)
Résultat net (perte nette)	(91)\$	(204)\$	(133)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	17 \$	19 \$
Actionnaires	(116)	(221)	(152)
Équivalents temps plein	23 116	21 792	22 071

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés selon la BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 179 M\$ (280 M\$ en 2018 et 300 M\$ en 2017).

3) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Aperçu financier

Le perte nette a baissé de 113 M\$, ou 55 %, par rapport à celle de 2018, ce qui est principalement attribuable à une hausse des produits et à une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 218 M\$, ou 32 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 140 M\$, ou 21 %, par rapport à ceux de 2018 étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances attendues supplémentaires sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean attribuables à la restructuration par le gouvernement de la Barbade de la dette publique du pays, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au cours du quatrième trimestre de 2018. Les résultats de l'exercice considéré tenaient également compte de l'incidence favorable de l'écart de change et du meilleur rendement de CIBC FirstCaribbean.

Les produits *Divers* ont augmenté de 78 M\$, ou 339 %, par rapport à ceux de 2018, en raison principalement de la diminution de l'ajustement selon la BIE et des produits d'intérêts liés au règlement de certaines questions fiscales, présentés comme un élément d'importance, en partie contrebalancée par une baisse des produits de trésorerie et un recul des produits tirés des entreprises associées et des contreprises comptabilisés.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 74 M\$ comparativement à celle de 2018, étant donné que les résultats de l'exercice précédent tenaient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans CIBC FirstCaribbean, laquelle comprenait des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade susmentionnée, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 90 M\$, ou 7 %, par rapport à celles de 2018. Les charges autres que d'intérêts de l'exercice considéré ont subi l'incidence d'une dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires et de la baisse des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration, ainsi que des ajustements selon la méthode de l'acquisition relativement à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors, tous présentés à titre d'éléments d'importance. Compte non tenu de ces éléments d'importance, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 17 M\$ par rapport à celles de 2018, du fait principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de l'augmentation des charges d'exploitation dans CIBC FirstCaribbean et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancées en partie par la baisse des coûts de soutien du siège social.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a baissé de 89 M\$, ce qui s'explique surtout par la diminution de l'ajustement selon la BIE et la baisse des pertes, en partie contrebalancées par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, qui ont été inclus en 2018. Les résultats de l'exercice considéré comportaient également un recouvrement d'impôt net découlant du règlement lié à Enron (pour plus de précisions, se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes) et la réévaluation de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications aux taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	17 691 \$
Valeurs mobilières	121 310	101 664
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	59 775	48 938
Prêts et acceptations	398 108	381 661
Dérivés	23 895	21 431
Autres actifs	31 157	25 714
	651 604 \$	597 099 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	485 712 \$	461 015 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	69 258	47 353
Dérivés	25 113	20 973
Acceptations	9 188	10 296
Autres passifs	19 069	18 266
Titres secondaires	4 684	4 080
Capitaux propres	38 580	35 116
	651 604 \$	597 099 \$

Actif

Au 31 octobre 2019, le total de l'actif avait augmenté de 54,5 G\$, ou 9 %, par rapport à celui au 31 octobre 2018.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 0,3 G\$, ou 2 %, principalement en raison de la baisse des placements de trésorerie à court terme.

L'augmentation de 19,6 G\$, ou 19 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres du Trésor des États-Unis et d'autres organismes américains liée aux activités des clients, ainsi qu'à la hausse des titres de créance des gouvernements canadiens et des titres de créance de sociétés. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 10,8 G\$, ou 22 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 16,4 G\$, ou 4 %, du fait principalement d'une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 2,5 G\$, ou 11 %, sous l'effet principalement de l'augmentation des évaluations des dérivés de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par une baisse des évaluations des autres dérivés sur marchandises.

Les autres actifs ont augmenté de 5,4 G\$, ou 21 %, en raison surtout de la hausse des montants à recevoir des courtiers, du cours des métaux précieux et des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2019, le total du passif avait augmenté de 51,0 G\$, ou 9 %, en comparaison de celui au 31 octobre 2018.

Les dépôts ont progressé de 24,7 G\$, ou 5 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada et d'augmentations dans les dépôts commerciaux au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 21,9 G\$, ou 46 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 4,1 G\$, ou 20 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et de change.

Les acceptations ont diminué de 1,1 G\$, ou 11 %, fait attribuable surtout aux activités de clients.

Les autres passifs ont augmenté de 0,8 G\$, ou 4 %, en raison surtout de la hausse des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,6 G\$, ou 15 %, ce qui est essentiellement attribuable à une émission de titres au cours du troisième trimestre de 2019, déduction faite d'un rachat au quatrième trimestre de 2019. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2019, les capitaux propres avaient augmenté de 3,5 G\$, ou 10 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2018, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués et de l'émission d'actions privilégiées.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion de capital est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent aux secteurs d'activité de la première ligne de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à gérer avec prudence le bilan;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous surveillons étroitement et gérons nos fonds propres de façon à atteindre un équilibre adéquat entre la solidité et l'efficacité de nos sources de capitaux.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

La CIBC a élaboré une politique de gestion des fonds propres qui l'aide à atteindre ses objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (le conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. La principale ligne directrice traite de la solidité de nos fonds propres, qui est essentielle à notre solidité financière et au soutien de notre croissance. La ligne directrice sur les dividendes et le remboursement de capital vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire, y compris des changements de méthodes comptables.

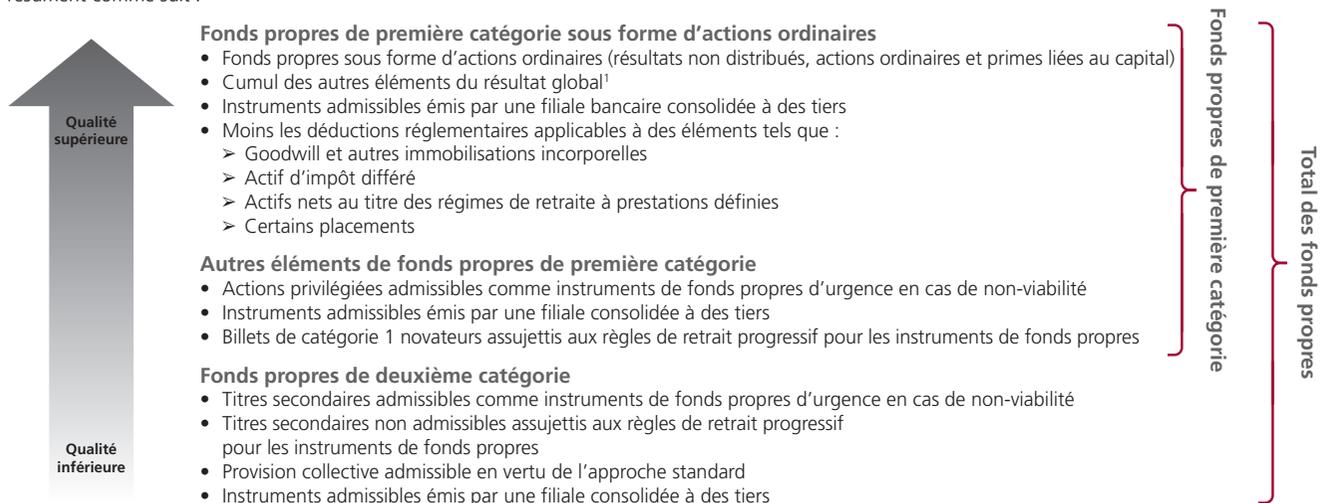
La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de renseignements). Notre situation de fonds propres fait l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et est évaluée par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque, exerce une surveillance générale de la gestion des fonds propres de la CIBC au moyen d'approbations de l'intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le Comité de gestion du risque reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. Le groupe Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



¹ Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, jusqu'en janvier 2022, date à partir de laquelle ils n'auront pas de valeur réglementaire.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR et à une réserve pour stabilité intérieure qui vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La réserve pour stabilité intérieure est actuellement établie à 2,0 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions à l'égard des augmentations récentes des exigences de la réserve pour stabilité intérieure). De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique

de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres territoires où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2019	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,0 %	10,00 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	2,0 %	11,50 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	2,0 %	13,50 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2019.

2) L'exigence en matière de réserve pour stabilité intérieure a été augmentée à 2,0 % à compter du 31 octobre 2019. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited, CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche standard • l'approche fondation • l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit trois approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche standard (AS-RRC) • l'approche des modèles internes (AMI) • l'approche complète <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche standard • l'approche fondée sur le marché • l'approche de transparence • l'approche du mandat • l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) • l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) • l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) • l'approche standard (SEC-SA) 	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>Le risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés est calculé au moyen de l'AS-RRC conformément aux révisions apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2018 en ce qui concerne la CIBC. Avant l'adoption de l'AS-RRC, la CIBC employait l'approche de l'utilisation courante (AEC) à l'égard des expositions au RRC. L'approche complète, quant à elle, est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-ERBA, SEC-IAA et SEC-SA à l'égard des expositions liées à la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche standard • l'approche des modèles internes (AMI) <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche indicateur de base • l'approche standard • l'approche de mesure avancée (AMA) 	<p>Nous utilisons l'AMA et l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit.

Au cours de 2018, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. À compter du premier trimestre de 2019, les ratios sont calculés au même niveau d'APR puisque l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC est terminée.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	13 716 \$	13 379 \$
Résultats non distribués	20 972	18 537
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	881	777
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	126	118
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	35 695	32 811
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	32	27
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 375	5 489
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 658	1 661
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	24	38
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	138	284
Divers	761	671
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7 988	8 170
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	27 707	24 641
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	2 825	2 250
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ²	302	1 003
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	17	14
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 144	3 267
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	30 851	27 908
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	4 015	3 430
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	630	579
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	23	20
Provisions générales	335	293
Fonds propres de deuxième catégorie	5 003	4 322
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	35 854 \$	32 230 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque⁴	239 863 \$	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴	s. o.	216 144 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁴	s. o.	216 303
APR aux fins du total des fonds propres⁴	s. o.	216 462
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,9 %

1) Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF.

2) Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, ont été rachetés le 30 juin 2019.

3) Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024, le 26 janvier 2026, le 4 avril 2028 et le 19 juin 2029, lesquelles sont traitées comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF. Les débetures échéant le 28 octobre 2024 ont été rachetées le 28 octobre 2019.

4) Depuis 2019, les ratios de fonds propres sont calculés en fonction du même niveau d'APR. Auparavant, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. Les différents facteurs scalaires qui ont été appliqués aux REC comprenaient le calcul de l'APR applicable à chacune des trois catégories de fonds propres.

s. o. Sans objet.

Au 31 octobre 2019, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,2 % par rapport à celui au 31 octobre 2018, sous l'effet surtout d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, contrebalancée en partie par une hausse de l'APR. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement imputable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions) et à l'émission d'actions ordinaires. La hausse de l'APR s'explique surtout par la croissance interne, les changements aux exigences réglementaires et la variation des niveaux de risque. Au premier trimestre de 2019, la CIBC a mis en œuvre des révisions du BSIF apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, y compris l'approche standard révisée pour mesurer le risque de crédit de contrepartie et les expositions aux contreparties centrales, le cadre de titrisation révisé et l'élimination de l'application progressive des REC.

Au 31 octobre 2019, le ratio des fonds propres de première catégorie était comparable à celui au 31 octobre 2018, car l'incidence du rachat des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, net de l'émission d'actions privilégiées admissibles comme FPUNV au cours de 2019, a été neutralisée par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Au 31 octobre 2019, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2018, surtout en raison de l'émission de titres secondaires admissibles comme FPUNV, nette des rachats, au cours de l'exercice considéré, ainsi que des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019		2018	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	39 131 \$	3 130 \$	32 443 \$	2 595 \$
Prêts aux entités souveraines	2 411	193	2 319	185
Prêts aux banques	454	36	470	38
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 597	208	2 764	221
Autres prêts de détail	911	73	903	72
Portefeuille de négociation	468	37	247	20
Titres de participation	606	48	436	35
Titrisation ³	707	57	s. o.	s. o.
	47 285	3 782	39 582	3 166
Approche NI avancée ⁴				
Prêts aux entreprises	76 182	6 095	68 402	5 472
Prêts aux entités souveraines ⁵	2 227	178	2 144	171
Prêts aux banques	3 082	247	3 547	284
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	18 557	1 485	16 072	1 286
Prêts de détail renouvelables admissibles	15 605	1 248	18 071	1 446
Autres prêts de détail	8 890	711	7 773	622
Titres de participation	395	32	299	24
Portefeuille de négociation	6 684	535	3 982	319
Titrisation ³	815	65	1 050	84
Ajustement en fonction du facteur scalaire	7 898	632	7 280	582
	140 335	11 228	128 620	10 290
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁶	10 134	811	10 697	856
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC)⁷	197 754	15 821	178 899	14 312
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	1 073	86	868	70
VAR en situation de crise	2 478	198	2 084	167
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 574	206	2 865	229
Titrisation et autres	407	33	566	45
Total du risque de marché	6 532	523	6 383	511
Risque opérationnel	28 587	2 287	26 626	2 130
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres	232 873 \$	18 631 \$	211 908 \$	16 953 \$
Exigence de fonds propres pour les REC⁷				
Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁷	6 990 \$	559 \$	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	4 236 \$	339 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	4 395	352
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	4 554	364
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres⁷	239 863 \$	19 190 \$	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	239 863 \$	19 190 \$	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	216 144 \$	17 292 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	216 303	17 305
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	216 462	17 317

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
 - 2) Le risque de crédit comprend le risque de crédit de contrepartie, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC First Caribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.
 - 3) Au premier trimestre de 2019, nous avons mis en œuvre les révisions du BSIF apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, y compris le cadre de titrisation révisé. Par conséquent, certaines expositions qui étaient auparavant assujetties à l'approche NI sont maintenant assujetties à l'approche standard. De plus, l'approche SEC-ERBA, qui comprend l'approche SEC-IAA, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'approche standard.
 - 4) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
 - 5) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
 - 6) Comprend l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.
 - 7) Depuis 2019, les ratios de fonds propres sont calculés en fonction du même niveau d'APR. Auparavant, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. Les différents scalaires qui ont été appliqués aux REC comprenaient le calcul de l'APR applicable à chacune des trois catégories de fonds propres.
- s. o. Sans objet.

La hausse du total de l'APR s'explique surtout par la croissance interne, les changements aux exigences réglementaires et la variation des niveaux de risque.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à la croissance interne dans l'ensemble de nos activités et aux changements aux exigences réglementaires.

La variation de l'APR reflétant le risque de marché découle de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions, les variations des taux de change et la mise à jour du modèle de fonds propres.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	24 641 \$	21 618 \$
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	–	194
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	–	47
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	194	337
Autre émission d'actions ordinaires	183	218
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(30)	(104)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(79)	(313)
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096	5 267
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(2 599)	(2 445)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	(31)	286
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	196	(191)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	131	(51)
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(220)	226
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	72	(173)
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	117	(212)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	36	(63)
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	27 707 \$	24 641 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 267 \$	3 064 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	575	450
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	(251)	(251)
Rachetés	(452)	–
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	5	4
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	3 144 \$	3 267 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 322 \$	3 447 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 500	1 500
Rachetés	(1 000)	(600)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	181	(25)
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	5 003 \$	4 322 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	35 854 \$	32 230 \$

1) Comprend l'incidence nette sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global par suite de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et de l'adoption de l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur opérations de financement par titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au 31 octobre		2019	2018
Fonds propres de première catégorie	A	30 851 \$	27 908 \$
Expositions du ratio de levier	B	714 343	653 946
Ratio de levier	A/B	4,3 %	4,3 %

Au 31 octobre 2019, le ratio de levier était comparable à celui au 31 octobre 2018, ce qui est attribuable à une augmentation des fonds propres de première catégorie, compensée par une augmentation des expositions du ratio de levier. L'augmentation des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des actifs au bilan et hors bilan et des expositions sur opérations de financement par titres.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires afin de renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications importantes du CBCB et du BSIF parues depuis le début de l'exercice, mais qui ne sont pas encore en vigueur, hormis celles qui sont présentées dans d'autres sections du présent Rapport annuel.

Réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le CBCB, a annoncé que les réformes de Bâle III avaient été menées à terme. Des révisions ont été apportées au cadre définitif dans le but de réduire la variabilité excessive de l'APR et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Voici les changements dignes de mention :

- des révisions importantes ont été apportées à l'approche standard visant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché, et aux dispositifs des REC; elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022;
- des limitations dans l'utilisation des approches fondées sur des modèles internes pour certains risques de crédit;
- des modifications aux exigences de Bâle III visant le plancher de fonds propres qui permettront de garantir que l'APR des banques issus de modèles internes ne sera pas inférieur à 72,5 % de l'APR tel que calculé selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Le nouveau plancher de fonds propres sera introduit progressivement à 50 % en 2022, puis relevé à raison de 5 % par an par la suite pour atteindre 72,5 % en 2027;
- un ratio de levier définitif, y compris une nouvelle réserve de conservation des fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale (BISM) en vigueur à compter de 2022. La ligne directrice concernant le ratio de levier définitif comprend des changements touchant l'évaluation des expositions sur dérivés, le traitement des transactions non réglées et des révisions aux facteurs de conversion en équivalent-crédit applicables aux éléments hors bilan.

En juillet 2018, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III, lesquelles ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, conformément à ce qui est décrit précédemment. Il existe certains écarts importants entre le document de travail et les directives du CBCB :

- mise en œuvre du cadre de gestion du risque opérationnel révisé potentiellement avancée à 2021;
- mise en œuvre de l'étalement du plancher de fonds propres à 72,5 % à compter de 2022;
- attribution du ratio de levier le plus élevé aux BISN du Canada à compter de 2022;
- modification des paramètres du modèle et des approches liées à certains actifs aux termes du cadre de gestion du risque de crédit.

En janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*, qui a pour but de traiter les questions liées à la mise en œuvre de la norme relative au risque de marché publiée en janvier 2016. Le CBCB a fixé la date de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

En juin 2019, le CBCB a publié deux documents qui auront une incidence sur le calcul du ratio de levier et sur les exigences de communication y afférentes à compter de janvier 2022. Aux termes de la publication *Leverage ratio treatment of client cleared derivatives*, l'évaluation des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation s'aligne sur l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce qui permet l'utilisation des dépôts de garantie initiaux et marges de variation séparés en espèces ou autres qu'en espèces pour compenser le coût de remplacement et l'exposition future potentielle uniquement pour ces dérivés. Aux termes de la publication *Revisions to leverage ratio disclosure requirements*, les banques sont tenues de présenter leur ratio de levier sur la base des valeurs moyennes, calculées à la clôture du trimestre et quotidiennement, au titre des opérations de financement par titres, de façon à mieux refléter l'effet de levier réel utilisé au cours de la période.

En juillet 2019, le BSIF a publié les révisions apportées à ses exigences de fonds propres visant le risque opérationnel destinées aux institutions de dépôt, pour tenir compte des dernières révisions de Bâle III publiées par le CBCB en décembre 2017. Préalablement à l'adoption des nouvelles exigences, les institutions qui ont obtenu l'autorisation de passer à l'approche de mesure avancée en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel devront présenter l'information pertinente selon l'approche standard actuelle pour l'exercice 2020.

Réserve pour stabilité intérieure

En décembre 2018, le BSIF a annoncé une augmentation des exigences en matière de réserve pour stabilité intérieure, la faisant passer de 1,5 % à 1,75 % à compter du 30 avril 2019. Il en a découlé une augmentation des ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves, pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, qui devront s'établir respectivement à 9,75 %, 11,25 % et 13,25 %.

En juin 2019, le BSIF a annoncé une deuxième augmentation des exigences en matière de réserve pour stabilité intérieure, la faisant passer de 1,75 % à 2,0 % à compter du 31 octobre 2019. Il en a découlé une augmentation des ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves, pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, qui devront s'établir respectivement à 10,0 %, 11,5 % et 13,5 %.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de communication afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires. Nous avons mis en œuvre les exigences de divulgation aux termes de la première phase du troisième pilier au cours du quatrième trimestre de 2018, à l'exception des exigences au titre de certaines informations à fournir concernant le risque de marché dont la mise en œuvre a été reportée jusqu'aux dernières phases du projet, comme le permet le BSIF dans sa ligne directrice publiée en avril 2017.

En mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, une norme qui établit la deuxième phase du projet. La norme comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de divulgation, et la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

En décembre 2018, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé*, une norme qui établit la troisième phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. La norme comprend des améliorations aux première et deuxième phases de l'initiative du CBCB, pour lesquelles des normes ont été publiées respectivement en janvier 2015 et en mars 2017, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière, ainsi que la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

Le BSIF n'a pas encore publié les exigences liées à la deuxième et à la troisième phase du troisième pilier, mais a toutefois fourni une ligne directrice distincte à l'égard de certaines exigences de divulgation, dont celles relatives à la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) qui sont prévues pour la deuxième phase et que nous avons mises en œuvre au cours du premier trimestre de 2019.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié, à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM), un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment*

methodology and the higher loss absorbency requirement) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. Les principaux éléments de ce cadre ont été conservés. Un indicateur du volume de transaction a été ajouté dans la catégorie relative à la substituabilité, faisant ainsi passer de 12 à 13 le nombre d'indicateurs utilisés. Le périmètre de consolidation du cadre d'évaluation pour les BISM comprendra désormais les filiales du domaine de l'assurance. La version modifiée de la méthode d'évaluation doit entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Le cadre continuera d'être examiné tous les trois ans, et la conclusion du prochain examen est prévue d'ici 2021.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

En octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur le recensement et la gestion du risque d'intervention. Le risque d'intervention s'entend du risque qu'une banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles ou de liens sous forme de participations. Cette ligne directrice vise surtout les entités non consolidées, dont les conduits de titrisation, les entités d'investissement structuré et les fonds du marché monétaire. L'objectif de cette ligne directrice est d'atténuer le risque d'intervention au moyen d'autoévaluations par les banques et de reddition de comptes aux organismes de surveillance plutôt que par l'application automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier.

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice *Limites régissant les expositions importantes pour les banques d'importance systémique intérieure*. Cette ligne directrice vise à limiter la perte maximale qu'un prêteur pourrait subir en raison du défaut d'une contrepartie particulière ou d'un groupe de contreparties liées entre elles et ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos activités. La date de mise en œuvre de la ligne directrice est le 1^{er} novembre 2019.

En mai 2019, le BSIF a publié des révisions à la ligne directrice B-12, *Gestion du risque de taux d'intérêt*, qui intègre des informations contenues dans la norme intitulée *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire* émise par le CBCB en avril 2016 dans l'objectif de s'assurer que les institutions possèdent des processus de gouvernance et de contrôle qui restent actuels et exhaustifs relativement à la définition d'un cadre de contrôle du risque pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire à des niveaux raisonnables. La nouvelle ligne directrice présente les attentes du CBCB relativement à l'évaluation du risque, l'élaboration de scénarios liés à des situations de crise, ainsi que les principales hypothèses liées aux comportements et aux modèles. La date de mise en œuvre de la ligne directrice est le 1^{er} janvier 2020.

La CIBC continuera de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de s'y préparer.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre en 2019 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2019, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2020. Notre offre publique de rachat précédente s'est terminée le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 1 000 000 d'actions ordinaires à un cours moyen de 109,06 \$ aux termes de l'offre actuelle, pour un total de 109 M\$.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le « régime »)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 1 777 738 actions ordinaires pour une contrepartie de 194 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Dividendes

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 1,36 \$ à 1,40 \$ l'action pour le trimestre clos le 30 avril 2019 et de 1,40 \$ à 1,44 \$ l'action pour le trimestre clos le 31 octobre 2019.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Actions privilégiées

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39) avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 39 a été rajusté à 3,713 %, et les dividendes que déclare le conseil seront versés trimestriellement au cours de la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Billets de catégorie 1 de la CIBC

Le 30 juin 2019, la Fiducie de capital CIBC, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité de ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portant intérêt à 9,976 % et d'un montant en capital de 1,3 G\$ échéant le 30 juin 2108. Conformément à leurs modalités, les billets ont été rachetés à 100 % de leur montant en capital, plus les intérêts courus et impayés. Par suite du rachat des billets par la Fiducie de capital CIBC, la CIBC a racheté les billets de dépôt de premier rang connexes émis par la CIBC à la Fiducie de capital CIBC le 30 juin 2019.

Titres secondaires

Le 19 juin 2019, nous avons émis des débentures à 2,95 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 2,95 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 19 juin 2024 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires en dollars canadiens majoré de 1,18 % par année (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 19 juin 2029.

Le 28 octobre 2019, nous avons racheté la totalité de nos débentures portant intérêt à 3,00 % et d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 28 octobre 2024. Conformément à leurs modalités, les débentures ont été rachetées à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la Banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. Des simulations de crises inversées sont également intégrées dans nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les pires scénarios qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquels des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF.

Plan de règlement de faillite

En 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a publié des lignes directrices exigeant l'élaboration d'un plan exhaustif de règlement de faillite cosigné par les banques. Chaque BISEN canadienne doit avoir mis en place et documenté un plan de règlement de faillite réalisable et crédible décrivant comment serait réglée sa faillite, de manière qui soit ordonnée et qui permette la poursuite des services financiers essentiels. La CIBC continue d'élaborer les documents à fournir relativement à son plan de règlement de faillite conformément aux exigences et au calendrier de l'organisme de réglementation, lesquels devraient être remis à la SADC d'ici décembre 2020.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 29 novembre 2019	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
Actions ordinaires	445 440 208	13 628 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	32 588	4		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	5,00	65 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	5,00	50 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	–	–		
Titres secondaires^{2, 3}				
Débetures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Options sur actions en cours				5 125 447

- 1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
 - 2) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
 - 3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 80 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2019. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques

Le ministère des Finances a procédé à la publication officielle de règlements relatifs à la recapitalisation interne qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Ces règlements confèrent à la SADC certains pouvoirs lui permettant de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne, y compris d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISN dans le cas où elle deviendrait non viable.

Il appartient au surintendant des institutions financières (le « surintendant ») de désigner une banque en tant que BISN, d'établir le niveau minimal de CTAP et de décider si une banque est non viable. Les créances de premier rang émises par la CIBC à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne. À compter du premier trimestre de 2022, les BISN seront tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (composé d'un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % et des exigences de réserve pour stabilité intérieure alors applicables) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 %.

Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2019, 8 986 M\$ (190 M\$ au 31 octobre 2018) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39) et actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes a été rajusté à 3,713 %, et les dividendes que déclare le conseil seront versés trimestriellement au cours de la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 54 M\$ en 2019 (55 M\$ en 2018). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2019, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 7,1 G\$ (7,0 G\$ en 2018). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,6 an (1,7 an en 2018). Nous détenons du papier commercial totalisant 26 M\$ (9 M\$ en 2018) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 8,8 G\$ (8,8 G\$ en 2018). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2018) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2019, nous avons financé 87 M\$ (93 M\$ en 2018) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre	2019						2018
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	
Fonds monocédant et fonds multicédants	113 \$	7 137 \$ ³	– \$	102 \$	7 136 \$ ³	– \$	
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 345	2 358	–	3 347	1 656	–	
Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation	3	13	139	3	13	157	
Divers	332	127	–	298	114	–	

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2018) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 112 M\$ (131 M\$ en 2018). Un montant notionnel de 130 M\$ (141 M\$ en 2018) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 104 M\$ (115 M\$ en 2018). Un montant notionnel additionnel de 9 M\$ (16 M\$ en 2018) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,6 G\$ (1,7 G\$ en 2018) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 26 M\$ (9 M\$ en 2018) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour plus de précisions sur ces ententes, se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, (IFRS 7) portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques, liés au comportement et de réputation, et Risque lié à la conformité réglementaire.

40 Vue d'ensemble	51 Mesure de risque	68 Risque de liquidité
41 Structure de la gouvernance du risque	54 Expositions au risque de crédit	68 Gouvernance et gestion
42 Structure de la gestion du risque	56 Qualité du crédit des portefeuilles	68 Politiques
43 Processus de gestion du risque	59 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	68 Mesure de risque
43 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	60 Expositions à certains pays et à certaines régions	68 Actifs liquides
44 Limites et politiques en matière de risque	60 Expositions à certaines activités	71 Financement
45 Recensement et mesure des risques	61 Risque de non-règlement	73 Obligations contractuelles
46 Simulations de crise	61 Activités de titrisation	74 Autres risques
46 Traitement et atténuation du risque	62 Risque de marché	74 Risque stratégique
46 Suivi des risques et rapports connexes	62 Gouvernance et gestion	74 Risque d'assurance
46 Principaux risques et nouveaux risques	62 Politiques	74 Risque opérationnel
49 Risques découlant des activités commerciales	62 Limites de risque de marché	76 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
50 Risque de crédit	62 Processus et contrôle	76 Risques juridiques, liés au comportement et de réputation
50 Gouvernance et gestion	62 Mesure de risque	76 Risque lié à la conformité réglementaire
50 Politiques	63 Activités de négociation	77 Risque environnemental et risque social connexe
51 Processus et contrôle	66 Activités autres que de négociation	
	67 Risque lié aux régimes de retraite	

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de contrôle relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque, qui comprend le Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le groupe Conformité, constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles, processus et systèmes de la CIBC. Le groupe Vérification interne communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

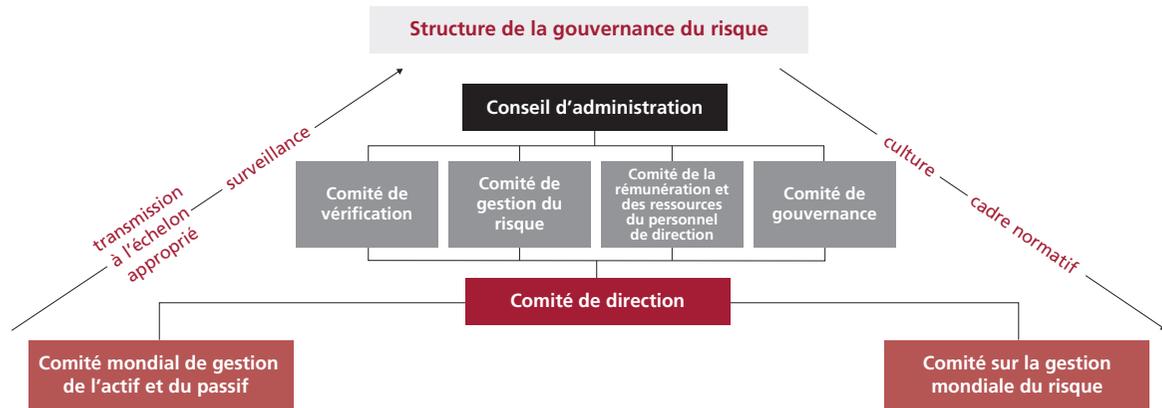
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

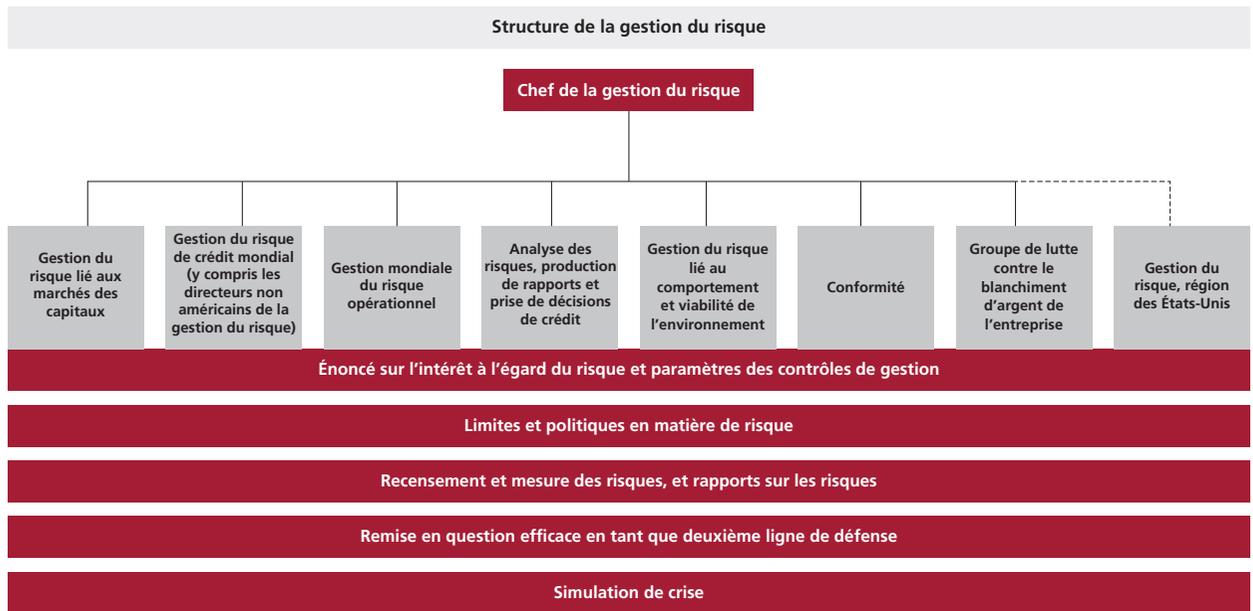
Comité de direction : Le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de la Trésorerie et de la Gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, de la gestion du financement et de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de la gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

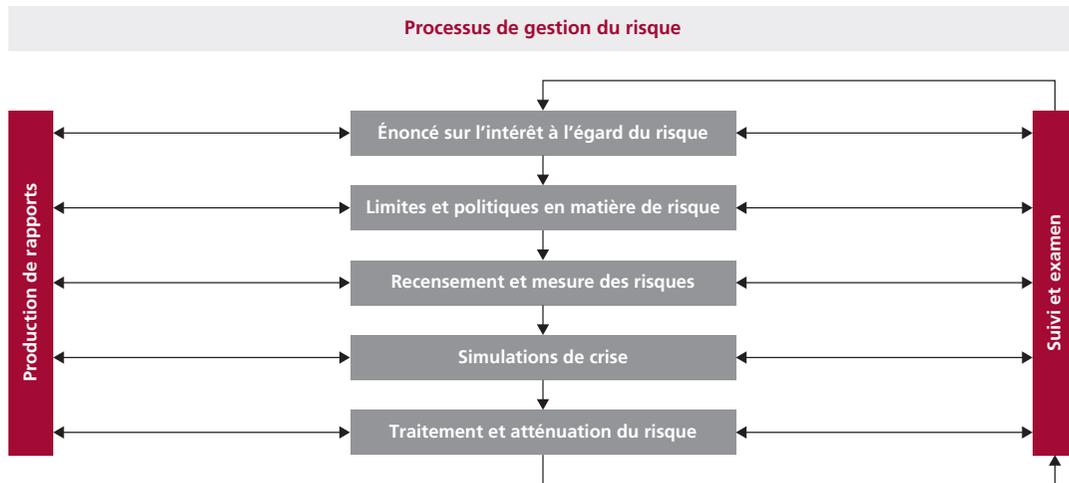
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour la fonction de gestion de la trésorerie et des liquidités et une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions¹⁾ ayant trait à nos activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel** : ce groupe développe les systèmes et les outils servant à faciliter le recensement des risques opérationnels, et est responsable à l'échelle mondiale de l'évaluation et du suivi de tous les types de risque opérationnel y compris les risques de fraude et les risques liés aux modèles, aux tiers, à la technologie et à la sécurité de l'information.
- **Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit** : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- **Gestion du risque lié au comportement et viabilité de l'environnement** : ce groupe est responsable de la gestion du risque lié au comportement à l'échelle de l'entreprise, notamment en ce qui a trait au risque lié aux pratiques de vente, à la remise en question efficace des modifications apportées au régime de rémunération, et au risque de réputation non lié aux transactions. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- **Conformité** : ce groupe fournit des conseils de manière proactive et en temps opportun et assure une surveillance indépendante de la conformité de la CIBC aux exigences réglementaires applicables.
- **Lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise** : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et des sanctions appliquées.
- **Gestion du risque, région des États-Unis** : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque aux États-Unis. De plus, ce groupe doit présenter des rapports au premier vice-président à la direction de la région des États-Unis. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques présents aux États-Unis.

1) Se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe pour plus de précisions, notamment en ce qui concerne la surveillance du risque environnemental et social connexe lié à des situations autres que la conclusion de transactions qui relève directement du chef de la gestion du risque.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre vision, de nos valeurs et de notre stratégie, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- faire les bons choix pour nos clients et nos parties prenantes;
- préserver notre réputation et notre marque;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense et visent à examiner et à remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, ceux qui cessent d'être offerts ainsi que les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération. Le CRRPD est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;

- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

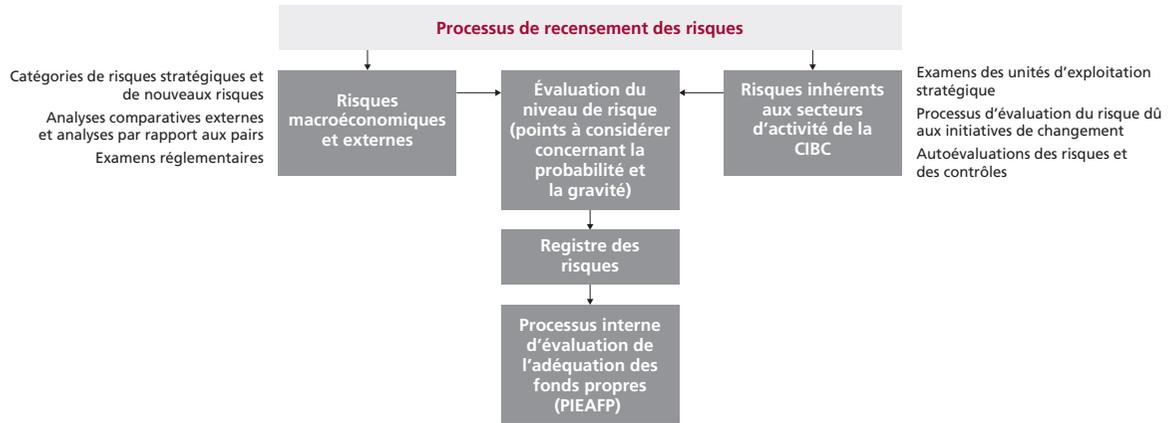
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comités du crédit Comité du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Politique de gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation et du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité du risque lié à la technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres
Risque de réputation et lié au comportement	Politique et cadre de gestion du risque de réputation Cadre de gestion du risque lié au comportement	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation Comité du risque de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire	Indicateurs de risque clés	Comité sur la gestion mondiale du risque
Blanchiment d'argent/ financement des activités terroristes	Cadre de lutte contre le blanchiment d'argent/ financement des activités terroristes Politique de l'entreprise en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent Comité sur la gestion mondiale du risque

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés aux informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC en matière de gouvernance et de surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;

- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du CGMR et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de son intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions dépassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen de risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. La CIBC a également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. L'assurance contre les risques de la CIBC est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites.

Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, la CIBC n'est pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout incident pouvant éventuellement survenir. Cependant, la CIBC surveille les changements dans son profil de risque et continue d'améliorer ses stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction de la CIBC conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, des processus novateurs, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès la sélection du tiers et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, et l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels fait augmenter le risque de désintermédiation. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, sont de plus en plus reconnues par les institutions financières comme des facteurs de risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités. Un des principaux attraits des cryptomonnaies réside dans l'anonymat qu'elles procurent, car leurs utilisateurs peuvent transférer des actifs au moyen de l'Internet sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Puisque les cryptomonnaies présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée et une vulnérabilité aux cyberattaques ou aux tentatives d'attaques, il ne semble pas que leur adoption généralisée en remplacement des monnaies émises par les gouvernements soit envisageable à court terme. Cependant, on considère que la technologie de chaîne de blocs sur laquelle s'appuient les cryptomonnaies offre un fort potentiel qui pourrait contribuer à accroître le risque de désintermédiation.

La chaîne de blocs est une technologie de grand livre décentralisé qui permet de tenir un registre de transactions reliées entre elles et sécurisées par cryptographie. Cette technologie rend possible l'utilisation des cryptomonnaies, comme le bitcoin. On s'attend à ce que le pourcentage du PIB mondial stocké sur les chaînes de blocs continue d'augmenter, donnant ainsi à cette technologie la capacité de transformer au fil du temps les modèles d'entreprise dans de multiples industries axées sur la vérification des transactions et des registres.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen de risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'employant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque lié au changement climatique

Les risques physiques liés aux changements climatiques, comme les vagues de chaleur, le stress hydrique et les inondations, de même que la réglementation visant à les atténuer, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Du fait que la CIBC soit un prestataire de services, elle produit relativement peu d'émissions de carbone. Cependant, un grand nombre de nos clients exploitent des entreprises qui doivent se conformer à de nouvelles normes en matière d'émissions de carbone ou qui devrait le faire dans un avenir rapproché.

Dans un contexte de demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié au changement climatique, nous appuyons le cadre de divulgation mis en place par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le cadre établi par le GIFCC fournit aux parties prenantes des lignes directrices pour la présentation d'informations cohérentes et significatives sur le risque lié au changement climatique qui peuvent être comparées dans l'ensemble des secteurs, des industries et des pays. L'analyse de scénarios relatifs au climat est une recommandation clé formulée par le GIFCC permettant d'apporter un éclairage sur la façon dont les risques physiques et liés à la transition se répercuteront sur les activités des entreprises au fil du temps. À l'instar de bien d'autres banques mondiales, la CIBC participe au volet de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) portant sur le GIFCC pour accélérer son cheminement vers une analyse efficace de scénarios relatifs au climat d'une façon qui cadre avec l'approche privilégiée.

Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner

un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, pourrait avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine;
- les tensions diplomatiques et le différend commercial entre le Canada et la Chine;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les manifestations contre le gouvernement à Hong Kong;
- l'incertitude quant à l'issue des négociations sur le Brexit par suite d'un troisième report de l'échéance et des élections générales qui se tiendront au Royaume-Uni en décembre;
- l'incertitude à l'égard de la ratification, par le Congrès américain, de l'accord de libre-échange conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et les répercussions éventuelles sur la politique commerciale nord-américaine.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens avait progressé plus rapidement que leur revenu. L'accroissement du niveau d'endettement des ménages s'expliquait en grande partie par l'augmentation de l'endettement hypothécaire lié au marché canadien du logement. Les hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2018, ainsi que les mesures réglementaires instaurées par le BSIF, le ministère des Finances et les gouvernements provinciaux, notamment la taxe sur les investissements étrangers et la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20), produisent les effets escomptés. Le crédit des ménages progresse actuellement à son rythme le plus lent jamais affiché en période hors récession depuis l'après-guerre.

Bien que nous croyons que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible, la hausse éventuelle des taux d'intérêt pourrait faire augmenter le risque lié à la bulle immobilière. En outre, l'endettement élevé des consommateurs pourrait devenir préoccupant si l'économie faiblissait et si le taux de chômage augmentait.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable, lequel est requis dans le cadre de la ligne directrice B-20. Par conséquent, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encasser une certaine hausse de taux d'intérêt. En outre, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une grande menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Les modifications apportées aux règlements d'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada ont été publiées en juin 2019 afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les règlements modifiés se traduiraient par d'importants changements quant aux types de renseignements que nous devons recueillir sur nos clients et auront par conséquent une incidence sur nos systèmes d'interaction directe avec les clients, de traitement des opérations, de traitement des paiements et de production de rapports.

La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Pour ce faire, la CIBC a mis en œuvre des procédures visant à s'assurer que les obligations réglementaires pertinentes relatives à la communication des opérations en espèces, des transferts électroniques de fonds et des transferts transfrontaliers d'argent et d'instruments monétaires importants sont respectées dans chaque pays. De plus, chaque année, tous les employés sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes offerte par la CIBC.

Prix des marchandises

Bien que les prix du pétrole brut aient repris du mieux par suite des creux atteints en décembre 2018, leur stabilité à l'avenir demeure une préoccupation malgré les restrictions en matière d'offre et l'inquiétude découlant des tensions géopolitiques. Les divers facteurs en cause, dont le maintien de la réduction de la production de pétrole par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) jusqu'à la fin du premier trimestre de 2020, les réductions de volume importantes émanant des sanctions imposées au Vénézuéla et à l'Iran par les États-Unis, et les perturbations sur la production de pétrole liées aux attaques des installations pétrolières en Arabie saoudite, sont neutralisés par les prévisions à la baisse quant à la demande de pétrole, qui iraient de pair avec le ralentissement projeté du rythme de la croissance économique mondiale en 2020. Bien que nous ayons assisté à une progression du prix de référence du pétrole lourd canadien, le WCS, et à un rétrécissement de l'écart entre le WCS et le WTI, les différentiels demeurent volatils, sous l'effet de l'amenuisement des limites en matière de production prescrites par le gouvernement de l'Alberta et de la capacité de transport inadéquate. Les prix du gaz naturel demeurent un facteur préoccupant, les prix de l'Alberta Energy Company (AECO), les prix de référence du gaz au Canada, présentant une volatilité extrême depuis le milieu de 2017, en raison surtout des contraintes sérieuses liées à la capacité des pipelines qui touchent tout particulièrement les producteurs de gaz sec canadiens.

L'exposition globale de la CIBC aux prix des marchandises reste conforme à notre intérêt à l'égard du risque, les pertes dans notre portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz étant nettement en baisse par rapport à ses niveaux records. Nous évaluons actuellement les clients de notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Les activités de la CIBC aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) et la FDIC (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter notre capacité de faire croître nos activités bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC. En octobre 2019, les organismes de réglementation des banques aux États-Unis ont finalisé un cadre de risque révisé visant l'application de normes prudentielles améliorées aux activités aux États-Unis d'organisations bancaires étrangères. Aux termes de ce cadre, certaines exigences en matière de fonds propres et de liquidités qui exigeront des efforts considérables sur le plan de la conformité ne s'appliqueront que lorsque les activités aux États-Unis de la CIBC auront progressé de façon substantielle.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés aux acquisitions sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'intégration appropriés et d'un suivi du rendement après l'acquisition. Cependant, les acquisitions comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Gestion des fonds propres, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que le capital économique au 31 octobre 2019 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux petites entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 26)
Bilan	(en millions de dollars) Actif moyen 259 089 Dépôts moyens 177 423	(en millions de dollars) Actif moyen 62 552 Dépôts moyens 60 195	(en millions de dollars) Actif moyen 48 687 Dépôts moyens 27 224	(en millions de dollars) Actif moyen 184 566 Dépôts moyens 33 312	(en millions de dollars) Actif moyen 84 822 Dépôts moyens 178 976
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	(en millions de dollars) Risque de crédit 48 876 Risque de marché – Risque opérationnel 12 013	(en millions de dollars) Risque de crédit 44 980 Risque de marché – Risque opérationnel 6 232	(en millions de dollars) Risque de crédit ¹ 42 630 Risque de marché 39 Risque opérationnel 3 261	(en millions de dollars) Risque de crédit ² 49 452 Risque de marché 6 186 Risque opérationnel 6 295	(en millions de dollars) Risque de crédit ³ 18 806 Risque de marché 307 Risque opérationnel 786
Capital économique⁴	(%) Proportion du total de la CIBC 17 Comprend : Risque de crédit ⁵ 62 Risque de marché 28 Risques opérationnel/stratégique 10	(%) Proportion du total de la CIBC 17 Comprend : Risque de crédit ⁵ 65 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 33	(%) Proportion du total de la CIBC 34 Comprend : Risque de crédit ⁵ 40 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 58	(%) Proportion du total de la CIBC 13 Comprend : Risque de crédit ⁵ 75 Risque de marché 13 Risques opérationnel/stratégique 12	(%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁵ 23 Risque de marché 16 Risques opérationnel/stratégique 61
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques, liés au comportement et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental et social connexe.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 242 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
 2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 16 849 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
 3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 149 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
 4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.
 5) Comprend le risque de placement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de contrôle sont tenus d'évaluer et de gérer les risques liés à leurs activités. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, y compris le Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et le groupe Conformité, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associée aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC, tout en fournissant également des évaluations du risque et des décisions à la première ligne de défense.

En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne fournit une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles, processus et systèmes de la CIBC. Le groupe Vérification interne communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché et du risque de crédit lié aux activités de négociation (toutes contreparties), y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales avec lesquelles les clients n'ont pas d'autre relation de crédit avec la CIBC. De plus, le groupe est responsable de la gestion de la notation du risque-pays et des processus visant à limiter les expositions par pays et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions) ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, carte crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les créances présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la Banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continuera à être surveillée individuellement et une évaluation officielle du risque, y compris l'examen des notes attribuées, sera consignée au moins une fois l'an. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur en défaut qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Caa
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complémentés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une cote gravité de la perte est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complémentés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complémentées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % à 0,20 %
Très faible	0,21 % à 0,50 %
Faible	0,51 % à 2,00 %
Moyen	2,01 % à 10,00 %
Élevé	10,01 % à 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis aux gouvernements.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque au cours d'un examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019			2018		
	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard ²	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	96 444 \$	32 292 \$	128 736 \$	85 899 \$	27 018 \$	112 917 \$
Engagements non utilisés	44 732	6 244	50 976	43 180	4 885	48 065
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	122 776	1	122 777	91 970	2	91 972
Divers – hors bilan	14 540	981	15 521	14 496	827	15 323
Dérivés de gré à gré	14 125	596	14 721	9 440	294	9 734
	292 617	40 114	332 731	244 985	33 026	278 011
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	73 036	13 301	86 337	51 703	12 047	63 750
Engagements non utilisés	6 421	–	6 421	6 576	–	6 576
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	21 404	–	21 404	16 929	–	16 929
Divers – hors bilan	1 624	–	1 624	753	–	753
Dérivés de gré à gré	3 094	2	3 096	3 454	–	3 454
	105 579	13 303	118 882	79 415	12 047	91 462
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 689	1 862	14 551	13 697	1 868	15 565
Engagements non utilisés	1 771	6	1 777	1 041	5	1 046
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	25 472	–	25 472	28 860	–	28 860
Divers – hors bilan	61 532	–	61 532	65 253	–	65 253
Dérivés de gré à gré	9 355	18	9 373	8 727	27	8 754
	110 819	1 886	112 705	117 578	1 900	119 478
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	509 015	55 303	564 318	441 978	46 973	488 951
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	157 415	–	157 415	125 368	–	125 368
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	351 600	55 303	406 903	316 610	46 973	363 583
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	222 933	4 177	227 110	224 501	3 743	228 244
Engagements non utilisés	20 777	1	20 778	19 572	2	19 574
	243 710	4 178	247 888	244 073	3 745	247 818
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	19 784	–	19 784	22 469	–	22 469
Engagements non utilisés	49 709	–	49 709	51 836	–	51 836
Divers – hors bilan	275	–	275	277	–	277
	69 768	–	69 768	74 582	–	74 582
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	13 478	1 268	14 746	12 158	1 239	13 397
Engagements non utilisés	2 584	26	2 610	2 546	26	2 572
Divers – hors bilan	36	–	36	9	–	9
	16 098	1 294	17 392	14 713	1 265	15 978
Total des portefeuilles de détail	329 576	5 472	335 048	333 368	5 010	338 378
Expositions de titrisation	10 688	3 511	14 199	13 661	–	13 661
Expositions brutes au risque de crédit	849 279	64 286	913 565	789 007	51 983	840 990
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	157 415	–	157 415	125 368	–	125 368
Expositions nettes au risque de crédit³	691 864 \$	64 286 \$	756 150 \$	663 639 \$	51 983 \$	715 622 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) Certaines informations ont été reclassées.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 40,5 G\$ en 2019, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre

	Catégorie de pondération du risque						2019	2018	
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	39 966 \$	147 \$	40 114 \$	32 767 \$
Prêts aux entités souveraines	7 953	3 911	–	111	–	838	490	13 303	12 047
Prêts aux banques	–	1 747	–	66	–	68	5	1 886	2 159
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	1 238	–	2 770	162	8	4 178	3 745
Autres prêts de détail	–	–	–	–	1 226	61	7	1 294	1 265
	7 953 \$	5 658 \$	1 238 \$	178 \$	3 996 \$	41 095 \$	657 \$	60 775 \$	51 983 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 1,66 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre

	2019		2018	
	Expositions ¹			
De première qualité	5,40 \$	82,4 %	6,78 \$	87,3 %
De qualité inférieure	1,12	17,1	0,97	12,5
Liste de surveillance	0,02	0,3	0,01	0,1
Défaut	0,01	0,2	0,01	0,1
	6,55 \$	100,0 %	7,77 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019

	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	123 265 \$	41 676 \$	6 470 \$	10 758 \$	182 169 \$
Engagements non utilisés	39 452	9 327	2 489	1 656	52 924
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	6 152	3 477	743	1 865	12 237
Divers – hors bilan	56 158	12 608	8 232	698	77 696
Dérivés de gré à gré	12 207	6 812	5 216	2 339	26 574
	237 234 \$	73 900 \$	23 150 \$	17 316 \$	351 600 \$
31 octobre 2018	213 842 \$	67 911 \$	21 255 \$	13 602 \$	316 610 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres			Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2019	Total 2018
Prêts hypothécaires commerciaux	352 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	352 \$	625 \$	
Institutions financières	38 209	6 834	11 471	69 145	14 739	14 739	140 398	142 431	
Commerce de détail et de gros	5 812	2 853	–	239	238	238	9 142	8 360	
Services aux entreprises	7 870	2 700	13	623	176	176	11 382	10 658	
Fabrication – biens d'équipement	3 004	2 152	–	456	286	286	5 898	5 407	
Fabrication – biens de consommation	4 038	1 685	–	197	104	104	6 024	5 238	
Immobilier et construction	35 187	7 856	117	1 111	650	650	44 921	41 028	
Agriculture	6 828	1 550	–	22	175	175	8 575	7 319	
Pétrole et gaz	9 048	8 606	–	913	3 246	3 246	21 813	20 258	
Mines	1 790	2 692	–	619	225	225	5 326	5 668	
Produits forestiers	627	479	–	175	43	43	1 324	1 145	
Matériel informatique et logiciels	1 061	559	–	41	90	90	1 751	1 353	
Télécommunications et câblodistribution	425	1 080	–	407	322	322	2 234	2 667	
Diffusion, édition et impression	630	138	–	1	32	32	801	721	
Transport	4 710	2 425	–	401	1 341	1 341	8 877	7 083	
Services publics	5 957	5 924	20	2 144	1 702	1 702	15 747	12 095	
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 907	1 122	6	151	387	387	4 573	3 883	
Gouvernements	53 714	4 269	610	1 051	2 818	2 818	62 462	40 671	
	182 169 \$	52 924 \$	12 237 \$	77 696 \$	26 574 \$	26 574 \$	351 600 \$	316 610 \$	

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2019, la protection de crédit souscrite totalisait 183 M\$ (158 M\$ en 2018) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles notés en fonction du risque**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles notés en fonction du risque selon l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD			Total	2019	2018
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques			
Note du débiteur						
De première qualité	104 405 \$	84 721 \$	87 691 \$	276 817 \$	276 817 \$	249 031 \$
De qualité inférieure	70 730	837	1 046	72 613	72 613	65 973
Liste de surveillance	1 239	–	–	1 239	1 239	724
Défaut	579	–	–	579	579	257
Total des expositions notées en fonction du risque	176 953 \$	85 558 \$	88 737 \$	351 248 \$	351 248 \$	315 985 \$
Estimation des PCD						
Moins de 10 %	9 977 \$	75 078 \$	57 611 \$	142 666 \$	142 666 \$	128 989 \$
10 % à 25 %	53 740	6 825	8 225	68 790	68 790	63 363
26 % à 45 %	84 497	3 582	22 517	110 596	110 596	97 494
46 % à 65 %	27 381	9	343	27 733	27 733	24 769
66 % à 100 %	1 358	64	41	1 463	1 463	1 370
	176 953 \$	85 558 \$	88 737 \$	351 248 \$	351 248 \$	315 985 \$
Très bon profil				246 \$	246 \$	499 \$
Bon profil				85	85	99
Profil satisfaisant				21	21	25
Profil faible				–	–	1
Défaut				–	–	1
Total des expositions classées				352 \$	352 \$	625 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				351 600 \$	351 600 \$	316 610 \$

Les expositions totales ont augmenté de 35,0 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2018, en grande partie du fait de la croissance constatée dans nos portefeuilles de prêts nord-américains. Le montant des prêts à des débiteurs de première qualité a augmenté de 27,8 G\$ depuis le 31 octobre 2018, tandis que celui des prêts à des débiteurs de qualité inférieure a augmenté de 6,6 G\$. La hausse des prêts à des débiteurs inscrits sur la liste de surveillance et des prêts à des débiteurs faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à la migration de crédit d'un certain nombre d'expositions dans le portefeuille de prêts aux entreprises, notamment dans le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD			2019	2018
	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total
Niveau de risque					
Exceptionnellement faible	193 850 \$	42 369 \$	3 656 \$	239 875 \$	241 305 \$
Très faible	25 020	6 036	2 962	34 018	36 106
Faible	19 870	14 168	5 610	39 648	38 687
Moyen	3 981	6 270	3 008	13 259	14 363
Élevé	603	877	791	2 271	2 509
Défaut	386	48	71	505	398
	243 710 \$	69 768 \$	16 098 \$	329 576 \$	333 368 \$

Expositions de titrisation¹

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD	
	2019	2018
Expositions assujetties à l'approche NI avancée		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	10 688 \$	11 394 \$
BB+ à BB-	-	-
Inférieure à BB-	-	-
Sans note	-	2 261
	10 688	13 655
Expositions assujetties à l'approche standard	3 511	-
Expositions totales de titrisation	14 199 \$	13 655 \$

1) Au premier trimestre de 2019, nous avons mis en œuvre les révisions du BSIF apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, y compris le cadre de titrisation révisé. Par conséquent, certaines expositions qui étaient auparavant assujetties à l'approche NI sont maintenant assujetties à l'approche standard. En 2018, l'ECD était présentée nette de garanties financières de 6 M\$.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2019	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹		Marges de crédit hypothécaires ²		Total					
	Assurés	Non assurés	Non assurés	Assurés	Non assurés					
Ontario ³	28,8 \$	28 %	75,3 \$	72 %	11,3 \$	100 %	28,8 \$	25 %	86,6 \$	75 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	10,3	25	31,6	75	4,3	100	10,3	22	35,9	78
Alberta	13,5	53	11,8	47	2,6	100	13,5	48	14,4	52
Québec	5,7	38	9,1	62	1,4	100	5,7	35	10,5	65
Provinces des Prairies / du Centre	3,7	51	3,6	49	0,8	100	3,7	46	4,4	54
Provinces de l'Atlantique	4,2	51	4,0	49	0,8	100	4,2	46	4,8	54
Portefeuille canadien ^{5, 6}	66,2	33	135,4	67	21,2	100	66,2	30	156,6	70
Portefeuille américain ⁵	-	-	1,5	100	0,1	100	-	-	1,6	100
Autre portefeuille international ⁵	-	-	2,2	100	-	-	-	-	2,2	100
Total des portefeuilles	66,2 \$	32 %	139,1 \$	68 %	21,3 \$	100 %	66,2 \$	29 %	160,4 \$	71 %
31 octobre 2018	77,0 \$	37 %	129,0 \$	63 %	22,2 \$	100 %	77,0 \$	34 %	151,2 \$	66 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avons aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2019 et 2018.

3) Comprend un montant de 14,1 G\$ (17,0 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 49,0 G\$ (45,9 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,6 G\$ (6,9 G\$ en 2018) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 4,6 G\$ (5,6 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,1 G\$ (22,0 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,7 G\$ (2,8 G\$ en 2018) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 72 % (73 % en 2018) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice.

	2019				2018	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires		
Ontario ²	63 %	67 %	63 %	67 %		
Colombie-Britannique et territoires ³	61	64	60	63		
Alberta	68	72	68	72		
Québec	68	73	68	72		
Provinces des Prairies / du Centre	69	74	69	73		
Provinces de l'Atlantique	72	74	72	74		
Portefeuille canadien ⁴	64 %	68 %	64 %	67 %		
Portefeuille américain ⁴	69	63	68	67		
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	73 %	négl.		

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.
- 2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (61 % en 2018).
- 3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 57 % (56 % en 2018).
- 4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2019^{1, 2}	55 %	54 %
31 octobre 2018 ^{1, 2}	54 %	53 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2019 et 2018 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2019 et 2018. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 50 % (51 % en 2018). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 47 % (43 % en 2018).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements d'un autre montant que le montant contractuel minimum ou dont la fréquence est différente.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2019	– %	1 %	2 %	6 %	49 %	42 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	– %	1 %	2 %	4 %	45 %	48 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2019	– %	2 %	2 %	1 %	9 %	86 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	– %	2 %	4 %	2 %	10 %	82 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2019	9 %	16 %	23 %	23 %	17 %	12 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	8 %	16 %	26 %	22 %	17 %	11 %	– %	– %

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2019	2 %	4 %	6 %	13 %	40 %	30 %	3 %	2 %
31 octobre 2018 ¹	2 %	4 %	7 %	11 %	36 %	32 %	5 %	3 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2019	1 %	4 %	11 %	10 %	13 %	61 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	2 %	4 %	13 %	12 %	13 %	55 %	– %	1 %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2019	7 %	13 %	23 %	24 %	18 %	14 %	1 %	– %
31 octobre 2018 ¹	7 %	16 %	25 %	22 %	17 %	11 %	1 %	1 %

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2019, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 25,2 G\$ (24,1 G\$ en 2018), et une tranche de 33 % de ces prêts (38 % en 2018) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,3 G\$ (1,6 G\$ en 2018) ou 1,0 % (1,3 % en 2018) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 4,0 G\$ (3,0 G\$ en 2018). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 108 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2019, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 398,1 G\$ (381,7 G\$ en 2018). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 66 % (69 % en 2018) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 1,5 G\$, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation de 0,9 G\$. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 14,9 G\$, ou 13 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement aux secteurs de l'immobilier et de la construction, aux institutions financières ainsi qu'aux secteurs des services publics, de l'agriculture et du transport.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019			2018		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	626 \$	684 \$	1 310 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	27	195	222
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	621 \$	859 \$	1 480 \$	653	879	1 532
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 204	2 004	3 208	559	1 907	2 466
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(134)	(394)	(528)	(110)	(463)	(573)
Remboursements nets	(239)	(575)	(814)	(190)	(532)	(722)
Montants radiés	(190)	(940)	(1 130)	(116)	(934)	(1 050)
Recouvrements de prêts et avances auparavant radiés	—	—	—	—	—	—
Cessions de prêts ¹	(361)	—	(361)	(182)	—	(182)
Prêts dépréciés acquis	—	—	—	—	—	—
Change et autres	10	1	11	7	2	9
Solde à la fin de l'exercice	911 \$	955 \$	1 866 \$	621 \$	859 \$	1 480 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux²						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	191 \$	286 \$	477 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	13	(25)	(12)
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	230 \$	252 \$	482 \$	204	261	465
Montants radiés	(190)	(940)	(1 130)	(116)	(934)	(1 050)
Recouvrements de montants radiés au cours d'exercices antérieurs	13	181	194	12	178	190
Montant passé en charges au compte de résultat ³	350	795	1 145	188	764	952
Intérêts courus sur prêts douteux	(18)	(22)	(40)	(10)	(13)	(23)
Cessions de prêts ¹	—	—	—	(48)	—	(48)
Transferts	—	—	—	—	—	—
Change et autres	(9)	2	(7)	—	(4)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	376 \$	268 \$	644 \$	230 \$	252 \$	482 \$
Prêts douteux nets⁴						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	435 \$	398 \$	833 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	14	220	234
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	391 \$	607 \$	998 \$	449	618	1 067
Variation nette des prêts douteux bruts	290	96	386	(32)	(20)	(52)
Variation nette de la provision	(146)	(16)	(162)	(26)	9	(17)
Solde à la fin de l'exercice	535 \$	687 \$	1 222 \$	391 \$	607 \$	998 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets			0,31 %			0,26 %

1) Comprennent des prêts d'une valeur nominale de 116 M\$ et des pertes de crédit attendues de 48 M\$ qui ont été décomptabilisés en raison d'un accord de restructuration de la dette conclu avec le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Compte non tenu de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux facilités de crédit inutilisées et aux autres expositions hors bilan considérées douteuses.

4) À compter du 1^{er} novembre 2017, les prêts douteux nets sont des prêts douteux bruts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances de troisième stade. Dans les périodes précédentes, les prêts douteux nets se calculaient en déduisant des prêts douteux bruts la provision individuelle et la tranche de la provision collective relative aux prêts douteux, qui étaient généralement des prêts en souffrance depuis 90 jours.

s. o. Sans objet.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2019, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 866 M\$, soit une hausse de 386 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout des augmentations enregistrées dans le secteur des services de détail et de gros, qui a inscrit une dépréciation liée à la fraude, et dans le secteur des services aux entreprises, ainsi que de la hausse inscrite par le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

65 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, au secteur des services de détail et de gros et au secteur des services aux entreprises.

18 % des prêts douteux bruts se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, au secteur de l'immobilier et de la construction et au portefeuille des prêts personnels.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs du pétrole et du gaz, des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 644 M\$, soit une hausse de 162 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout d'une hausse enregistrée dans le secteur des services de détail et de gros, qui comprend une dépréciation liée à la fraude, ainsi que des augmentations enregistrées dans les secteurs des services aux entreprises, du pétrole et du gaz, et de l'agriculture, contrebalancées en partie par les baisses liées à CIBC FirstCaribbean.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Le tableau suivant présente nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 45 % (46 % en 2018) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Expositions directes											Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Capitalisées				Non capitalisées				Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹			
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	
Autriche	– \$	679 \$	16 \$	695 \$	– \$	13 \$	13 \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$	709 \$
Finlande	78	–	419	497	72	–	72	–	–	–	–	569
France	49	52	242	343	263	33	296	20	–	31	51	690
Allemagne	427	1 091	731	2 249	329	111	440	22	–	48	70	2 759
Irlande	152	–	169	321	6	13	19	13	–	112	125	465
Luxembourg	111	–	1 590	1 701	103	–	103	2	–	33	35	1 839
Pays-Bas	369	462	191	1 022	161	78	239	63	–	2	65	1 326
Norvège	–	329	316	645	613	–	613	–	–	–	–	1 258
Espagne	1	–	1	2	66	29	95	–	–	5	5	102
Suède	38	541	150	729	155	–	155	13	–	1	14	898
Suisse	357	–	42	399	8	–	8	4	–	88	92	499
Royaume-Uni	1 395	627	1 418	3 440	3 442	280	3 722	652	46	138	836	7 998
Autres pays d'Europe	56	–	35	91	17	23	40	–	70	3	73	204
Total pour l'Europe	3 033 \$	3 781 \$	5 320 \$	12 134 \$	5 235 \$	580 \$	5 815 \$	789 \$	116 \$	462 \$	1 367 \$	19 316 \$
31 octobre 2018	1 821 \$	2 686 \$	3 649 \$	8 156 \$	4 472 \$	482 \$	4 954 \$	626 \$	72 \$	1 048 \$	1 746 \$	14 856 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,0 G\$ (0,8 G\$ au 31 octobre 2018), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 20,5 G\$ (20,5 G\$ au 31 octobre 2018), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Nous avons des expositions indirectes à des entités européennes de 589 M\$ (465 M\$ en 2018) puisque nous avons reçu, de la part de contreparties qui ne sont pas établies en Europe, des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes des transactions de dérivés et des activités d'emprunts de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison de leurs caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme immobilière de services complets. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 octobre 2019, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 114 M\$ (41 M\$ en 2018).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou de paiement de capital convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes d'évaluation du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de contrôle représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque de marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché. Elle communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque. La fonction Vérification interne présente les résultats de son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités, y compris les corrections du marché prévues;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

	2019				2018				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché				Exposés au risque de marché				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 840 \$	– \$	1 711 \$	2 129 \$	4 380 \$	– \$	2 340 \$	2 040 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 519	641	12 878	–	13 311	96	13 215	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	121 310	42 403	78 907	–	101 664	49 784	51 880	–	lié aux actions, de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	3 664	–	5 488	–	5 488	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	56 111	–	56 111	–	43 450	–	43 450	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 652	–	208 652	–	207 749	–	207 749	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	43 651	–	43 651	–	43 058	–	43 058	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 755	–	12 755	–	12 673	–	12 673	–	de taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	125 798	20 226 ¹	105 572	–	109 555	15 730 ¹	93 825	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 915)	–	(1 915)	–	(1 639)	–	(1 639)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	23 895	22 610	1 285	–	21 431	19 132	2 299	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	–	9 167	–	10 265	–	10 265	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	31 157	1 957	17 985	11 215	25 714	561	15 474	9 679	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	651 604 \$	87 837 \$	550 423 \$	13 344 \$	597 099 \$	85 303 \$	500 077 \$	11 719 \$	
Dépôts	485 712 \$	44 \$ ²	437 634 \$	48 034 \$	461 015 \$	507 \$ ²	414 051 \$	46 457 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635	14 721	914	–	13 782	13 731	51	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	1 822	–	2 731	–	2 731	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 801	–	51 801	–	30 840	–	30 840	–	de taux d'intérêt
Dérivés	25 113	23 679	1 434	–	20 973	19 013	1 960	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 188	–	9 188	–	10 296	–	10 296	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	19 069	2 096	8 111	8 862	18 266	2 051	8 527	7 688	de taux d'intérêt
Titres secondaires	4 684	–	4 684	–	4 080	–	4 080	–	de taux d'intérêt
	613 024 \$	40 540 \$	515 588 \$	56 896 \$	561 983 \$	35 302 \$	472 536 \$	54 145 \$	

1) Exclut des prêts de 115 M\$ (39 M\$ en 2018) qui sont réservés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.

2) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019				2018			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	10,1 \$	2,8 \$	8,5 \$	5,2 \$	7,6 \$	2,9 \$	3,5 \$	4,5 \$
Risque d'écart de taux	2,0	0,9	1,5	1,3	2,0	0,5	1,6	1,0
Risque lié aux actions	10,4	1,7	3,4	3,1	8,4	1,7	3,7	2,8
Risque de change	4,3	0,6	2,9	2,1	4,6	0,5	1,3	1,6
Risque lié aux marchandises	5,0	1,1	3,9	2,4	4,7	1,0	1,5	1,8
Risque spécifique de la dette	2,4	1,3	1,9	1,7	2,7	0,9	1,3	1,5
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(15,3)	(10,1)	négl.	négl.	(7,9)	(7,9)
Total de la VAR (mesure de un jour)	10,8 \$	3,6 \$	6,8 \$	5,7 \$	10,4 \$	4,0 \$	5,0 \$	5,3 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a augmenté de 0,4 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une hausse du risque de taux d'intérêt, du risque lié aux marchandises et du risque de change.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 2 septembre 2008 au 31 août 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019				2018			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	37,0 \$	8,9 \$	26,4 \$	19,4 \$	33,8 \$	6,8 \$	14,2 \$	17,4 \$
Risque d'écart de taux	18,1	7,9	11,1	12,1	17,9	4,0	17,9	9,6
Risque lié aux actions	20,2	1,4	2,2	3,9	7,8	0,8	6,3	3,4
Risque de change	29,5	0,6	6,5	10,4	15,5	0,5	2,7	5,3
Risque lié aux marchandises	11,9	1,3	11,9	4,8	7,9	1,3	2,5	2,5
Risque spécifique de la dette	7,3	4,1	4,9	5,5	6,7	2,6	6,3	4,6
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(42,0)	(40,9)	négl.	négl.	(33,4)	(30,4)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	47,1 \$	3,5 \$	21,0 \$	15,2 \$	22,6 \$	3,7 \$	16,5 \$	12,4 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a augmenté de 2,8 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de change, du risque d'écart de taux, du risque lié aux marchandises et du risque de taux d'intérêt liée au positionnement au sein du portefeuille de négociation.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019				2018			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	268,8 \$	124,0 \$	132,1 \$	180,2 \$	214,2 \$	71,5 \$	176,1 \$	143,2 \$
Risque de migration	111,2	45,5	67,7	72,2	155,5	33,3	53,1	57,6
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	371,4 \$	186,5 \$	199,8 \$	252,4 \$	291,5 \$	147,8 \$	229,2 \$	200,8 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont augmenté de 51,6 M\$ en regard de celles de l'exercice précédent en raison de l'effet de diversification moins important au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, un essai à rebours a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale, conformément aux attentes sur le plan statistique.

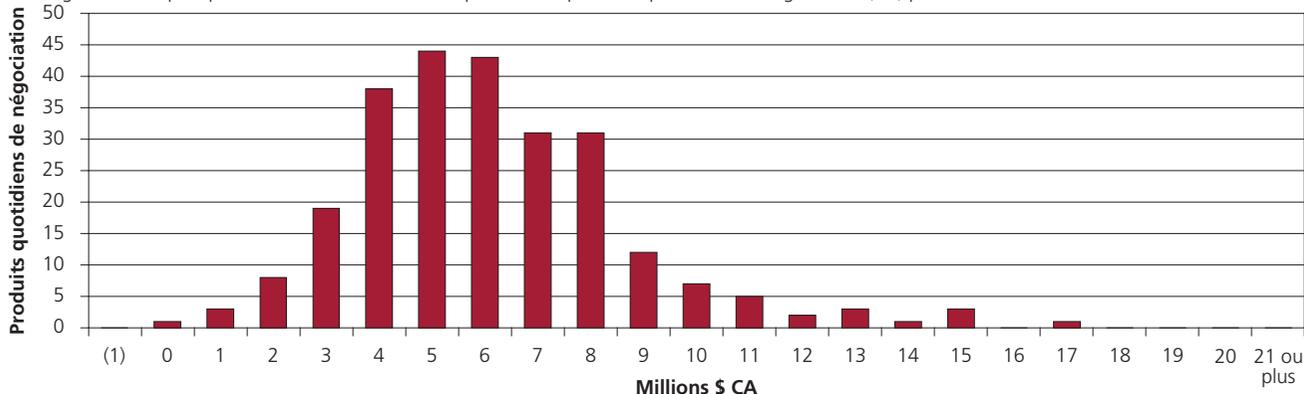
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99,6 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 16,6 M\$, a été enregistré le 30 août 2019. Il est attribuable au cours normal des activités au sein de notre secteur d'activité Marchés CIBC, réseau mondial, notamment dans les dérivés sur actions. La perte la plus importante, qui a totalisé 0,6 M\$ a été enregistrée le 16 août 2019, en raison surtout d'une perte enregistrée au titre des dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 5,6 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 0,7 M\$. La hausse importante de la VAR enregistrée en mai 2019 est attribuable à une transaction d'envergure liée aux activités de souscription de titres de participation.

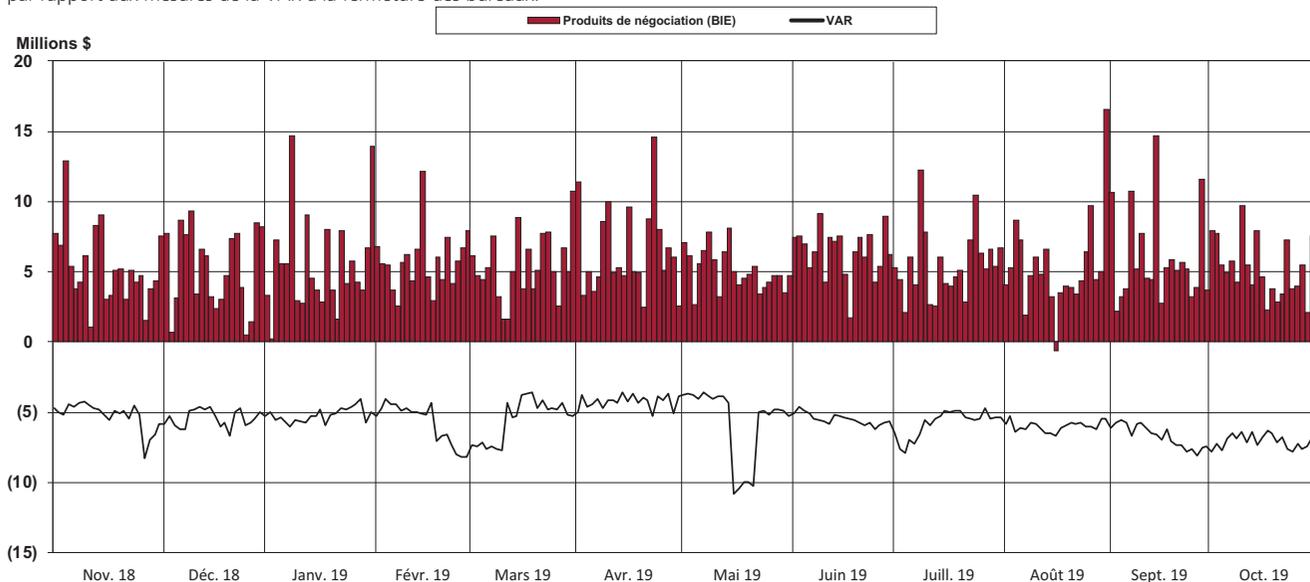
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2019¹

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2019.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nous mesurons l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque ne soit prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En mars 2019, un scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque a été ajouté en remplacement du scénario de crise des prêts hypothécaires à risque historique. Ce scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque tient compte du comportement du marché en présupposant que les positions peuvent être assorties d'une couverture dynamique au cours du scénario, ce qui raccourcit la période de détention (par rapport à celle du scénario de crise des prêts hypothécaires à risque historique). En septembre 2019, deux scénarios de Brexit actualisés ont été ajoutés pour tenir compte des événements récents au Royaume-Uni et en Europe : i) un scénario de Brexit dur dans lequel le Royaume-Uni quitte l'Union européenne sans accord officiel ou après des élections anticipées remportées par des conservateurs purs et durs, et ii) un scénario de non-Brexit, soit un scénario fondé sur un deuxième référendum dans lequel des élections anticipées au Royaume-Uni sont remportées par une coalition entre les libéraux-démocrates et les travaillistes, entraînant la tenue d'un deuxième référendum dont les résultats mèneraient à la révocation de l'article 50.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Brexit – Brexit dur
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Non-Brexit – deuxième référendum
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Choc pétrolier et correction boursière
- Transition difficile en Chine

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	453 \$	615 \$	(162)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	394	797	(403)
Échéance de 4 ans à 5 ans	256	254	2
Échéance à plus de 5 ans	473	18	455
	1 576 \$	1 684 \$	(108)\$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écart entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement des engagements hypothécaires et du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des dépôts sans échéance et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, établit le degré d'intérêt à l'égard du risque et approuve chaque année les limites de risque de marché. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de marché lié aux activités autres que de négociation sont assurées par le groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés potentiels.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), au 31 octobre

	2019		2018	
	\$ CA ¹	\$ US	\$ CA ¹	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	192 \$	24 \$	170 \$	32 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(511)	(307)	(396)	(230)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(190)	(35)	(246)	(58)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	388	206	316	269

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres est conforme à la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2019, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 153 M\$ (130 M\$ en 2018) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 3 M\$ (8 M\$ en 2018) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie et de nos activités d'expansion de l'entreprise, ainsi que de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Juste valeur
2019	Titres de participation évalués à la JVAERG	533 \$	602 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	57	85
		590 \$	687 \$
2018	Titres de participation évalués à la JVAERG	468 \$	562 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	63	101
		531 \$	663 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2019, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 116 M\$, comparativement à 311 M\$ au 31 octobre 2018. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec une tolérance au risque et une incidence sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne formule une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque de liquidité. Elle communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils tiennent compte des activités commerciales de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un niveau de tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes, conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et le marché dans l'ensemble. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs liquides détenus par la		Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
		Banque					
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$		– \$	17 359 \$	784 \$	16 575 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	85 881		86 205	172 086	100 203	71 883
	Autres titres de créance	4 928		3 139	8 067	1 838	6 229
	Titres de participation	26 441		15 766	42 207	23 623	18 584
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	41 378		876	42 254	11 627	30 627
	Autres actifs liquides²	11 196		463	11 659	6 864	4 795
		187 183 \$		106 449 \$	293 632 \$	144 939 \$	148 693 \$
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$		– \$	17 691 \$	686 \$	17 005 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	67 478		74 933	142 411	75 431	66 980
	Autres titres de créance	6 684		2 092	8 776	1 240	7 536
	Titres de participation	25 018		20 641	45 659	27 859	17 800
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	39 465		834	40 299	10 182	30 117
	Autres actifs liquides ²	6 500		1 598	8 098	6 621	1 477
		162 836 \$		100 098 \$	262 934 \$	122 019 \$	140 915 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, au 31 octobre		2019	2018
CIBC (société mère)		108 878 \$	99 486 \$
Filiales canadiennes		8 588	15 988
Filiales étrangères		31 227	25 441
		148 693 \$	140 915 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 7,8 G\$ depuis le 31 octobre 2018, en raison surtout des activités régulières, notamment de la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	784 \$	16 575 \$	– \$	17 359 \$
	Valeurs mobilières	121 349	283	102 867	–	224 499
	Prêts, nets de la provision³	2 000	40 204	35 073	310 688	387 965
	Autres actifs	6 186	–	1 815	56 218	64 219
		129 535 \$	41 271 \$	156 330 \$	366 906 \$	694 042 \$
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	686 \$	17 005 \$	– \$	17 691 \$
	Valeurs mobilières	104 039	130	96 021	–	200 190
	Prêts, nets de la provision ³	1 600	44 553	33 499	292 507	372 159
	Autres actifs	5 071	–	251	52 088	57 410
		110 710 \$	45 369 \$	146 776 \$	344 595 \$	647 450 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits pour le LCR et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2019

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	119 440 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	157 628 \$	10 598
3	Dépôts stables	73 788	2 214
4	Dépôts moins stables	83 840	8 384
5	Financement de gros non garanti, dont :	141 785	69 206
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	47 194	11 504
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	73 598	36 709
8	Dettes non garanties	20 993	20 993
9	Financement de gros garanti	s. o.	6 198
10	Exigences supplémentaires, dont :	101 231	24 396
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	12 388	5 829
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	3 320	3 320
13	Facilités de crédit et de liquidité	85 523	15 247
14	Autres obligations de financement contractuelles	2 796	2 796
15	Autres obligations de financement conditionnelles	286 860	5 430
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	118 624
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	67 149	7 013
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	17 597	8 904
19	Autres entrées de trésorerie	7 518	7 518
20	Total des entrées de trésorerie	92 264 \$	23 435 \$
			Valeur ajustée totale
21	Total des HQLA	s. o.	119 440 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	95 189 \$
23	LCR	s. o.	125 %

En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 juillet 2019

			Valeur ajustée totale
24	Total des HQLA	s. o.	117 910 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	91 332 \$
26	LCR	s. o.	129 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2019, notre LCR moyen avait baissé par rapport au trimestre précédent, passant de 129 % à 125 %, en raison surtout des sorties nettes de trésorerie plus élevées, contrebalancées par une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies assorties de marchés des changes larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer son bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 178,1 G\$ au 31 octobre 2019 (163,9 G\$ en 2018). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification au titre du financement dans de nouveaux produits et d'éventuels secteurs de placement afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	1 391 \$	57 \$	112 \$	3 \$	1 563 \$	– \$	– \$	1 563 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	6 641	9 412	17 611	17 666	51 330	399	–	51 729
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	641	1 209	3 427	65	5 342	–	–	5 342
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	3 101	2 049	1 804	6 271	13 225	7 913	23 907	45 045
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	247	247	–	–	247
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières								
Titrisation de créances hypothécaires	–	520	794	719	2 033	3 677	11 384	17 094
Obligations sécurisées	–	1 469	–	1 852	3 321	4 400	11 133	18 854
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	1 317	856	2 173	774	–	2 947
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	4 684	4 684
Divers	263	20	–	–	283	–	5	288
	12 037 \$	14 736 \$	25 065 \$	27 679 \$	79 517 \$	17 163 \$	51 113 \$	147 793 \$
Dont :								
Garanti	– \$	1 989 \$	2 111 \$	3 427 \$	7 527 \$	8 851 \$	22 517 \$	38 895 \$
Non garanti	12 037	12 747	22 954	24 252	71 990	8 312	28 596	108 898
	12 037 \$	14 736 \$	25 065 \$	27 679 \$	79 517 \$	17 163 \$	51 113 \$	147 793 \$
31 octobre 2018	12 815 \$	18 208 \$	20 495 \$	29 167 \$	80 685 \$	17 421 \$	52 711 \$	150 817 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Le tableau ci-après présente les financements de gros de la CIBC répartis par devises :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2019		2018	
\$ CA	49,2 \$	33 %	49,6 \$	33 %
\$ US	73,0	50	80,8	54
Divers	25,6	17	20,4	13
	147,8 \$	100 %	150,8 \$	100 %

Notre volume de financements a légèrement diminué comparativement à celui de 2018, en raison des stratégies de liquidité et d'affaires de la CIBC. Nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre capacité de mobiliser des fonds grâce aux dépôts ou aux financements de gros.

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des cas graves de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le financement de gros peut présenter des risques de remboursement plus élevés dans des situations de crise, pour lesquels nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2019	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA-	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA-	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(L)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(H)	A+	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(L)	A+	Baa1	BBB
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(H)
Créances à court terme	R-1(H)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P, et note de contrepartie à des dérivés et de défaut de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 4) Comprennent des instruments considérés comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF.
s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,2 ¹
Baisse de trois crans	0,3	0,3 ¹

- 1) Retraité.

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

La ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF est entrée en vigueur en 2015. Elle s'inspire des normes de liquidité du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités, dont l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Le BSIF utilise la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié sa ligne directrice définitive sur le NSFR. En avril 2019, le BSIF a publié une mise à jour des lignes directrices sur le NSFR par suite d'une consultation publique et avec des participants du secteur, pour fournir des précisions sur la mise en œuvre du NSFR et son application dans le secteur canadien des services financiers. Les BISN devront se conformer aux lignes directrices à jour sur le NSFR à compter de janvier 2020 et les informations pertinentes devront être publiées à compter du premier trimestre de 2021.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois le LCR et les NCCF, et le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 840 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 840 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 519	–	–	–	–	–	–	–	–	13 519
Valeurs mobilières	5 316	3 800	3 228	2 554	2 578	9 669	41 252	25 768	27 145	121 310
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	–	–	–	–	–	–	–	3 664
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	31 179	18 164	5 874	464	430	–	–	–	–	56 111
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 457	4 652	10 505	15 312	13 379	46 194	106 660	9 106	387	208 652
Prêts personnels	774	562	983	992	879	208	2 610	2 999	33 644	43 651
Cartes de crédit	268	536	804	804	804	3 214	6 325	–	–	12 755
Entreprises et gouvernements	14 731	4 844	4 829	5 407	4 300	16 600	40 627	14 103	20 357	125 798
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 915)	(1 915)
Dérivés	2 883	3 588	1 475	943	744	2 598	3 757	7 907	–	23 895
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 242	880	42	2	1	–	–	–	–	9 167
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	31 157	31 157
	86 873 \$	37 026 \$	27 740 \$	26 478 \$	23 115 \$	78 483 \$	201 231 \$	59 883 \$	110 775 \$	651 604 \$
31 octobre 2018	71 919 \$	28 094 \$	22 273 \$	28 495 \$	19 833 \$	83 405 \$	187 178 \$	53 821 \$	102 081 \$	597 099 \$
Passif										
Dépôts ¹	19 732 \$	27 662 \$	43 422 \$	30 962 \$	25 002 \$	28 356 \$	49 713 \$	11 800 \$	249 063 \$	485 712 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635	–	–	–	–	–	–	–	–	15 635
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	–	–	–	–	–	–	–	1 822
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	39 746	11 207	460	242	146	–	–	–	–	51 801
Dérivés	3 605	3 790	683	1 828	929	3 287	4 694	6 297	–	25 113
Acceptations	8 263	880	42	2	1	–	–	–	–	9 188
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	19 069	19 069
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	–	4 684	–	4 684
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	38 580	38 580
	88 803 \$	43 539 \$	44 607 \$	33 034 \$	26 078 \$	31 643 \$	54 407 \$	22 781 \$	306 712 \$	651 604 \$
31 octobre 2018	78 258 \$	33 933 \$	36 399 \$	32 776 \$	27 726 \$	29 779 \$	56 793 \$	19 607 \$	281 828 \$	597 099 \$

1) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 178,1 G\$ (163,9 G\$ en 2018); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 296,4 G\$ (282,7 G\$ en 2018); et des dépôts bancaires totalisant 11,2 G\$ (14,4 G\$ en 2018).

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements au titre du crédit hors bilan (montants notionnels). Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	36 233 \$	4 564 \$	3 423 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	44 220 \$
Engagements de crédit inutilisés	1 055	5 844	2 645	4 047	3 191	13 963	49 350	2 867	158 076	241 038
Facilités de garantie de liquidité	–	8 685	1 089	587	464	32	–	13	–	10 870
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 812	2 491	1 876	3 421	2 148	789	853	99	–	13 489
Lettres de crédit documentaires et commerciales	76	85	26	8	22	–	7	–	–	224
Autres engagements de crédit	2 937	–	–	–	–	–	–	–	–	2 937
	42 113 \$	21 669 \$	9 059 \$	8 063 \$	5 825 \$	14 784 \$	50 210 \$	2 979 \$	158 076 \$	312 778 \$
31 octobre 2018 ³	43 191 \$	22 587 \$	11 367 \$	6 716 \$	4 879 \$	11 622 \$	47 445 \$	2 449 \$	150 139 \$	300 395 \$

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 122,0 G\$ (116,5 G\$ en 2018).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (2,7 G\$ en 2018) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.
- 3) Certains montants des périodes précédentes qui avaient déjà été présentés ont été révisés.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple ¹	42 \$	84 \$	127 \$	127 \$	130 \$	529 \$	1 255 \$	3 253 \$	5 547 \$
Obligations d'achat ²	102	214	223	189	161	451	619	89	2 048
Cotisations de retraite ³	17	33	49	49	49	–	–	–	197
Engagements de prise ferme	60	–	–	–	–	–	–	–	60
Engagements d'investissement	1	4	–	–	4	1	8	240	258
	222 \$	335 \$	399 \$	365 \$	344 \$	981 \$	1 882 \$	3 582 \$	8 110 \$
31 octobre 2018	331 \$	304 \$	370 \$	347 \$	342 \$	970 \$	1 964 \$	3 751 \$	8 379 \$

- 1) Comprennent les paiements au titre de la location, les taxes y afférentes et les charges d'exploitation estimées.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions et d'acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur le risque lié aux acquisitions, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant de capital économique à ce risque. Nos modèles au titre du capital économique incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'incertitude entourant le calendrier et l'envergure des demandes de règlement d'assurance. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

- i) En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables de recenser et d'apprécier les risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de contrôle relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise technique aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première ligne de défense et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles, processus et systèmes de la CIBC. Le groupe Vérification interne communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil d'administration.

Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du CGMR, qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure de risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques relevés et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question par le groupe GMRO et par les groupes de contrôle, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'AMA, une approche sensible aux risques prescrite par le CBCB, et l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Notre AMA établit les fonds propres exposés au risque opérationnel à l'aide de données historiques sur les pertes, de données sur les pertes projetées produites par nos analyses de scénarios de pertes et de l'évaluation des risques liés au contrôle interne ayant une incidence sur l'environnement de l'entreprise. L'approche standard est également appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales. Notre AMA actuelle ainsi que l'approche standard ont été approuvées pour l'application du référentiel en matière de fonds propres réglementaires à compter de l'exercice 2016.

En vertu de l'AMA, l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Conformément à l'AMA de Bâle, il est possible d'inclure l'assurance pour atténuer le risque dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons ni l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Préalablement à l'adoption des réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III, les institutions qui ont obtenu l'autorisation de passer à l'AMA en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel devront présenter l'information pertinente selon l'approche standard actuelle pour l'exercice 2020 (se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions).

Essais à rebours

Pour nous assurer que l'AMA fonctionne efficacement et conserve son caractère prévisible, nous procédons, sur une base trimestrielle, à des essais à rebours aux résultats des calculs des fonds propres. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données internes concernant les pertes. De plus, la démarche globale utilisée par l'AMA est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Ce modèle sera mis à jour pour tenir compte des lacunes détectées, le cas échéant.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les principes clés, la structure et les processus sous-tendant l'approche de la CIBC en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte, qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités, et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques, liés au comportement et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions de la part de l'organisation, des employés, des travailleurs occasionnels ou des fournisseurs ne correspondent pas aux normes de la culture et des valeurs souhaitées par la CIBC ou nuisent considérablement à ses secteurs d'activité, à ses activités ou à sa situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, employés, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute de nos employés ou de nos mandataires.

Le CGR, en collaboration avec le Comité des risques juridiques et de réputation (RJR), le Comité du risque de réputation et le CGMR, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des risques juridiques et de réputation. Le recensement, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et le Cadre de gestion du risque lié au comportement établissent des normes sur la façon de préserver notre réputation au moyen de la détermination, de l'évaluation et de la gestion proactives des risques juridiques et de réputation potentiels. Ces politiques sont renforcées par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de signaler au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients ou qui permettent de protéger l'intégrité au sein des marchés des capitaux.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental et risque social connexe

Le risque environnemental et risque social connexe est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2018, par le CGR, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque lié au comportement et à l'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque environnemental. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque lié au comportement et à l'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental lié au comportement et en rend compte directement au chef de la gestion du risque.

L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance. De plus, le comité de gestion environnementale de l'entreprise, constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels, se réunit sur une base trimestrielle pour fournir son aval sur notre stratégie environnementale et assurer le suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement, lesquels s'appuient sur les normes et procédures de gestion du risque environnemental et du risque social connexe en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons également le cadre de divulgation élaboré par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) qui fournit des indications sur les informations à fournir, à titre volontaire, relativement aux risques associés aux changements climatiques. En 2019, la CIBC a publié sa première divulgation sur le climat qui s'harmonise aux recommandations du GIFCC et s'articule autour de ses quatre piliers fondamentaux. Notre rapport dans le contexte du GIFCC, disponible à l'adresse https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/inside_cibc/environment/building-a-sustainable-future-report-fr.pdf présente de façon précise la façon dont la CIBC recense et gère les risques physiques et liés à la transition découlant du changement climatique. De plus, nous sommes membres de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF-PNUE), qui a pour mission de promouvoir les initiatives de finance durable et sur laquelle nous appuyons notre approche pour ce qui est d'évaluer les risques associés aux changements climatiques et de recenser les occasions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les *Principes pour l'investissement responsable* parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties prenantes et à la façon dont nous gérons nos installations.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans le *Rapport sur la responsabilité de l'entreprise* à l'adresse <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html>.

L'information fournie sur notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18), et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (IFRIC 13). Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon les lignes directrices précédentes. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu une incidence importante sur nos méthodes comptables critiques.

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) en 2018, conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les BISN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous avons appliqué l'IFRS 9 sur une base rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants se rapportant aux périodes closes au plus tard le 31 octobre 2017 sont présentés selon l'IAS 39 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour 2018 ou 2019. L'IFRS 9 a eu une incidence sur nos méthodes comptables critiques dans deux principaux domaines : le classement et l'évaluation, et la dépréciation.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9 et les différences par rapport à l'IAS 39, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Comptabilisation des valeurs disponibles à la vente selon l'IAS 39

Les valeurs disponibles à la vente comprenaient les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente étaient évaluées à leur juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti était porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être mesurée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente étaient soumises à des tests trimestriels afin de déterminer si elles avaient subi une perte de valeur. La perte de valeur était évaluée selon que l'instrument était un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le principal ou les intérêts contractuels. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprenaient, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existait s'il s'était produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y avait une perte de valeur, nous tenions également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait ou nous nous demandions si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) faisaient l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur pouvait être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente avait subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur étaient inscrites directement dans les résultats.

Comptabilisation des valeurs évaluées à la JVAERG selon l'IFRS 9

Les valeurs évaluées à la JVAERG comprennent les titres de créance qui respectent le critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et les titres de participation qui sont désignés comme étant à la JVAERG à la comptabilisation initiale. La dépréciation des titres de participation désignés comme étant à la JVAERG n'est pas requise selon l'IFRS 9, étant donné que les profits ou les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) et sont reclassés directement dans les résultats non distribués à la cession des titres de participation, sans reclassement en résultat net.

À l'instar de la comptabilisation des titres de créance disponibles à la vente selon l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Cependant, contrairement à l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG sont assujettis au modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9 qui suit et à la note 1 des états financiers consolidés.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : titres de créance et de participation du compte de négociation), les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : prêts aux entreprises et aux gouvernements liés au compte de négociation), les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG (IAS 39 : valeurs disponibles à la vente) et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La transition à l'IFRS 9 n'a pas touché la définition de la juste valeur, qui s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019		2018	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	1 034 \$	1,4 %	833 \$	1,2 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	291	0,6	285	0,8
Dérivés	412	1,7	222	1,0
	1 737 \$	1,1 %	1 340 \$	1,0 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	601 \$	5,4 %	423 \$	5,3 %
Dérivés	268	1,1	359	1,7
	869 \$	1,7 %	782 \$	1,8 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe de coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe de coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2019, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 231 M\$ (243 M\$ en 2018), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture, comme étant la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existaient dans nos expositions aux prêts au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements était soumise à un test de dépréciation en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles étaient établies lorsque des prêts douteux étaient décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous n'étions plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts contractuels en temps utile. La provision individuelle désignait le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur était déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles n'étaient pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprenait la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composaient d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective selon l'IAS 39. Étant donné qu'il n'était pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettaient à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui avaient fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'étaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective était établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes attendues et les profils de risque relatifs. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes attendues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises étaient calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9

La nouvelle norme sur la dépréciation établit un modèle de pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, le modèle de pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Modèle fondé sur les pertes subies c. modèle fondé sur les pertes attendues

L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues a modifié considérablement notre méthode et nos modèles servant à évaluer les pertes de crédit. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles. L'IFRS 9 a pour objectif d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont donc évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes de crédit subies mais non encore décelées. Étant donné qu'elles intègrent un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'elles prennent en compte des informations prospectives, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées plus tôt en vertu de l'IFRS 9.

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle pour pertes sur instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de troisième stade, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments financiers productifs a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour en savoir plus sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. En 2017 et dans les périodes précédentes, la dotation à la

provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2019, nous avons un goodwill de 5 449 M\$ (5 564 M\$ en 2018). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel de CIBC FirstCaribbean et avons déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean était inférieure à sa valeur comptable à la suite de notre évaluation de la valeur implicite obtenue dans le cadre de la vente prévue de la participation de la CIBC donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$, réduisant la valeur comptable du goodwill lié à l'UGT CIBC FirstCaribbean à 278 M\$ (211 M\$ US) au 31 octobre 2019.

Des réductions de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean pourraient être attribuables à divers facteurs, y compris aux ajustements de clôture liés à la vente prévue de la participation de la CIBC donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et d'autres variations de la conjoncture des marchés.

Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 8 de nos états financiers consolidés.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2019, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (142 M\$ en 2018). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposables sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable repose sur une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2019, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2019. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2019 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, se reporter aux notes 18 et 1 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 16

L'IFRS 16, *Contrats de location*, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Pour le preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de la majorité des contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple selon l'IAS 17, ce qui majorera le bilan consolidé par la comptabilisation d'un passif à la valeur actualisée des paiements de loyer futurs (« obligation locative ») et d'un actif qui correspond au droit d'utilisation du bien sous-jacent (« actif au titre du droit d'utilisation »). Nous ne comptabiliserons plus les paiements de loyer touchés par l'adoption de cette norme dans les charges d'exploitation; nous comptabiliserons plutôt la dotation aux amortissements de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative dans le compte de résultat consolidé. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17. Cependant, au moment de la transition, les bailleurs intermédiaires sont tenus de réévaluer les contrats de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation au bilan de certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple. L'application de l'IFRS 16 aura une incidence principalement sur nos contrats de location de bureaux et de centres bancaires ainsi que sur certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

Nous prévoyons adopter l'IFRS 16 à compter de l'exercice commençant le 1^{er} novembre 2019, selon l'approche rétrospective modifiée et sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Au 1^{er} novembre 2019, l'adoption de l'IFRS 16 devrait entraîner la comptabilisation, au bilan consolidé, d'environ 1,6 G\$ d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives correspondantes. La réévaluation d'un certain nombre de contrats de sous-location liés à un immeuble visé par un contrat de location-financement déjà comptabilisé, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, devrait se traduire par une augmentation d'environ 0,1 G\$ en raison de la comptabilisation d'autres actifs associés à des contrats de sous-location, nets de la décomptabilisation des montants liés au contrat de location principal. Au 1^{er} novembre 2019, l'incidence après impôt de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats non distribués devrait être une augmentation de 0,1 G\$, et l'incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires devrait être une diminution d'environ 2 points de base.

En outre, les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification autorisées suivantes seront appliquées :

- Une courbe de taux d'actualisation unique est appliquée aux portefeuilles de contrats de location comportant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application.
- En ce qui a trait aux contrats que nous avons conclus à titre de preneur, nous n'avons pas réévalué ceux qui étaient désignés comme des contrats de location-financement selon la norme comptable antérieure (IAS 17).
- Nous avons choisi de ne pas tenir compte des contrats de location dont les actifs sont réputés être de faible valeur ou de certains contrats de location à court terme.
- Nous avons utilisé les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que de réaliser un test de dépréciation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. Chaque fois qu'une provision pour contrat déficitaire a été comptabilisée à l'égard d'un contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduit du montant de cette provision au moment de la transition et aucun test de dépréciation n'a été réalisé.
- Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats de location aux fins du calcul de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour certaines catégories d'actifs. Les composantes non locatives peuvent inclure, sans s'y limiter, les charges engagées pour l'entretien des aires communes et les coûts des services publics. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

L'incidence réelle de l'application initiale de l'IFRS 16 pourrait différer des estimations, selon différents facteurs comme l'application définitive de la norme, les tests du contrôle interne à l'égard de l'information financière liés à l'IFRS 16 et les modifications aux méthodes comptables et aux jugements posés, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de simplification. Nous avons mis à jour nos systèmes de comptabilité et nos processus de contrôle interne pour tenir compte de la norme et en sommes aux dernières étapes quant aux tests, dont ceux d'acceptation, en vue de la transition à l'IFRS 16.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui donne des indications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'IFRIC 23 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne.

L'adoption de l'IFRIC 23 n'aura aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7

Ainsi qu'il est mentionné dans la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation, certaines mesures réglementaires ont engendré des incertitudes quant à la viabilité à long terme de certains taux d'intérêt de référence. L'IASB examine actuellement, en deux phases, la réforme des taux d'intérêt de référence et ses incidences sur la présentation de l'information financière. La première phase traite principalement des questions ayant une incidence sur l'information financière au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence, et la seconde phase, des questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière lorsque le taux existant sera remplacé par un autre taux. En septembre 2019, l'IASB a mis fin à la première phase en publiant le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*, qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser ces incertitudes au cours de la

période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences spécifiques en matière de divulgation pour les relations de couverture touchées. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Comme l'autorise l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Par conséquent, les modifications apportées à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 s'appliqueront obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée.

Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés. L'IASB a entrepris des consultations sur la seconde phase du projet et nous continuons de suivre les développements dans ce domaine.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. Une application anticipée est permise.

Nous en sommes à évaluer l'incidence du Cadre conceptuel sur nos états financiers consolidés.

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose des modifications à l'IFRS 17, dont la proposition attendue de reporter la date d'entrée en vigueur et de la faire passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 à ceux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IASB devrait finaliser les modifications à l'IFRS 17 en 2020, soit après la période de consultation qui s'est terminée en septembre 2019. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « taux d'intérêt de référence » sont assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement, donnent des résultats différents de ceux dégagés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et d'y contribuer ou pourraient avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. Par conséquent, cette incertitude relative aux taux d'intérêt de référence pertinents pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur ou le rendement du marché de la négociation des contrats liés à ces taux d'intérêt de référence.

Un nombre important de contrats de dérivés, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà de décembre 2021. La CIBC détient aussi des valeurs mobilières faisant référence à des taux d'intérêt de référence.

En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise qui s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties prenantes provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance. Ce programme a pour objectif d'évaluer l'incidence de cette réforme sur tous nos produits. Une première évaluation complète des incidences sur les contrats faisant référence à différents taux interbancaires offerts a été réalisée afin d'élaborer un plan à l'échelle de l'entreprise visant la réalisation du programme. Les principaux objectifs du plan comprennent :

- L'élaboration de plans de mesures correctrices exhaustifs au niveau des activités pour les contrats, les processus et les systèmes touchés;
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle de l'entreprise visant entre autres les parties prenantes internes et externes;
- La mise en place d'un processus formel de gestion de l'exposition à l'échelle de l'entreprise.

Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme, nommément en :

- veillant à ce que les principaux jalons du projet soient atteints;
- donnant des directives et des lignes directrices générales;
- passant en revue les problèmes et risques importants et en trouvant des solutions à ceux-ci;
- veillant à ce que nos stratégies de transition et toutes les mesures à prendre liées à la transition demeurent conformes à l'ensemble de la stratégie, à l'intérêt à l'égard du risque et au cadre de contrôle de la CIBC.

Le programme prévoit que la haute direction, y compris le comité de direction, sera informée régulièrement du progrès réalisé.

La CIBC continue de s'investir activement auprès du secteur en prenant part à différents groupes de travail afin d'assurer la concordance du programme avec l'évolution du marché dans les territoires pertinents et continuera de suivre cette évolution, notamment les faits nouveaux en matière de comptabilité visant à traiter la réforme des taux d'intérêt de référence abordée à la section Faits nouveaux en matière de comptabilité.

Pour une analyse des autres faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres et Gestion du risque.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié le document *Réformes en vue du rehaussement de la relation client-personne inscrite* (désigné comme les « réformes axées sur le client »), qui modifie le *Règlement 31-103* et l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103*. Ce document vise à établir une norme de conduite plus élevée à l'intention des courtiers inscrits et des conseillers inscrits afin que les personnes inscrites donnent préséance aux intérêts du client. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par l'introduction d'une disposition relative à la connaissance du produit dans le règlement, ainsi que par le rehaussement des obligations existantes en matière de connaissance du client, de convenance au client, de conflits d'intérêts et d'information sur la relation.

Les réformes axées sur le client entreront en vigueur le 31 décembre 2019 et s'échelonnent sur une période de deux ans. Ces exigences auront une incidence sur nos unités d'exploitation stratégique Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Nous modifierons nos politiques et nos procédures pour nous y conformer.

SADC – modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les changements entreront en vigueur en deux temps : le 30 avril 2020, pour les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage, et le 30 avril 2021, pour les autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 24, 17, 18 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2019 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

L'auditeur externe, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Actif au Canada¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	7 156 \$	5 541 \$	3 294 \$	164 \$	95 \$	31 \$	2,29 %	1,71 %	0,94 %
Valeurs mobilières	66 954	58 854	57 923	1 852	1 434	1 390	2,77	2,44	2,40
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	23 950	25 320	27 406	496	404	276	2,07	1,60	1,01
Prêts	203 575	204 536	194 350	6 347	5 740	4 698	3,12	2,81	2,42
Prêts hypothécaires à l'habitation	53 490	52 314	49 901	4 012	3 731	3 378	7,50	7,13	6,77
Prêts personnels et cartes de crédit	63 131	54 298	48 060	2 434	1 824	1 429	3,86	3,36	2,97
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	320 196	311 148	292 311	12 793	11 295	9 505	4,00	3,63	3,25
Autres actifs productifs d'intérêts	3 837	2 041	1 024	128	12	5	3,34	0,59	0,49
Dérivés	10 248	11 660	11 687	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 170	10 038	9 435	–	–	–	–	–	–
Autres actifs non productifs d'intérêts	17 386	15 007	14 185	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif au Canada	459 897	439 609	417 265	15 433	13 240	11 207	3,36	3,01	2,69
Actifs à l'étranger¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 305	14 283	18 451	232	187	149	1,74	1,31	0,81
Valeurs mobilières	49 059	43 300	34 265	927	835	500	1,89	1,93	1,46
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	35 491	29 719	19 228	978	649	219	2,76	2,18	1,14
Prêts	3 815	3 401	2 711	201	176	140	5,27	5,17	5,16
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 435	1 266	916	105	98	83	7,32	7,74	9,06
Prêts personnels et cartes de crédit	55 443	47 117	32 719	2 819	2 319	1 295	5,08	4,92	3,96
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	60 693	51 784	36 346	3 125	2 593	1 518	5,15	5,01	4,18
Autres actifs productifs d'intérêts	555	265	137	2	1	–	0,36	0,38	–
Dérivés	13 419	12 387	12 646	–	–	–	–	–	–
Autres actifs non productifs d'intérêts	7 297	7 094	4 027	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif à l'étranger	179 819	158 832	125 100	5 264	4 265	2 386	2,93	2,69	1,91
Total de l'actif	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	20 697 \$	17 505 \$	13 593 \$	3,24 %	2,93 %	2,51 %
Passif au Canada¹									
Dépôts	157 537 \$	148 143 \$	143 640 \$	1 861 \$	1 299 \$	851 \$	1,18 %	0,88 %	0,59 %
Particuliers	153 092	134 382	129 851	3 033	1 378	1 008	1,98	1,03	0,78
Entreprises et gouvernements	1 915	2 188	2 256	29	26	13	1,51	1,19	0,58
Banques	39 111	43 085	38 642	1 037	952	613	2,65	2,21	1,59
Emprunts garantis									
Total des dépôts	351 655	327 798	314 389	5 960	3 655	2 485	1,69	1,12	0,79
Dérivés	10 790	11 207	11 960	–	–	–	–	–	–
Acceptations	10 171	10 039	9 436	–	–	–	–	–	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 412	14 708	13 400	285	269	224	1,85	1,83	1,67
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	15 995	13 699	9 178	477	329	130	2,98	2,40	1,42
Autres passifs	14 621	13 754	11 782	9	(7)	(3)	0,06	(0,05)	(0,03)
Titres secondaires	4 549	3 645	3 088	193	170	138	4,24	4,66	4,47
Total du passif au Canada	423 193	394 850	373 233	6 924	4 416	2 974	1,64	1,12	0,80
Passif à l'étranger¹									
Dépôts	15 543	13 511	10 182	193	114	66	1,24	0,84	0,65
Particuliers	97 429	101 583	83 461	2 068	2 319	1 274	2,12	2,28	1,53
Entreprises et gouvernements	12 277	12 543	16 105	197	152	128	1,60	1,21	0,79
Banques	226	–	–	4	–	–	1,77	–	–
Emprunts garantis									
Total des dépôts	125 475	127 637	109 748	2 462	2 585	1 468	1,96	2,03	1,34
Dérivés	14 130	11 905	12 942	–	–	–	–	–	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	1 089	592	389	6	3	2	0,55	0,51	0,51
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	35 413	27 364	17 125	721	407	124	2,04	1,49	0,72
Autres passifs	3 014	2 420	1 810	28	25	44	0,93	1,03	2,43
Titres secondaires	150	151	194	5	4	4	3,33	2,65	2,06
Total du passif à l'étranger	179 271	170 069	142 208	3 222	3 024	1 642	1,80	1,78	1,15
Total du passif	602 464	564 919	515 441	10 146	7 440	4 616	1,68	1,32	0,90
Capitaux propres applicables aux actionnaires	37 072	33 336	26 726	–	–	–	–	–	–
Participations ne donnant pas le contrôle	180	186	198	–	–	–	–	–	–
Total du passif et des capitaux propres	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	10 146 \$	7 440 \$	4 616 \$	1,59 %	1,24 %	0,85 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette				10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	1,65 %	1,68 %	1,66 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts									
Canada	48 478 \$	47 879 \$	45 691 \$						
Étranger	14 582	14 311	9 159						

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

		2019/2018			2018/2017		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		28 \$	41 \$	69 \$	21 \$	43 \$	64 \$
Valeurs mobilières		197	221	418	22	22	44
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		(22)	114	92	(21)	149	128
Prêts		(27)	634	607	246	796	1 042
Prêts hypothécaires à l'habitation		84	197	281	163	190	353
Prêts personnels et cartes de crédit		297	313	610	185	210	395
Entreprises et gouvernements							
Total des prêts		354	1 144	1 498	594	1 196	1 790
Autres actifs productifs d'intérêts		11	105	116	5	2	7
Variation des produits d'intérêts au Canada		568	1 625	2 193	621	1 412	2 033
Actif à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		(13)	58	45	(34)	72	38
Valeurs mobilières		111	(19)	92	132	203	335
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		126	203	329	119	311	430
Prêts		21	4	25	36	–	36
Prêts hypothécaires à l'habitation		13	(6)	7	32	(17)	15
Prêts personnels et cartes de crédit		410	90	500	570	454	1 024
Entreprises et gouvernements							
Total des prêts		444	88	532	638	437	1 075
Autres actifs productifs d'intérêts		1	–	1	–	1	1
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		669	330	999	855	1 024	1 879
Variation totale des produits d'intérêts		1 237 \$	1 955 \$	3 192 \$	1 476 \$	2 436 \$	3 912 \$
Passif au Canada¹							
Dépôts		82 \$	480 \$	562 \$	27 \$	421 \$	448 \$
Particuliers		192	1 463	1 655	35	335	370
Entreprises et gouvernements		(3)	6	3	–	13	13
Banques		(88)	173	85	70	269	339
Emprunts garantis							
Total des dépôts		183	2 122	2 305	132	1 038	1 170
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		13	3	16	22	23	45
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		55	93	148	64	135	199
Autres passifs		–	16	16	(1)	(3)	(4)
Titres secondaires		42	(19)	23	25	7	32
Variation des charges d'intérêts au Canada		293	2 215	2 508	242	1 200	1 442
Passif à l'étranger¹							
Dépôts		17	62	79	22	26	48
Particuliers		(95)	(156)	(251)	277	768	1 045
Entreprises et gouvernements		(3)	48	45	(28)	52	24
Banques		–	4	4	–	–	–
Emprunts garantis							
Total des dépôts		(81)	(42)	(123)	271	846	1 117
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		3	–	3	1	–	1
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		120	194	314	74	209	283
Autres passifs		6	(3)	3	15	(34)	(19)
Titres secondaires		–	1	1	(1)	1	–
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		48	150	198	360	1 022	1 382
Variation totale des charges d'intérêts		341 \$	2 365 \$	2 706 \$	602 \$	2 222 \$	2 824 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		896 \$	(410)\$	486 \$	874 \$	214 \$	1 088 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2019	2018	2017	2016	2015	2019	2018	2017	2016	2015
Prêts hypothécaires à l'habitation	204 383	203 930	203 787	184 610	166 616	1 527	1 152	902	–	–
Étudiants	24	33	50	73	110	–	–	–	–	–
Prêts personnels	41 882	41 473	39 483	36 896	35 412	435	356	326	56	51
Cartes de crédit	12 143	12 060	11 805	11 755	11 279	35	36	35	36	37
Total des prêts à la consommation, montant net	258 432	257 496	255 125	233 334	213 417	1 997	1 544	1 263	92	88
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 064	6 426	6 481	6 734	7 120	115	39	95	103	333
Institutions financières	7 565	6 885	5 403	4 831	4 137	8 111	5 529	3 248	2 100	667
Commerce de détail et de gros	5 720	5 219	4 496	4 044	3 667	2 066	1 914	1 812	290	310
Services aux entreprises	7 037	7 018	6 237	5 312	5 011	4 570	3 840	3 567	1 215	814
Fabrication – biens d'équipement	2 465	2 318	1 912	1 663	1 505	2 399	2 143	1 559	128	181
Fabrication – biens de consommation	3 972	3 294	3 019	2 663	2 626	958	695	702	28	22
Immobilier et construction ²	18 465	16 297	13 293	11 684	8 644	16 871	14 559	13 761	8 554	7 206
Agriculture	6 965	6 011	5 558	5 364	4 828	124	79	107	44	50
Pétrole et gaz	5 222	5 064	4 762	4 532	4 138	3 190	2 375	2 198	1 951	1 469
Mines	1 024	824	668	722	761	154	60	87	242	305
Produits forestiers	628	446	464	465	566	162	215	209	4	11
Matériel informatique et logiciels	651	575	539	267	280	1 215	1 082	883	165	167
Télécommunications et câblodistribution	191	275	281	444	510	314	887	756	30	44
Édition, impression et diffusion	557	527	291	333	244	92	102	117	–	–
Transport	2 193	1 880	1 818	1 630	1 449	1 263	893	602	288	183
Services publics	2 281	2 291	1 927	1 663	1 621	1 759	1 226	1 445	1 237	845
Éducation, soins de santé et services sociaux ²	3 221	2 870	2 937	2 826	2 128	2 941	3 040	3 099	–	–
Gouvernements	857	954	869	728	541	127	92	7	–	–
Divers	–	–	–	–	–	–	–	12	17	69
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3, 4}	(144)	(98)	(195)	(215)	(218)	(138)	(108)	(83)	(58)	(50)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	74 934	69 076	60 760	55 690	49 558	46 293	38 662	34 183	16 338	12 626
Total des prêts et acceptations nets	333 366	326 572	315 885	289 024	262 975	48 290	40 206	35 446	16 430	12 714

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

4) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2019	2018	2017	2016	2015	2019	2018	2017	2016	2015
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 531	2 453	2 379	2 467	2 406	208 441	207 535	207 068	187 077	169 022
Étudiants	–	–	–	–	–	24	33	50	73	110
Prêts personnels	757	715	583	519	476	43 074	42 544	40 392	37 471	35 939
Cartes de crédit	157	159	152	155	150	12 335	12 255	11 992	11 946	11 466
Total des prêts à la consommation, montant net	3 445	3 327	3 114	3 141	3 032	263 874	262 367	259 502	236 567	216 537
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	258	266	218	232	245	6 437	6 731	6 794	7 069	7 698
Institutions financières	2 103	2 043	841	1 723	3 291	17 779	14 457	9 492	8 654	8 095
Commerce de détail et de gros	467	438	435	561	548	8 253	7 571	6 743	4 895	4 525
Services aux entreprises	1 822	1 675	1 736	1 266	1 370	13 429	12 533	11 540	7 793	7 195
Fabrication – biens d'équipement	128	125	432	234	293	4 992	4 586	3 903	2 025	1 979
Fabrication – biens de consommation	61	92	111	114	119	4 991	4 081	3 832	2 805	2 767
Immobilier et construction ²	1 529	1 624	1 325	1 391	1 124	36 865	32 480	28 379	21 629	16 974
Agriculture	104	25	22	24	40	7 193	6 115	5 687	5 432	4 918
Pétrole et gaz	253	440	555	268	324	8 665	7 879	7 515	6 751	5 931
Mines	642	710	784	928	446	1 820	1 594	1 539	1 892	1 512
Produits forestiers	–	–	–	–	–	790	661	673	469	577
Matériel informatique et logiciels	–	–	20	–	12	1 866	1 657	1 442	432	459
Télécommunications et câblodistribution	185	208	301	359	388	690	1 370	1 338	833	942
Édition, impression et diffusion	81	85	89	87	79	730	714	497	420	323
Transport	2 012	1 642	1 847	1 326	899	5 468	4 415	4 267	3 244	2 531
Services publics	1 744	647	779	532	785	5 784	4 164	4 151	3 432	3 251
Éducation, soins de santé et services sociaux ²	34	28	29	32	32	6 196	5 938	6 065	2 858	2 160
Gouvernements	1 657	1 598	1 662	1 874	1 611	2 641	2 644	2 538	2 602	2 152
Divers	–	–	–	300	711	–	–	12	317	780
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3, 4}	(73)	(90)	(73)	(65)	(57)	(355)	(296)	(351)	(338)	(325)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	13 007	11 556	11 113	11 186	12 260	134 234	119 294	106 056	83 214	74 444
Total des prêts et acceptations nets	16 452	14 883	14 227	14 327	15 292	398 108	381 661	365 558	319 781	290 981

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

4) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019	2018 ¹	2017	2016	2015
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	63	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	1 741 \$	1 800	s. o.	s. o.	s. o.
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829	1 051	771
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	22	19	21	13	14
Étudiants	–	–	–	–	1
Prêts personnels et cartes de crédit	897	866	869	842	781
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	30	37	51	116	42
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	7	35	17	21	18
Prêts personnels et cartes de crédit	14	14	19	18	16
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	160	79	80	143	132
Total des radiations	1 130	1 050	1 057	1 153	1 004
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	173	174	168	163	171
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	6	15	8	8
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	2	–	–	–	–
Prêts personnels et cartes de crédit	6	4	5	6	5
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	7	6	5	6	2
Total des recouvrements	194	190	193	183	186
Radiations nettes	936	860	864	970	818
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(40)	(23)	(26)	(29)	(23)
Change et autres	(7)	(46)	(15)	(1)	96
Solde à la fin de l'exercice	2 044 \$	1 741 \$	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 915 \$	1 639 \$	1 618 \$	1 691 \$	1 670 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	129	102	119	122	92
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,25 %	0,24 %	0,26 %	0,33 %	0,30 %

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³	2015 ³	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³	2015 ³
Canada⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	10,5 %	10,9 %	7,5 %	8,0 %	9,3 %
Prêts personnels	98	79	110	105	99	62,4	57,7	94,8	85,4	91,7
Entreprises et gouvernements	217	56	43	63	77	45,8	41,5	41,7	30,9	42,8
Total au Canada	376	189	175	188	197	31,0	24,6	34,2	32,5	38,4
Étranger⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	79	89	123	148	167	46,5	49,4	55,7	56,3	48,0
Prêts personnels	30	30	31	40	46	63,8	66,7	56,4	57,1	58,2
Entreprises et gouvernements	159	174	148	196	236	36,4	35,8	28,3	26,2	49,3
Total à l'étranger	268	293	302	384	449	41,0	41,2	37,8	35,6	49,6
Provision totale	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$	34,5 %	32,6 %	36,4 %	34,5 %	45,5 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

4) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ^{1,2}					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2019	2018 ³	2017	2016	2015	2019	2018 ³	2017	2016	2015
Canada										
Prêts hypothécaires à l'habitation	38 \$	29 \$	34 \$	30 \$	26 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	415	362	345	345	316	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Cartes de crédit	413	415	383	383	334	3,4	3,4	3,2	3,3	3,0
Entreprises et gouvernements	144	98	187	205	208	0,2	0,1	0,3	0,4	0,4
Total au Canada	1 010	904	949	963	884	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Étranger										
Prêts hypothécaires à l'habitation	33	42	24	23	22	0,8	1,2	0,7	0,9	0,9
Prêts personnels	10	10	9	7	7	0,8	0,9	1,0	1,2	1,3
Cartes de crédit	7	3	3	3	4	3,6	1,5	1,6	1,6	2,1
Entreprises et gouvernements	211	198	156	123	107	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Total à l'étranger	261	253	192	156	140	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision totale)	1 271 \$	1 157 \$	1 141 \$	1 119 \$	1 024 \$	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) Les provisions pour prêts de premier et de deuxième stade (provisions collectives pour l'exercice 2017 et les exercices précédents) sont essentiellement réparties selon le lieu géographique où elles sont comptabilisées.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018	2017	2016	2015
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 578 \$	14 036 \$	14 194 \$	14 006 \$	13 598 \$
Québec	30 113	28 598	27 027	25 471	23 093
Ontario	169 073	165 592	157 987	139 254	125 584
Provinces des Prairies	14 680	13 947	13 746	13 341	12 877
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	45 103	44 896	44 354	43 308	41 197
Colombie-Britannique et Yukon	60 829	60 407	59 479	54 567	47 478
Provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective) affectée au Canada ²	(1 010) ³	(904) ³	(902) ⁴	(923) ⁴	(852) ⁴
Total au Canada	333 366	326 572	315 885	289 024	262 975
États-Unis	48 290	40 206	35 446	16 430	12 714
Autres pays	16 452	14 883	14 227	14 327	15 292
Total des prêts et acceptations nets	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (provisions collectives pour 2017 et les exercices précédents) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

4) En vertu de l'IAS 39, a trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2019	2018 ²	2017	2016	2015	2019	2018 ²	2017	2016	2015
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	581 \$	497 \$	292 \$	251 \$	225 \$	16 \$	13 \$	9 \$	– \$	– \$
Étudiants	1	2	2	3	5	–	–	–	–	–
Prêts personnels	156	135	114	120	103	5	2	2	–	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	738	634	408	374	333	21	15	11	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	3	7	4	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	2	5	–	1	–	37	65	8	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	283	62	38	23	26	89	44	52	5	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	6	7	6	19	8	35	14	1	–	–
Immobilier et construction ³	38	39	33	23	9	46	90	137	62	94
Agriculture	53	8	9	4	1	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	46	1	2	121	126	69	54	114	248	1
Télécommunications, médias et technologie	2	2	3	4	2	2	2	2	–	–
Transport	4	3	2	1	1	–	1	–	–	–
Services publics	32	–	–	–	–	–	–	–	–	10
Divers ³	5	5	3	4	3	23	56	45	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	474	135	103	204	180	301	326	359	315	105
Total des prêts douteux bruts	1 212	769	511	578	513	322	341	370	315	105
Autres prêts en souffrance ⁴	96	100	337	362	337	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 308 \$	869 \$	848 \$	940 \$	850 \$	322 \$	341 \$	370 \$	315 \$	105 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	3 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	98	79	110	105	99	1	–	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	159	133	132	125	120	4	2	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	2	2	1	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	–	–	–	–	1	14	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	151	26	18	16	19	28	27	16	4	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	4	5	7	6	–	1	–	–	–
Immobilier et construction ³	16	15	9	10	7	28	41	41	20	27
Agriculture	24	4	–	1	–	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	11	1	2	21	39	34	5	8	8	–
Télécommunications, médias et technologie	–	1	2	3	2	–	–	–	–	–
Transport	2	2	2	1	1	–	–	–	–	–
Services publics	5	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Divers ³	3	3	3	2	2	10	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	217	56	43	63	77	101	88	65	32	33
Provision totale	376 \$	189 \$	175 \$	188 \$	197 \$	105 \$	90 \$	65 \$	32 \$	33 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	520 \$	443 \$	270 \$	231 \$	204 \$	13 \$	11 \$	9 \$	– \$	– \$
Étudiants	1	2	2	3	5	–	–	–	–	–
Prêts personnels	58	56	4	15	4	4	2	2	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	579	501	276	249	213	17	13	11	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	3	5	2	3	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	5	–	1	–	36	51	8	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	132	36	20	7	7	61	17	36	1	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	3	1	12	2	35	13	1	–	–
Immobilier et construction ³	22	24	24	13	2	18	49	96	42	67
Agriculture	29	4	9	3	1	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	35	–	–	100	87	35	49	106	240	1
Télécommunications, médias et technologie	2	1	1	1	–	2	2	2	–	–
Transport	2	1	–	–	–	–	1	–	–	–
Services publics	27	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Divers ³	2	2	–	2	1	13	56	45	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	257	79	60	141	103	200	238	294	283	72
Total des prêts douteux nets	836 \$	580 \$	336 \$	390 \$	316 \$	217 \$	251 \$	305 \$	283 \$	72 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

4) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2019	2018 ²	2017	2016	2015	2019	2018 ²	2017	2016	2015
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	154 \$	167 \$	212 \$	263 \$	348 \$	751 \$	677 \$	513 \$	514 \$	573 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	1	2	2	3	5
Prêts personnels	42	43	53	70	79	203	180	169	190	182
Total des prêts douteux bruts à la consommation	196	210	265	333	427	955	859	684	707	760
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	17	15	17	17	34	20	18	24	21	38
Institutions financières	–	1	2	3	5	39	71	10	4	5
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	43	52	57	94	141	415	158	147	122	167
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	4	5	210	47	45	25	12	229	55
Immobilier et construction ³	59	72	78	104	139	143	201	248	189	242
Agriculture	–	1	1	1	3	53	9	10	5	4
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	–	2	115	55	116	369	129
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	4	4	5	4	2
Transport	2	3	4	2	2	6	7	6	3	3
Services publics	–	–	–	–	1	32	–	–	–	11
Divers ³	11	12	–	1	–	39	73	48	5	3
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	136	160	164	432	374	911	621	626	951	659
Total des prêts douteux bruts	332	370	429	765	801	1 866	1 480	1 310	1 658	1 419
Autres prêts en souffrance ⁴	3	3	3	3	3	99	103	340	365	340
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	335 \$	373 \$	432 \$	768 \$	804 \$	1 965 \$	1 583 \$	1 650 \$	2 023 \$	1 759 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	76 \$	87 \$	123 \$	148 \$	167 \$	140 \$	143 \$	145 \$	168 \$	188 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	29	30	31	40	46	128	109	141	145	145
Provision totale – prêts à la consommation	105	117	154	188	213	268	252	286	313	333
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5	7	9	12	17	5	7	11	14	18
Institutions financières	–	1	–	2	3	2	15	–	2	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	18	28	29	48	65	197	81	63	68	84
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	3	3	45	43	6	8	8	52	49
Immobilier et construction ³	30	39	39	54	68	74	95	89	84	102
Agriculture	–	1	1	1	3	24	5	1	2	3
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	–	1	45	6	10	29	40
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	–	1	2	3	2
Transport	1	2	2	2	2	3	4	4	3	3
Services publics	–	–	–	–	1	5	–	–	–	7
Divers ³	2	5	–	–	–	15	8	3	2	2
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	58	86	83	164	203	376	230	191	259	313
Provision totale	163 \$	203 \$	237 \$	352 \$	416 \$	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	78 \$	80 \$	89 \$	115 \$	181 \$	611 \$	534 \$	368 \$	346 \$	385 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	1	2	2	3	5
Prêts personnels	13	13	22	30	33	75	71	28	45	37
Total des prêts douteux nets à la consommation	91	93	111	145	214	687	607	398	394	427
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	12	8	8	5	17	15	11	13	7	20
Institutions financières	–	–	2	1	2	37	56	10	2	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	25	24	28	46	76	218	77	84	54	83
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	1	2	165	4	39	17	4	177	6
Immobilier et construction ³	29	33	39	50	71	69	106	159	105	140
Agriculture	–	–	–	–	–	29	4	9	3	1
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	–	1	70	49	106	340	89
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	4	3	3	1	–
Transport	1	1	2	–	–	3	3	2	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	27	–	–	–	4
Divers ³	9	7	–	1	–	24	65	45	3	1
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	78	74	81	268	171	535	391	435	692	346
Total des prêts douteux nets	169 \$	167 \$	192 \$	413 \$	385 \$	1 222 \$	998 \$	833 \$	1 086 \$	773 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

4) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	9 939 \$	10 216 \$	10 567 \$	17 \$	15 \$	13 \$	0,17 %	0,15 %	0,12 %
Entreprises et gouvernements	43 539	42 784	41 607	585	432	228	1,34	1,01	0,55
Banques	4 517	4 632	4 419	3	1	1	0,07	0,02	0,02
Payables sur préavis									
Particuliers	99 859	98 054	95 035	855	644	429	0,86	0,66	0,45
Entreprises et gouvernements	44 691	38 621	34 510	927	606	332	2,07	1,57	0,96
Banques	256	415	359	4	6	4	1,56	1,45	1,11
Payables à terme fixe									
Particuliers	51 522	43 561	41 688	1 040	676	434	2,02	1,55	1,04
Entreprises et gouvernements	85 978	76 674	72 260	2 063	1 442	1 040	2,40	1,88	1,44
Banques	1 161	1 625	1 681	23	27	12	1,98	1,66	0,71
Emprunts garantis	39 111	43 085	38 642	1 037	952	613	2,65	2,21	1,59
Total au Canada	380 573	359 667	340 768	6 554	4 801	3 106	1,72	1,33	0,91
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	1 687	1 693	1 120	2	1	1	0,12	0,06	0,09
Entreprises et gouvernements	15 687	14 149	7 697	70	33	8	0,45	0,23	0,10
Banques	13	10	5	-	-	-	-	-	-
Payables sur préavis									
Particuliers	6 909	5 239	3 487	82	39	22	1,19	0,74	0,63
Entreprises et gouvernements	9 544	7 740	2 857	185	96	18	1,94	1,24	0,63
Payables à terme fixe									
Particuliers	3 164	2 891	1 925	58	38	18	1,83	1,31	0,94
Entreprises et gouvernements	51 082	55 997	54 381	1 271	1 088	656	2,49	1,94	1,21
Banques	8 245	8 049	11 897	196	144	124	2,38	1,79	1,04
Emprunts garantis	226	-	-	4	-	-	1,77	-	-
Total à l'étranger	96 557	95 768	83 369	1 868	1 439	847	1,93	1,50	1,02
Total des dépôts	477 130 \$	455 435 \$	424 137 \$	8 422 \$	6 240 \$	3 953 \$	1,77 %	1,37 %	0,93 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 29,3 G\$ (32,3 G\$ en 2018 et 26,8 G\$ en 2017).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019	2018	2017
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635 \$	13 782 \$	13 713 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	53 623	33 571	29 995
Total des emprunts à court terme	69 258 \$	47 353 \$	43 708 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	16 501 \$	15 300 \$	13 789 \$
Solde maximal de fin de mois	18 448	17 162	15 211
Taux d'intérêt moyen	1,76 %	1,78 %	1,64 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	51 408 \$	41 063 \$	26 303 \$
Solde maximal de fin de mois	57 346	45 343	33 261
Taux d'intérêt moyen	2,33 %	1,79 %	0,97 %

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Honoraires d'audit ¹	22,3 \$	26,0 \$	21,1 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	1,7	2,5	2,6
Honoraires pour services fiscaux ³	1,9	2,4	1,1
Divers ⁴	0,1	0,1	0,1
Total	26,0 \$	31,0 \$	24,9 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

États financiers consolidés

95	Responsabilité à l'égard de l'information financière
96	Rapport de l'auditeur indépendant – normes d'audit généralement reconnues du Canada
99	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis
102	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – contrôle interne à l'égard de l'information financière
103	Bilan consolidé
104	Compte de résultat consolidé
105	État du résultat global consolidé
106	État des variations des capitaux propres consolidé
107	Tableau des flux de trésorerie consolidé
108	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

108	Note 1	–	Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	164	Note 17	–	Paiements fondés sur des actions
123	Note 2	–	Évaluation de la juste valeur	166	Note 18	–	Avantages postérieurs à l'emploi
131	Note 3	–	Transactions importantes	172	Note 19	–	Impôt sur le résultat
133	Note 4	–	Valeurs mobilières	174	Note 20	–	Résultat par action
136	Note 5	–	Prêts	175	Note 21	–	Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
143	Note 6	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	177	Note 22	–	Passifs éventuels et provisions
146	Note 7	–	Terrains, bâtiments et matériel	180	Note 23	–	Concentration du risque de crédit
147	Note 8	–	Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	181	Note 24	–	Transactions entre parties liées
149	Note 9	–	Autres actifs	182	Note 25	–	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence
149	Note 10	–	Dépôts	183	Note 26	–	Principales filiales
149	Note 11	–	Autres passifs	184	Note 27	–	Instruments financiers – informations à fournir
150	Note 12	–	Dérivés	185	Note 28	–	Compensation des actifs et des passifs financiers
154	Note 13	–	Couvertures désignées aux fins comptables	186	Note 29	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
159	Note 14	–	Titres secondaires	187	Note 30	–	Informations sectorielles et géographiques
159	Note 15	–	Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	190	Note 31	–	Modifications de méthodes comptables futures
163	Note 16	–	Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC				

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle assurant la responsabilisation du personnel en fonction de responsabilités appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le groupe Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et des vérificateurs internes.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Hratch Panossian
Chef des services financiers

Le 4 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2019 et 2018, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Provision pour pertes sur créances

Comme il est décrit plus en détail à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser des provisions pour pertes sur créances de 1 915 M\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit des provisions pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation des provisions pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. Les provisions pour pertes sur créances représentent une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre du travail

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur les provisions pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et la validation du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester les provisions pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de la CIBC et aux normes sectorielles, y compris une évaluation des seuils utilisés pour déterminer l'AIRC. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Pour un échantillon, nous avons recalculé de manière indépendante les pertes de crédit attendues. Nous avons évalué l'application du jugement d'expert en matière de crédit de la direction en évaluant si les montants comptabilisés reflétaient la qualité du crédit et les tendances macroéconomiques, entre autres facteurs. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur les provisions pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé
de l'audit

Comme il est décrit plus en détail à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 24 G\$ et des passifs dérivés de 25 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, la majeure partie des dérivés étant classée au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation à l'égard des dérivés dont la juste valeur avait été déterminée au moyen de modèles complexes ou dont le calcul de la juste valeur était fondé sur des données non observables sur le marché. Les données d'entrée et les hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur incluaient, entre autres, les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les prix des marchandises, ainsi que les corrélations et les volatilités. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la
question a été
traitée dans le
cadre du travail

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC. Par exemple, nous avons testé les contrôles sur l'élaboration et la validation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, ainsi que les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, ce qui comprend un examen des données d'entrée importantes dont il est fait mention ci-dessus.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données d'entrée et hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé
de l'audit

La CIBC décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 19 des états financiers consolidés. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Ce jugement est notamment requis pour déterminer s'il est probable que la CIBC devra verser un paiement aux autorités fiscales en lien avec certaines positions fiscales complexes et, le cas échéant, pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la
question a été
traitée dans le
cadre du travail

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et de toutes les provisions pour positions fiscales incertaines connexes comptabilisées. De plus, nous avons révisé et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le revenu obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, et la documentation interne de la CIBC à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons évalué l'application des méthodes comptables pour l'impôt sur le résultat de la CIBC et la question de savoir si elles ont été appliquées de manière uniforme et conformément aux IFRS et évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'impôt sur le résultat.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2019 et 2018, de même que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans clos le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Adoption de l'IFRS 9

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, la CIBC a effectué des changements de méthodes comptables aux fins de classement et d'évaluation des instruments financiers en 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 4 décembre 2019 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

*Description de la question***Provision pour pertes sur créances**

Comme il est décrit plus en détail à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser des provisions pour pertes sur créances de 1 915 M\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit des provisions pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation des provisions pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. Les provisions pour pertes sur créances représentent une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur les provisions pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et la validation du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester les provisions pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de la CIBC et aux normes sectorielles, y compris une évaluation des seuils utilisés pour déterminer les AIRC. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Pour un échantillon, nous avons recalculé de manière indépendante les pertes de crédit attendues. Nous avons évalué l'application du jugement d'expert en matière de crédit de la direction en évaluant si les montants comptabilisés reflétaient la qualité du crédit et les tendances macroéconomiques, entre autres facteurs. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur les provisions pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés*Description de la question*

Comme il est décrit plus en détail à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 24 G\$ et des passifs dérivés de 25 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, la majeure partie des dérivés étant classée au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation à l'égard des dérivés dont la juste valeur avait été déterminée au moyen de modèles complexes ou dont le calcul de la juste valeur était fondé sur des données non observables sur le marché. Les données d'entrée et les hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur incluaient, entre autres, les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les prix des marchandises, ainsi que les corrélations et les volatilités. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC. Par exemple, nous avons testé les contrôles sur l'élaboration et la validation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, ainsi que les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, ce qui comprend un examen des données d'entrée importantes dont il est fait mention ci-dessus.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données d'entrée et hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines*Description de la question*

La CIBC décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 19 des états financiers consolidés. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Ce jugement est notamment requis pour déterminer s'il est probable que la CIBC devra verser un paiement aux autorités fiscales en lien avec certaines positions fiscales complexes et, le cas échéant, pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et de toutes les provisions pour positions fiscales incertaines connexes comptabilisées. De plus, nous avons révisé et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le revenu obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, et la documentation interne de la CIBC à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons évalué l'application des méthodes comptables pour l'impôt sur le résultat de la CIBC et la question de savoir si elles ont été appliquées de manière uniforme et conformément aux IFRS et évalué le caractère adéquat des communications en matière d'impôt sur le résultat.

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 4 décembre 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2019 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (les « critères établis par le COSO »). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que les notes annexes, et notre rapport du 4 décembre 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2019

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, au 31 octobre	2019	2018
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 840 \$	4 380 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 519	13 311
Valeurs mobilières (note 4)	121 310	101 664
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	5 488
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	56 111	43 450
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 652	207 749
Prêts personnels	43 651	43 058
Cartes de crédit	12 755	12 673
Entreprises et gouvernements	125 798	109 555
Provision pour pertes sur créances	(1 915)	(1 639)
	388 941	371 396
Divers		
Dérivés (note 12)	23 895	21 431
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	10 265
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 813	1 795
Goodwill (note 8)	5 449	5 564
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	1 969	1 945
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	586	526
Actif d'impôt différé (note 19)	517	601
Autres actifs (note 9)	20 823	15 283
	64 219	57 410
	651 604 \$	597 099 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	178 091 \$	163 879 \$
Entreprises et gouvernements	257 502	240 149
Banques	11 224	14 380
Emprunts garantis	38 895	42 607
	485 712	461 015
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635	13 782
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	2 731
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 801	30 840
Divers		
Dérivés (note 12)	25 113	20 973
Acceptations	9 188	10 296
Passif d'impôt différé (note 19)	38	43
Autres passifs (note 11)	19 031	18 223
	53 370	49 535
Titres secondaires (note 14)	4 684	4 080
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	2 825	2 250
Actions ordinaires (note 15)	13 591	13 243
Surplus d'apport	125	136
Résultats non distribués	20 972	18 537
Cumul des autres éléments du résultat global	881	777
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	38 394	34 943
Participations ne donnant pas le contrôle	186	173
Total des capitaux propres	38 580	35 116
	651 604 \$	597 099 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Nicholas D. Le Pan
Administrateur

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Produits d'intérêts¹			
Prêts	16 048 \$	13 901 \$	11 028 \$
Valeurs mobilières	2 779	2 269	1 890
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	1 474	1 053	495
Dépôts auprès d'autres banques	396	282	180
	20 697	17 505	13 593
Charges d'intérêts			
Dépôts	8 422	6 240	3 953
Valeurs vendues à découvert	291	272	226
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	1 198	736	254
Titres secondaires	198	174	142
Divers	37	18	41
	10 146	7 440	4 616
Produits nets d'intérêts	10 551	10 065	8 977
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	475	420	452
Frais sur les dépôts et les paiements	908	877	843
Commissions sur crédit	958	851	744
Honoraires d'administration de cartes	458	510	463
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 305	1 247	1 034
Produits tirés des fonds communs de placement	1 595	1 624	1 573
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	430	431	427
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	313	357	349
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (pertes) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017)	761	603	227
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017) (note 4)	34	(35)	143
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	304	310	252
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	92	121	101
Divers	427	453	695
	8 060	7 769	7 303
Total des produits	18 611	17 834	16 280
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	1 286	870	829
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	5 726	5 665	5 198
Frais d'occupation	892	875	822
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 874	1 742	1 630
Communications	303	315	317
Publicité et expansion des affaires	359	327	282
Honoraires	226	226	229
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	110	103	96
Divers (notes 3 et 8)	1 366	1 005	997
	10 856	10 258	9 571
Résultat avant impôt sur le résultat	6 469	6 706	5 880
Impôt sur le résultat (note 19)	1 348	1 422	1 162
Résultat net	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	17 \$	19 \$
Porteurs d'actions privilégiées	111 \$	89 \$	52 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 985	5 178	4 647
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$
Résultat par action (en dollars) (note 20)			
de base	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$
dilué	11,19	11,65	11,24
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	5,60	5,32	5,08

1) Comprend des produits d'intérêts de 18,8 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (16,0 G\$ en 2018).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Résultat net	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(21)	635	(1 148)
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(10)	(349)	772
	(31)	286	(376)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	244	(142)	6
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(28)	(29)	(107)
	216	(171)	(101)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	137	(25)	70
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(6)	(26)	(60)
	131	(51)	10
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(220)	226	139
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	28	(2)	(10)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(2)	29	s. o.
Total des autres éléments du résultat global¹	122	317	(338)
Résultat global	5 243 \$	5 601 \$	4 380 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	17 \$	19 \$
Porteurs d'actions privilégiées	111 \$	89 \$	52 \$
Porteurs d'actions ordinaires	5 107	5 495	4 309
Résultat global applicable aux actionnaires	5 218 \$	5 584 \$	4 361 \$

1) Comprend des profits de 44 M\$ en 2019 (19 M\$ de pertes en 2018 et 24 M\$ de pertes en 2017) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.
s. o. Sans objet.

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	– \$	(31)\$	42 \$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(16)	43	(170)
	(16)	12	(128)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(36)	18	(23)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	10	8	36
	(26)	26	13
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(49)	8	(23)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	2	9	22
	(47)	17	(1)
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	77	(87)	(54)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(10)	1	4
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	–	(11)	s. o.
	(22)\$	(42)\$	(166)\$

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	2 250 \$	1 797 \$	1 000 \$
Emission d'actions privilégiées	575	450	800
Actions autodétenues	–	3	(3)
Solde à la fin de l'exercice	2 825 \$	2 250 \$	1 797 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	13 243 \$	12 548 \$	8 026 \$
Emission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	–	194	3 443
Emission dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors	–	–	126
Emission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	–	47	–
Autre émission d'actions ordinaires	377	555	957
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(30)	(104)	–
Actions autodétenues	1	3	(4)
Solde à la fin de l'exercice	13 591 \$	13 243 \$	12 548 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	136 \$	137 \$	72 \$
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	–	–	72
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	16	31	7
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(27)	(32)	(15)
Divers	–	–	1
Solde à la fin de l'exercice	125 \$	136 \$	137 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	18 537 \$	16 101 \$	13 584 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	(144)	s. o.
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	6	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice	18 543	15 957	s. o.
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096	5 267	4 699
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(111)	(89)	(52)
Actions ordinaires	(2 488)	(2 356)	(2 121)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(79)	(313)	–
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global	18	49	s. o.
Divers ¹	(7)	22	(9)
Solde à la fin de l'exercice	20 972 \$	18 537 \$	16 101 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	1 024 \$	738 \$	1 114 \$
Variation nette de l'écart de change	(31)	286	(376)
Solde à la fin de l'exercice	993 \$	1 024 \$	738 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créances et titres de participation disponibles à la vente en 2017)			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	60 \$	161 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	(28)	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	(139)\$	32	s. o.
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	216	(171)	(101)
Solde à la fin de l'exercice	77 \$	(139)\$	60 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	(18)\$	33 \$	23 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	131	(51)	10
Solde à la fin de l'exercice	113 \$	(18)\$	33 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(143)\$	(369)\$	(508)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(220)	226	139
Solde à la fin de l'exercice	(363)\$	(143)\$	(369)\$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	(12)\$	(10)\$	– \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	28	(2)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	16 \$	(12)\$	(10)\$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG			
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	85 \$	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	65	85	s. o.
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(2)\$	29	s. o.
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(s) en résultats non distribués ²	(18)	(49)	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	45 \$	65 \$	s. o.
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	881 \$	777 \$	452 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	202 \$	201 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	(4)	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	173 \$	198	s. o.
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25	17	19
Dividendes	(11)	(31)	(8)
Divers	(1)	(11)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	186 \$	173 \$	202 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$

1) Les données de 2018 comprennent la comptabilisation de reports en avant de pertes au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

2) Comprend des profits de néant reclassés dans les résultats non distribués (11 M\$ en 2018 et s. o. en 2017) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829
Amortissement et perte de valeur ¹	838	657	542
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	16	31	7
Impôt différé	108	69	21
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti ((profits) sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017)	(34)	35	(143)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(7)	(14)	(305)
Autres éléments hors caisse, montant net	(229)	(292)	(15)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(208)	(2 599)	394
Prêts, nets des remboursements	(17 653)	(16 155)	(30 547)
Dépôts, nets des retraits	19 838	20 770	18 407
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	1 853	69	3 375
Intérêts courus à recevoir	(122)	(341)	(34)
Intérêts courus à payer	138	205	90
Actifs dérivés	(2 484)	2 780	3 588
Passifs dérivés	4 037	(2 084)	(5 549)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)	(1 826)	(647)	(657)
Autres actifs et passifs désignés à la juste valeur (autres actifs et passifs désignés à la juste valeur en 2017)	1 222	(380)	1 071
Impôt exigible	(309)	(301)	(1 063)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	(909)	707	(494)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	20 961	2 869	16 277
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	1 824	(453)	398
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(10 785)	(1 195)	(10 556)
Divers, montant net	(4 041)	(18)	2 103
	18 635	9 867	2 457
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	1 500	1 534	–
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(1 001)	(638)	(55)
Émission d'actions privilégiées, nette des frais liés à l'émission	568	445	792
Émission d'actions ordinaires au comptant	157	186	194
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(109)	(417)	–
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	1	6	(7)
Dividendes versés	(2 406)	(2 109)	(1 425)
	(1 290)	(993)	(501)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (achat de valeurs disponibles à la vente en 2017)	(42 304)	(33 011)	(37 864)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (produit de la vente de valeurs disponibles à la vente en 2017)	13 764	12 992	18 787
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti (produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente en 2017)	10 948	12 402	19 368
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	(25)	(315)	(2 517)
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	200	60
Vente (achat) de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(272)	(255)	201
	(17 889)	(7 987)	(1 965)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4	53	(51)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	(540)	940	(60)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	4 380	3 440	3 500
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	3 840 \$	4 380 \$	3 440 \$
Intérêts versés au comptant	10 008 \$	7 235 \$	4 526 \$
Intérêts reçus au comptant	19 840	16 440	12 611
Dividendes reçus au comptant	735	724	949
Impôt sur le résultat payé au comptant	1 549	1 654	2 204

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, du goodwill et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

2) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 479 M\$ (438 M\$ en 2018 et 436 M\$ en 2017).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 30. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017, et de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018, ces deux normes ayant été adoptées sans retraitement des informations comparatives, comme il est mentionné ci-après dans les sections intitulées Comptabilisation des instruments financiers et Honoraires et commissions.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 4 décembre 2019.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 26.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons, avec une ou plusieurs parties, d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), le 1^{er} novembre 2017, conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les banques ayant une importance systémique nationale (BISN) adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2017 sont présentés selon l'IAS 39 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour l'exercice 2018 ou 2019.

L'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables qui touchent deux principaux aspects, le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation, lesquels font l'objet d'une description plus détaillée ci-après. Nous avons antérieurement adopté de façon anticipée les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre » le 1^{er} novembre 2014 et nous avons choisi, comme l'autorise l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation des instruments financiers selon l'IAS 39

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Selon l'IAS 39, tous les actifs financiers étaient, au moment de la comptabilisation initiale, classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés devaient être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances était permis lorsqu'ils n'étaient plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondaient à la définition de prêts et créances et si nous avions l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les valeurs disponibles à la vente était également permis dans de rares cas. Les actifs financiers non dérivés pouvaient être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les prêts et créances s'ils répondaient à la définition de prêts et créances et si nous avions l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ou être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les valeurs détenues jusqu'à l'échéance si nous avions l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers étaient évalués au coût amorti, sauf s'il s'agissait de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur étaient évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts étaient comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Selon l'IAS 39, les prêts et créances étaient définis comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'avaient pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendions pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances étaient initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, auquel s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances étaient ultérieurement évalués au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances pouvaient être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Selon l'IAS 39, les instruments financiers détenus à des fins de transaction étaient définis comme des actifs et des passifs qui étaient détenus à des fins de transaction ou qui faisaient partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments étaient initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendions vendre immédiatement ou à court terme étaient classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction étaient réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur étaient inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils étaient utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) étaient inscrits dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert étaient inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Selon l'IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente étaient définis comme des actifs financiers non dérivés qui n'étaient pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances, et étaient initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoutait le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente étaient réévalués à leur JVAERG après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latents sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global était transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur, étaient inscrits dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente étaient inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Selon l'IAS 39, les instruments financiers désignés à la juste valeur étaient ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seraient évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, était irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions étaient imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale était respecté lorsque : i) la désignation à la juste valeur éliminait ou réduisait considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers faisaient partie d'un portefeuille qui était géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui faisaient l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur pouvait aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifiait significativement le flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui étaient gérés en tant que couvertures économiques des instruments financiers désignés à leur juste valeur, étaient inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignés à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur étaient inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Classement et évaluation des instruments financiers selon l'IFRS 9

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la JVRN établies en utilisant la désignation à la juste valeur et attribuables aux variations du risque de crédit propre qui doivent être présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. Nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014 les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre ».

Les dérivés continuent d'être évalués à la JVRN selon l'IFRS 9, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 s'appliquent toujours.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et à autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, la désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Cependant, contrairement à l'IAS 39, il n'y a pas lieu d'appliquer la désignation à la juste valeur pour les titres de participation étant donné qu'ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

À l'instar de l'IAS 39, les prêts évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. La plupart des titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance selon l'IAS 39 et certains titres des portefeuilles de liquidités qui étaient classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39 (mais qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ») sont également classés comme étant évalués au coût amorti selon l'IFRS 9. Toujours à l'instar de l'IAS 39, la majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti selon l'IFRS 9.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

L'évaluation ultérieure des titres de créance classés à la JVAERG selon l'IFRS 9 s'apparente à celle des titres de créance classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39, à l'exception du fait que le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues doit être appliqué à ces titres selon l'IFRS 9. Par conséquent, les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la JVAERG, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Contrairement aux dispositions de l'IAS 39 à l'égard des titres de participation classés comme étant disponibles à la vente, les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation des actifs financiers selon l'IAS 39

Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprenait des informations indiquant qu'un emprunteur éprouvait de sérieuses difficultés financières ou qu'une défaillance de paiement ou autre manquement était survenu. En général, un prêt dont le principal ou les intérêts exigibles étaient en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat était automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il n'ait été entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt était considéré comme douteux lorsque les paiements étaient en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquaient :

- Les prêts sur cartes de crédit n'étaient pas classés comme prêts douteux et étaient radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite était émis, une proposition de règlement était faite, des services de crédit-conseil étaient demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvions modifier les modalités d'un prêt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Une fois les modalités du prêt modifiées, si la direction ne prévoyait toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt était considéré comme douteux. Un prêt douteux était évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts avait été classé comme douteux, les produits d'intérêts étaient par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt était comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts était prévue.

Un prêt n'était plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, avaient été recouverts et qu'il était établi que le principal et les intérêts étaient entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux avaient été résolues. Lorsque les modalités du prêt avaient été modifiées et que la direction prévoyait recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'était plus considéré comme douteux. Aucune partie des montants perçus à l'égard d'un prêt douteux n'était portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'était pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts étaient radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugions qu'il n'était pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants radiés. Dans le cas de prêts garantis, cette radiation était généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou toute autre information disponible laissaient entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'était pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés était porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons de façon continue et prêt par prêt le risque de crédit de la majorité des prêts des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements à chaque date de clôture et établissons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts étaient regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit, et la dépréciation était évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances subies, mais qui n'avaient pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui faisaient l'objet d'un test de dépréciation individuellement pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation établie individuellement :
 - Une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'avaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective était établie d'après les niveaux de pertes attendues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes subies qui n'avaient pas été précisément décelées. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes subies seraient relevées et une provision serait établie, de notre lecture des perspectives économiques et des tendances des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estimait pour chaque portefeuille visé la période comprise entre le moment où une perte survenait et celui où elle était décelée. Les paramètres ayant une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et des conditions d'ensemble du marché.
 - Les niveaux de pertes attendues étaient calculés d'après l'évaluation du risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD), ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD) associées à chaque niveau de risque. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'était pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME étaient composés d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement modestes, à l'égard desquels des provisions collectives étaient établies en fonction de taux historiques de montants radiés par rapport aux montants des soldes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait d'informations au sujet des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, l'information sur les pertes passées permettait à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissaient la provision.
 - Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes subies seraient relevées et une provision serait établie, de notre lecture des perspectives économiques et des tendances des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres ayant une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et des conditions d'ensemble du marché.

Des provisions individuelles et collectives étaient constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'avait pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions étaient inscrites dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le principal ou les intérêts contractuels.

Lorsqu'un titre de créance disponible à la vente était considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur était comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé étaient reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmentait par la suite et que l'augmentation pouvait être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existait lorsque la juste valeur d'un placement avait subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existait de l'information concernant des changements néfastes importants qui étaient survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait, ou si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Lorsqu'un titre de participation disponible à la vente était considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur était comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur déjà comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne pouvaient pas faire l'objet d'une reprise par la suite. Les baisses de juste valeur additionnelles survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur étaient comptabilisées directement dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers selon l'IFRS 9

Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues constitue un changement important par rapport au modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 5). À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles.

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créances évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes sur créances subies, mais non encore décelées.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la PD est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la PCD est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées plus tôt en vertu du modèle de l'IFRS 9, étant donné qu'il intègre un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture, avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 5).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Selon l'IFRS 9, tous les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. L'existence d'une dépréciation était établie de la même manière selon l'IAS 39, sauf qu'aux termes de celle-ci : i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur du secteur privé ou les prêts entièrement garantis et en voie de recouvrement, étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition selon l'IAS 39 ou l'IFRS 9. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif selon l'IAS 39 et l'IFRS 9. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une augmentation importante du risque de crédit ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons. En revanche, selon l'IAS 39, les provisions collectives étaient comptabilisées après la date d'acquisition en fonction du renouvellement du portefeuille de prêts acquis et dans la mesure où la

qualité du crédit du portefeuille se détériorait. Selon l'IAS 39, des provisions individuelles pour pertes sur créances étaient comptabilisées à mesure qu'elles se produisaient après la date d'acquisition d'une manière qui était conforme à notre politique de dépréciation selon l'IAS 39 pour les prêts que nous accordions.

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Selon l'IFRS 9, des diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions, ce qui est conforme aux dispositions précédentes présentées en vertu de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Selon l'IAS 39, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneraient la comptabilisation d'une reprise de la dotation à la provision pour pertes sur créances et une baisse de la provision pour pertes sur créances ou, en l'absence d'une telle provision, une hausse des produits d'intérêts. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Les autres principales méthodes comptables liées à la comptabilisation des instruments financiers par suite de l'application de l'IFRS 9 sont les suivantes :

Détermination de la juste valeur

La transition à l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la définition de la juste valeur, qui correspond toujours au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés selon l'IFRS 9, ce qui concorde avec la comptabilisation des coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur selon l'IAS 39. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 et comme instruments disponibles à la vente selon l'IAS 39. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG selon l'IFRS 9 et comme titres de participation disponibles à la vente selon l'IAS 39, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Selon l'IFRS 9, nous continuons de comptabiliser toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement, comme nous le faisons en vertu des dispositions de l'IAS 39.

Taux d'intérêt effectif

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui s'apparente aux dispositions de l'IAS 39 visant les prêts et les créances ainsi que les titres de créance disponibles à la vente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier, ce qui s'apparente à la méthode suivie aux termes de l'IAS 39 à l'égard des prêts douteux.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision applicable. Selon l'IFRS 9, la provision est calculée au moyen de la méthode des pertes de crédit attendues, alors que selon l'IAS 39, la provision, le cas échéant, représentait la valeur actualisée de tout paiement prévu lorsqu'un paiement était devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à la JVRN selon l'IFRS 9 et dans les profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net selon l'IAS 39. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti selon l'IFRS 9 puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Selon l'IAS 39, elles étaient aussi généralement comptabilisées au coût amorti, sauf si elles étaient désignées à leur juste valeur. Selon l'IFRS 9, une perte de crédit attendue est appliquée à ces instruments, alors que selon l'IAS 39 une provision était comptabilisée seulement dans la mesure où une dépréciation avait été subie. Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Selon l'IFRS 9, une perte de crédit attendue est appliquée à ces instruments, alors que selon l'IAS 39 une provision était comptabilisée seulement dans la mesure où une dépréciation avait été subie. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêt de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de valeurs de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisés sur des dérivés utilisés à des fins de négociation étaient comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation selon l'IAS 39, alors qu'ils sont comptabilisés dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net selon l'IFRS 9. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Comme l'autorise l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Cependant, en 2018, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. Des renseignements sur les informations à fournir additionnelles sont présentés à la note 13.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, était incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur selon l'IAS 39 et est comptabilisée dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net selon l'IFRS 9. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, de la section Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Selon l'IFRS 9, les dérivés incorporés ne sont plus séparés des actifs financiers comme c'était le cas selon l'IAS 39. Les actifs financiers sont plutôt inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 (disponibles à la vente

selon l'IAS 39), la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(s) aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC est le promoteur d'un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité de longue durée n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, dans lequel les actions temporairement inaccessibles sont attribuées et réglées en actions ordinaires, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Lorsque les droits à des actions temporairement inaccessibles s'acquièrent et que ces actions deviennent cessibles, le montant comptabilisé au surplus d'apport est crédité au capital-actions ordinaire.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquièrent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif des actions dont l'émission est conditionnelle et de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle inclus dans le résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18), et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (IFRIC 13). Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 n'était pas importante (se reporter à la section Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 ci-après).

Les nouvelles lignes directrices comprennent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes fondée sur des principes, des exigences portant sur la comptabilisation des coûts de contrats et la présentation de davantage d'informations quantitatives et qualitatives. L'application de ces lignes directrices fait appel au jugement. L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés d'instruments financiers, de contrats de location et de contrats d'assurance. Par conséquent, la majorité de nos produits n'a pas été touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts, les profits nets (pertes nettes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, et les profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG.

Les écarts d'évaluation résultant de l'adoption de l'IFRS 15 découlent notamment de la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées. De plus, l'adoption de l'IFRS 15 a entraîné la réévaluation du passif lié à notre programme autogéré de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui fait désormais l'objet de réévaluations à la hausse et à la baisse pour tenir compte des coûts prévus liés à l'échange des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Auparavant, en vertu de l'IFRIC 13, les baisses des coûts liés à l'échange prévu des points n'étaient comptabilisées qu'au moment où les points de fidélisation étaient échangés, tandis que les hausses étaient comptabilisées immédiatement.

Par ailleurs, l'adoption de l'IFRS 15 a entraîné des changements dans la présentation de certains produits et de certaines charges dans le compte de résultat consolidé. Les différences touchant la présentation comprennent la présentation de certaines charges selon leur montant net dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandataire plutôt que pour son propre compte ainsi que de certaines charges selon leur montant net dans les cas où la CIBC est réputée agir pour son propre compte plutôt qu'à titre de mandataire. Nos états financiers consolidés comparatifs sont présentés selon les lignes directrices précédentes, sans retraitement, mais les différences touchant l'évaluation et la présentation de la période considérée ne sont pas importantes.

Nos méthodes comptables en vertu de l'IFRS 15 et de l'IAS 18 sont présentées ci-après.

Honoraires et commissions (IAS 18 et IFRIC 13)

La comptabilisation des honoraires et des commissions était fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important étaient comptabilisés une fois que l'acte était réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services étaient comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services étaient rendus. Les produits, qui faisaient partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, étaient comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Honoraires et commissions (IFRS 15)

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable, lequel survient habituellement avant la date de clôture, ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier continuent d'être comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient applicables en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRIC 13 en 2017 et en 2018, et de l'IFRS 15 en 2019 :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, la rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à

l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. En vertu de l'IFRIC 13 et de l'IFRS 15, le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. En vertu de l'IFRIC 13, les points de fidélisation des clients de cartes de crédit pour les programmes de fidélisation autogérés étaient comptabilisés à titre de produits différés lorsque les points de fidélisation étaient accordés et à titre de produits lorsque les points de fidélisation étaient échangés. En vertu de l'IFRS 15, les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions de suivi sont habituellement comptabilisées progressivement en fonction de la valeur liquidative nette quotidienne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et, en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement proviennent des services de gestion des fonds et, en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés en fonction des valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs. Dans certaines circonstances, la CIBC peut, à son gré, décider d'assumer certaines charges qui seraient autrement payables directement par les fonds communs de placement. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, ces charges sont comptabilisées à titre de charges autres que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 15

Comme il a été mentionné précédemment, le 1^{er} novembre 2018, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18 et de l'IFRIC 13. Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant un crédit cumulatif après impôt de 6 M\$ découlant de la première application dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018. L'incidence de l'adoption initiale de l'IFRS 15 était liée à la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées et à la réévaluation du passif lié à notre programme autogéré de fidélisation des clients de cartes de crédit.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9

Comme il a été mentionné précédemment, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9 en remplacement de celles de l'IAS 39 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants des périodes closes au plus tard le 31 octobre 2017 sont présentés selon l'IAS 39 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour l'exercice 2018 ou 2019. Toutes les différences quant à la valeur comptable des instruments financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9, autres que celles liées à l'adoption volontaire des dispositions relatives au « risque de crédit propre », ont été comptabilisées dans notre solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2017 et dans le cumul des autres éléments du résultat global, comme si nous avions toujours appliqué les dispositions de l'IFRS 9. Le tableau ci-après fait le rapprochement entre les valeurs comptables présentées selon l'IAS 39 et celles présentées selon l'IFRS 9, et fait état de l'incidence, nette d'impôt, découlant de la transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 sur les capitaux propres applicables aux actionnaires et sur le total des capitaux propres :

En millions de dollars	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 oct. 2017	Reclassement	Réévaluations	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} nov. 2017
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 440 \$	– \$	– \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 712	–	–	10 712
Valeurs mobilières				
Valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur				
Solde d'ouverture	50 827	(50 827) ¹		–
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN				
Solde de clôture				–
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance				
Solde d'ouverture	42 592	(32 945) ²	(459) ³	
Transfert dans les titres de créance évalués à la JVAERG			(1 092) ⁴	
Transfert dans les titres de participation désignés à la JVAERG			(8 096) ⁵	
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN				
Transfert dans les valeurs évaluées au coût amorti				
Solde de clôture				–
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN				
Solde d'ouverture	–	1 092 ⁴		
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		50 827 ¹		
Transfert en provenance des valeurs du compte de négociation et des valeurs désignées à la juste valeur		12 ⁴		
Solde de clôture				51 931
Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	–	32 945 ²		
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente				
Solde de clôture				32 945
Titres de participation évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	–	459 ³		
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente				
Solde de clôture				459
Valeurs évaluées au coût amorti				
Solde d'ouverture	–	8 110 ⁵		
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance				
Solde de clôture				8 110
	93 419	26	–	93 445
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	–	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 383 ⁶	–	–	40 383
Prêts				
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances	356 734	(375) ⁴	(138) ⁷	356 221
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	–	363 ⁴	–	363
	356 734	(12)	(138)	356 584
Divers	55 541	2	25	55 568
Total de l'actif	565 264 \$	16 \$	(113)\$	565 167 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts⁸	439 706 \$	– \$	– \$	439 706 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	–	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	–	–	27 971
Titres secondaires	3 209	–	–	3 209
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 713	–	–	13 713
Divers	47 404	–	(6)	47 398
Total du passif	534 027	–	(6)	534 021
Capitaux propres				
Actions privilégiées	1 797	–	–	1 797
Actions ordinaires	12 548	–	–	12 548
Surplus d'apport	137	–	–	137
Résultats non distribués	16 101	4	(148)	15 957
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde d'ouverture	452			
Reclassement en valeurs évaluées au coût amorti de titres de créance disponibles à la vente		16		
Reclassement en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN de titres de participation disponibles à la vente		(4)		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 sur les titres de créance évalués à la JVAERG			45	
Solde de clôture				509
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	31 035	16	(103)	30 948
Participations ne donnant pas le contrôle	202	–	(4)	198
Total des capitaux propres	31 237	16	(107)	31 146
	565 264 \$	16 \$	(113)\$	565 167 \$

- Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, certaines valeurs ont été reclassées de valeurs désignées à la juste valeur en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN.
- Certains titres de créance disponibles à la vente ont été reclassés en titres de créance évalués à la JVAERG, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».
- Certaines valeurs ont été reclassées de valeurs disponibles à la vente en titres de participation désignés à la JVAERG.
- Certains titres et prêts adossés à des créances mobilières ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente ou de prêts en valeurs ou en prêts obligatoirement évalués à la JVRN.
- Certains titres de créance ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente en valeurs évaluées au coût amorti, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La juste valeur de ces titres toujours détenus au 31 octobre 2018 était de 3 970 M\$. La variation de la juste valeur de ces titres qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une perte de 35 M\$ pour l'exercice si ces titres avaient continué d'être évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, certaines valeurs détenues jusqu'à leur échéance gérées selon un modèle économique de type « détention aux fins de la perception » ont été reclassées en valeurs évaluées au coût amorti.
- Comprend 1 450 M\$ de certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont évaluées à la JVRN et désignées à la juste valeur selon l'IAS 39 et obligatoirement évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.
- Comprend des ajustements d'évaluation de 69 M\$ liés aux pertes de crédit attendues et de 69 M\$ liés à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif comptabilisés à la transition à l'IFRS 9.
- Comprend les dépôts désignés à leur juste valeur de 5 947 M\$ selon l'IAS 39 et l'IFRS 9.

La répercussion la plus importante de la transition découle du remplacement du modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39 par un modèle fondé sur les pertes attendues selon l'IFRS 9 aux fins de détermination de la provision pour pertes sur créances. Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle pour instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments productifs a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Le tableau ci-après fait le rapprochement entre le solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et le solde d'ouverture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 :

En millions de dollars, au	31 octobre 2017				1 ^{er} novembre 2017			
	IAS 39			Réévaluations	IFRS 9			
	Provision individuelle	Provision collective	Total		Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total ¹
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 \$	201 \$	203 \$	19 \$	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Prêts personnels	7	488	495	(19)	164	202	110	476
Cartes de crédit	–	386	386	128	101	413	–	514
Entreprises et gouvernements	183	470	653	(65)	234	150	204	588
	192 \$	1 545 \$	1 737 \$	63 \$	527 \$	808 \$	465 \$	1 800 \$
Se compose de ce qui suit :								
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	69 \$	474 \$	748 \$	465 \$	1 687 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ²	–	119	119	(6)	53	60	–	113
Valeurs mobilières								
Titres de créance évalués à la JVAERG ³	s. o.	s. o.	s. o.	49 \$	14 \$	35 \$	– \$	49 \$

1) En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti étaient négligeables au 1^{er} novembre 2017.

2) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

3) Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'ont pas d'incidence sur la valeur comptable présentée dans notre bilan consolidé, ces titres étant évalués à la juste valeur.

s. o. Sans objet selon l'IAS 39.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes non observables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée, qui comprennent certains placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et certaines actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB), sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la FHLB se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les métaux précieux et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur des métaux précieux pour lesquels il existe un cours sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital CIBC a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Cette méthode d'évaluation des dérivés non garantis à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et préapprouvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable						Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	
2019 Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	16 720 \$	639 \$	– \$	– \$	17 359 \$	17 359 \$	– \$
Valeurs mobilières	20 115	53 984	413	46 798	121 310	121 453	143
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	–	–	3 664	3 664	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	50 913	5 198	–	–	56 111	56 111	–
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 381	60	–	–	208 441	208 693	252
Prêts personnels	43 098	–	–	–	43 098	43 120	22
Cartes de crédit	12 335	–	–	–	12 335	12 335	–
Entreprises et gouvernements	103 885	21 182	–	–	125 067	125 160	93
Dérivés	–	23 895	–	–	23 895	23 895	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	–	–	–	9 167	9 167	–
Autres actifs	13 829	–	–	–	13 829	13 829	–
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	176 340 \$	– \$	1 751 \$	– \$	178 091 \$	178 046 \$	(45)\$
Entreprises et gouvernements	248 367	–	9 135	–	257 502	257 872	370
Banques	11 224	–	–	–	11 224	11 224	–
Emprunts garantis	38 680	–	215	–	38 895	39 223	328
Dérivés	–	25 113	–	–	25 113	25 113	–
Acceptations	9 188	–	–	–	9 188	9 188	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 635	–	–	15 635	15 635	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	–	–	1 822	1 822	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 801	–	–	–	51 801	51 801	–
Autres passifs	14 066	114	12	–	14 192	14 192	–
Titres secondaires	4 684	–	–	–	4 684	4 925	241

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable						Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	
2018 Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 637 \$	54 \$	– \$	– \$	17 691 \$	17 691 \$	– \$
Valeurs mobilières	12 876	52 394	184	36 210	101 664	101 507	(157)
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	–	–	5 488	5 488	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 128	3 322	–	–	43 450	43 450	–
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 523	12	–	–	207 535	205 868	(1 667)
Prêts personnels	42 577	–	–	–	42 577	42 559	(18)
Cartes de crédit	12 255	–	–	–	12 255	12 255	–
Entreprises et gouvernements	92 605	16 424	–	–	109 029	108 917	(112)
Dérivés	–	21 431	–	–	21 431	21 431	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	–	–	–	10 265	10 265	–
Autres actifs	10 230	–	–	–	10 230	10 230	–
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	163 113 \$	– \$	766 \$	– \$	163 879 \$	163 642 \$	(237)\$
Entreprises et gouvernements	233 174	–	6 975	–	240 149	240 374	225
Banques	14 380	–	–	–	14 380	14 380	–
Emprunts garantis	42 481	–	126	–	42 607	42 868	261
Dérivés	–	20 973	–	–	20 973	20 973	–
Acceptations	10 296	–	–	–	10 296	10 296	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 782	–	–	13 782	13 782	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	–	–	2 731	2 731	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	–	–	–	30 840	30 840	–
Autres passifs	13 030	95	17	–	13 142	13 142	–
Titres secondaires	4 080	–	–	–	4 080	4 340	260

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

		2019			2018		
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	67 \$	241 \$	(174)\$	113 \$	8 \$	105 \$
	– Swaps	8 528	7 697	831	4 603	5 901	(1 298)
	– Options achetées	92	–	92	92	–	92
	– Options vendues	–	128	(128)	–	100	(100)
		8 687	8 066	621	4 808	6 009	(1 201)
Dérivés négociés en Bourse	– Options vendues	4	–	4	1	–	1
		4	–	4	1	–	1
Total des dérivés de taux d'intérêt		8 691	8 066	625	4 809	6 009	(1 200)
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	5 152	5 711	(559)	2 916	2 655	261
	– Swaps	2 971	3 330	(359)	4 825	4 979	(154)
	– Options achetées	214	–	214	240	–	240
	– Options vendues	–	196	(196)	–	233	(233)
		8 337	9 237	(900)	7 981	7 867	114
Total des dérivés de change		8 337	9 237	(900)	7 981	7 867	114
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	105	21	84	115	13	102
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	107	(107)	3	131	(128)
Total des dérivés de crédit		105	128	(23)	118	144	(26)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		1 262	2 561	(1 299)	1 951	2 340	(389)
Dérivés négociés en Bourse		2 384	1 825	559	1 659	1 490	169
Total des dérivés sur actions		3 646	4 386	(740)	3 610	3 830	(220)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		287	167	120	63	29	34
Dérivés négociés en Bourse		69	45	24	143	229	(86)
Total des dérivés sur métaux précieux		356	212	144	206	258	(52)
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		1 289	1 517	(228)	2 527	838	1 689
Dérivés négociés en Bourse		314	253	61	67	258	(191)
Total des autres dérivés sur marchandises		1 603	1 770	(167)	2 594	1 096	1 498
Total – détenus à des fins de transaction		22 738	23 799	(1 061)	19 318	19 204	114
Détenus aux fins de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	1	1	–	1	(1)
	– Swaps	439	256	183	773	243	530
	– Options achetées	14	–	14	11	–	11
	– Options vendues	–	–	–	–	8	(8)
Total des dérivés de taux d'intérêt		455	257	198	784	252	532
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	31	28	3	117	7	110
	– Swaps	571	1 026	(455)	1 205	1 461	(256)
Total des dérivés de change		602	1 054	(452)	1 322	1 468	(146)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	3	(3)	–	3	(3)
Total des dérivés de crédit		–	3	(3)	–	3	(3)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		100	–	100	7	46	(39)
Total des dérivés sur actions		100	–	100	7	46	(39)
Total – détenus aux fins de la GAP		1 157	1 314	(157)	2 113	1 769	344
Juste valeur totale							
		23 895	25 113	(1 218)	21 431	20 973	458
Moins : incidence de la compensation		(14 572)	(14 572)	–	(11 789)	(11 789)	–
		9 323 \$	10 541 \$	(1 218)\$	9 642 \$	9 184 \$	458 \$

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2019	Total 2018
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2019	2018	2019	2018	2019	2018		
Actifs financiers								
Valeurs au coût amorti	– \$	– \$	20 242 \$	12 283 \$	524 \$	436 \$	20 766 \$	12 719 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	208 633	205 856	208 633	205 856
Prêts personnels	–	–	–	–	43 120	42 559	43 120	42 559
Cartes de crédit	–	–	–	–	12 335	12 255	12 335	12 255
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	103 978	92 493	103 978	92 493
Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	9	–	–	–	76	101	85	101
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	53 994 \$	48 116 \$	1 635 \$	1 989 \$	55 629 \$	50 105 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	123 144	120 612	2 508	1 489	125 652	122 101
Banques	–	–	6 113	10 003	–	–	6 113	10 003
Emprunts garantis	–	–	36 049	38 612	2 959	4 130	39 008	42 742
Titres secondaires	–	–	4 925	4 340	–	–	4 925	4 340

1) Pour plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 25.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2019	Total 2018
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2019	2018	2019	2018	2019	2018		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	639 \$	54 \$	– \$	– \$	639 \$	54 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 372	4 264	19 306 ¹	16 328 ¹	–	–	21 678	20 592
Titres de participation de sociétés	25 852	25 140	684	208	7	6	26 543	25 354
Titres de créance de sociétés	–	–	3 760	3 675	23	26	3 783	3 701
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 220 ²	2 612 ²	173	319	2 393	2 931
	28 224	29 404	25 970	22 823	203	351	54 397	52 578
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN								
Entreprises et gouvernements	–	–	20 351	15 942	831	482	21 182	16 424
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	60	12	–	–	60	12
	–	–	20 411	15 954	831	482	21 242	16 436
Titres de créance évalués à la JVAERG								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 369	2 844	35 460	24 763	–	–	37 829	27 607
Titres de créance de sociétés	–	–	5 621	4 543	–	–	5 621	4 543
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 746	3 498	–	–	2 746	3 498
	2 369	2 844	43 827	32 804	–	–	46 196	35 648
Titres de participation évalués à la JVAERG								
Titres de participation de sociétés	45	42	266	235	291	285	602	562
	45	42	266	235	291	285	602	562
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN	–	–	5 198	3 322	–	–	5 198	3 322
Dérivés								
De taux d'intérêt	4	–	9 086	5 593	56	–	9 146	5 593
De change	–	–	8 939	9 303	–	–	8 939	9 303
De crédit	–	–	1	3	104	115	105	118
Sur actions	2 383	1 727	1 111	1 783	252	107	3 746	3 617
Sur métaux précieux	–	–	356	206	–	–	356	206
Autres dérivés sur marchandises	383	143	1 220	2 451	–	–	1 603	2 594
	2 770	1 870	20 713	19 339	412	222	23 895	21 431
Total des actifs financiers	33 408 \$	34 160 \$	117 024 \$	94 531 \$	1 737 \$	1 340 \$	152 169 \$	130 031 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ³	– \$	– \$	(10 626)\$	(7 556)\$	(601)\$	(423)\$	(11 227)\$	(7 979)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(7 258)	(4 443)	(8 377)	(9 339)	–	–	(15 635)	(13 782)
	(7 258)	(4 443)	(19 003)	(16 895)	(601)	(423)	(26 862)	(21 761)
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	(8 322)	(6 152)	(1)	(109)	(8 323)	(6 261)
De change	–	–	(10 291)	(9 335)	–	–	(10 291)	(9 335)
De crédit	–	–	(19)	(16)	(112)	(131)	(131)	(147)
Sur actions	(1 824)	(1 489)	(2 407)	(2 268)	(155)	(119)	(4 386)	(3 876)
Sur métaux précieux	–	–	(212)	(258)	–	–	(212)	(258)
Autres dérivés sur marchandises	(300)	(487)	(1 470)	(609)	–	–	(1 770)	(1 096)
	(2 124)	(1 976)	(22 721)	(18 638)	(268)	(359)	(25 113)	(20 973)
Total des passifs financiers	(9 382)\$	(6 419)\$	(41 724)\$	(35 533)\$	(869)\$	(782)\$	(51 975)\$	(42 734)\$

1) Comprennent un montant de 56 M\$ lié à des valeurs désignées à la JVRN (52 M\$ en 2018).

2) Comprennent un montant de 357 M\$ lié à des titres adossés à des créances mobilières désignées à la JVRN (132 M\$ en 2018).

3) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 10 458 M\$ (7 517 M\$ en 2018), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 643 M\$ (350 M\$ en 2018), les autres passifs désignés à la JVRN de 12 M\$ (17 M\$ en 2018) et les autres passifs financiers évalués à la juste valeur de 114 M\$ (95 M\$ en 2018).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 25 M\$ des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (211 M\$ en 2018) et un montant de 431 M\$ de valeurs vendues à découvert (854 M\$ en 2018) du niveau 1 au niveau 2, ainsi qu'un montant de 379 M\$ de valeurs vendues à découvert (néant en 2018) du niveau 2 au niveau 1 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2019 et 2018, essentiellement en raison d'un changement concernant l'observabilité de certaines données liées à la volatilité du marché utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture – IAS 39	Reclassement par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ²	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁵						
			Solde d'ouverture – IFRS 9	Réalisé(e)s ³	Latent(e)s ^{3,4}	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats/Émissions	Ventes/Règlements	Solde de clôture	
2019											
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN											
Titres de participation de sociétés	s. o.	s. o.	6 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 \$
Titres de créance de sociétés	s. o.	s. o.	26	–	(3)	–	–	–	–	–	23
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	s. o.	s. o.	319	–	1	–	–	–	74	(221)	173
Valeurs désignées à la JVRN											
Titres adossés à des créances mobilières	s. o.	s. o.	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN											
Entreprises et gouvernements	s. o.	s. o.	482	–	–	(1)	–	–	856	(506)	831
Titres de créance évalués à la JVAERG											
Titres émis ou garantis par des gouvernements	s. o.	s. o.	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de créance de sociétés	s. o.	s. o.	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	s. o.	s. o.	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation évalués à la JVAERG											
Titres de participation de sociétés	s. o.	s. o.	285	–	–	2	–	–	74	(70)	291
Dérivés											
De taux d'intérêt	s. o.	s. o.	–	–	59	–	–	–	2	(5)	56
De crédit	s. o.	s. o.	115	(9)	(2)	–	–	–	–	(8)	104
Sur actions	s. o.	s. o.	107	–	15	–	–	(24)	202	(48)	252
Total de l'actif	s. o.	s. o.	1 340 \$	(9)\$	71 \$	1 \$	– \$	(24)\$	1 208 \$	(850)\$	1 737 \$
Dépôts et autres passifs⁶											
Dérivés	s. o.	s. o.	(423)\$	– \$	(113)\$	– \$	(100)\$	117 \$	(288)\$	206 \$	(601)\$
De taux d'intérêt	s. o.	s. o.	(109)	–	132	–	–	–	–	(24)	(1)
De crédit	s. o.	s. o.	(131)	9	3	–	–	–	–	7	(112)
Sur actions	s. o.	s. o.	(119)	–	(89)	–	–	77	(70)	46	(155)
Total du passif	s. o.	s. o.	(782)\$	9 \$	(67)\$	– \$	(100)\$	194 \$	(358)\$	235 \$	(869)\$
2018											
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN											
Titres de participation de sociétés	32 \$	10 \$	42 \$	2 \$	(3)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	(35)\$	6 \$
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	–	26	–	26
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	3	707	710	3	9	–	12	–	95	(510)	319
Valeurs désignées à la JVRN											
Titres adossés à des créances mobilières	94	(94)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN											
Entreprises et gouvernements	103	363	466	–	(5)	(5)	–	(2)	795	(767)	482
Titres de créance évalués à la JVAERG											
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	479	–	–	(479)	–
Titres de créance de sociétés	4	–	4	(5)	1	–	–	–	26	(26)	–
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 674	(1 674)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation évalués à la JVAERG											
Titres de participation de sociétés	289	(10)	279	(3)	(2)	5	–	–	219	(213)	285
Dérivés											
De taux d'intérêt	28	–	28	–	(20)	–	–	–	–	(8)	–
De crédit	130	–	130	(17)	2	–	–	–	–	–	115
Sur actions	38	–	38	–	(27)	–	12	(1)	109	(24)	107
Total de l'actif	2 395 \$	(698)\$	1 697 \$	(20)\$	(45)\$	– \$	503 \$	(3)\$	1 270 \$	(2 062)\$	1 340 \$
Dépôts et autres passifs⁶											
Dérivés	(369)\$	– \$	(369)\$	– \$	117 \$	– \$	(126)\$	81 \$	(226)\$	100 \$	(423)\$
De taux d'intérêt	(20)	–	(20)	–	(79)	–	–	–	–	(10)	(109)
De crédit	(148)	–	(148)	17	(2)	–	–	–	–	2	(131)
Sur actions	(77)	–	(77)	–	40	–	(71)	46	(147)	90	(119)
Total du passif	(614)\$	– \$	(614)\$	17 \$	76 \$	– \$	(197)\$	127 \$	(373)\$	182 \$	(782)\$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Certains reclassements ont eu lieu par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Pour plus de précisions sur notre transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la note 1.

3) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

4) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

5) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

6) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 135 M\$ (112 M\$ en 2018) et des passifs dérivés incorporés séparés nets de 466 M\$ (311 M\$ en 2018).

s. o. Sans objet.

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN					
Titres de participation de sociétés	7 \$	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	15,1	15,1
Titres de créance de sociétés	23	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	7,5 %	7,5 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	173	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,9 %	2,3 %
		Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	0,0 %	0,5 %
Titres de participation évalués à la JVAERG					
Titres de participation de sociétés					
Sociétés en commandite	225	Valeur de l'actif net ajustée ¹	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Sociétés fermées	66	Valeur de l'actif net ajustée ¹	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
		Multiple d'évaluation	Multiple lié aux produits	2,6	2,6
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Entreprises et gouvernements	831	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,6 %	1,6 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	56	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	49,7 %	69,4 %
		Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier		
De crédit	104			0,0 %	20,5 %
Sur actions	252	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	14,0 %	14,0 %
			Corrélation sur le marché	23,3 %	88,8 %
Total de l'actif	1 737 \$				
Dépôts et autres passifs					
	(601)\$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	4,8 %	58,7 %
			Corrélation sur le marché	(64,0)%	100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(1)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	49,7 %	69,4 %
De crédit	(112)	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	0,0 %	20,5 %
Sur actions	(155)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	7,1 %	98,0 %
Total du passif	(869)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.
s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est calculée en fonction de nos transactions récentes, lorsque disponibles. Autrement, la juste valeur est déterminée par l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données non observables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous ajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse ou une baisse des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation ou une diminution, respectivement, de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Si l'on rajustait le multiple à la hausse ou à la baisse à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des sociétés fermées augmenterait ou diminuerait respectivement de 48 M\$ et de 2 M\$ (augmentation de 11 M\$ ou diminution de 8 M\$ en 2018).

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 34 M\$ (23 M\$ en 2018).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désigné à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données non observables à des montants de

remplacement raisonnables ferait augmenter de 45 M\$ ou diminuer de 33 M\$ (augmentation de 67 M\$ ou diminution de 68 M\$ en 2018) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent certains titres de créance qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2018). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des profits avant impôt de 39 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des profits de 21 M\$ de façon cumulative (des pertes de 4 M\$ et des pertes cumulatives de 18 M\$ pour l'exercice 2018). Une perte nette de 32 M\$, nette des couvertures, a été réalisée sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (profit net) de 37 M\$ en 2018).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 283 M\$ (supérieur de 391 M\$ en 2018) à sa juste valeur.

Note 3 | Transactions importantes

Vente de FirstCaribbean International Bank Limited

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de notre participation donnant le contrôle dans FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) à GNB Financial Group Limited (GNB). Aux termes de l'entente, GNB se porte acquéreur de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean détenues par la CIBC pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, sous réserve d'ajustements de clôture reflétant certaines modifications apportées à la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean avant la clôture. La contrepartie totale est composée d'environ 200 M\$ US en espèces et d'un financement garanti consenti par la CIBC pour la partie restante. La CIBC fournira également un financement garanti pour faciliter l'achat d'actions déposées par des actionnaires minoritaires de CIBC FirstCaribbean aux termes de l'offre publique d'achat comme l'exigent les lois régionales sur les valeurs mobilières. Nous prévoyons conserver une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean après la clôture, qui sera comptabilisée à titre de placements dans des entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence. La transaction est soumise aux approbations réglementaires et devrait se conclure en 2020.

Les profits de change cumulés découlant de la conversion, nets de couvertures désignées, liés à notre placement dans CIBC FirstCaribbean d'environ 280 M\$ après impôt ont été inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2019. Nos profits de change cumulés découlant de la conversion liés à CIBC FirstCaribbean seront reclassés en résultat à la clôture, et resteront soumis aux variations du taux de change jusqu'à la clôture.

Par suite de l'évaluation découlant de la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019 (pour plus de précisions, se reporter à la note 8).

2019

Acquisition de Cleary Gull

Le 9 septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Cleary Gull Inc. (Cleary Gull), firme de services bancaires d'investissement basée à Milwaukee et spécialisée dans les fusions et acquisitions du marché intermédiaire, le placement de capitaux privés et les services consultatifs en gestion de dettes à l'échelle des États-Unis. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 16 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans ceux de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux.

Acquisition de Lowenhaupt Global Advisors

Le 1^{er} septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA), société de services consultatifs en gestion de patrimoine dont les bureaux sont situés à St-Louis et à New York et qui offre des conseils indépendants en matière de transfert de patrimoine familial, de fiscalité, de répartition d'actifs dans les portefeuilles de placement et de structuration d'entreprise. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 14 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Mise en forme définitive de l'entente avec Air Canada

À la suite de la conclusion par Air Canada de l'acquisition des activités de fidélisation d'Aéroplan auprès d'Aimia Inc. le 10 janvier 2019, nous offrirons des cartes de crédit en vertu du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, dont le lancement est prévu en 2020. Ce programme permettra aux titulaires de cartes de crédit CIBC Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada.

Afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pour une période de dix ans, nous avons payé à Air Canada la somme de 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, qui a été comptabilisée en charges au premier trimestre de 2019. De plus, nous avons versé une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, au cours du premier trimestre de 2019 en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué aux futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan sur une période de dix ans.

2018

Acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, la CIBC a à la fois fait l'acquisition des actifs de prêts de Wellington Financial et de son équipe de direction au moyen d'une combinaison d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Cette acquisition vient appuyer le lancement de Services financiers Innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournira des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation, à n'importe quel stade de leur cycle économique, et permet d'accroître davantage les capacités de la CIBC et de renforcer l'équipe des services bancaires commerciaux de CIBC Bank USA. Un goodwill de 62 M\$ a été comptabilisé par suite de cette transaction.

Les actions échangeables émises et incluses dans la contrepartie versée dans le cadre de l'acquisition sont équivalentes aux actions ordinaires de la CIBC sur le plan économique et sont assujetties à diverses conditions d'acquisition des droits et de performance. Une partie des actions échangeables est comptabilisée comme des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et est amortie en résultats au cours des périodes d'acquisition des droits pertinentes.

Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

2017 (finalisées en 2018)

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank, renommée par la suite CIBC Bank USA), pour une contrepartie totalisant 5,0 G\$ US (6,6 G\$ CA). Cette acquisition nous permet d'accroître notre présence aux États-Unis, et ainsi diversifier nos résultats et renforcer notre plateforme de croissance à long terme. L'acquisition établit aussi une plateforme permettant à la CIBC d'offrir au marché intermédiaire des services bancaires commerciaux et privés de grande qualité, faisant ainsi progresser notre stratégie axée sur les clients.

Nous avons acquis 100 % du capital-actions en circulation de PrivateBancorp pour une valeur finale de la transaction de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp. Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du prix d'acquisition et comptabilisé une hausse du goodwill de 29 M\$, essentiellement attribuable aux renseignements supplémentaires issus du règlement du différend avec les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware.

Le tableau qui suit présente le sommaire du total de la contrepartie de l'acquisition de 6,6 G\$ à la date d'acquisition, y compris l'incidence du règlement définitif de l'obligation payable aux actionnaires opposants au premier trimestre de 2018 :

En millions de dollars, au 23 juin 2017

Émission d'actions ordinaires de la CIBC ¹	3 443 \$
Trésorerie ²	2 770
Estimation de l'obligation payable aux actionnaires opposants ³	327
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres ⁴	72
Total de la contrepartie de l'acquisition estimée en 2017	6 612 \$
Ajustement de la contrepartie de l'acquisition en 2018 ³	29 \$
Total définitif de la contrepartie de l'acquisition	6 641 \$

- 1) Afin de satisfaire aux modalités relatives à la composante capitaux propres de la contrepartie de l'acquisition correspondant à 0,4176 action ordinaire de la CIBC par action de PrivateBancorp, 32 137 402 actions ordinaires de la CIBC ont été émises au prix de 80,95 \$US l'action.
- 2) Afin de satisfaire aux modalités relatives à la composante en espèces de la contrepartie de l'acquisition correspondant à 27,20 \$US l'action de PrivateBancorp, un montant de 2,1 G\$US en espèces a été versé.
- 3) Les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware n'ont pas reçu la contrepartie de l'acquisition et ont plutôt déposé des requêtes à l'encontre de PrivateBancorp dans le but d'obtenir un paiement équivalent à la « juste valeur » de leurs actions de PrivateBancorp telle qu'établie par un tribunal du Delaware suivant une procédure d'évaluation. Dans le cadre d'une telle procédure d'évaluation, un tribunal du Delaware pourrait exiger que l'acquéreur verse aux actionnaires opposants un montant plus élevé, moins élevé ou égal à la contrepartie de l'acquisition. En date du 23 juin 2017, la CIBC a estimé la juste valeur de l'obligation payable aux actionnaires opposants au moyen de la valeur de la transaction finale de 61,00 \$US l'action de PrivateBancorp. En novembre 2017, la CIBC et les requérants ont conclu une entente pour régler ce litige, sous réserve de toute ordonnance du tribunal qui rejeterait les requêtes ayant été réunies. L'affaire a été réglée en novembre 2017 moyennant une contrepartie en espèces de 162 M\$ et des actions ordinaires de la CIBC de 194 M\$, ce qui a entraîné une hausse du goodwill de 29 M\$.
- 4) Les attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres octroyées aux employés de PrivateBancorp et de The PrivateBank étaient constituées de 190 789 actions subalternes de remplacement et de 988 544 options d'achat d'actions de remplacement d'une juste valeur de 54 M\$US en lien avec la partie de ces attributions découlant des services rendus avant l'acquisition. La juste valeur des actions subalternes et des options d'achat d'actions a été estimée en fonction de la valeur finale de la transaction de 61,00 \$US l'action de PrivateBancorp.

Le tableau ci-après présente le sommaire de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition qui a été reflétée en 2017, actualisée pour faire état de l'incidence du règlement définitif de l'obligation payable aux actionnaires opposants au premier trimestre de 2018 :

En millions de dollars, au 23 juin 2017

Justes valeurs des actifs acquis

Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	280 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	441
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance	5 577
Prêts ¹	20 642
Autres actifs	33
Immobilisations incorporelles ²	370
Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis	27 343

Justes valeurs des passifs pris en charge

Dépôts	24 059
Autres passifs	496
Total de la juste valeur des passifs identifiables pris en charge	24 555
Juste valeur des actifs identifiables nets acquis	2 788
Goodwill	3 853
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 641 \$

- 1) La juste valeur des prêts reflète les estimations de pertes sur créances futures encourues et attendues à la date d'acquisition et les primes de taux d'intérêt ou les escomptes relatifs aux taux du marché en vigueur. Le montant brut en capital s'élève à 20,9 G\$.
- 2) Les immobilisations incorporelles comprennent les dépôts de base, les relations clients et les logiciels. Les dépôts de base et les relations clients découlant de l'acquisition sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative allant de 3 à 10 ans.

Le goodwill comptabilisé de 3,9 G\$ tient compte principalement de la croissance prévue des activités combinées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, de la capacité de réaliser des ventes croisées de produits entre les unités d'exploitation stratégique et des synergies qui découleront de l'intégration de certaines technologies et plateformes opérationnelles. On ne s'attend pas à ce que le goodwill soit déductible fiscalement.

Tous les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En 2017, notre acquisition de PrivateBancorp a haussé les produits et le résultat net consolidés respectivement de 448 M\$ et 96 M\$. Si notre acquisition de PrivateBancorp avait eu lieu le 1^{er} novembre 2016, ces hausses auraient été respectivement de l'ordre de 1 228 M\$ et 304 M\$ en 2017. Ces montants ne comprennent pas les coûts de transaction et d'intégration, qui sont principalement comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts et compris dans Siège social et autres.

Acquisition de Geneva Advisors

Le 31 août 2017, nous avons conclu l'acquisition de Geneva Advisors, LLC (Geneva Advisors), société indépendante de gestion privée de patrimoine, pour une contrepartie totale estimée à 179 M\$ US (224 M\$ CA). Cette acquisition accroît la clientèle des services de gestion privée de patrimoine de la CIBC et ses capacités dans le domaine de la gestion de placements aux États-Unis. Le prix d'acquisition comprend 39 M\$ en espèces et 1 204 344 actions ordinaires de la CIBC évaluées à 126 M\$, plus une contrepartie éventuelle estimée à 59 M\$ devant être payée au cours des trois prochaines années et qui dépend du respect de conditions portant sur le rendement futur. Une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 65 M\$ US pourrait devoir être payée selon le degré d'atteinte des conditions portant sur le rendement futur.

Le tableau ci-après présente le sommaire de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

En millions de dollars, au 31 août 2017

Trésorerie	12 \$
Autres actifs	2
Immobilisations incorporelles ¹	102
Autres passifs	(12)
Juste valeur des actifs identifiables nets acquis	104
Goodwill ²	120
Total de la contrepartie de l'acquisition	224 \$

- 1) Les immobilisations incorporelles comprennent les relations clients et les immobilisations incorporelles fondées sur des contrats. L'immobilisation incorporelle liée aux relations clients qui découle de l'acquisition est amortie selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative de 7 ans. Les immobilisations incorporelles fondées sur des contrats qui découlent de l'acquisition sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative de 5 ans à 9 ans.
- 2) On s'attend à ce que le goodwill soit déductible fiscalement.

Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du prix d'acquisition. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans le cadre de la finalisation.

Tous les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les coûts de transaction et d'intégration sont comptabilisés dans Siège social et autres.

Note 4 | Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Titres de créance évalués à la JVAERG	46 196 \$	35 648 \$
Titres de participation désignés à la JVAERG	602	562
Valeurs évaluées au coût amorti ¹	20 115	12 876
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	54 397	52 578
	121 310 \$	101 664 \$

- 1) Au cours de l'exercice, des titres de créances évalués au coût amorti de 110 M\$ ont été cédés peu de temps avant leur échéance résultant en une perte réalisée de moins de 1 M\$ (néant au 31 octobre 2018).

Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		2019 Total		2018 Total	
	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	2 452 \$	1,5 %	8 165 \$	1,8 %	234 \$	2,1 %	– \$	– %	– \$	– %	10 851 \$	1,7 %	6 620 \$	2,1 %
Autres gouvernements canadiens	1 051	1,7	7 995	1,8	3 225	2,1	–	–	–	–	12 271	1,9	9 249	2,7
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	4 128	1,9	5 209	2,1	34	1,6	–	–	–	–	9 371	2,0	7 742	1,8
Gouvernements d'autres pays	2 227	2,2	2 840	2,4	129	5,2	140	5,6	–	–	5 336	2,5	3 996	2,3
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	–	–	396	1,9	248	2,4	2 055	2,5	–	–	2 699	2,4	3 430	2,5
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	47	2,4	–	–	47	2,4	68	2,5
Titres de créance de sociétés	1 007	1,8	4 609	2,5	5	2,4	–	–	–	–	5 621	2,4	4 543	2,3
	10 865 \$		29 214 \$		3 875 \$		2 242 \$		– \$		46 196 \$		35 648 \$	
Titres de participation évalués à la JVAERG														
Titres de participation de sociétés ouvertes	– \$	–	– \$	–	– \$	–	– \$	–	46 \$	négl.	46 \$	négl.	43 \$	négl.
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	556	négl.	556	négl.	519	négl.
	– \$		– \$		– \$		– \$		602 \$		602 \$		562 \$	
Valeurs évaluées au coût amorti														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	– \$		546 \$		36 \$		– \$		– \$		582 \$		180 \$	
Autres gouvernements canadiens	–		2 180		4 514		54		–		6 748		4 872	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	781		5 146		–		–		–		5 927		2 329	
Gouvernements d'autres pays	234		42		–		384		–		660		693	
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	231		962		987		1 436		–		3 616		3 727	
Titres adossés à des créances mobilières	5		153		305		–		–		463		344	
Titres de créance de sociétés	280		1 764		75		–		–		2 119		731	
	1 531 \$		10 793 \$		5 917 \$		1 874 \$		– \$		20 115 \$		12 876 \$	
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 999 \$		2 463 \$		1 274 \$		1 467 \$		– \$		7 203 \$		10 708 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 683		1 347		1 049		4 183		–		8 262		8 055	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	121		2 737		1 943		273		–		5 074		905	
Gouvernements d'autres pays	238		703		164		34		–		1 139		924	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	95		968		112		–		–		1 175		1 774	
Titres adossés à des créances mobilières	155		451		228		384		–		1 218		1 157	
Titres de créance de sociétés	789		2 245		571		178		–		3 783		3 701	
	5 080 \$		10 914 \$		5 341 \$		6 519 \$		– \$		27 854 \$		27 224 \$	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		–		–		–		26 523		26 523		25 348 ⁵	
Titres de participation de sociétés fermées	–		–		–		–		20		20		6 ⁵	
	– \$		– \$		– \$		– \$		26 543 \$		26 543 \$		25 354 \$	
Total des valeurs⁶	17 476 \$		50 921 \$		15 133 \$		10 635 \$		27 145 \$		121 310 \$		101 664 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
- 2) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 232 M\$ (517 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 232 M\$ (518 M\$ en 2018); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 1 127 M\$ (1 267 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 1 136 M\$ (1 238 M\$ en 2018); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 487 M\$ (689 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 492 M\$ (673 M\$ en 2018) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 841 M\$ (1 003 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 839 M\$ (1 001 M\$ en 2018).
- 3) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 858 M\$ (806 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 859 M\$ (807 M\$ en 2018); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 1 037 M\$ (1 275 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 1 048 M\$ (1 226 M\$ en 2018); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 610 M\$ (1 527 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 1 651 M\$ (1 461 M\$ en 2018) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 98 M\$ (119 M\$ en 2018) et la juste valeur, à 99 M\$ (113 M\$ en 2018).
- 4) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 1 135 M\$ (1 701 M\$ en 2018).
- 5) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 6) Comprendent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 54,4 G\$ (40,3 G\$ en 2018) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur négl. Négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, au 31 octobre	2019				2018			
	Coût amorti ¹	Produits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Produits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	10 842 \$	12 \$	(3)\$	10 851 \$	6 608 \$	15 \$	(3)\$	6 620 \$
Autres gouvernements canadiens	12 252	22	(3)	12 271	9 220	31	(2)	9 249
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	9 353	25	(7)	9 371	7 824	7	(89)	7 742
Gouvernements d'autres pays	5 318	25	(7)	5 336	3 997	16	(17)	3 996
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 688	15	(4)	2 699	3 476	5	(51)	3 430
Titres adossés à des créances mobilières	47	–	–	47	68	–	–	68
Titres de créance de sociétés	5 608	16	(3)	5 621	4 567	2	(26)	4 543
	46 108	115	(27)	46 196	35 760	76	(188)	35 648
Titres de participation de sociétés ouvertes ²	40	15	(9)	46	34	14	(5)	43
Titres de participation de sociétés fermées	493	85	(22)	556	434	100	(15)	519
	533	100	(31)	602	468	114	(20)	562
	46 641 \$	215 \$	(58)\$	46 798 \$	36 228 \$	190 \$	(208)\$	36 210 \$

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 23 M\$ (23 M\$ en 2018).
- 2) Comprendent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 20 M\$ (35 M\$ en 2018). Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de 18 M\$ pour l'exercice (38 M\$ en 2018) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2019 s'est élevé à 9 M\$ (5 M\$ en 2018). Aucun revenu de dividendes n'a été comptabilisé à l'égard des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice (néant en 2018).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisés sur les valeurs évaluées à la JVAERG (valeurs disponibles à la vente en 2017) :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Profits réalisés	40 \$	56 \$	178 \$
Pertes réalisées	(2)	(13)	(25)
Dotation à la provision pour pertes sur titres de créance	(3)	(78)	s. o.
Pertes de valeur			
Titres de participation	s. o.	s. o.	(10)
	35 \$	(35)\$	143 \$

s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
2019 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	–	–	4	4
Radiations	–	–	(4)	(4)
Divers	(1)	–	1	–
Solde à la fin de l'exercice	14 \$	3 \$	6 \$	23 \$
2018 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	14 \$	35 \$	– \$	49 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	1	(32)	109	78
Radiations	–	–	(5)	(5)
Divers	–	–	(99) ²	(99)
Solde à la fin de l'exercice	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

2) Comprend des pertes de crédit attendues de 99 M\$ liées aux titres de créance de la Barbade qui ont été décomptabilisés au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette.

Restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade

Par suite de l'accord conclu au cours du quatrième trimestre de 2018 avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration complète de la dette, qui a une incidence sur les titres de créance libellés en dollars américains de la Barbade et exclut la dette libellée en dollars américains, nous avons décomptabilisé des titres de créance évalués à la JVAERG d'une valeur nominale de 467 M\$ et renfermant des pertes de crédit attendues de 99 M\$, ainsi que des prêts évalués au coût amorti d'une valeur nominale de 116 M\$ avec des pertes de crédit attendues de 48 M\$. En échange des titres de créance et des prêts décomptabilisés, nous avons comptabilisé des valeurs à plus long terme d'une valeur nominale de 522 M\$ en tant que valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti d'une valeur comptable égale à la juste valeur estimée de 375 M\$, sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque le risque de pertes futures a été reflété dans l'escompte à la date d'acquisition, et comptabilisé des valeurs à plus court terme d'une valeur nominale de 61 M\$ en tant que valeurs évaluées au coût amorti de premier stade, renfermant des pertes de crédit attendues de 1 M\$.

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019					2018				
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale	Valeur nette totale
Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴	208 652 \$	140 \$	71 \$	211 \$	208 441 \$	207 749 \$	143 \$	71 \$	214 \$	207 535 \$
Prêts personnels	43 651	128	425	553	43 098	43 058	109	372	481	42 577
Cartes de crédit	12 755	–	420	420	12 335	12 673	–	418	418	12 255
Entreprises et gouvernements ⁴	125 798	376	355	731	125 067	109 555	230	296	526	109 029
	390 856 \$	644 \$	1 271 \$	1 915 \$	388 941 \$	373 035 \$	482 \$	1 157 \$	1 639 \$	371 396 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 469 M\$ (421 M\$ en 2018).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 69,5 G\$ (61,0 G\$ en 2018) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 6,7 G\$ (4,8 G\$ en 2018).

3) Comprennent la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.

4) Comprennent 60 M\$ (12 M\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation et 21 182 M\$ (16 424 M\$ en 2018) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	2019
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ¹	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	27 \$	44 \$	143 \$	214 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	4	(11)	(23)	(30)
Changements apportés au modèle	(2)	(6)	(5)	(13)
Réévaluation nette ²	(41)	32	94	85
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	42	(30)	(12)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(3)	22	(19)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(7)	7	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	–	–	42	42
Radiations ⁴	–	–	(29)	(29)
Recouvrements	–	–	2	2
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(17)	(17)
Change et autres	1	(1)	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	28 \$	43 \$	140 \$	211 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	190 \$	199 \$	109 \$	498 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	45	(50)	–	(5)
Changements apportés au modèle	(14)	30	–	16
Réévaluation nette ²	(194)	283	309	398
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	183	(179)	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(37)	51	(14)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(63)	63	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(17)	72	354	409
Radiations ⁴	–	–	(395)	(395)
Recouvrements	–	–	62	62
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(5)	(5)
Change et autres	1	–	3	4
Solde à la fin de l'exercice	174 \$	271 \$	128 \$	573 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	102 \$	370 \$	– \$	472 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	–	(50)	–	(50)
Changements apportés au modèle	36	(48)	–	(12)
Réévaluation nette ²	(190)	477	184	471
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	229	(229)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(33)	33	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(215)	215	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	42	(32)	399	409
Radiations ⁴	–	–	(516)	(516)
Recouvrements	–	–	117	117
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	1	2	–	3
Solde à la fin de l'exercice	145 \$	340 \$	– \$	485 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	180 \$	147 \$	230 \$	557 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	32	(19)	(21)	(8)
Changements apportés au modèle	–	1	3	4
Réévaluation nette ²	(17)	97	350	430
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	71	(64)	(7)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(21)	25	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(2)	(29)	31	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	63	11	352	426
Radiations ⁴	–	–	(190)	(190)
Recouvrements	–	–	13	13
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(18)	(18)
Change et autres	(4)	–	(9)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	239 \$	158 \$	378 \$	775 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	586 \$	812 \$	646 \$	2 044 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	526 \$	745 \$	644 \$	1 915 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	60	67	2	129

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

2) Les transferts représentent le montant de la provision pour pertes de crédit attendues au début du trimestre au cours duquel la migration des prêts a eu lieu. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2019 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

6) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

2018

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés ¹	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	7	(6)	(13)	(12)
Changements apportés au modèle	(2)	1	22	21
Réévaluation nette ²	(25)	13	60	48
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	20	(16)	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(1)	9	(8)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(2)	2	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(1)	(1)	59	57
Radiations ⁴	–	–	(54)	(54)
Recouvrements	–	–	–	–
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(10)	(10)
Change et autres	–	2	(3)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	27 \$	44 \$	143 \$	214 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	164 \$	202 \$	110 \$	476 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	34	(22)	(5)	7
Changements apportés au modèle	(2)	–	–	(2)
Réévaluation nette ²	(116)	148	299	331
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	151	(148)	(3)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(40)	49	(9)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(31)	31	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	27	(4)	313	336
Radiations ⁴	–	–	(368)	(368)
Recouvrements	–	–	58	58
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(3)	(3)
Change et autres	(1)	1	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	190 \$	199 \$	109 \$	498 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	101 \$	413 \$	– \$	514 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	–	(24)	–	(24)
Changements apportés au modèle	–	2	–	2
Réévaluation nette ²	(143)	370	145	372
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	179	(179)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(35)	35	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(247)	247	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	1	(43)	392	350
Radiations ⁴	–	–	(512)	(512)
Recouvrements	–	–	120	120
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	102 \$	370 \$	– \$	472 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	234 \$	150 \$	204 \$	588 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	19	(10)	(15)	(6)
Changements apportés au modèle	(11)	(7)	1	(17)
Réévaluation nette ²	(109)	72	187	150
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	66	(60)	(6)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(21)	25	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts douteux	(1)	(24)	25	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(57)	(4)	188	127
Radiations ⁴	–	–	(116)	(116)
Recouvrements	–	–	12	12
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(10)	(10)
Change et autres	3	1	(48) ⁵	(44)
Solde à la fin de l'exercice	180 \$	147 \$	230 \$	557 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁶	499 \$	760 \$	482 \$	1 741 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	450 \$	707 \$	482 \$	1 639 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁷	49	53	–	102

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

2) Les transferts représentent le montant de la provision pour pertes de crédit attendues au début du trimestre au cours duquel la migration des prêts a eu lieu. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux en vigueur et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Comprend des pertes de crédit attendues de 48 M\$ liées aux prêts de la Barbade qui ont été décomptabilisés au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette.

6) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2018 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

7) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions contenues dans les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une augmentation importante du risque de crédit a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et des provisions pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2019, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade étaient évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des prêts productifs, les pertes de crédit attendues se seraient établies à 305 M\$ (273 M\$ en 2018) de moins que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, des PCD et d'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés sur un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

Tel qu'indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si l'actif financier a connu une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Au sein de notre portefeuille de détail, les principales variables d'information prospective comprennent les taux de chômage, le prix

des logements et la croissance du produit intérieur brut (PIB). Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Au sein de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice S&P 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives comme le prix des produits de base et l'activité minière sont importantes pour certains portefeuilles.

Notre processus de prévision tire parti du processus que nous utilisons avant l'adoption de l'IFRS 9. Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le « scénario de référence », nous considérons les prévisions des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieurs ou inférieurs à notre « scénario de référence », et appliquons le jugement de la direction. Une pondération des probabilités est attribuée à nos scénarios « de référence », « optimistes » et « pessimistes » fondée sur le jugement de la direction.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence, et pour les scénarios optimistes et pessimistes pour les variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes sur créances attendues. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste, présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur toute leur période de projection respective.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision
Au 31 octobre 2019						
Croissance du PIB canadien d'une année à l'autre ¹	1,5 %	1,8 %	2,3 %	2,5 %	0,6 %	0,8 %
Taux de chômage canadien ¹	6,1 %	5,9 %	5,5 %	5,5 %	6,4 %	6,5 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ¹	1,6 %	2,2 %	4,8 %	4,0 %	(2,2)%	(0,8)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	5,0 %	4,7 %	8,2 %	6,6 %	(3,7)%	(10,3)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (en dollars US)	60 \$	60 \$	67 \$	74 \$	47 \$	43 \$

	Scénario de référence		Scénario optimiste	Scénario pessimiste
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision
Au 31 octobre 2018				
Croissance du PIB canadien d'une année à l'autre ¹	1,9 %	1,4 %	2,3 %	1,2 %
Taux de chômage canadien ¹	5,8 %	6,0 %	5,3 %	6,4 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ¹	2,2 %	2,3 %	6,4 %	(1,2)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	4,6 %	(1,4)%	11,3 %	(10,8)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (en dollars US)	67 \$	65 \$	78 \$	52 \$

1) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau fédéral, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions fédérales présentées ci-dessus.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégique touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités affectée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario pessimiste », ou une diminution de la probabilité d'occurrence du « scénario optimiste » augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives prévues en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario optimiste » ou une diminution de la probabilité d'occurrence du « scénario pessimiste » aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables à de multiples scénarios et de déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario fait largement appel au jugement par la direction. Si nous avions seulement utilisé notre scénario de référence pour évaluer les pertes des crédits attendus sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 63 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2019 (45 M\$ en 2018). Si nous avions seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes des crédits attendus sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 254 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2019 (241 M\$ en 2018). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit qui aurait donné lieu au scénario de référence intégral ou du scénario entièrement pessimiste.

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques existantes fondées sur des modèles ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres actuels, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de la gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui peut avoir une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2019				2018			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
– Exceptionnellement faible	142 260 \$	– \$	– \$	142 260 \$	141 556 \$	– \$	– \$	141 556 \$
– Très faible	37 140	–	–	37 140	40 225	–	–	40 225
– Bas	17 315	1 010	–	18 325	15 321	798	–	16 119
– Moyen	1 207	5 312	–	6 519	859	4 905	–	5 764
– Haut	11	1 162	–	1 173	–	996	–	996
– Défaut	–	–	597	597	–	–	510	510
– Non noté	2 251	233	154	2 638	2 163	249	167	2 579
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{5, 6}	200 184	7 717	751	208 652	200 124	6 948	677	207 749
Provision pour pertes de crédit attendues	28	43	140	211	27	44	143	214
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	200 156	7 674	611	208 441	200 097	6 904	534	207 535
Prêts personnels								
– Exceptionnellement faible	24 258	–	–	24 258	23 808	–	–	23 808
– Très faible	4 321	1 353	–	5 674	3 813	1 374	–	5 187
– Bas	4 955	1 582	–	6 537	5 954	702	–	6 656
– Moyen	3 703	1 611	–	5 314	4 428	1 151	–	5 579
– Haut	302	613	–	915	245	691	–	936
– Défaut	–	–	164	164	–	–	142	142
– Non noté	720	29	40	789	677	33	40	750
Prêts personnels, montant brut ⁶	38 259	5 188	204	43 651	38 925	3 951	182	43 058
Provision pour pertes de crédit attendues	160	265	128	553	176	196	109	481
Prêts personnels, montant net	38 099	4 923	76	43 098	38 749	3 755	73	42 577
Cartes de crédit								
– Exceptionnellement faible	3 015	–	–	3 015	3 405	–	–	3 405
– Très faible	1 142	83	–	1 225	1 747	50	–	1 797
– Bas	5 619	274	–	5 893	3 809	710	–	4 519
– Moyen	1 344	565	–	1 909	1 011	1 241	–	2 252
– Haut	10	538	–	548	10	528	–	538
– Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
– Non noté	158	7	–	165	162	–	–	162
Cartes de crédit, montant brut	11 288	1 467	–	12 755	10 144	2 529	–	12 673
Provision pour pertes de crédit attendues	129	291	–	420	88	330	–	418
Cartes de crédit, montant net	11 159	1 176	–	12 335	10 056	2 199	–	12 255
Entreprises et gouvernements⁷								
– De première qualité	46 800	251	–	47 051	42 993	221	–	43 214
– De qualité inférieure	80 780	3 443	–	84 223	69 560	3 819	–	73 379
– Liste de surveillance	374	1 575	–	1 949	279	1 201	–	1 480
– Défaut	–	–	866	866	–	–	504	504
– Non noté	752	79	45	876	1 040	86	117	1 243
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{5, 8}	128 706	5 348	911	134 965	113 872	5 327	621	119 820
Provision pour pertes de crédit attendues	209	146	376	731	159	137	230	526
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	128 497	5 202	535	134 234	113 713	5 190	391	119 294
Total des prêts, montant net	377 911 \$	18 975 \$	1 222 \$	398 108 \$	362 615 \$	18 048 \$	998 \$	381 661 \$

1) Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2019. En outre, le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 23 M\$ (23 M\$ en 2018) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 25 M\$ (14 M\$ en 2018) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

4) Au 31 octobre 2019, 90 % (89 % en 2018) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

5) Comprend 60 M\$ (12 M\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation et 21 182 M\$ (16 424 M\$ en 2018) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

6) Les notations de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), un organisme du gouvernement canadien ou un assureur du secteur privé, étant donné que l'augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

7) Certaines informations comparatives ont été reclassées dans une autre catégorie de notation du risque interne.

8) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 167 M\$ (10 265 M\$ en 2018).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, au 31 octobre				2019				2018	
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	
Détail									
– Exceptionnellement faible	106 696 \$	120 \$	– \$	106 816 \$	100 772 \$	– \$	– \$	100 772 \$	
– Très faible	7 341	1 126	–	8 467	10 217	1 014	–	11 231	
– Bas	10 974	1 357	–	12 331	7 873	1 612	–	9 485	
– Moyen	1 737	752	–	2 489	1 729	1 188	–	2 917	
– Haut	255	495	–	750	234	417	–	651	
– Défaut	–	–	19	19	–	–	13	13	
– Non noté	397	32	–	429	348	33	–	381	
Prêts de détail, montant brut	127 400	3 882	19	131 301	121 173	4 264	13	125 450	
Provision pour pertes de crédit attendues	30	55	–	85	28	43	–	71	
Prêts de détail, montant net	127 370	3 827	19	131 216	121 145	4 221	13	125 379	
Entreprises et gouvernements¹									
– De première qualité	78 906	296	–	79 202	78 678	390	–	79 068	
– De qualité inférieure	52 379	1 282	–	53 661	41 780	1 198	–	42 978	
– Liste de surveillance	65	575	–	640	81	404	–	485	
– Défaut	–	–	69	69	–	–	7	7	
– Non noté	688	60	–	748	670	49	–	719	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	132 038	2 213	69	134 320	121 209	2 041	7	123 257	
Provision pour pertes de crédit attendues	30	12	2	44	21	10	–	31	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	132 008	2 201	67	134 276	121 188	2 031	7	123 226	
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	259 378 \$	6 028 \$	86 \$	265 492 \$	242 333 \$	6 252 \$	20 \$	248 605 \$	

1) Certaines informations comparatives ont été reclassées dans une autre catégorie de notation du risque interne.

Prêts dépréciés acquis

Les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank comprenaient des prêts aux entreprises et aux gouvernements et des prêts à la consommation affichant respectivement un solde de principal non remboursé de 8 M\$, 20 M\$ et 134 M\$ et une juste valeur de 6 M\$, 14 M\$ et 105 M\$ au 31 octobre 2019, au 31 octobre 2018 et au 23 juin 2017 (date de l'acquisition), respectivement.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2019	Total 2018
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 608 \$	862 \$	– \$	3 470 \$	3 354 \$
Prêts personnels	763	185	–	948	937
Cartes de crédit	559	180	99	838	822
Entreprises et gouvernements	555	177	–	732	683
	4 485 \$	1 404 \$	99 \$	5 988 \$	5 796 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 99 M\$ (81 M\$ en 2018), dont 46 M\$ (27 M\$ en 2018) au Canada et 53 M\$ (54 M\$ en 2018) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 40 M\$ (23 M\$ en 2018), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 58 M\$ (59 M\$ en 2018), dont 43 M\$ (41 M\$ en 2018) au Canada et 15 M\$ (18 M\$ en 2018) à l'étranger.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits d'intérêts	20 697 \$	17 505 \$	13 593 \$
Charges d'intérêts	10 146	7 440	4 616
Produits nets d'intérêts	10 551	10 065	8 977
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	9 265 \$	9 195 \$	8 148 \$

Actifs financiers modifiés

De temps à autre, nous pouvons modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées. Les variations de la valeur actuelle des paiements en trésorerie futurs estimatifs pour la durée de vie attendue du prêt modifié actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt sont comptabilisées dans les variations de la provision pour pertes de crédit attendues et dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, des prêts au coût amorti classés au deuxième stade de 223 M\$ (133 M\$ en 2018) et des prêts au coût amorti classés au troisième stade de 123 M\$ (119 M\$ en 2018) avant leur modification, ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières. En outre, la valeur comptable brute des prêts précédemment modifiés de deuxième ou de troisième stade qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 était de 15 M\$ (42 M\$ en 2018).

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers auprès de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit parmi des portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2019, un montant de 2,9 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 2,9 G\$ (4,1 G\$ en 2018, d'une juste valeur de 4,1 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 2,9 G\$, d'une juste valeur de 2,9 G\$ (4,1 G\$ en 2018, d'une juste valeur de 4,1 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés par la SCHL à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 octobre 2019, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de néant, d'une juste valeur de néant (0,3 G\$ en 2018, d'une juste valeur de 0,3 G\$), et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 18,9 G\$, d'une juste valeur de 19,0 G\$ (19,5 G\$ en 2018, d'une juste valeur de 19,6 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2019, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC était établi respectivement à 23 M\$ et 15 M\$ (respectivement 64 M\$ et 31 M\$ en 2018). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2019, le programme avait un encours de prêts de 55 M\$ (59 M\$ en 2018).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2019, le total de l'actif au titre du fonds monocédant et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,5 G\$ et 7,1 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 7,1 G\$ en 2018).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédant ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédant.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs dans des fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de capital CIBC

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à la Fiducie de capital CIBC, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, se reporter à la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2019, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 122,7 G\$ (114,4 G\$ en 2018).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2019, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 232 M\$ (334 M\$ en 2018).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 279 M\$ (241 M\$ en 2018). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2019, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 4,8 G\$ (4,6 G\$ en 2018).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	26 \$	1 930 \$	3 \$	320 \$
Prêts	87	1 415	–	–
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	12
	113 \$	3 345 \$	3 \$	332 \$
31 octobre 2018	102 \$	3 347 \$	3 \$	303 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	302 \$
Dérivés⁴	–	–	112	–
	– \$	– \$	112 \$	302 \$
31 octobre 2018	– \$	– \$	131 \$	1 600 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	113 \$	3 345 \$	3 \$	332 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	27	–
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	7 137⁵	2 358	13	127
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(30)	(41)
	7 250 \$	5 703 \$	13 \$	418 \$
31 octobre 2018	7 238 \$	5 003 \$	13 \$	368 \$

1) Comprennent les entités émettrices de TAC avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, la Fiducie de capital CIBC et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*.

3) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de taux de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,6 G\$ (1,7 G\$ en 2018) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également du placement direct de 26 M\$ (9 M\$ en 2018) dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	16 245 \$	16 264 \$	18 433 \$	18 286 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	15 663	15 663	10 482	10 482
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ²	45	45	15	15
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	21 789	21 789	21 277	21 277
	53 742 \$	53 761 \$	50 207 \$	50 060 \$
Passifs associés ³	54 591 \$	54 734 \$	50 448 \$	50 564 \$

- 1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 738 M\$ (705 M\$ en 2018) ont servi à réduire ces soldes.
- 2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.
- 3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ²	Améliorations locatives	Total
2019	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 384 \$	1 164 \$	937 \$	1 134 \$	4 619 \$
	Acquisitions ³	22	118	82	70	292
	Cessions ⁴	(23)	(239)	(6)	(1)	(269)
	Ajustements ⁵	–	–	–	1	1
	Solde à la fin de l'exercice	1 383 \$	1 043 \$	1 013 \$	1 204 \$	4 643 \$
2018	Solde à la fin de l'exercice	1 384 \$	1 164 \$	937 \$	1 134 \$	4 619 \$
2019	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	644 \$	953 \$	477 \$	750 \$	2 824 \$
	Amortissement ⁴	38	105	48	72	263
	Cessions ⁴	(13)	(239)	(4)	(1)	(257)
	Ajustements ⁵	–	–	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	669 \$	819 \$	521 \$	821 \$	2 830 \$
2018	Solde à la fin de l'exercice	644 \$	953 \$	477 \$	750 \$	2 824 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2019	714 \$	224 \$	492 \$	383 \$	1 813 \$
	Au 31 octobre 2018	740 \$	211 \$	460 \$	384 \$	1 795 \$

- 1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.
- 2) Comprennent des travaux en cours de 173 M\$ (152 M\$ en 2018) non soumis à l'amortissement.
- 3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de 1 M\$ (néant en 2018).
- 4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
- 5) Comprennent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 3 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 45 M\$ en 2018), des acquisitions nettes de 3 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (acquisitions nettes de 6 M\$ en 2018), des acquisitions nettes de 27 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 28 M\$ en 2018), des acquisitions nettes de 1 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2018) et des cessions nettes de 11 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 138 M\$ en 2018).

Immeuble visé par un contrat de location-financement

Un immeuble visé par un contrat de location-financement, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable de l'immeuble visé par un contrat de location-financement se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018
Solde au début de l'exercice	363 \$	379 \$
Amortissement	(24)	(23)
Écarts de change	–	7
Solde à la fin de l'exercice	339 \$	363 \$

Des produits locatifs de 98 M\$ (97 M\$ en 2018 et 99 M\$ en 2017) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 24 M\$ (25 M\$ en 2018 et 28 M\$ en 2017) et des charges autres que d'intérêts de 44 M\$ (49 M\$ en 2018 et 40 M\$ en 2017) ont été engagées à l'égard de l'immeuble visé par un contrat de location-financement. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 21.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	UGT				Total	
	CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers		
2019	Solde au début de l'exercice	413 \$	884 \$	4 078 \$	189 \$	5 564 \$
	Acquisitions	–	–	4	14	18
	Dépréciation	(135)	–	–	–	(135)
	Écarts de charge	–	–	2	–	2
	Solde à la fin de l'exercice	278 \$	884 \$	4 084 \$	203 \$	5 449 \$
2018	Solde au début de l'exercice ¹	405 \$	884 \$	3 952 \$	126 \$	5 367 \$
	Acquisitions	–	–	29 ²	62	91
	Dépréciation	–	–	–	–	–
	Écarts de charge	8	–	97	1	106
	Solde à la fin de l'exercice	413 \$	884 \$	4 078 \$	189 \$	5 564 \$

1) Net de la perte de valeur cumulative du goodwill de 623 M\$ de CIBC FirstCaribbean et de néant pour les autres UGT.

2) Goodwill supplémentaire comptabilisé découlant de notre acquisition de The PrivateBank. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC a acquis une participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de Gestion des avoirs. Affichant un actif d'environ 12 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade et de Trinité. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel de CIBC First Caribbean et avons déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean était inférieure à sa valeur comptable à la suite de notre évaluation de la valeur implicite obtenue dans le cadre de la vente prévue de la participation de la CIBC donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ dans les charges autres que d'intérêts. Cette charge est prise en compte dans Siège social et autres.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs y compris des ajustements de clôture liés à la vente prévue de la participation de la CIBC donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et d'autres variations de la conjoncture des marchés.

Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 8,0 à 10,9 en date du 1^{er} août 2019 (9,2 à 19,2 en date du 1^{er} août 2018).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2019. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2019.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Au cours de l'exercice 2017, nous avons conclu les acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors. De plus, au cours de 2019, nous avons conclu l'acquisition de LGA. Le goodwill découlant de ces acquisitions a été affecté à l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

La valeur recouvrable du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2019 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2019.

Au 1^{er} août 2019, un taux de croissance final de 3,5 % (3,5 % au 1^{er} août 2018) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 9,0 % au 1^{er} août 2019 (10,2 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 10,0 % au 1^{er} août 2018). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur nos acquisitions de The PrivateBank, de Geneva Advisors et de LGA.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2019, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 5 449 M\$ (5 564 M\$ en 2018) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2018), un montant de 327 M\$ à Siège social et autres (462 M\$ en 2018), un montant de 4 084 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (4 078 M\$ en 2018), un montant de 77 M\$ à Marchés des capitaux (63 M\$ en 2018) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2018).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2019	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de charge	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2018	Solde au début de l'exercice	116 \$	25 \$	141 \$
	Écarts de charge	–	1	1
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2019	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	2 986 \$	611 \$	34 \$	314 \$	3 945 \$
	Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	–	–	3	9	12
	Acquisitions	452	–	–	–	452
	Cessions⁵	(386)	–	–	–	(386)
	Ajustements⁶	–	–	1	(1)	–
	Solde à la fin de l'exercice	3 052 \$	611 \$	38 \$	322 \$	4 023 \$
2018	Solde à la fin de l'exercice	2 986 \$	611 \$	34 \$	314 \$	3 945 \$
2019	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 685 \$	320 \$	6 \$	131 \$	2 142 \$
	Amortissement et perte de valeur⁵	331	69	5	35	440
	Cessions⁵	(385)	–	–	–	(385)
	Ajustements⁶	–	–	–	(1)	(1)
	Solde à la fin de l'exercice	1 631 \$	389 \$	11 \$	165 \$	2 196 \$
2018	Solde à la fin de l'exercice	1 685 \$	320 \$	6 \$	131 \$	2 142 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2019	1 421 \$	222 \$	27 \$	157 \$	1 827 \$
	Au 31 octobre 2018	1 301 \$	291 \$	28 \$	183 \$	1 803 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 515 M\$ (467 M\$ en 2018) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA et de Cleary Gull en 2019.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA en 2019.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : des cessions nettes de 12 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de néant en 2018), des cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de néant en 2018), des acquisitions nettes de 10 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 12 M\$ en 2018), des cessions nettes de 1 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de néant en 2018) et des acquisitions nettes de 81 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 351 M\$ en 2018).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Intérêts courus à recevoir	1 414 \$	1 292 \$
Actif au titre des prestations définies (note 18)	175	362
Métaux précieux ¹	1 815	251
Comptes des clients des courtiers	5 471	2 997
Impôt exigible à recevoir	3 542	3 175
Autres charges payées d'avance	745	685
Garantie sur dérivés à recevoir	6 185	5 071
Débiteurs	759	868
Divers	717	582
	20 823 \$	15 283 \$

1) Comprennent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2019	Total 2018
Particuliers	12 182 \$	108 485 \$	57 424 \$	178 091 \$	163 879 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	62 706	60 379	134 417	257 502	240 149
Banques	5 120	191	5 913	11 224	14 380
Emprunts garantis ⁸	–	–	38 895	38 895	42 607
	80 008 \$	169 055 \$	236 649 \$	485 712 \$	461 015 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				475 254 \$	453 498 \$
Désignés à leur juste valeur				10 458	7 517
				485 712 \$	461 015 \$
Composition du total des dépôts : ⁹					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				51 880 \$	49 858 \$
Établissements américains				7 876	7 737
Établissements à l'étranger				4 647	4 378
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				344 756	321 188
Établissements américains				56 844	57 522
Établissements à l'étranger				19 709	20 332
				485 712 \$	461 015 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 152,8 G\$ (155,5 G\$ en 2018) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 30,0 G\$ (24,3 G\$ en 2018).

2) Nets de billets acquis de 2 930 M\$ (2 689 M\$ en 2018).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprennent un montant de 8 985 M\$ (190 M\$ en 2018) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC en actions ordinaires dans le cas où elle deviendrait non viable.

7) Comprend un montant de 302 M\$ (1 600 M\$ en 2018) au titre de billets émis à la Fiducie de capital CIBC.

8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

9) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Intérêts courus à payer	1 438 \$	1 300 \$
Passif au titre des prestations définies (note 18)	737	645
Certificats d'or et d'argent	114	95
Comptes des clients des courtiers	4 940	3 829
Garantie sur dérivés à payer	3 823	4 118
Instruments négociables	991	930
Salaires et avantages du personnel à payer	2 281	2 303
Créditeurs et charges à payer	2 062	2 138
Divers ¹	2 645	2 865
	19 031 \$	18 223 \$

1) Certains montants des périodes précédentes qui avaient déjà été présentés ont été révisés.

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2019		2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	22 738 \$	23 799 \$	19 318 \$	19 204 \$
GAP (note 2) ¹	1 157	1 314	2 113	1 769
	23 895 \$	25 113 \$	21 431 \$	20 973 \$

1) Comprendaient des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

							2019	2018
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP ¹
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Dérivés de gré à gré								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	10 565 \$	506 \$	– \$	11 071 \$	8 591 \$	2 480 \$	5 925 \$	464 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	284 672	35 446	–	320 118	320 118	–	273 528	–
Swaps	69 635	169 947	76 013	315 595	275 418	40 177	242 620	52 077
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 377 618	1 308 226	450 208	3 136 052	2 780 206	355 846	2 264 721	308 915
Options achetées	9 788	4 046	1 407	15 241	12 883	2 358	8 697	3 091
Options vendues	10 152	4 711	818	15 681	14 670	1 011	10 417	1 841
	1 762 430	1 522 882	528 446	3 813 758	3 411 886	401 872	2 805 908	366 388
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	113 047	25 633	213	138 893	136 627	2 266	99 156	2 148
Options achetées	14 613	3	–	14 616	14 616	–	7 273	–
Options vendues	5 755	3	–	5 758	5 758	–	2 500	–
	113 415	25 639	213	159 267	157 001	2 266	108 929	2 148
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 895 845	1 548 521	528 659	3 973 025	3 568 887	404 138	2 914 837	368 536
Dérivés de change								
Dérivés de gré à gré								
Contrat à terme de gré à gré	892 730	10 961	1 266	904 957	892 117	12 840	387 509	21 189
Swaps	338 753	72 274	32 745	443 772	398 262	45 510	299 073	59 209
Options achetées	17 823	1 408	54	19 285	19 285	–	20 562	2
Options vendues	22 243	1 684	20	23 947	23 947	–	22 513	30
	1 271 549	86 327	34 085	1 391 961	1 333 611	58 350	729 657	80 430
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	26	–	–	26	26	–	11	–
Total des dérivés de change	1 271 575	86 327	34 085	1 391 987	1 333 637	58 350	729 668	80 430
Dérivés de crédit								
Dérivés de gré à gré								
Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaps sur défaillance – protection souscrite	65	600	377	1 042	940	102	634	125
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	–	835	296	1 131	973	158	443	158
Swaps sur défaillance – protection vendue	177	201	–	378	328	50	157	102
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	33	148	181	181	–	211	–
Total des dérivés de crédit	242	1 669	821	2 732	2 422	310	1 445	385
Dérivés sur actions								
Dérivés de gré à gré	59 325	18 350	428	78 103	74 756	3 347	100 762	1 484
Dérivés négociés en Bourse	71 094	18 272	163	89 529	89 529	–	82 038	–
Total des dérivés sur actions	130 419	36 622	591	167 632	164 285	3 347	182 800	1 484
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés de gré à gré	9 445	369	–	9 814	9 814	–	4 899	–
Dérivés négociés en Bourse	3 214	21	–	3 235	3 235	–	1 091	–
Total des dérivés sur métaux précieux	12 659	390	–	13 049	13 049	–	5 990	–
Autres dérivés sur marchandises								
Dérivés de gré à gré	18 229	16 061	2 529	36 819	36 819	–	33 261	–
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	59	43	–	102	102	–	29	–
Dérivés négociés en Bourse	14 552	8 245	289	23 086	23 086	–	26 952	–
Total des autres dérivés sur marchandises	32 840	24 349	2 818	60 007	60 007	–	60 242	–
Total du montant notionnel comprenant :	3 343 580 \$	1 697 878 \$	566 974 \$	5 608 432 \$	5 142 287 \$	466 145 \$	3 894 982 \$	450 835 \$
Dérivés de gré à gré ²	3 121 279	1 645 707	566 309	5 333 289	4 869 410	463 879	3 675 961	448 687
Dérivés négociés en Bourse	222 301	52 171	665	275 143	272 877	2 266	219 021	2 148

1) Certains montants des périodes précédentes qui avaient déjà été présentés ont été révisés.

2) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 596,7 G\$ (1 064,5 G\$ en 2018) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 94,2 G\$ (33,8 G\$ en 2018) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 184,8 G\$ (185,8 G\$ en 2018) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des prix du crédit ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque. En 2019, nous avons adopté de façon prospective l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie (SA-CCR) pour le calcul des exigences de fonds propres liées au risque de crédit de contrepartie, ce qui a eu une incidence sur le calcul du coût de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et les actifs pondérés en fonction du risque, comme résumés ci-après.

Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche. À compter de 2019, le coût de remplacement comprend également l'incidence de certains montants garantis et l'incidence d'accords généraux de compensation. Avant 2019, ces montants étaient auparavant exclus de ce calcul.

À compter de 2019, le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, multipliés par un alpha de 1,4, et diminué des pertes attribuables aux REC. Avant 2019, le montant de l'équivalent-crédit était la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit potentiel, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties. Le risque de crédit éventuel représentait une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit était alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019 ¹										2018	
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque		
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total				
Dérivés de taux d'intérêt												
Dérivés de gré à gré												
Contrats de garantie de taux d'intérêt	- \$	13 \$	13 \$	69 \$	9 \$	113 \$	- \$	113 \$	39 \$	2 \$		
Swaps	2 503	155	2 658	7 140	2 507	4 603	773	5 376	5 359	539		
Options achetées	17	-	17	87	67	92	11	103	20	8		
	2 520	168	2 688	7 296	2 583	4 808	784	5 592	5 418	549		
Dérivés négociés en Bourse	4	-	4	192	5	1	-	1	170	5		
	2 524	168	2 692	7 488	2 588	4 809	784	5 593	5 588	554		
Dérivés de change												
Dérivés de gré à gré												
Contrat à terme de gré à gré	939	4	943	7 136	1 737	2 916	117	3 033	3 793	1 017		
Swaps	735	4	739	3 546	687	4 825	1 205	6 030	4 528	886		
Options achetées	84	-	84	471	143	240	-	240	259	83		
	1 758	8	1 766	11 153	2 567	7 981	1 322	9 303	8 580	1 986		
Dérivés de crédit												
Dérivés de gré à gré												
Swaps sur défaillance												
- protection souscrite	2	1	3	25	7	115	-	115	46	9		
- protection vendue	-	-	-	2	2	3	-	3	3	-		
	2	1	3	27	9	118	-	118	49	9		
Dérivés sur actions												
Dérivés de gré à gré	265	5	270	4 832	1 018	1 951	7	1 958	2 259	535		
Dérivés négociés en Bourse	682	-	682	3 593	103	1 659	-	1 659	4 131	116		
	947	5	952	8 425	1 121	3 610	7	3 617	6 390	651		
Dérivés sur métaux précieux												
Dérivés de gré à gré	51	-	51	332	115	63	-	63	62	23		
Dérivés négociés en Bourse	4	-	4	171	7	143	-	143	17	1		
	55	-	55	503	122	206	-	206	79	24		
Autres dérivés sur marchandises												
Dérivés de gré à gré	697	62	759	3 928	1 195	2 527	-	2 527	4 046	1 523		
Dérivés négociés en Bourse	9	-	9	1 200	48	67	-	67	1 480	59		
	706	62	768	5 128	1 243	2 594	-	2 594	5 526	1 582		
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)										245	224	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC										6 990	4 236	
Total des dérivés avant compensation	5 992	244	6 236	32 724	14 885	19 318	2 113	21 431	26 212	9 266		
Moins : incidence de la compensation	s. o.						(11 789)					
Total des dérivés				6 236 \$	32 724 \$	14 885 \$				9 642 \$	26 212 \$	9 266 \$

1) En 2019, nous avons adopté l' AS-RCC pour le calcul des exigences de fonds propres liées au risque de crédit de contrepartie, ce qui a eu une incidence sur le calcul du coût de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et les actifs pondérés en fonction du risque. Les montants comparatifs présentés n'ont pas été retraités. s. o. Sans objet.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

	2019								2018 ¹			
	Canada		États-Unis		Autres pays		Total		Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Dérivés												
Par type de contrepartie												
Institutions financières	534 \$	1 063 \$	549 \$	2 146 \$	4 864 \$	5 206 \$	4 947 \$	15 017 \$				
Gouvernements	891	-	8	899	3 361	-	9	3 370				
Entreprises	951	1 017	1 223	3 191	1 268	993	783	3 044				
	2 376	2 080	1 780	6 236	9 493	6 199	5 739	21 431				
Moins : incidence de la compensation	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		(5 673)	(3 252)	(2 864)	(11 789)
Total des dérivés	2 376 \$	2 080 \$	1 780 \$	6 236 \$	3 820 \$	2 947 \$	2 875 \$	9 642 \$				

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de comprendre les dérivés négociés en Bourse afin de rendre leur présentation conforme à la période considérée. s. o. Sans objet.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables**Comptabilité de couverture**

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation à la page 66 du rapport de gestion. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Nous utilisons également des contrats de change à terme et des contrats à terme synthétiques provenant de swaps de taux d'intérêt afin de procéder à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces, se reporter à la note 17.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indicés à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur nominale de l'instrument de couverture ¹	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
		Moins de 1 an	De 1 à 5 an	Plus de 5 an	Actif	Passif	
2019 Couvertures de flux de trésorerie							
Risque de change							
Contrats de change à terme	17 \$	17 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(7)\$
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	6 619	859	5 760	–	104	177	(168)
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	18 180	3 122	15 058	–	4	–	193
Risque lié au cours de l'action							
Swaps d'actions	1 203	1 030	173	–	93	–	(1)
	26 019 \$	5 028 \$	20 991 \$	– \$	201 \$	177 \$	17 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
Risque de change							
Contrats de change à terme	598 \$	598 \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$	– \$
Dépôts ²	17 616	17 616	–	–	s. o.	s. o.	6
	18 214 \$	18 214 \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$	6 \$
Couvertures de juste valeur							
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	194 398 \$	63 723 \$	114 455 \$	16 220 \$	291 \$	219 \$	(276)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change							
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	34 627	7 226	20 597	6 804	339	682	41
Swaps de taux d'intérêt	16 477	2 937	10 158	3 382	155	–	142
	245 502 \$	73 886 \$	145 210 \$	26 406 \$	785 \$	901 \$	(93)\$
	289 735 \$	97 128 \$	166 201 \$	26 406 \$	993 \$	1 080 \$	(70)\$
2018 Couvertures de flux de trésorerie							
Risque de change							
Contrats de change à terme	138 \$	138 \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	(5)\$
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	18 421	13 377	5 044	–	351	234	82
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	4 468	395	4 073	–	–	15	(57)
Risque lié au cours de l'action							
Swaps d'actions	1 406	173	1 233	–	–	89	26
	24 433 \$	14 083 \$	10 350 \$	– \$	353 \$	338 \$	46 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
Risque de change							
Contrats de change à terme	193 \$	193 \$	– \$	– \$	11 \$	6 \$	(4)\$
Dépôts ²	17 158	17 158	–	–	s. o.	s. o.	(388)
	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	11 \$	6 \$	(392)\$
Couvertures de juste valeur							
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	174 556 \$	50 347 \$	110 948 \$	13 261 \$	380 \$	164 \$	(36)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change							
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	36 308	15 528	19 267	1 513	799	795	(63)
Swaps de taux d'intérêt	17 310	3 850	12 817	643	23	–	(15)
	228 174 \$	69 725 \$	143 032 \$	15 417 \$	1 202 \$	959 \$	(114)\$
	269 958 \$	101 159 \$	153 382 \$	15 417 \$	1 566 \$	1 303 \$	(460)\$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018.

s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Au 31 octobre		Taux de change moyen ¹	Taux d'intérêt fixe moyen ¹	Cours moyen
2019	Couvertures de flux de trésorerie			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	USD – CAD	1,32	s. o.
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,99	s. o.
		EUR – CAD	1,51	s. o.
		GBP – CAD	1,66	s. o.
		USD – CAD	1,32	s. o.
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
		CAD	2,10 %	s. o.
		USD	1,62 %	s. o.
	Risque lié au cours de l'action			
	Swaps d'actions		s. o.	108,59 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,90	s. o.
		HKD – CAD	0,17	s. o.
		USD – CAD	1,31	s. o.
	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
		CAD	1,93 %	s. o.
	Risque de taux d'intérêt et risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,30	0,12 %
		GBP – CAD	1,65	1,06 %
		USD – CAD	1,32	1,61 %
			s. o.	0,08 %
		EUR	0,08 %	s. o.
		GBP	0,71 %	s. o.
2018	Couvertures de flux de trésorerie			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	USD – CAD	1,29	s. o.
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,51	s. o.
		GBP – CAD	1,72	s. o.
		USD – CAD	1,28	s. o.
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
		CAD	2,45 %	s. o.
		USD	2,16 %	s. o.
	Risque lié au cours de l'action			
	Swaps d'actions		s. o.	109,52 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,93	s. o.
		HKD – CAD	0,17	s. o.
		JPY – CAD	0,01	s. o.
	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
		CAD	1,84 %	s. o.
	Risque de taux d'intérêt et risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,49	0,10 %
		GBP – CAD	1,60	1,06 %
		USD – CAD	1,30	2,36 %
			s. o.	0,05 %
		EUR	0,05 %	s. o.
		GBP	0,78 %	s. o.

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.
s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif	
2019 Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	7 \$
Dépôts	– \$	2 860 \$	s. o.	s. o.	168
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	18 169	–	s. o.	s. o.	(193)
Risque lié au cours de l'action	–	–	s. o.	s. o.	–
Paiement fondé sur des actions	–	1 169	s. o.	s. o.	1
	18 169 \$	4 029 \$	s. o.	s. o.	(17)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	18 214 \$	– \$	s. o.	s. o.	(6)\$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	25 763 \$	– \$	633 \$	– \$	1 013 \$
Prêts	62 987	–	132	–	1 151
Dépôts	–	84 173	–	533	(1 750)
Titres secondaires	–	3 761	–	89	(137)
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	6	–	–	–	–
Dépôts	–	17 222	–	57	(180)
	88 756 \$	105 156 \$	765 \$	679 \$	97 \$
2018 Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	5 \$
Dépôts	– \$	13 456 \$	s. o.	s. o.	(81)
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	4 463	–	s. o.	s. o.	57
Risque lié au cours de l'action	–	1 186	s. o.	s. o.	(27)
Paiement fondé sur des actions	–	–	–	–	–
	4 463 \$	14 642 \$	s. o.	s. o.	(46)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	17 351 \$	– \$	s. o.	s. o.	392 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	17 046 \$	– \$	(370)\$	– \$	(338)\$
Prêts	61 363	–	(1 036)	–	(626)
Dépôts	–	72 839	–	(1 205)	907
Titres secondaires	–	3 893	–	(48)	58
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	6	–	–	–	–
Dépôts	–	19 844	–	(112)	82
	78 415 \$	96 576 \$	(1 406)\$	(1 365)\$	83 \$

1) Au 31 octobre 2019, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était négligeable (montant négligeable en 2018).

2) Au 31 octobre 2019, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre du passif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 112 M\$ (153 M\$ en 2018).

s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé

	Solde au début de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt sur le résultat	Solde à la fin du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre						
2019	Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de change	5 \$	(1)\$	(8)\$	2 \$	(2)\$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(45)	188	6	(51)	98	–
Risque lié au cours de l'action	22	(1)	(6)	2	17	–
	(18)\$	186 \$	(8)\$	(47)\$	113 \$	– \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change					
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 129)\$	6 \$	– \$	(16)\$	(1 139)\$	– \$
2018	Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de change	5 \$	6 \$	(6)\$	– \$	5 \$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(3)	(56)	(2)	16	(45)	–
Risque lié au cours de l'action	31	17	(27)	1	22	(1)
	33 \$	(33)\$	(35)\$	17 \$	(18)\$	(1)\$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change					
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(780)\$	(392)\$	– \$	43 \$	(1 129)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire était négligeable (néant en 2018).

	Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			
2019	Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt	(276)\$	277 \$	1 \$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	183	(180)	3
	(93)\$	97 \$	4 \$
2018	Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt	(36)\$	1 \$	(35)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(78)	82	4
	(114)\$	83 \$	(31)\$

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de 2017 :

	2017
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	
Couvertures de juste valeur¹	
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(24)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	73
	49 \$
Couvertures de flux de trésorerie^{2, 3}	– \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprendent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris nos investissements nets dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre		Date de rachat la plus proche		2019		2018		
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale	Libellés en monnaie étrangère	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
5,75 ³	11 juillet 2024 ⁴			175 M\$ TT	34 \$	34 \$	34 \$	34 \$
3,00 ^{5,6}	28 octobre 2024		28 octobre 2019 ⁷		–	–	1 000	986
3,42 ^{6,8}	26 janvier 2026		26 janvier 2021		1 000	991	1 000	966
3,45 ^{6,9}	4 avril 2028		4 avril 2023		1 500	1 533	1 500	1 479
8,70	25 mai 2029 ⁴				25	40	25	38
2,95 ^{6,10}	19 juin 2029		19 juin 2024		1 500	1 494	–	–
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200	200	178
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	149	150	132
8,70	25 mai 2032 ⁴				25	42	25	39
8,70	25 mai 2033 ⁴				25	44	25	40
8,70	25 mai 2035 ⁴				25	46	25	42
Variable ¹¹	31 juillet 2084		27 juillet 1990	65 M\$ US ¹²	85	85	86	86
Variable ¹³	31 août 2085		20 août 1991	17 M\$ US	23	23	23	23
					4 592	4 681	4 093	4 043
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					3	3	37	37
					4 595 \$	4 684 \$	4 130 \$	4 080 \$

- 1) Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- 2) La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- 3) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- 4) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- 5) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 6) Les débetures sont également assujétiées à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUVN), qui sont nécessaires pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- 7) Le 28 octobre 2019, nous avons racheté la totalité de nos débetures portant intérêt à 3,00 % et échéant le 28 octobre 2024, d'une valeur de 1,0 G\$. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.
- 8) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 9) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 10) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,18 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 11) Le taux d'intérêt est fondé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- 12) Une tranche de 1 M\$ US (néant en 2018) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.
- 13) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation et les dividendes versés :

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019				2018				2017			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	\$ par action	Montant	Nombre d'actions	Montant	\$ par action	Montant	Nombre d'actions	Montant	\$ par action	Montant
Actions ordinaires	445 325 744	13 589 \$	2 488 \$	5,60 \$	442 823 361	13 242 \$	2 356 \$	5,32 \$	439 329 713	12 550 \$	2 121 \$	5,08 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 39	16 000 000	400	16	0,96	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98
Série 41	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94
Série 43	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90
Série 45	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	14	0,46
Série 47	18 000 000	450	20	1,13	18 000 000	450	16	0,88	–	–	–	–
Série 49	13 000 000	325	13	1,00	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 51	10 000 000	250	5	0,53	–	–	–	–	–	–	–	–
		2 825 \$	111 \$			2 250 \$	89 \$			1 800 \$	52 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	15 931	2 \$			3 019	1 \$			(16 410)	(2)\$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	–	–			–	–			(116 671)	(3)		

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2019		2018		2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	442 826 380	13 243 \$	439 313 303	12 548 \$	397 070 280	8 026 \$
Emission en vertu de ce qui suit :						
Acquisition de The PrivateBank	–	–	1 689 450	194	32 137 402	3 443
Acquisition de Geneva Advisors	–	–	–	–	1 204 344	126
Acquisition de Wellington Financial	–	–	378 848	47	–	–
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	511 567	52	999 675	95	990 934	91
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	1 777 738	194	2 880 782	337	6 870 584	749
Régime d'achat d'actions par les employés	1 213 078	131	1 044 893	123	1 071 051	117
	446 328 763	13 620 \$	446 306 951	13 344 \$	439 344 595	12 552 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(1 000 000)	(30)	(3 500 000)	(104)	–	–
Actions autodétenues	12 912	1	19 429	3	(31 292)	(4)
Solde à la fin de l'exercice ²	445 341 675	13 591 \$	442 826 380	13 243 \$	439 313 303 ³	12 548 \$

- 1) À compter du versement des dividendes du 27 avril 2018, les actions au titre de l'option de réinvestissement des dividendes et de l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime) ont été émises à même le capital autorisé sans escompte. Avant cette date, les actions étaient émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen. Les participants au régime d'options d'achat d'actions du régime continuent de recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.
- 2) Compte non tenu d'un nombre d'actions subalternes de néant au 31 octobre 2019 (60 764 en 2018 et 190 285 en 2017).
- 3) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2019, 15 310 806 actions ordinaires (15 703 861 actions en 2018) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 14 383 104 actions ordinaires (16 160 842 actions en 2018) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 9 772 134 actions ordinaires (3 043 087 actions en 2018) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 1 789 893 750 actions ordinaires (1 561 767 500 actions en 2018) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUVN qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2019, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2020. Notre offre précédente s'est terminée le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 1 000 000 d'actions ordinaires à un cours moyen de 109,06 \$ aux termes de l'offre actuelle, pour un total de 109 M\$.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu des OPRCA préalablement expirées.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2019		2018		2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Date d'approbation de la TSX						
10 mars 2017 ¹	–	– \$	–	– \$	–	– \$
31 mai 2018 ²	–	–	3 500 000	417	–	–
	–	– \$	3 500 000	417 \$	–	– \$

- 1) Aucune action ordinaire n'a été rachetée en vertu de cette OPRCA.
- 2) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 119,22 \$ en vertu de l'OPRCA.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées**Actions privilégiées de catégorie A**

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51 (FPUVN) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUVN) (actions de série 39) et actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUVN) (actions de série 40)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes a été rajusté à 3,713 %, et les dividendes que déclare le conseil seront versés trimestriellement au cours de la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de

série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUVN) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUVN) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUVN) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUVN) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUVN) (actions de série 45)

Le 2 juin 2017, nous avons émis 32 millions d'actions de série 45 d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 800 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUVN) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUVN) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUVN) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUVN) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUVN) (actions de série 49)

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUVN) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 30 avril 2024, les actions de série 49 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 5,20 %. Le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,31 %.

Les porteurs d'actions de série 49 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 50 (FPUVN) (actions de série 50), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 50 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,31 %. Les porteurs d'actions de série 50 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 49, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 49 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 50 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUVN) (actions de série 51)

Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUVN) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2024, les actions de série 51 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 5,15 %. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,62 %.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUVN) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39, de série 40, de série 41, de série 42, de série 43, de série 44, de série 45, de série 46, de série 47, de série 48, de série 49 et de série 51 sont assujetties à la disposition relative aux FPUVN qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41, de série 43, de série 45, de série 47, de série 49 et de série 51 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2019	Dividendes trimestriels par action ¹⁾	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,232063 \$	31 juillet 2024	25,00 \$
Série 41	0,234375 \$	31 janvier 2020	25,00 \$
Série 43	0,225000 \$	31 juillet 2020	25,00 \$
Série 45	0,275000 \$	31 juillet 2022	25,00 \$
Série 47	0,281250 \$	31 janvier 2023	25,00 \$
Série 49	0,325000 \$	30 avril 2024	25,00 \$
Série 51	0,321875 \$	31 juillet 2024	25,00 \$

1) Les dividendes trimestriels peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres approuvée par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada et est assujettie à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'actif pondéré en fonction du risque (APR). En juin 2018, le BSIF a annoncé qu'il exige que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure, qui est actuellement établie à 2,0 % de l'APR. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont donc respectivement de 10,0 %, 11,5 % et 13,5 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUVN, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUVN, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	27 707 \$	24 641 \$
Fonds propres de première catégorie	A 30 851	27 908
Total des fonds propres	35 854	32 230
Total de l'APR ¹	239 863	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹	s. o.	216 144
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹	s. o.	216 303
APR aux fins du total des fonds propres ¹	s. o.	216 462
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,9 %
Expositions du ratio de levier	B 714 343 \$	653 946 \$
Ratio de levier	A/B 4,3 %	4,3 %

1) Au cours de 2018, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. À compter du premier trimestre de 2019, les ratios sont calculés au même niveau d'APR puisque l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC est terminée.

s. o. Sans objet.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 16 | Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC

Le 13 mars 2009, la Fiducie de capital CIBC, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). La Fiducie de capital CIBC n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à la Fiducie de capital CIBC sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la Fiducie de capital CIBC.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie de capital CIBC peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie de capital CIBC peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée dans le tableau ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le 30 juin 2019, la Fiducie de capital CIBC a racheté la totalité de ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1,3 G\$. Conformément à leurs modalités, les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, ont été rachetés à 100 % de leur montant en capital, plus les intérêts courus et impayés. Par suite du rachat des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, par la Fiducie de capital CIBC, la CIBC a racheté les billets de dépôt de premier rang connexes émis par la CIBC à la Fiducie de capital CIBC le 30 juin 2019.

Le tableau ci-après présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2019, nous détenons un montant de néant positions de négociation dans les billets (positions de négociation longues nettes de 8 M\$ en 2018).

En millions de dollars, au 31 octobre

				Date de rachat la plus proche		2019	2018
	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement	Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹	À la valeur nominale	Capital	
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	– \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300
						300 \$	1 600 \$

1) Prix établi selon le rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalent au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés pendant la période d'acquisition des droits ou à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée dans le cours normal des choses est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours précédant la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice, les droits à 2 666 888 actions subalternes ont été attribués à un cours moyen pondéré de 113,01 \$ (droits à 2 653 437 actions subalternes attribués à un cours moyen pondéré de 115,20 \$ en 2018 et droits à 4 331 700 actions subalternes attribués à un cours moyen pondéré de 105,67 \$ en 2017) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2019 était de 8 343 235 (8 252 167 en 2018 et 7 590 852 en 2017). En 2019, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 319 M\$ (352 M\$ en 2018 et 323 M\$ en 2017). Au 31 octobre 2019, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 850 M\$ (858 M\$ en 2018).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Des équivalents de dividendes sur les UAR attribués avant décembre 2015 sont payés en espèces aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les UAR attribués en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 952 273 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 113,48 \$ (894 040 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 115,23 \$ en 2018 et 952 434 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 105,15 \$ en 2017). Au 31 octobre 2019, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 3 033 980 (2 920 695 en 2018 et 2 651 991 en 2017). En 2019, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 106 M\$ (123 M\$ en 2018 et 128 M\$ en 2017). Au 31 octobre 2019, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, s'établissaient à 319 M\$ (328 M\$ en 2018).

Régime d'actions temporairement inaccessibles

Dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017, la CIBC a émis des actions temporairement inaccessibles en remplacement des actions temporairement inaccessibles émises précédemment par PrivateBancorp et détenues par des employés de The PrivateBank et essentiellement assujetties aux mêmes conditions et au même calendrier d'acquisition des droits que celles-ci. En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, des attributions réglées en instruments de capitaux propres ont été octroyées à certains employés clés. Dans le cadre de l'acquisition, chaque action temporairement inaccessible représente une action ordinaire de la CIBC soumise à certaines restrictions quant à sa cessibilité. Les actions ordinaires ne sont soumises à aucune restriction quant aux droits de vote, mais les dividendes peuvent faire l'objet d'une renonciation aux termes de l'attribution. Les dividendes sont payables en espèces et distribués aux porteurs dans la mesure et au même moment où les droits sur les actions sous-jacentes sont acquis et où les restrictions sont levées. Les restrictions en matière de cessibilité sont généralement levées sur une période de trois ans, pourvu que l'employé reste en poste. À la date d'acquisition, des actions temporairement inaccessibles ont été attribuées à un cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours de 80,09 \$ US et il y avait un nombre d'actions temporairement inaccessibles de néant en circulation au 31 octobre 2019 (60 764 en 2018). La charge de rémunération relative aux actions temporairement inaccessibles a atteint 1 M\$ en 2019 (4 M\$ en 2018).

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquerraient sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions échangeables additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 386 010 actions échangeables en circulation au 31 octobre 2019 (493 310 en 2018). La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 8 M\$ en 2019 (20 M\$ en 2018).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

En vertu du régime d'UADD, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée repris dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. Les droits rattachés aux UADD s'acquerraient en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD ou dans l'entente liée au régime de rémunération, et les UADD sont réglées en espèces à une date choisie par l'employé qui ne se situe pas à moins de deux ans suivant la période au cours de laquelle l'employé s'est engagé à différer sa rémunération ou à la date à laquelle l'employé quitte la CIBC, sous forme de paiement forfaitaire ou de paiements échelonnés pouvant aller jusqu'à 10 versements annuels. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. En ce qui concerne le régime de rémunération différée, la juste valeur à la date d'attribution des unités émises dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours précédant la date d'acquisition. La juste valeur à la date d'attribution des attributions subséquentes aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, 173 089 UADD ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 110,53 \$ (132 739 UADD attribuées à un cours moyen pondéré de 115,60 \$ en 2018 et 198 301 UADD attribuées à un cours moyen pondéré de 106,21 \$ en 2017), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2019 était de 617 281 (447 200 en 2018 et 248 032 en 2017). En 2019, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 17 M\$ (26 M\$ en 2018 et 20 M\$ en 2017). Au 31 octobre 2019, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 82 M\$ (64 M\$ en 2018).

Régimes des administrateurs

En vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC. De plus, dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 3 M\$ en 2019 (3 M\$ en 2018 et 5 M\$ en 2017). Au 31 octobre 2019, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 27 M\$ (25 M\$ en 2018).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Au 31 octobre 2019, 15 310 806 actions ordinaires (15 703 861 en 2018) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de nos régimes d'options sur actions. Les options sur actions liées à 5 176 962 actions ordinaires (4 713 163 en 2018) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées en vertu du ROSAE. Le nombre d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes d'attributions futures d'options sur actions était de 10 133 844 (10 990 698 en 2018). En avril 2018, lors de son assemblée annuelle, la CIBC a obtenu l'approbation des actionnaires pour augmenter de 10 000 000 le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROSAE, soit jusqu'à un maximum de 52 634 500 actions ordinaires. De plus, en 2017, 1 119 211 actions ordinaires avaient été réservées à des fins d'émission en vertu des modalités précisées dans la convention d'acquisition visant The PrivateBank, selon laquelle chaque option en circulation et non exercée de PrivateBancorp a été convertie en une option d'achat d'actions de la CIBC. Le 30 novembre 2017, le conseil d'administration a mis fin au Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019		2018		2017	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 713 163	91,05 \$	4 876 673	84,28 \$	4 073 451	86,92 \$
Attribuées	894 324	111,50	756 516	120,02	1 935 997	75,83
Exercées ²	(393 055)	58,60	(876 309)	67,84	(990 934)	76,78
Auxquelles il est renoncé	(35 714)	110,42	(42 443)	103,98	(133 581)	99,77
Annulées/échues	(1 756)	45,63	(1 274)	45,08	(8 260)	58,99
En cours à la fin de l'exercice	5 176 962	96,93 \$	4 713 163	91,05 \$	4 876 673	84,28 \$
Exercables à la fin de l'exercice	2 290 139	80,27 \$	1 898 125	71,89 \$	1 988 449	64,28 \$
Pouvant être attribuées	10 133 844		10 990 698		1 777 497	

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2019 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 106,94 \$ (120,55 \$ en 2018 et 110,44 \$ en 2017).

Au 31 octobre 2019	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
11,00 \$ – 55,00 \$	299 179	2,72	30,50 \$	299 179	30,50 \$
55,01 \$ – 65,00 \$	164 194	5,73	60,23	164 194	60,23
65,01 \$ – 75,00 \$	235 996	1,77	71,33	235 996	71,33
75,01 \$ – 85,00 \$	391 931	2,67	79,75	391 931	79,75
85,01 \$ – 95,00 \$	392 973	4,29	90,93	388 894	90,94
95,01 \$ – 105,00 \$	1 167 876	5,69	99,65	809 945	100,46
105,01 \$ – 115,00 \$	1 783 985	8,15	111,14	–	–
115,01 \$ – 125,00 \$	740 828	8,12	120,02	–	–
	5 176 962	6,20	97,82 \$	2 290 139	80,27 \$

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

La juste valeur des options dans le cours attribuées dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 correspond approximativement à leur valeur intrinsèque.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution, compte non tenu des options attribuées par suite de l'acquisition de The PrivateBank :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,63 %	2,08 %	1,58 %
Taux de rendement prévu des actions	5,87 %	5,15 %	5,75 %
Volatilité prévue du cours des actions	18,36 %	14,74 %	14,53 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice	111,50 \$	120,02 \$	110,83 \$

Pour 2019, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait à 8,22 \$ (7,06 \$ en 2018 et 5,31 \$ en 2017). La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées par suite de l'acquisition de The PrivateBank s'élevait à 63,75 \$ en 2017.

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 7 M\$ en 2019 (7 M\$ en 2018 et 5 M\$ en 2017).

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Les cotisations salariales au RAAE servent à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. CIBC FirstCaribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 48 M\$ en 2019 (45 M\$ en 2018 et 43 M\$ en 2017).

Note 18 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 64 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2019 ou en 2018.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de finance et d'administration des régimes de pension (CFARP) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CFARP est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	7 370 \$	7 613 \$	589 \$	696 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	218	223	11	13
Coût des services passés	1	–	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	303	281	24	25
Cotisations salariales	5	5	–	–
Prestations versées	(353)	(334)	(30)	(29)
Pertes liées aux règlements	1	–	–	–
Variations des taux de change	(1)	9	–	1
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	1 178	(427)	77	(117)
Solde à la fin de l'exercice	8 722 \$	7 370 \$	671 \$	589 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	7 691 \$	7 758 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	323	294	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	965	(234)	–	–
Cotisations patronales	229	199	30	29
Cotisations salariales	5	5	–	–
Prestations versées	(353)	(334)	(30)	(29)
Frais d'administration liés aux régimes	(6)	(6)	–	–
Sorties, montant net	–	(1)	–	–
Variations des taux de change	(1)	10	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	8 853 \$	7 691 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	131	321	(671)	(589)
Provision pour moins-value ²	(15)	(10)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	116 \$	311 \$	(671)\$	(589)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à 1 288 M\$ pour l'exercice (60 M\$ en 2018).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Autres actifs ¹	175 \$	361 \$	– \$	– \$
Autres passifs ¹	(59)	(50)	(671)	(589)
	116 \$	311 \$	(671)\$	(589)\$

1) Exclut un montant de néant (1 M\$ en 2018) lié aux autres actifs et un montant de 7 M\$ (6 M\$ en 2018) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	7 982 \$	6 684 \$	620 \$	541 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	740	686	51	48
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	8 722 \$	7 370 \$	671 \$	589 \$
Actifs des régimes				
Canada	8 004 \$	6 908 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	849	783	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	8 853 \$	7 691 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	218 \$	223 \$	214 \$	11 \$	13 \$	14 \$
Coût des services passés	1	–	(5)	–	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	303	281	272	24	25	25
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(323)	(294)	(279)	–	–	–
Coût financier au titre de l'incidence du plafond de l'actif	–	–	1	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	6	6	6	–	–	–
Pertes liées aux règlements	1	–	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	–	2	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	206 \$	216 \$	211 \$	35 \$	38 \$	39 \$

1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2019, 2018 et 2017 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de 4,14 %, 3,72 % et 3,72 %, respectivement afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit :						
Hypothèses démographiques	– \$	4 \$	1 \$	– \$	46 \$	26 \$
Hypothèses financières	(1 133)	488	19	(78)	67	5
Expérience	(45)	(65)	(91)	1	4	5
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	965	(234)	221	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	(5)	1	8	–	–	–
Réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹	(218)\$	194 \$	158 \$	(77)\$	117 \$	36 \$

1) Exclut la réévaluation nette des profits/pertes comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée totalisant 2 M\$ de pertes nettes (2 M\$ de profits nets en 2018 et 1 M\$ de pertes nettes en 2017).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 90 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Participants actifs	4 165 \$	3 482 \$	179 \$	142 \$
Participants dont les prestations sont différées	587	484	–	–
Retraités	3 230	2 718	441	399
Total	7 982 \$	6 684 \$	620 \$	541 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Durée moyenne pondérée en années	15,4	15,5	13,6	12,6

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019		2018	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	547 \$	7 %	636 \$	9 %
Titres de créance ³				
Obligations du gouvernement	4 623	58	2 636	38
Obligations de sociétés	1 024	13	1 027	15
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	76	1	69	1
	5 723	72	3 732	54
Fonds de placement ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	28	—	23	—
Fonds d'actions américaines	379	5	342	5
Fonds d'actions internationales ⁵	32	—	25	—
Fonds d'actions mondiales ⁵	907	12	1 077	16
Fonds d'actions de marchés émergents	256	3	247	4
Fonds de titres à revenu fixe	110	1	93	1
	1 712	21	1 807	26
Divers ²				
Fonds de couverture	—	—	10	—
Placements non traditionnels	1 095	13	507	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	220	3	317	5
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	(1 293)	(16)	(101)	(1)
	22	—	733	11
	8 004 \$	100 %	6 908 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2019, la juste valeur des dérivés représentait un actif dérivé net de 16 M\$ (passif dérivé net de 7 M\$ en 2018).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 8 M\$ (13 M\$ en 2018), ce qui représente 0,1 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,2 % en 2018). Aux 31 octobre 2019 et 2018, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.
- 3) Aux 31 octobre 2019 et 2018, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 88 M\$ (38 M\$ en 2018) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement d'un montant de 29 M\$ (24 M\$ en 2018) étaient détenus directement au 31 octobre 2019 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation	3,1 %	4,1 %	3,0 %	4,0 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,3 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2019 et de 2018 ont été mis à jour pour tenir compte de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,3 % par année (2,3 % en 2018).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2019	2018
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,3	23,3
Femmes	24,8	24,7
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,3	24,2
Femmes	25,7	25,7

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,3 %	5,3 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2040

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2019
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 378 \$	96 \$
Augmentation de l'hypothèse	(1 113)	(77)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(251)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	285	2
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(26)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	30
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(199)	(13)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	196	14

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2018. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2019.

Les cotisations minimales de 2020 devraient atteindre 197 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 28 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2020	2021	2022	2023	2024	2025–2029	Total
Régimes de retraite à prestations définies	326 \$	333 \$	340 \$	349 \$	357 \$	1 921 \$	3 626 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	28	29	30	31	32	173	323
	354 \$	362 \$	370 \$	380 \$	389 \$	2 094 \$	3 949 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Régimes à cotisations définies	29 \$	27 \$	21 \$
Régimes de retraite d'État ¹	121	124	107
	150 \$	151 \$	128 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 19 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018 ¹	2017
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(125)\$	(39)\$	(19)\$
Charge d'impôt exigible	1 365	1 392	1 160
	1 240	1 353	1 141
Provision pour l'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	107	32	6
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	34	87	3
Naissance et résorption des différences temporaires	(33)	(50)	12
	108	69	21
	1 348	1 422	1 162
Autres éléments du résultat global	22	42	166
Total du résultat global	1 370 \$	1 464 \$	1 328 \$

1) Exclut les reports en avant de pertes comptabilisées directement dans les résultats non distribués découlant des écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC. Ces montants avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Impôt exigible			
Fédéral	634 \$	686 \$	683 \$
Provincial	428	467	451
Étranger	226	188	127
	1 288	1 341	1 261
Impôt différé			
Fédéral	30	54	52
Provincial	20	36	33
Étranger	32	33	(18)
	82	123	67
	1 370 \$	1 464 \$	1 328 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019		2018		2017	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 718 \$	26,5 %	1 777 \$	26,5 %	1 558 \$	26,5 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(214)	(3,3)	(220)	(3,3)	(137)	(2,3)
Résultat exonéré d'impôt	(131)	(2,0)	(203)	(3,0)	(219)	(3,7)
Cessions	–	–	(1)	–	(26)	(0,4)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	34	0,5	88	1,3	3	–
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(23)	(0,4)	(29)	(0,4)	(25)	(0,4)
Divers (y compris le règlement lié à Enron)	(36)	(0,5)	10	0,1	8	0,1
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 348 \$	20,8 %	1 422 \$	21,2 %	1 162 \$	19,8 %

Impôt différé**Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé***Actifs d'impôt différé*

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Divers ²	Total de l'actif
2019	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	127 \$	994 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} novembre 2018	–	–	–	–	–	–	3	3
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	298	12	437	16	66	38	130	997
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(124)	14	46	3	(32)	(14)	20	(87)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	83	–	(50)	–	–	33
	Divers³	(4)	21	1	1	17	–	7	43
	Solde à la fin de l'exercice	170 \$	47 \$	567 \$	20 \$	1 \$	24 \$	157 \$	986 \$
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	107 \$	1 169 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	7	–	–	–	20	–	–	27
	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	252	69	559	47	144	18	107	1 196
	Montant comptabilisé dans le résultat net	31	(53)	(45)	(31)	(60)	20	22	(116)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1	–	(87)	–	(1)	–	–	(87)
	Divers ³	14	(4)	10	–	(17)	–	(2)	1
	Solde à la fin de l'exercice	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	127 \$	994 \$
2017	Solde au début de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	117 \$	1 078 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	2	(14)	19	15	(26)	(49)	3	(50)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(49)	–	19	–	–	(30)
	Acquisitions	14	–	86	–	111	–	10	221
	Divers ³	2	(5)	(17)	1	(5)	(3)	(23)	(50)
	Solde à la fin de l'exercice	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	107 \$	1 169 \$

Passifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Change	Divers	Total du passif
2019	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	– \$	6 \$	(436)\$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} novembre 2018	–	–	–	–	–	–	(5)	(5)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	(287)	(47)	(11)	(85)	(12)	–	1	(441)
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(16)	(12)	(1)	(1)	(4)	–	13	(21)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(6)	–	–	–	(1)	(7)
	Divers³	(12)	(9)	9	2	(9)	–	(19)	(38)
	Solde à la fin de l'exercice	(315)\$	(68)\$	(9)\$	(84)\$	(25)\$	– \$	(6)\$	(507)\$
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9 ⁴	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	(1)\$	30 \$	(472)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	53	–	3	1	3	–	(13)	47
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(3)	–	(2)	–	13	8
	Divers ³	(11)	5	(1)	7	4	1	(24)	(19)
	Solde à la fin de l'exercice	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	– \$	6 \$	(436)\$
2017	Solde au début de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	24 \$	1 \$	(328)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(19)	(3)	1	(5)	36	–	19	29
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(5)	–	(13)	–	2	(16)
	Acquisitions	(143)	(7)	–	–	–	–	–	(150)
	Divers ³	(9)	3	2	–	14	(25)	8	(7)
	Solde à la fin de l'exercice	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	(1)\$	30 \$	(472)\$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2019								479 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2018								558 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2017								697 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 22 M\$ (38 M\$ en 2018 et 18 M\$ en 2017) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 1 M\$ est lié au Canada, un montant de 18 M\$ est lié aux États-Unis et un montant de 3 M\$ est lié aux Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2020, ainsi qu'un montant de 2 M\$ (néant en 2018 et néant en 2017) lié aux pertes en capital aux États-Unis qui expirent en 2024.

2) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Comprennent les écarts de change.

4) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 était de néant.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 479 M\$ (558 M\$ en 2018) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 517 M\$ (601 M\$ en 2018) et de passif d'impôt différé de 38 M\$ (43 M\$ en 2018) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 908 M\$ au 31 octobre 2019 (1 051 M\$ en 2018), dont une tranche de 669 M\$ est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 1 239 M\$ (1 051 M\$ en 2018) est attribuable à la région des Caraïbes. Ces pertes d'exploitation fiscales inutilisées arriveront à échéance d'ici 10 ans.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 611 M\$ au 31 octobre 2019 (614 M\$ en 2018). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables au Canada.

Réforme fiscale américaine

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC pour le premier trimestre de 2018. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. En décembre 2018 et 2019, l'Internal Revenue Service a publié un projet de règlement et sa version définitive pour la mise en œuvre de certains aspects de la réforme fiscale américaine y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ce règlement sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement dans l'affaire Enron en 2005 et la déduction des frais juridiques connexes (les « frais liés à Enron »). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (l'« entente ») permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte de la partie des frais liés à Enron que nous prévoyons déduire aux États-Unis, mais qui n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service, et du remboursement d'intérêts imposable que nous comptons obtenir de l'ARC au moment où celle-ci établira de nouvelles cotisations pour les déclarations de revenus de certains exercices antérieurs, conformément à l'entente. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Déduction pour dividendes reçus

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 527 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2013 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En mai 2019, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 273 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2014. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 20 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	111	89	52
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 985	5 178	4 647
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	444 324	443 082	412 636
Résultat de base par action	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 985 \$	5 178 \$	4 647 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	444 324	443 082	412 636
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	702	1 111	827
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	431	434	100
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	445 457	444 627	413 563
Résultat dilué par action	11,19 \$	11,65 \$	11,24 \$

1) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 2 319 723 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 114,29 \$ (688 123 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ en 2018 et 729 807 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,69 \$ en 2017), le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 21 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019	2018
	Montants contractuels	
Prêts de valeurs ¹	44 220 \$	51 550 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	241 038	224 746
Facilités de garantie de liquidité	10 870	10 520
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	13 489	13 242
Lettres de crédit documentaires et commerciales	224	199
Autres engagements de crédit ³	2 937	138
	312 778 \$	300 395 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (2,7 G\$ en 2018) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 122,0 G\$ (116,5 G\$ en 2018).

3) Certains montants des périodes précédentes qui avaient déjà été présentés ont été révisés.

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 77,6 G\$ (81,2 G\$ en 2018); de ce montant, 6,7 G\$ (7,8 G\$ en 2018) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 67,8 G\$ (70,6 G\$ en 2018).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs non défaillants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2020	510 \$	132 \$
2021	529	136
2022	484	138
2023	420	139
2024	351	138
2025 et par la suite	3 253	1 164

1) Les paiements comprennent des charges liées au loyer de base, des impôts et des charges d'exploitation estimées et excluent les charges liées à certaines ententes de service. Le total des paiements au titre de la location en 2019 s'est élevé à 499 M\$ (494 M\$ en 2018 et 476 M\$ en 2017).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un immeuble visé par contrat de location-financement dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre de contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	
2020	50 \$
2021	48
2022	45
2023	42
2024	41
2025 et par la suite	245
	471
Moins : charges d'intérêts futures	144
Valeur actuelle des engagements au titre des contrats de location-financement	327 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 24 M\$ (25 M\$ en 2018 et 28 M\$ en 2017).

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 258 M\$ (194 M\$ en 2018).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2019, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 60 M\$ (176 M\$ en 2018).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2019 et 2018 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie contre des passifs. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Actifs donnés en garantie pour :		
Prêts de valeurs	46 242 \$	47 894 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 942	31 058
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635	13 782
Titrisations	19 398	22 893
Obligations sécurisées	20 206	21 544
Dérivés	12 952	11 680
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹	784	686
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	2 400	5 867
Divers	1 247	675
	170 806 \$	156 079 \$

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 22 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2019. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2019 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada le 9 février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié. Aucune date n'a encore été fixée pour une requête en jugement sommaire.

**Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce
Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce**

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et

rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. La requête en jugement sommaire déposée par la demanderesse qui devait être entendue en septembre 2019 a été reportée à décembre 2019.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.
 Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.
 Lamoureux c. Banque de Montréal et al.
 St-Pierre c. Banque de Montréal et al.
 Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)
 Giroux c. Banque Royale du Canada et al.
 Pilon c. Banque Amex du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* (LPC), notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant toutes les défenderesses à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défenderesses, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011. En août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC.

Les projets de recours collectifs dans *Giroux et Marcotte II* ont fait l'objet de désistements en janvier 2015.

Les recours dans *Lamoureux, St-Pierre et Corriveau* avaient été réglés en 2016, sous réserve de l'approbation du tribunal. Aux termes du règlement proposé, la CIBC devait verser 4,25 M\$ pour régler ces trois recours. L'audience sur la requête pour approbation du tribunal a eu lieu en décembre 2016. En janvier 2017, le tribunal a refusé d'approuver le règlement proposé par la CIBC, étant d'avis que les honoraires exigés par les avocats des demandeurs étaient excessifs et que la fin de la période visée par l'un des recours était fixée à une date trop lointaine. L'appel des demandeurs a été entendu en septembre 2017 et rejeté en mars 2018. En juillet 2019, après la renégociation de certaines de ses modalités, le tribunal a approuvé le règlement. Le montant à verser aux termes du règlement approuvé pour ces recours est demeuré à 4,25 M\$. Les recours collectifs dans *Lamoureux, St-Pierre et Corriveau* sont maintenant réglés.

Le projet d'action collective dans *Pilon* a été présenté en janvier 2018 au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les défenderesses ont violé la LPC et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe. La demande d'autorisation d'exercer une action collective dans *Pilon* a été entendue en avril 2019. En août 2019, le tribunal a rejeté cette demande. La demanderesse fait appel de cette décision.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.
 9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.
 Watson v. Bank of America Corporation, et al.
 Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.
 1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
 The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
 Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre Visa Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* devrait commencer en octobre 2020. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopanos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. L'appel des demandeurs de la décision autorisant l'exercice d'une action collective dans *9085-4886 Québec inc.* a été entendu en mai 2019, et la Cour d'appel du Québec l'a accueillie en juillet 2019.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.
 Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.
 Sherry v. CIBC Mortgages Inc.
 Haroch v. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines

causes d'action ont été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. L'appel dans *Sherry* a été entendu en avril 2019. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. En février 2019, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Jordan*. La motion de la CIBC en autorisation d'interjeter appel de la décision certifiant le recours collectif a été rejetée en juin 2019.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la LPC et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015. Les dossiers *Haroch* et *Lamarre* ont été réunis. La demande d'autorisation d'exercer une action collective dans *Haroch* a été entendue en juin 2019, et le tribunal a autorisé l'action collective contre la CIBC et Hypothèques CIBC inc. en juillet 2019. La CIBC et Hypothèques CIBC inc. ont demandé l'autorisation d'en appeler de l'autorisation d'exercer une action collective. La requête en autorisation d'appel devrait être entendue en janvier 2020.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (« Cerberus »), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconventionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. En avril 2018, la Cour a rejeté la requête en jugement sommaire des demandeurs. Ceux-ci ont fait appel de cette décision, et leur appel a été entendu en novembre 2018. En décembre 2018, la Cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de première instance de rejeter la requête en jugement sommaire déposée par les demandeurs.

Fire & Police Pension Association of Colorado v. Bank of Montreal, et al.

En janvier 2018, une demande de recours collectif a été déposée contre la CIBC, CIBC World Markets Corp., Marchés mondiaux CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières devant la United States District Court for the Southern District of New York. Il est allégué dans la demande que les institutions financières défenderesses ont conspiré pour réduire un taux d'intérêt de référence appelé Canadian Dealer Offered Rate (le taux CDOR) en coordonnant la présentation d'observations artificiellement basses aux fins du sondage utilisé pour le calcul du taux CDOR. Selon la demande, un taux CDOR plus faible aurait profité aux défenderesses à titre de parties à des transactions sur dérivés qui ont été réglées selon ce taux. Les arguments avancés sont fondés entre autres sur les lois antitrust et sur la *Commodity Exchange Act*. La représentante des demandeurs cherche à représenter un groupe putatif d'entités qui ont effectué aux États-Unis des transactions sur des instruments financiers dont le prix, l'indice de référence et (ou) le règlement ont été établis selon le taux CDOR entre le 9 août 2007 et le 30 juin 2014. En mars 2018, la demanderesse a déposé une demande modifiée prolongeant jusqu'en décembre 2014 la période visée par le recours collectif. En mars 2019, le tribunal a accueilli la requête en rejet présentée par les défenderesses. En avril 2019, le demandeur a déposé un avis d'intention d'interjeter appel contre la décision. En juillet 2019, le demandeur s'est désisté de l'appel de façon définitive. Cette affaire est maintenant close.

Recours collectifs contre Valeant :

Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al. Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

En mars 2016, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G€ en mars 2015). Le projet d'action collective allègue que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (*Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.*) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey.

La demande d'autorisation d'action collective dans *Catucci* et une requête en rejet dans *Potter* ont été entendues en avril 2017. En septembre 2017, la Cour a autorisé l'action collective dans *Catucci*. Les défendeurs ont demandé la permission d'en appeler de la décision autorisant l'action collective, et leur requête a été rejetée en décembre 2017. Dans *Potter*, la Cour a rejeté le recours contre les preneurs fermes, sans préjudice au droit des demandeurs de faire valoir à nouveau leurs allégations.

Recours collectifs relatifs aux renseignements personnels des clients de Simplii

Bannister v. CIBC (auparavant John Doe v. CIBC) Steinman v. CIBC

En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés contre la CIBC au nom de clients de Financière Simplii qui allèguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Financière Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les renseignements personnels de ses clients. Le projet de recours collectif dans *Bannister* vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 550 M\$, tandis que celui dans *Steinman*, qui a été suspendu, visait le versement d'un montant de dommages-intérêts à tous les membres du groupe, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$. La motion en certification du recours collectif dans *Bannister* qui devait être entendue en octobre 2019 a été reportée à décembre 2019.

Pozgaj v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En septembre 2018, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (« courtiers exécutants »). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord de la Californie contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variables d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017. Selon ce qui est allégué dans la demande de recours collectif, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018
Solde au début de l'exercice	40 \$	97 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	39	23
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(8)	(78)
Reprises des montants inutilisés	(4)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	67 \$	40 \$

Restructuration

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018
Solde au début de l'exercice	71 \$	149 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	–	28
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(45)	(70)
Reprises des montants inutilisés	–	(36)
Solde à la fin de l'exercice	26 \$	71 \$

Le montant de 26 M\$ au 31 octobre 2019 représente principalement les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 23 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, au 31 octobre	2019				2018 ¹			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{2, 3, 4}	444 317 \$	120 286 \$	55 844 \$	620 447 \$	431 917 \$	99 063 \$	40 405 \$	571 385 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	47 815 \$	13 526 \$	12 318 \$	73 659 \$	45 433 \$	16 358 \$	12 258 \$	74 049 \$
Gouvernements	9 208	10	14	9 232	9 880	10	50	9 940
Services bancaires de détail	130 544	510	432	131 486	124 625	386	390	125 401
Entreprises	61 228	28 907	8 266	98 401	58 397	25 158	7 450	91 005
	248 795 \$	42 953 \$	21 030 \$	312 778 \$	238 335 \$	41 912 \$	20 148 \$	300 395 \$

1) Certains montants des périodes précédentes qui avaient déjà été présentés ont été révisés.

2) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

3) Comprennent 426,0 G\$ en dollars canadiens (410,5 G\$ en 2018) et 194,4 G\$ en monnaies étrangères (160,9 G\$ en 2018).

4) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour plus de 10 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 12,1 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2019 (10,5 % en 2018).

Se reporter à la note 12 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final.

En outre, se reporter à la note 21 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 24 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2019, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 239 M\$ (209 M\$ en 2018), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 4 M\$ (5 M\$ en 2018) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 72 M\$ (59 M\$ en 2018).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019		2018	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	3 \$	23 \$	2 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	2	38	2	35
Total de la rémunération	5 \$	64 \$	4 \$	61 \$

1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, se reporter à la note 17.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 18.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 25.

Note 25 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 529 M\$ (463 M\$ en 2018) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2019, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2018), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 128 M\$ (128 M\$ en 2018).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, se reporter à la note 21.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2019 et 2018, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Résultat net	88 \$	106 \$	81 \$
Autres éléments du résultat global	45	(12)	(30)
Total du résultat global	133 \$	94 \$	51 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2019, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 57 M\$ (63 M\$ en 2018). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 9 M\$ (néant en 2018) et d'une juste valeur de 9 M\$ (néant en 2018), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 48 M\$ (63 M\$ en 2018) et d'une juste valeur de 76 M\$ (101 M\$ en 2018). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 5 M\$ (néant en 2018) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de néant (1 M\$ en 2018) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, un montant de 33 M\$ (41 M\$ en 2018) dans Marchés des capitaux et un montant de 19 M\$ (21 M\$ en 2018) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2019, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2018), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 79 M\$ (79 M\$ en 2018). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2018) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2019 et 2018, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Résultat net	4 \$	15 \$	20 \$
Autres éléments du résultat global	(1)	(7)	6
Total du résultat global	3 \$	8 \$	26 \$

Note 26 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	9 077
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, New South Wales, Australie	19
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Reinsurance Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Leeward & Windward) Limited (91,7 %)	Castries, Ste-Lucie	
FirstCaribbean International Securities Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48
CIBC World Markets plc	Londres, Royaume-Uni	490

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 6.

Note 27 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques, liés au comportement et de réputation Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, au 31 octobre		Approche NI avancée	Approche standard	Autre risque de crédit ¹⁾	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	11 247 \$	3 840 \$	1 627 \$	16 714 \$	645 \$	17 359 \$
	Valeurs mobilières	68 960	9 687	–	78 647	42 663	121 310
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 663	1	–	3 664	–	3 664
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	56 111	–	–	56 111	–	56 111
	Prêts	348 100	39 068	970	388 138	2 718	390 856
	Provision pour pertes sur créances	(1 465)	(450)	–	(1 915)	–	(1 915)
	Dérivés	23 821	74	–	23 895	–	23 895
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	–	–	9 167	–	9 167
	Autres actifs	15 879	385	6 074	22 338	8 819	31 157
	Total du risque de crédit	535 483 \$	52 605 \$	8 671 \$	596 759 \$	54 845 \$	651 604 \$
2018	Total du risque de crédit	485 004 \$	45 529 \$	8 692 \$	539 225 \$	57 874 \$	597 099 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Note 28 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets		
2019								
Dérivés	42 156 \$	(21 206)\$	20 950 \$	(14 572)\$	(3 888)\$	2 490 \$	2 945 \$	23 895 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	3 664	–	(3 588)	76	–	3 664
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	59 131	(3 020)	56 111	–	(55 721)	390	–	56 111
	104 951 \$	(24 226)\$	80 725 \$	(14 572)\$	(63 197)\$	2 956 \$	2 945 \$	83 670 \$
2018								
Dérivés	33 862 \$	(14 750)\$	19 112 \$	(11 789)\$	(4 794)\$	2 529 \$	2 319 \$	21 431 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	5 488	–	(5 406)	82	–	5 488
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	45 028	(1 578)	43 450	–	(43 358)	92	–	43 450
	84 378 \$	(16 328)\$	68 050 \$	(11 789)\$	(53 558)\$	2 703 \$	2 319 \$	70 369 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets		
2019								
Dérivés	43 941 \$	(21 206)\$	22 735 \$	(14 572)\$	(6 840)\$	1 323 \$	2 378 \$	25 113 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	1 822	–	(1 779)	43	–	1 822
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	54 821	(3 020)	51 801	–	(51 343)	458	–	51 801
	100 584 \$	(24 226)\$	76 358 \$	(14 572)\$	(59 962)\$	1 824 \$	2 378 \$	78 736 \$
2018								
Dérivés	33 358 \$	(14 750)\$	18 608 \$	(11 789)\$	(5 539)\$	1 280 \$	2 365 \$	20 973 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	2 731	–	(2 697)	34	–	2 731
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 418	(1 578)	30 840	–	(30 780)	60	–	30 840
	68 507 \$	(16 328)\$	52 179 \$	(11 789)\$	(39 016)\$	1 374 \$	2 365 \$	54 544 \$

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Avec prise d'effet à compter de 2017, les dérivés réglés par l'intermédiaire de la Chicago Mercantile Exchange (CME) sont considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. Ainsi, les montants réglés à la valeur du marché ne sont plus considérés comme assujettis à des accords de compensation exécutoires. Sans cette modification, un montant de 355 M\$ au 31 octobre 2019 (531 M\$ en 2018) lié aux dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME serait autrement considéré comme compensé au bilan consolidé.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon les lois du territoire visé, des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 29 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
2019	IFRS 9		
	Évaluation au coût amorti ¹	17 871 \$	9 824 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	960	s. o.
	Divers ²	1 866	322
	Total	20 697 \$	10 146 \$
2018	IFRS 9		
	Évalués au coût amorti ¹	15 275 \$	7 139 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	749	s. o.
	Divers ²	1 481	301
	Total	17 505 \$	7 440 \$
2017	IAS 39		
	Coût amorti et détenus jusqu'à l'échéance ¹	11 712 \$	4 359 \$
	Titres de créance disponibles à la vente ¹	480	s. o.
	Divers ²	1 401	257
	Total	13 593 \$	4 616 \$

1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
s. o. Sans objet.

Note 30 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie et opérations, Gestion du risque, Culture et marque, et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont généralement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit respectivement imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de Trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle utilise certaines estimations et de méthodes de répartition pour traiter les paiements internes selon les secteurs d'activité relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versées aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et productifs (premier et deuxième stades) est comptabilisée dans l'unité d'exploitation stratégique correspondante. Se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activités au cours d'exercices antérieurs ci-après pour des précisions sur l'attribution de la dotation à la provision pour pertes sur créances avant notre adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Modifications apportées à nos secteurs d'activités au cours d'exercices antérieurs

2018

Nous avons adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1. L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur la façon dont la dotation à la provision pour pertes sur créances est attribuée à nos unités d'exploitation stratégique. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Depuis notre adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives.

2017

En 2017, nous avons annoncé des changements à l'équipe de la haute direction et à la structure organisationnelle de la CIBC dont l'objectif est d'accélérer notre transformation. Nous avons également conclu notre acquisition de PrivateBancorp et de sa filiale, The PrivateBank, ensuite renommée CIBC Bank USA. Ces modifications ont eu pour incidence la création de nos quatre unités d'exploitation stratégique actuelles : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Avant cette annonce, CIBC avait trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs, et Marchés des capitaux.

En 2017, nous avons également amélioré la méthode de fixation des prix de transfert utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique respectivement les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en raison de ces changements, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé des périodes précédentes.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹
2019 Produits nets d'intérêts²	6 382 \$	1 224 \$	1 383 \$	1 228 \$	334 \$	10 551 \$	7 890 \$	1 405 \$	820 \$	436 \$
Produits autres que d'intérêts^{3, 4}	2 376	2 822	583	1 709	570	8 060	6 008	1 099	643	310
Total des produits	8 758	4 046	1 966	2 937	904	18 611	13 898	2 504	1 463	746
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	896	163	73	153	1	1 286	1 111	173	1	1
Amortissement et perte de valeur⁵	96	8	109	4	621	838	508	139	181	10
Charges autres que d'intérêts	4 649	2 098	1 010	1 512	749	10 018	7 985	1 290	556	187
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 117	1 777	774	1 268	(467)	6 469	4 294	902	725	548
Impôt sur le résultat²	826	476	91	331	(376)	1 348	1 008	139	155	46
Résultat net (perte nette)	2 291 \$	1 301 \$	683 \$	937 \$	(91)\$	5 121 \$	3 286 \$	763 \$	570 \$	502 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	25 \$	25 \$	– \$	– \$	25 \$	– \$
Actionnaires	2 291	1 301	683	937	(116)	5 096	3 286	763	545	502
Actif moyen⁶	259 089 \$	62 552 \$	48 687 \$	184 566 \$	84 822 \$	639 716 \$	501 066 \$	99 152 \$	27 086 \$	12 412 \$
2018 Produits nets d'intérêts²	6 167 \$	1 120 \$	1 236 \$	1 413 \$	129 \$	10 065 \$	7 963 \$	1 204 \$	793 \$	105 \$
Produits autres que d'intérêts^{3, 4}	2 438	2 745	530	1 499	557	7 769	6 030	895	567	277
Total des produits	8 605	3 865	1 766	2 912	686	17 834	13 993	2 099	1 360	382
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	740	57	75	(2)
Amortissement et perte de valeur⁵	98	9	107	4	439	657	469	136	44	8
Charges autres que d'intérêts	4 297	2 059	916	1 488	841	9 601	7 655	1 231	530	185
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 469	1 792	664	1 450	(669)	6 706	5 129	675	711	191
Impôt sur le résultat²	922	485	99	381	(465)	1 422	1 021	288	72	41
Résultat net (perte nette)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$	4 108 \$	387 \$	639 \$	150 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	– \$	17 \$	– \$
Actionnaires	2 547	1 307	565	1 069	(221)	5 267	4 108	387	622	150
Actif moyen⁶	259 130 \$	55 713 \$	42 028 \$	166 231 \$	75 339 \$	598 441 \$	476 224 \$	80 935 \$	31 101 \$	10 181 \$
2017 Produits nets d'intérêts²	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$	7 829 \$	449 \$	639 \$	60 \$
Produits autres que d'intérêts^{3, 4}	2 620	2 606	331	1 176	570	7 303	5 720	675	646	262
Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280	13 549	1 124	1 285	322
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829	730	68	31	–
Amortissement et perte de valeur⁵	87	9	33	5	408	542	431	64	39	8
Charges autres que d'intérêts	4 261	2 012	501	1 368	887	9 029	7 534	805	518	172
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880	4 854	187	697	142
Impôt sur le résultat²	838	415	55	364	(510)	1 162	928	88	110	36
Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$	3 926 \$	99 \$	587 \$	106 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	19 \$	19 \$	– \$	– \$	19 \$	– \$
Actionnaires	2 420	1 138	203	1 090	(152)	4 699	3 926	99	568	106
Actif moyen⁶	246 316 \$	50 832 \$	19 905 \$	156 440 \$	68 872 \$	542 365 \$	451 831 \$	52 023 \$	28 553 \$	9 958 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 2 M\$ et 177 M\$, respectivement (2 M\$ et 278 M\$, respectivement en 2018 et 2 M\$ et 298 M\$, respectivement en 2017), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

4) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant–secteur client–distributeur. Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée.

5) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

6) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	8 758 \$	8 605 \$	8 372 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada			
Groupe Entreprises	1 651 \$	1 488 \$	1 324 \$
Gestion des avoirs	2 395	2 377	2 266
	4 046 \$	3 865 \$	3 590 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹			
Groupe Entreprises	1 349 \$	1 197 \$	532 \$
Gestion des avoirs	611	563	324
Divers	6	6	20
	1 966 \$	1 766 \$	876 \$
Marchés des capitaux ¹			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 705 \$	1 674 \$	1 601 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ²	1 232	1 238	1 222
	2 937 \$	2 912 \$	2 823 \$
Siège social et autres ¹			
Services bancaires internationaux	803 \$	663 \$	723 \$
Divers	101	23	(104)
	904 \$	686 \$	619 \$

- 1) Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ et 177 M\$, respectivement (2 M\$ et 278 M\$, respectivement en 2018 et 2 M\$ et 298 M\$, respectivement en 2017), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.
- 2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour 2019. Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement comprennent maintenant le secteur Divers.

Note 31 | Modifications de méthodes comptables futures

IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16)

L'IFRS 16, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Pour le preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de la majorité des contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple selon l'IAS 17, ce qui majorera le bilan consolidé par la comptabilisation d'un passif à la valeur actualisée des paiements de loyer futurs (« obligation locative ») et d'un actif qui correspond au droit d'utilisation du bien sous-jacent (« actif au titre du droit d'utilisation »). Nous ne comptabiliserons plus les paiements de loyer touchés par l'adoption de cette norme dans les charges d'exploitation; nous comptabiliserons plutôt la dotation aux amortissements de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative dans le compte de résultat consolidé. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17. Cependant, au moment de la transition, les bailleurs intermédiaires sont tenus de réévaluer les contrats de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation au bilan de certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple. L'application de l'IFRS 16 aura une incidence principalement sur nos contrats de location de bureaux et de centres bancaires ainsi que sur certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

Nous prévoyons adopter l'IFRS 16 à compter de l'exercice commençant le 1^{er} novembre 2019, selon l'approche rétrospective modifiée et sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Au 1^{er} novembre 2019, l'adoption de l'IFRS 16 devrait entraîner la comptabilisation, au bilan consolidé, d'environ 1,6 G\$ d'actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. En outre, la réévaluation d'un certain nombre de contrats de sous-location liés à un immeuble visé par un contrat de location-financement déjà comptabilisé, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, devrait se traduire par une augmentation d'environ 0,1 G\$ des actifs nets en raison de la comptabilisation d'autres actifs associés à des contrats de sous-location, nets de la décomptabilisation des montants liés au contrat de location principal. L'incidence après impôts de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats non distribués devrait être une augmentation de 0,1 G\$ au 1^{er} novembre 2019.

En outre, les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification autorisées suivantes seront appliquées :

- Une courbe de taux d'actualisation unique est appliquée aux portefeuilles de contrats de location comportant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application.
- En ce qui a trait aux contrats que nous avons conclus à titre de preneur, nous n'avons pas réévalué ceux qui étaient désignés comme des contrats de location-financement selon la norme comptable antérieure (IAS 17).
- Nous avons choisi de ne pas tenir compte des contrats de location dont les actifs sont réputés être de faible valeur et de certains contrats de location à court terme.
- Nous avons utilisé les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que de réaliser un test de dépréciation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. Chaque fois qu'une provision pour contrat déficitaire a été comptabilisée à l'égard d'un contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduit du montant de cette provision au moment de la transition et aucun test de dépréciation n'a été réalisé.
- Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats de location aux fins du calcul de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour certaines catégories d'actifs. Les composantes non locatives peuvent inclure, sans s'y limiter, les charges engagées pour l'entretien des aires communes et les coûts des services publics. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

L'incidence réelle de l'application initiale de l'IFRS 16 pourrait différer des estimations, selon différents facteurs comme l'application définitive de la norme, les tests des contrôles internes à l'égard de l'information financière liés à l'IFRS 16 et les modifications aux méthodes comptables et aux jugements posés, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de simplification. Nous avons mis à jour nos systèmes de comptabilité et nos processus de contrôle interne pour tenir compte de la norme et en sommes aux dernières étapes quant aux tests, dont ceux d'acceptation, en vue de la transition à l'IFRS 16.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui donne des indications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'IFRIC 23 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne.

L'adoption de l'IFRIC 23 n'aura aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7

En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*, qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences spécifiques en matière de divulgation pour les relations de couverture touchées. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Comme l'autorise l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Par conséquent, les modifications apportées à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 s'appliqueront obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée.

Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. Une application anticipée est permise.

Nous en sommes à évaluer l'incidence du Cadre conceptuel sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IFRS 17, publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose des modifications à l'IFRS 17, dont la proposition attendue de reporter la date d'entrée en vigueur et de la faire passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 à ceux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IASB devrait finaliser les modifications à l'IFRS 17 en 2020, soit après la période de consultation qui s'est terminée en septembre 2019. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos le	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	2 801 \$	2 694 \$	2 460 \$	2 596 \$	2 539 \$	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$
Produits autres que d'intérêts	1 971	2 038	2 082	1 969	1 913	1 970	1 900	1 986
Total des produits	4 772	4 732	4 542	4 565	4 452	4 547	4 376	4 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	402	291	255	338	264	241	212	153
Charges autres que d'intérêts	2 838	2 670	2 588	2 760	2 591	2 572	2 517	2 578
Résultat avant impôt sur le résultat	1 532	1 771	1 699	1 467	1 597	1 734	1 647	1 728
Impôt sur le résultat	339	373	351	285	329	365	328	400
Résultat net	1 193 \$	1 398 \$	1 348 \$	1 182 \$	1 268 \$	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	6 \$	7 \$	4 \$	2 \$	4 \$	6 \$	5 \$
Porteurs d'actions privilégiées	32	28	28	23	24	23	24	18
Porteurs d'actions ordinaires	1 153	1 364	1 313	1 155	1 242	1 342	1 289	1 305
Résultat net applicable aux actionnaires	1 185 \$	1 392 \$	1 341 \$	1 178 \$	1 266 \$	1 365 \$	1 313 \$	1 323 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	16 699 \$	14 407 \$	16 572 \$	17 691 \$	17 801 \$	17 035 \$	15 240 \$
Valeurs mobilières	121 310	119 699	121 547	109 027	101 664	102 628	102 319	95 284
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	59 775	55 422	54 085	56 848	48 938	49 596	49 881	55 260
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 652	207 531	207 396	207 657	207 749	208 454	208 427	207 989
Prêts personnels et cartes de crédit	56 406	56 321	55 758	55 143	55 731	55 066	54 645	53 446
Entreprises et gouvernements	125 798	123 680	121 815	113 976	109 555	104 914	103 629	97 198
Provision pour pertes sur créances	(1 915)	(1 771)	(1 751)	(1 715)	(1 639)	(1 641)	(1 619)	(1 626)
Dérivés	23 895	24 582	22 103	21 174	21 431	22 003	23 939	29 304
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	9 679	9 727	10 011	10 265	10 517	9 134	9 672
Autres actifs	31 157	30 680	29 022	25 954	25 714	25 687	23 147	25 160
	651 604 \$	642 522 \$	634 109 \$	614 647 \$	597 099 \$	595 025 \$	590 537 \$	586 927 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	178 091 \$	175 196 \$	174 662 \$	172 836 \$	163 879 \$	161 743 \$	161 859 \$	163 316 \$
Entreprises et gouvernements	257 502	253 976	250 986	239 697	240 149	239 957	230 212	225 652
Banques	11 224	12 650	14 795	13 062	14 380	12 829	14 264	14 498
Emprunts garantis	38 895	39 222	37 097	39 112	42 607	45 238	42 696	42 713
Dérivés	25 113	25 895	22 839	23 337	20 973	21 776	22 296	29 091
Acceptations	9 188	9 740	9 745	10 051	10 296	10 521	9 163	9 675
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	69 258	65 557	65 584	60 576	47 353	47 599	54 089	50 475
Autres passifs	19 069	16 656	17 017	15 731	18 266	16 777	17 779	16 041
Titres secondaires	4 684	5 620	4 171	4 162	4 080	4 031	4 633	3 144
Capitaux propres	38 580	38 010	37 213	36 083	35 116	34 554	33 546	32 322
	651 604 \$	642 522 \$	634 109 \$	614 647 \$	597 099 \$	595 025 \$	590 537 \$	586 927 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	12,9 %	15,5 %	15,8 %	13,8 %	15,3 %	16,7 %	17,0 %	17,4 %
Rendement de l'actif moyen	0,72 %	0,86 %	0,87 %	0,76 %	0,83 %	0,90 %	0,91 %	0,89 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	35 553 \$	35 028 \$	34 091 \$	33 183 \$	32 200 \$	31 836 \$	31 017 \$	29 677 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	655 971 \$	648 537 \$	633 556 \$	620 599 \$	603 726 \$	605 220 \$	594 340 \$	590 344 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	18,5	18,5	18,6	18,7	18,7	19,0	19,2	19,9
Fonds propres et levier								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %	11,2 %	11,2 %	11,4 %	11,3 %	11,2 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,7 %	12,6 %	12,7 %	12,9 %	12,8 %	12,7 %	12,4 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	15,2 %	14,5 %	14,7 %	14,9 %	14,8 %	15,1 %	14,1 %
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,3 %	4,2 %	4,1 %	4,0 %
Marge d'intérêts nette	1,69 %	1,65 %	1,59 %	1,66 %	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,66 %
Coefficient d'efficacité	59,5 %	56,4 %	57,0 %	60,5 %	58,2 %	56,6 %	57,5 %	57,8 %

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	445 357	444 868	444 028	443 033	443 015	444 081	444 140	441 124
Par action								
– résultat de base	2,59 \$	3,07 \$	2,96 \$	2,61 \$	2,81 \$	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$
– résultat dilué	2,58	3,06	2,95	2,60	2,80	3,01	2,89	2,95
– dividendes	1,44	1,40	1,40	1,36	1,36	1,33	1,33	1,30
– valeur comptable ²	79,87	78,58	77,49	75,11	73,83	72,41	69,98	67,34
Cours de l'action ³								
– haut	113,20	113,13	114,73	116,19	124,59	118,72	121,04	123,99
– bas	98,20	101,80	105,60	100,80	112,24	112,00	110,11	112,65
– clôture	112,31	103,83	112,81	111,41	113,68	118,72	111,83	121,86
Ratio de versement de dividendes	55,6 %	45,7 %	47,3 %	52,2 %	48,4 %	43,9 %	45,8 %	44,0 %

1) Compte non tenu d'aucune action subalterne dont les droits n'étaient pas acquis au 31 octobre 2019 (60 764 en 2018).

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS									PCGR du Canada
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Produits nets d'intérêts	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$
Produits autres que d'intérêts	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904	5 252	5 159	5 373	5 881
Total des produits	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363	12 705	12 485	12 435	12 085
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829	1 051	771	937	1 121	1 291	1 144	1 046
Charges autres que d'intérêts	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512	7 608	7 202	7 486	7 027
Résultat avant impôt sur le résultat	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914	3 976	3 992	3 805	4 012
Impôt sur le résultat	1 348	1 422	1 162	718	634	699	626	689	927	1 533
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
Résultat net	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$	2 452 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	17 \$	19 \$	20 \$	14 \$	(3)\$	(2)\$	9 \$	11 \$	- \$
Porteurs d'actions privilégiées	111	89	52	38	45	87	99	158	177	169
Porteurs d'actions ordinaires	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131	3 253	3 136	2 690	2 283
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$	2 452 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	IFRS									PCGR du Canada
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	17 691 \$	14 152 \$	14 165 \$	18 637 \$	13 547 \$	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$	12 052 \$
Valeurs mobilières	121 310	101 664	93 419	87 423	74 982	59 542	71 984	65 334	60 295	77 608
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	59 775	48 938	45 418	33 810	33 334	36 796	28 728	28 474	27 479	37 342
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 652	207 749	207 271	187 298	169 258	157 526	150 938	150 056	150 509	93 568
Prêts personnels et cartes de crédit	56 406	55 731	53 315	50 373	48 321	47 087	49 213	50 476	50 586	46 462
Entreprises et gouvernements	125 798	109 555	97 766	71 437	65 276	56 075	48 207	43 624	39 663	38 582
Provision pour pertes sur créances	(1 915)	(1 639)	(1 618)	(1 691)	(1 670)	(1 660)	(1 698)	(1 860)	(1 803)	(1 720)
Dérivés	23 895	21 431	24 342	27 762	26 342	20 680	19 947	27 039	28 270	24 682
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	10 265	8 824	12 364	9 796	9 212	9 720	10 436	9 454	7 684
Autres actifs	31 157	25 714	22 375	18 416	19 033	16 098	14 588	14 813	14 163	15 780
	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	178 091 \$	163 879 \$	159 327 \$	148 081 \$	137 378 \$	130 085 \$	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$	113 294 \$
Entreprises et gouvernements	257 502	240 149	225 622	190 240	178 850	148 793	134 736	125 055	117 143	127 759
Banques	11 224	14 380	13 789	17 842	10 785	7 732	5 592	4 723	4 177	5 618
Emprunts garantis	38 895	42 607	40 968	39 484	39 644	38 783	49 802	52 413	51 308	-
Dérivés	25 113	20 973	23 271	28 807	29 057	21 841	19 724	27 091	28 792	26 489
Acceptations	9 188	10 296	8 828	12 395	9 796	9 212	9 721	10 481	9 489	7 684
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	69 258	47 353	43 708	24 550	20 149	23 764	20 313	21 259	21 730	37 893
Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC ¹	s. o.	s. o.	1 678	1 594	-					
Autres passifs	19 069	18 266	15 305	12 919	12 223	10 932	10 862	11 076	11 704	12 572
Titres secondaires	4 684	4 080	3 209	3 366	3 874	4 978	4 228	4 823	5 138	4 773
Participations ne donnant pas le contrôle	186	173	202	201	193	164	175	170	164	168
Capitaux propres applicables aux actionnaires	38 394	34 943	31 035	23 472	21 360	18 619	17 819	16 197	15 927	15 790
	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2012, la Fiducie de capital CIBC a été déconsolidée.
s. o. Sans objet.

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS									PCGR du Canada
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Rendement des capitaux propres	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %	19,4 %
Rendement de l'actif moyen	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %	0,71 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$	11 772 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	394 527 \$	345 943 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	18,6	19,2	21,4	23,9	24,1	24,1	26,6	28,1	32,5	29,4
Fonds propres et levier – Bâle III										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.				
Dispositif de Bâle II										
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %					
Ratio du total des fonds propres ¹	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %					
Marge d'intérêts nette	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %
Coefficient d'efficacité	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %	58,1 %

1) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 et les exercices précédents ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS. s. o. Sans objet.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS									PCGR du Canada
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Solde au début de l'exercice	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	14 799 \$	14 275 \$
Rajustement pour modification de méthode comptable	6¹	(91) ²	–	–	–	– ³	7 ⁴	(180)	–	– ⁵
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(79)	(313)	–	(209)	(9)	(250)	(422)	(118)	–	–
Primes aux rachats d'actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	(30)	(12)	–
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées	575	453	797	–	(31)	(675)	–	(1 050)	(400)	–
Actions ordinaires	348	695	4 522	213	31	29	(16)	393	572	563
Variations du surplus d'apport	(11)	(1)	65	(4)	1	(7)	(3)	(8)	(5)	4
Variations des autres éléments du résultat global	122	317	(338)	(248)	933	145	325	(435)	(171)	9
Résultat net	5 096	5 267	4 699	4 275	3 576	3 218	3 352	3 294	2 867	2 452
Dividendes										
Actions privilégiées	(111)	(89)	(52)	(38)	(45)	(87)	(99)	(128)	(165)	(169)
Actions ordinaires	(2 488)	(2 356)	(2 121)	(1 879)	(1 708)	(1 567)	(1 523)	(1 470)	(1 391)	(1 350)
Participations ne donnant pas le contrôle	13	(25)	1	8	29	(11)	5	8	(4)	–
Divers	(7)	22	(9)	2	(7)	(6)	1	–	1	6
Solde à la fin de l'exercice	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	15 790 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

3) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

4) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

5) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS									PCGR du Canada
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	444 324	443 082 ²	412 636	395 389	397 213	397 620	400 880	403 685	396 233	387 802
Par action										
– résultat de base	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$	5,89 \$
– résultat dilué	11,19	11,65	11,24	10,70	8,87	7,86	8,11	7,76	6,71	5,87
– dividendes	5,60	5,32	5,08	4,75	4,30	3,94	3,80	3,64	3,51	3,48
– valeur comptable ³	79,87	73,83	66,55	56,59	51,25	44,30	40,36	35,83	32,88	32,17
Cours de l'action ⁴										
– haut	116,19	124,59	119,86	104,46	107,16	107,01	88,70	78,56	85,49	79,50
– bas	98,20	110,11	97,76	83,33	86,00	85,49	74,10	68,43	67,84	61,96
– clôture	112,31	113,68	113,56	100,50	100,28	102,89	88,70	78,56	75,10	78,23
Ratio de versement de dividendes	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %	59,1 %

1) Compte non tenu d'aucune action subalterne dont les droits n'étaient pas acquis au 31 octobre 2019 (60 764 en 2018).

2) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

3) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

4) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Dividendes sur actions privilégiées¹

Non audité, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Catégorie A										
Série 18	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,3694 \$	1,3750 \$	1,3750 \$
Série 19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2375
Série 23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,3250
Série 26	–	–	–	–	–	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	–	–	–	–	0,3500	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Série 28	–	–	–	–	–	–	–	–	0,0400	0,0800
Série 29	–	–	–	–	0,6750	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500
Série 30	–	–	–	–	–	–	–	–	0,9000	1,2000
Série 31	–	–	–	–	–	–	–	0,2938	1,1750	1,1750
Série 32	–	–	–	–	–	–	–	0,5625	1,1250	1,1250
Série 33	–	–	–	–	–	1,0031	1,3375	1,3375	1,3375	1,3375
Série 35	–	–	–	–	–	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250
Série 37	–	–	–	–	–	1,2188	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250
Série 39	0,9633	0,9750	0,9750	0,9750	0,9750	0,3793	–	–	–	–
Série 41	0,9375	0,9375	0,9375	0,9375	0,8203	–	–	–	–	–
Série 43	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,5764	–	–	–	–	–
Série 45	1,1000	1,1000	0,4551	–	–	–	–	–	–	–
Série 47	1,1250	0,8769	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 49	0,9990	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 51	0,5256	–	–	–	–	–	–	–	–	–

1) Le dividende est rajusté pour tenir compte du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ainsi que les prêts, nets des provisions.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits (sur une base d'imposition équivalente) et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations sont incluses dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont inscrites à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers sont incluses dans la valeur comptable de l'instrument. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts sont inscrites dans les autres passifs.

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances correspondait généralement à une provision des états financiers dont le montant était suffisant pour absorber les pertes liées aux créances inhérentes et recensées de façon précise du portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. Il pouvait s'agir de provisions « collectives », évaluées en procédant à un examen du portefeuille de prêts comportant des caractéristiques similaires, ou de provisions « individuelles », évaluées en procédant à un examen des caractéristiques d'une exposition précise.

Les provisions pour pertes sur créances sont ajustées en fonction de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances et diminuent en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées et des primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres aux fins du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. Cette méthode s'appuie sur l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) et l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA).

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions de titrisation).

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de catégorie 1 et de catégorie 2 autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUVN, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision générale admissible, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (par exemple, des obligations sécurisées), certains contrats financiers (par exemple, les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses prévues pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Prêts aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Prêts aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La probabilité de défaut est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité

de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Au cours de 2018, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À compter de 2019, les ratios sont calculés en fonction du même niveau d'APR puisque l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC est terminée.

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans les lignes directrices du BSIF sur les normes de liquidité, le ratio de liquidité à court terme est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité (HQLA) non grevées, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaie étrangère et aux déductions des fonds propres libellés en monnaie étrangère.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus et de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2020

Résultats du T1 – le mercredi 26 février 2020

Résultats du T2 – le jeudi 28 mai 2020

Résultats du T3 – le jeudi 27 août 2020

Résultats du T4 – le jeudi 3 décembre 2020

Assemblée annuelle des actionnaires 2020

La prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 8 avril 2020, à 9 h 30 (heure avancée des Rocheuses), dans la salle Wayne Gretzky Ballroom du JW Marriott Edmonton ICE District, au 10344 102 Street, Edmonton (Alberta) T5J 0K9.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2019 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
26 sept. 2019	27 sept. 2019	28 oct. 2019	1,44 \$	445 274 138
27 juin 2019	28 juin 2019	29 juill. 2019	1,40 \$	444 896 225
27 mars 2019	28 mars 2019	29 avr. 2019	1,40 \$	444 137 463
27 déc. 2018	28 déc. 2018	28 janv. 2019	1,36 \$	443 121 710

Actions privilégiées

Action	Série 39 ¹	Série 41	Série 43	Série 45	Série 47	Série 49	Série 51
Symbole au téléscripateur	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q	CM.PR.R	CM.PR.S	CM.PR.T	CM.PR.Y
Dividendes trimestriels	0,232063 \$	0,234375 \$	0,225000 \$	0,275000 \$	0,281250 \$	0,325000 \$	0,321875 \$

¹Le taux des dividendes sur les actions de série 39 a été rajusté en fonction des conditions rattachées aux actions le 31 juillet 2019.

Dates de versement des dividendes en 2020

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
27 décembre 2019	28 janvier 2020
27 mars 2020	28 avril 2020
29 juin 2020	28 juillet 2020
28 septembre 2020	28 octobre 2020

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

La CIBC procède actuellement à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires visant l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation sur le marché libre au cours du marché à la première des éventualités suivantes, soit i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2020. Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires déposé par la CIBC à la Bourse de Toronto en communiquant avec le secrétaire général.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent aux pages 71 et 72 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) (auparavant Société de fiducie CST) ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie AST (Canada), C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3
416 682-3860 ou 1 800 258-0499 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189, courriel : inquiries@astfinancial.com,
site Web : www.astfinancial.com/ca.

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiducie AST (Canada), à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :
Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 43078 Providence, RI 02940-3078; par service de courrier de nuit : 150 Royall Street, Canton, MA 02021,
1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto (Ontario),
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : corpcommmailbox@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2019

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2020 et peuvent être commandés par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-reports-and-proxy-circulars.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2020 and may be obtained by emailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2019

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2020 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsability.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2020

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2020 sera disponible en mars 2020 à l'adresse www.cibc.com.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. Par la suite, sa dénomination sociale a été changée en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « CIBC FirstCaribbean International Bank », Conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. », « Dépôt électronique CIBC », « Équipe de relève CIBC », « Espèces en devises en direct CIBC », « Financière Simplii », « Gestion privée de patrimoine CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « MonTempo CIBC », « Pro-Investisseurs CIBC », « Remi Beta Bot », « Services bancaires intelligents CIBC », « Services bancaires mobiles CIBC », « Services de portefeuille personnalisé CIBC », « Virement de fonds mondial CIBC » et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Hon. John P. Manley, C.P., O.C.

Président du conseil
Banque CIBC
Conseiller principal, Bennett Jones, LLP
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Patrick D. Daniel

(CG, CRRPD – président)
Administrateur de sociétés
Calgary, Alberta, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Kevin J. Kelly

(CV)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

Katharine B. Stevenson

(CG – présidente, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Brent S. Belzberg

(CG, CGR)
Associé directeur principal
TorQuest Partners
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Luc Desjardins

(CV)
Président et chef de la direction
Supérieur Plus Corp.
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Christine E. Larsen

(CGR)
Administratrice de sociétés
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Martine Turcotte

(CG, CRRPD)
Vice-présidente, Québec
BCE Inc. et Bell Canada
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Nanci E. Caldwell

(CRRPD)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

Nicholas D. Le Pan

(CV – président)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2008

Barry L. Zubrow

(CGR – président)
Président
ITB LLC
Far Hills, New Jersey, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

Michelle L. Collins

(CGR)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Linda S. Hasenfratz

(CRRPD)
Chef de la direction
Linamar Corporation
Guelph, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2004

Jane L. Peverett

(CV, CG)
Administratrice de sociétés
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est jointe au conseil en 2009

CV – Comité de vérification
CG – Comité de gouvernance
CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction
CGR – Comité de gestion du risque

Des services bancaires durables pour un monde moderne

La durabilité est au cœur de la raison d'être de la CIBC qui est de vous aider à réaliser vos ambitions.

Inspirés par cette raison d'être, nous faisons de la durabilité le thème central de toutes nos activités, en mettant l'accent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance qui sont importantes pour nos parties prenantes.

Forts des pratiques commerciales responsables que nous avons intégrées à l'échelle de la CIBC, nous agissons pour réduire davantage les incidences environnementales de l'ensemble de notre chaîne de valeur, soutenir les programmes faisant la promotion d'une société saine et inclusive et mettre en place des pratiques exemplaires de gouvernance visant à créer un avenir durable.



Priorité au client

Notre raison d'être – aider nos clients à réaliser leurs ambitions – est plus qu'un simple énoncé. Elle fait en sorte que nous traitons nos clients avec sollicitude et professionnalisme et que nous faisons preuve d'excellence au quotidien. Parce que nous comprenons les besoins uniques de nos clients et que leurs objectifs deviennent les nôtres, nous sommes en mesure de changer leur vie pour le mieux.



Services bancaires responsables

Les défis environnementaux, sociaux et économiques avec lesquels nos activités et nos clients doivent composer ne cessent d'évoluer et de s'accroître, et nous agissons sur tous les fronts pour les relever.

Grâce à nos décisions en matière de prêt et d'investissement et aux mesures que nous mettons en œuvre à l'égard du changement climatique, nous assumons notre responsabilité à titre d'importante banque nord-américaine pour ce qui est de générer une croissance durable et de soutenir une économie à faibles émissions de carbone.



Culture

Nous sommes une équipe de 45 000 membres travaillant dans un esprit de collaboration et animés par la même raison d'être. Les valeurs fondamentales de la CIBC – la confiance, le travail d'équipe et la responsabilisation – nous guident au sein d'une culture inclusive où chaque membre de l'équipe peut réaliser ses objectifs, à les moyens d'exceller et est reconnu pour ses contributions.



Développement des collectivités

Parce qu'elle est axée sur les relations, notre Banque a à cœur de nouer des liens solides avec les organismes et les leaders des collectivités afin de pouvoir les aider à mieux faire face à d'importants enjeux de société. Depuis plus de 150 ans, la CIBC s'illustre au sein des collectivités comme un partenaire qui exerce une incidence positive grâce à ses dons et à ses commandites et à l'esprit de bénévolat de ses employés.



Gouvernance

La bonne gouvernance constitue le fondement essentiel de la durabilité de nos activités, et le soutien de la raison d'être de la CIBC. Qu'il s'agisse des règles d'éthique strictes observées par les membres de notre équipe, de notre souci constant de protéger les intérêts de nos clients et de nos contrôles rigoureux à l'égard de la responsabilisation, de la présentation de l'information et de la gestion des risques, de solides pratiques sont ancrées dans l'ensemble de notre organisation.

Le Rapport sur la durabilité CIBC 2019 sera disponible en mars 2020, à l'adresse www.cibc.com/francais.



RAPPORT ANNUEL 2019